This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07580356 3

LES

PHILIPPIQUES

DE

LA GRANGE-CHANCEL

ASTOIN, NEW-YORK

Les Éditeurs de cet Ouvrage se réservent le droit de le faire traduire dans toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des Lois, Décrets et Traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

Toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers Etats avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.

ALENÇON. — TYP. DE POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LES PHILIPPIQUES

DE

LA GRANGE-CHANCEL, François Joseph

NOUVELLE ÉDITION, REVUE SUR LES ÉDITIONS DE HOLLANDE, SUR LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VESOUL, ET SUR UN MANUSCRIT AUX ARMES DU RÉGENT, PRÉCÉDÉE DE

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GRANGE-CHANCEL ET DE SON TEMPS

EN PARTIE ÉCRITS PAR LUI-MÊME

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR Mathurin François

M. DE LESCURE

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

1858

LENOX LIBRARY
NEW YORK

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

LA GRANGE-CHANCEL

SA VIE, SES ŒUVRES ET SON TEMPS

EN PARTIE ÉCRITS PAR LUI-MÊME

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

LA GRANGE-CHANCEL

SA VIE, SES ŒUVRES ET SON TEMPS

EN PARTIE ÉCRITS PAR LUI-MÊME

La vie de La Grange-Chancel fut une des plus agitées de son siècle. On conçoit en effet aisément, que l'homme qui a fait les *Philippiques* ne restât pas longtemps à la même place. Il y aurait eu trop de danger pour lui.

Enfermé d'abord aux Iles Sainte-Marguerite par la plus clémente colère dont l'histoire fasse mention, La Grange, à la suite d'une évasion incroyable, est jeté par la tempête sur les côtes de Sardaigne, où il échoue, en vrai poëte héroïque, pour lequel la nature s'est plu à déployer ses plus sombres ma-

gnificences de mise en scène, à la lueur de l'éclair et au bruit du tonnerre.

Bien accueilli, mais dégoûté bientôt sans doute d'une hospitalité que les rois savent faire payer si cher, il reprend cette odyssée dont il est à la fois le chantre et le héros. Partout où existe un ennemi de Philippe, il espère trouver un ami. Mais sa sinistre renommée le suit partout, et étend autour de lui son ombre redoutable. On écoute avec méfiance et on secourt avec frayeur cet homme dangereux qui promène de cour en cour la satire et sa fortune.

A Madrid, des assassins mystérieux l'attendent au détour de chaque rue, au coin de chaque carrefour. Le pire de tout cela, c'est que le poète s'irrite de ces obstacles et de ces trahisons anonymes. Son ambition échauffée s'exhale en paroles brûlantes, et cette impatiente humeur, qui fait le fond de son caractère, déborde en reproches sur ses lèvres bilieuses.

Il quitte bientôt l'Espagne et cette cour assombrie, où règne, sans gouverner, un roi monacal, qu'Alberoni et la reine, cent fois plus ambitieuse qu'une favorite, dominent par le confessionnal, et abrutissent à l'envi de dévotion et d'amour.

Il reprend, attaqué et défendu à la fois par sa réputation, sorte de glorieuse infamie, le cours de ces voyages décevants qui n'ont rien de compa-

rable à leurs humiliations, si ce n'est son intrépide égoïsme et son imperturbable orgueil.

La Hollande le retient quelque temps par l'attrait de ses mœurs patriarcales, et de sa sereine liberté. Notre poète vagabond défie enfin la fatalité qui le poursuit, de son titre de citoyen d'Amsterdam.

Non, La Grange-Chancel n'a jamais fait de tragédie qui égale en intérêt et en émotion cette partie de sa vie, et sa jeunesse est à coup sûr son plus beau poëme.

Cependant il retourne en France à la mort du Régent, et cette clémence qui semble, à son endroit, une tradition dans la famille d'Orléans, ne lui interdit que le Palais-Royal où il a osé étaler sa provoquante personne.

A Paris, rendu par l'impossibilité où il est d'exercer sa verve satirique, aux agitations moins dangereuses de la vie littéraire, il en épanche le trop plein dans ses *Préfaces*, dans ses *Epîtres*, dans ses rapports avec les comédiens, avec le public, avec ses confrères, avec sa famille. Des querelles domestiques où l'odieux le dispute au grotesque, rendent plus comique que ses comédies cette vie dont la première partie a surpassé ses tragédies en pitié et en terreur. Des procès interminables étalent aux yeux avides du public les scandales de son foyer. Il plaide contre son fils ; il plaide en vers et son fils lui

répond, grâce à une facilité héréditaire, par des sarcasmes rimés. Enfin il meurt, toujours dévoré d'activité et d'ambition, au milieu des émotions d'une réconciliation tardive, peu regretté des siens sans doute et loué seulement par Fréron.

Voilà le crayon rapide de cette existence tourmentée qui ressemble si peu à ces vies des contemporains illustres, gardant presque toutes la simplicité et la majesté d'une ligne droite fièrement tracée vers Dieu : les uns recueillis, comme Crébillon, dans une solitude farouche, les autres, absorbés dans leurs sévères bibliothèques, comme Bayle, comme le père Lelong, comme Baluze, comme Montfaucon, comme Sauval, comme dix autres, par la composition de ces énormes in-folio qui dominent, pareils à des monuments, la stérilité de notre littérature et la vanité de notre érudition.

Cette vie, je l'ai trouvée de prime abord, curieuse comme un roman. Je l'ai trouvée ensuite instructive comme une leçon. C'est la vie-type de tous les satiriques fieffés. Nous y retrouverons les amertumes qui empoisonnèrent jusqu'à la gloire si légitime et si académique pourtant de Boileau (1), et les angoisses qui déchirèrent parfois jusqu'au cœur de l'insoucieux Regnier.

(1) Pour ne parler que de Boileau, nous citerons, entre autres témoignages de la rancune de certains auteurs bafoués, ces vers

La satire est une arme à deux tranchants qui coupe les doigts de celui qui s'en sert, et que l'on ne peut manier un peu fort sans mêler au sang de la victime le sang de l'exécuteur.

Plus encore que Regnier qui n'avait pratiqué que la satire de mœurs, plus que Boileau, qui n'avait osé que la satire littéraire, La Grange-Chancel expia l'audace d'avoir voulu réunir l'une et l'autre dans la satire politique, si l'on peut appeler ainsi ce faisceau d'épigrammes qui ne visent pas plus haut que l'homme dans la critique du Gouvernement.

Il lui en coûta cher, à ce téméraire, d'avoir invoqué Némésis, la pâle déesse, d'avoir allumé dans son cœur cette flamme dévorante de l'indignation, qui ne s'éteint jamais, et à défaut d'autre aliment, nous consume nous-mêmes; il lui en coûta cher de n'avoir pas étouffé dans son cerveau ce premier vers

tirés du *Recueil des chansons et vaudevilles pour servir à l'histoire anecdote* (Biblioth. Mazarine, L 1375 A B C.)

« Taisez-vous, Boileau le critique,
On fait pour votre hiver grand amas de fagots.
Craignez qu'on ne vous en applique
Cent coups de bâton sur le dos. »

Boileau n'échappa même point aux rancunes posthumes de Huet, évêque d'Avranches, qui, dans son *Commentarium de vitâ suâ*, s'est vengé du satirique qui était mort. « On s'est scandalisé, ajoute Mathieu Marais, d'y voir traité Boileau comme le dernier des hommes, parce qu'ils avoient eu un démêlé ensemble. » La Bruyère ne fut pas non plus épargné par les chansonniers.

(*Journal* de Mathieu Marais, 7 février 1721.)

satirique, vivace et fécond comme le serpent, qui en engendre tant d'autres; il lui en coûta le repos et la dignité de sa vie.

Toujours mécontent des autres, il le fut toujours de lui-même; odieux à tout le monde, il le fut surtout à sa propre famille. Son frère le renia publiquement, et sa mère, autrefois si fière de ses premiers succès, rougit et pleura de lui.

Il ne reçut qu'au lit de mort les caresses de ce fils qu'il avait poursuivi de cette haine qui était devenue un besoin, que faute d'autres victimes, il assouvissait sur les siens. Il eut peu d'amis, s'il en eut. Il s'en vante, mais j'en doute. Ceux qui lui eussent pardonné ses succès ne lui en pardonnèrent pas l'intolérant orgueil. Pour ses autres confrères, ils le haïssaient, je pense, avec cet acharnement qui est sûr de l'impunité quand une famille en donne l'exemple.

Il jouit peu de cette gloire dramatique à laquelle il tenait tant, et ne fut jamais célèbre que comme auteur de ces *Philippiques* qu'il reconnaissait et désavouait tour à tour, selon qu'il était dominé par son orgueil ou par ses remords, et qui le traîneront malgré lui à la postérité.

Et cependant cet homme n'était pas foncièrement méchant. De même que Piron, dont une première et unique faute, s'étendant comme une tache, a souillé la vie, et pour qui luit peut-être enfin,

grâce aux efforts d'un consciencieux talent, le jour de la réhabilitation (1), La Grange-Chancel valait mieux que sa réputation. Il n'eut qu'une heure de coupable, et cette heure on la fit durer toute sa vie. Il n'eut qu'un jour du fiel sur les lèvres, et ce fiel ne venait pas de son cœur.

La Grange-Chancel est une des plus illustres victimes de la vanité. Enfant prodige, on le corrompit, on le gâta d'éloges précoces. Son imagination, remplie de souvenirs antiques, s'enivra de ce mot fatal de *Philippiques* (2) par deux fois avant lui rendu

(1) Voir la remarquable notice consacrée à Piron, par M. E. Fournier (*OEuvres*). — Paris, 1 vol., A. Delahays. — (1857).

(2) L'emphatique invocation que contient la première strophe du poëme de La Grange, exprime assez haut l'ambition qui le dévorait. Mais il ne demeura pas, comme nous le verrons, fidèle à cet héroïque programme. Les angoisses de la captivité amollirent facilement un courage qui n'était que de l'exaltation, et apaisèrent une haine toute factice, et que ne justifiaient, chez le poète, comme chez les deux grands orateurs qu'il se donne en vain pour modèles, ni le légitime ressentiment d'injures personnelles, ni un patriotisme passionné. La Régence est une époque à part; le niveau moral semble s'y être abaissé pour tout le monde, et sa contagieuse dépravation s'étend jusqu'à l'âme de ceux qui la flétrissent. Comme tous les satiriques, qui passent leur vie à s'immoler le prochain, La Grange fut un égoïste, et comme tous les égoïstes, il fut indifférent, en politique, au moins. C'est ce qui explique le ton théâtral de ces vers de la première strophe, qui se souviennent trop de leurs aînés dramatiques. C'est ce qui explique aussi le visible effort d'une imagination toujours tendue à l'excès vers les grandes colères ou les grandes douleurs, et à défaut d'un sentiment inspirateur, se *grisant* avec des mots. C'est par suite de cet aveuglement que La Grange a

immortel. Son orgueil fit le reste. J'oubliais l'occasion, cette tentatrice éternelle !

C'est sa vanité impatiente qui lui désigna cette victime que sa haine inexpérimentée n'eût pas su choisir d'elle-même. La duchesse du Maine, qui ne voyait qu'une arme dans l'esprit de ses flatteurs, exploita au profit d'une cause perdue, ce jeune homme ivre de sa force et de son ambition. Elle-même ne fut que trop servie dans sa vengeance, et regretta peut-être d'avoir tendu cet arc dont les flèches portaient si loin. Elle eut honte de paraître la muse (1) de ce poète *diffamé*, et il rougit lui-même probablement, le premier enivrement du triomphe passé, de cette renommée à faire peur, qui fit peur en effet à l'Académie française (2).

N'avais-je pas raison de voir, dans cette vie de La Grange-Chancel, le plus curieux des romans et la plus terrible des leçons? Le lecteur qui m'a daigné suivre jusqu'ici partagera assez, je l'espère, cette

pu se comparer aux deux hommes auxquels il ressemble le moins. Cicéron, tendant, résigné, la gorge à Herennius, est un martyr. Démosthène, bravant ses assassins, et leur échappant par la mort volontaire, est un héros. La Grange-Chancel, lui, n'est qu'un poète.

(1) On pouvait lui appliquer le mot de H. Walpole sur Rochester, cité récemment par M. de Rémusat à propos de ce Bussy de l'Angleterre: « Les muses qui ont inspiré Rochester ne peuvent l'avouer sans rougir. »

(2) M. de La Force, son ridicule et implacable ennemi, en était. Depuis 1715, *côté des ducs*.

conviction pour le faire jusqu'au bout. Je ne demande pas d'autre récompense pour des recherches pénibles et souvent stériles. Car, comme si les contemporains de l'auteur des *Philippiques* eussent craint d'approcher, même en paroles, de cet homme noté d'infâmie, tous, sans exception, ont enveloppé son nom d'une sorte de conspiration du silence (1). Un article de *L'Année littéraire* fut toute son oraison funèbre. Nous n'aurions même rien à dire de sa jeunesse et de ses débuts, si, par une inspiration qui ressemble à un pressentiment, La Grange-Chancel, ne nous avait, dans quelques pages curieuses d'une de ses préfaces (2), initiés, même avec excès, à l'histoire de ses premières années.

Pour tout le reste de sa vie, nous avons dû glaner un à un quelques maigres renseignements dans la stérilité des mémoires du temps.

Joseph de Chancel naquit le 1er janvier 1677, au château d'Antoniat (3), terre seigneuriale et belle

(1) Il est juste de reconnaître cependant, à leur décharge, que La Grange passa une grande partie de sa vie soit en exil, soit en province. Mais notre observation n'en est pas moins fondée, surtout si on compare la pénurie de renseignements sur notre auteur, à l'abondance souvent plus embarrassante des détails biographiques sur certains auteurs bien moins célèbres.

(2) *Œuvres de Monsieur de La Grange-Chancel, revuës et corrigées par lui-même.* Paris, Pierre Ribou, 3 vol. in-12, 1735 (Préface de *Jugurtha,* tragédie).

(3) *L'Année Littéraire* dit 1676, la *Biographie Michaud,* 1676, Quérard a adopté 1676, Peignot aussi. Fidèle à notre système qui consiste à préférer à tous les autres, sur ces matières toutes

maison de campagne située à une lieue et demie de Périgueux, que possédait depuis longtemps sa famille (1), l'une des meilleures du Périgord par l'an-

domestiques, le témoignage de la famille, nous étions près d'adopter la date de 1675, indiquée dans la préface de l'édition des *Philippiques* de 1797, écrite par le fils même de La Grange, ou au moins sous son inspiration, quand un temoignage décisif, le propre acte de naissance de La Grange-Chancel est venu lever toute incertitude à ce sujet (Voir à la fin des *Mémoires*).

(1) « Il était, dit l'auteur de la préface de l'édition des *Philippiques* (Bordeaux, Puynesge, éditeur, 1798, in-8°), d'une famille anciennement ennoblie par ses services militaires. Sa mère était de la maison des Bertin, parvenue au ministère sous le règne de Louis XV (1759). » Nous insistons sur la famille de La Grange, parce qu'il ne perd jamais, comme nous le verrons, une occasion de se dire gentilhomme, et qu'il est très-infatué de sa noblesse. C'est ainsi qu'il ne manque pas de nous apprendre « que M. le duc de Beauvilliers lui faisait l'honneur de le regarder comme son parent, » et qu'il était « neveu, à la mode de Bretagne, de M. de Verteillac, d'abord colonel du régiment Dauphin, puis gouverneur de Mons. » Cette préoccupation le suit jusqu'en présence de Louis XIV : « Je ne fus pas fâché de trouver cette occasion pour lui faire connaître les services de mes pères, que je fis monter en peu de mots jusqu'à un d'entre eux, *originaire d'Angleterre*, qui fut honoré de l'ordre de Saint-Michel par Louis XII. » La Grange poussait là-dessus le préjugé jusqu'à craindre sérieusement d'avoir dérogé dans la littérature ; l'âpre critique de *L'Année Littéraire* (t. 4, 1759) ne néglige pas ce trait de caractère et dégonfle assez rudement le ballon. On trouve dans l'édition en 5 vol. in-12 des Œuvres de Monsieur de La Grange-Chancel (les frères Parfaict s'obstinent à l'appeler Chancel de La Grange), Paris 1758, chez les Libraires associés (t. V, p. 136), une ode à M. d'Hozier précédée d'une *note-réclame* singulièrement placée dans un recueil de pièces que l'on soumet à l'opinion du public, opinion qu'il faut solliciter avec d'autres titres que des titres de noblesse, dont il s'inquiète assez peu — aussi bien que de la réponse du *généalogiste*, qu'on eût pu se dispenser d'imprimer. Nous reviendrons là-dessus.

cienneté de la noblesse et par l'éclat des alliances. La Grange, dont il portait le nom, est un fief dans la même province (1).

Si la vocation est une excuse pour les poètes, elle ne le fut pour personne à un aussi haut degré que pour le jeune Joseph qui eut l'âge de poésie avant l'âge de raison, et qui parla en vers avant de savoir lire en prose, s'il faut l'en croire là-dessus :

« Ceux qui ont assuré que les hommes naissent avec le talent de la poésie, ont en moi un exemple de la vérité de leur sentiment. Je ne sçavois pas lire que je sçavois rimer : je n'avois point de plus grand plaisir que d'entendre réciter des vers : je les retenois très-aisément, et mon oreille étoit si accoutumée à leur harmonie, que je connoissois déjà quand le lecteur les estropioit par le retranchement de quelque syllabe. »

Le poète continue en donnant sur ses premières lectures et sur son éducation des détails qui sont mieux placés dans sa bouche que dans toute autre. C'est pourquoi nous poursuivrons la citation :

« A peine je commençai de lire que j'avois toujours entre les mains les tragédies de Corneille et les romans de La Calprenède, dont la lecture me donnoit tant de plaisir, que je cherchois les endroits de la maison les plus écartés pour y répandre en

(2) *Année Littéraire*, t. VIII, 1759.

liberté les pleurs que m'arrachoient les aventures que je lisois. Mon père (1) qui vouloit que je prisse le parti des armes, ne voyoit qu'avec chagrin mon attachement à l'étude ; il condamnoit autant les romans que ma mère les approuvoit, et j'ai souvent été entre eux la cause de plusieurs disputes.

» Comme on sçavoit le goût que ma mère avoit pour la lecture, on se faisoit un plaisir de lui procurer tous les livres nouveaux qui paraissoient en ce temps-là; elle ne manquoit jamais de m'en faire part, et je m'en faisois de si agréables occupations que je faillis à mourir de douleur par l'accident que je vais raconter en peu de mots.

» Nous avions accoutumé de passer la plus grande partie de l'année à une assez belle maison de campagne que nous avons à une lieuë et demie de la ville de Périgueux. Je couchois avec mon frère, plus jeune que moi de deux ans, dans une tour au deuxième étage du château, où je prenois grand soin de fermer tous les soirs la porte en dedans, et dès que je m'étois mis au lit, je ne cessois de lire que lorsque j'étois accablé par le sommeil.

(1) Par une contradiction qui est loin d'être rare, ce père, qui voulait que son fils fût militaire, avait quitté le service pour se faire recevoir avocat. Il s'y était résolu dans l'intention d'occuper une charge de conseiller au Parlement de Dijon, dont il devait hériter. Mais il mourut avant le titulaire, laissant à sa veuve trois garçons et une fille en bas âge. (Préface de l'édition des *Philippiques*, 1797, p. 1.)

» Un soir, ayant soufflé la chandelle qui étoit auprès de moi, et croyant l'avoir tout-à-fait éteinte, le feu se prit aux rideaux de mon lit pendant que j'étois enseveli dans le sommeil le plus profond dont j'aye dormi de ma vie. Mon père, qui craignoit extrêmement que les domestiques ne missent le feu au château, sentit une odeur de fumée qui le surprit, mais il fut encore bien plus étonné lorsqu'il s'aperçut que cette fumée venoit de ma chambre dont elle sortoit abondamment par le trou de la serrure. On eut beau heurter à la porte, ni mon frère, ni moi ne fûmes pas même réveillés par le bruit que l'on fit en l'enfonçant; et le lendemain lorsque je me réveillai, et que je me trouvai dans un autre lit, et dans une autre chambre, je ne pouvois comprendre par quel prodige ce changement étoit arrivé.

» Je ne demeurai pas longtemps dans ce doute; mon père qui vint m'en tirer de grand matin, m'apprit l'accident qui m'étoit arrivé, et pour m'en ôter la cause, et me punir par l'endroit où j'étois le plus sensible, il fit la même exécution de mes romans que le bachelier et le barbier firent de ceux de Don Guichotte (1). J'étois plus mort que vif pendant

(1) L'édition originale de la première partie de *Don Quichotte* vit le jour à Madrid, en 1605, petit in-4°. En 1608, Cervantes en publia une nouvelle à Madrid, corrigée et modifiée. En 1615, parut la deuxième partie, et en 1617, on donna la première édition des deux parties réunies. La Grange lisait probablement

cette terrible incendie *(sic)*, et je ne voyois point jetter de livre dans le feu, que je ne l'accompagnasse par de grands cris, et que je ne versasse des torrents de larmes. Quelques planches qui se trouvèrent dans quelques-uns de ces livres fut tout ce que j'en pus obtenir. Mon père ne survécut que peu de temps à cette exécution incendiaire, et j'avoüe que j'en sentis moins vivement la perte que je faisois. Ma mère étoit riche : elle étoit encore jeune et belle, et il n'y eut presque personne qui ne crût que son veuvage ne seroit pas de longue durée; mais je puis dire à sa louange que sa tendresse pour ses enfants, et particulièrement pour moi, lui a fait refuser tous les partis qui se sont offerts, quelque avantageux qu'ils pussent être, et qu'elle n'a jamais songé, pendant tout le cours de sa vie, qu'à l'avancement de sa famille dont peut-être avoit-elle conçu des idées trop avantageuses.

» J'étois pour lors dans ma huitième année (1). J'étois entré en cinquième chez les RR. PP. Jésuites (2), dans le collége qu'ils ont à Périgueux. Je faisois

Don Quichotte, dans la traduction grossière de César Oudin, ou dans celle de Rosset, contemporains du livre.

(1) C'est-à-dire en 1683, fin de l'année, ou au commencement de 1684.

(2) Comme Descartes, comme Marmontel, comme Diderot, comme Voltaire et presque tous les hommes illustres du XVIIIe siècle. Voir sur les Jésuites, comme corps enseignant, un curieux mémoire de Joseph de Maistre, *Lettres sur l'éducation publique en Russie;* dans les *Lettres et Opuscules inédits*. (t. II, p. 299)

déjà des vers *sur tous les sujets qu'on me proposoit* (1), et j'en faisois quelquefois si infiniment au-dessus de mon âge que tous les connaisseurs en étoient surpris. Je me souviens que mon régent *qui se piquoit d'être poëte*, fit une déclamation où je devois jouer le premier rôle, et que *je me mêlois déjà de corriger les vers que je devois réciter*. Je me souviens aussi qu'ayant invité, en ma présence, le père recteur et les autres d'assister à sa petite comédie qu'il disoit être en trois points, *je ne pus m'empêcher* de m'écrier qu'il les inviteroit incessamment à un sermon fait en trois actes. »

Le satirique était né. Il ne restait plus qu'à cultiver cette disposition aux fruits amers qu'on nomme l'ironie. Allons! quelques éloges, quelques encouragements à cet enfant précoce, qui ricane déjà! Allons! un petit hourrah de bienveillance pour cet imberbe goguenard, qui à huit ans n'a plus la crainte du régent de sa classe, et qui à quarante-quatre ans, à cet âge où l'on est corrigé ou incorrigible, bravera le régent de la France! Et c'est ainsi

(1) Nous soulignons à dessein tous les passages par lesquels s'aperçoit ce bout d'oreille naissante du satirique. Il est facile aussi de remarquer, d'après son propre et complaisant aveu, que La Grange fut de bonne heure ce qu'on le vit plus tard, écrivant sans haine des vers atroces, et calomniant sans passion; n'attendant jamais l'inspiration, mais faisant de tout ce qu'il entendait un thème à *déclamation*.

qu'on les gâte, tous ces naïfs étourdis dont on fait, à force de rire de leurs saillies et de les trouver drôles, des étourdis cyniques! Et c'est ainsi que les trop indulgentes caresses des mères et les bravos irréfléchis des camarades font de l'enfant prodige l'homme prodigue, et du novice railleur du collége de Périgueux le railleur infernal des *Philippiques*.

Voyez comme le mal a déjà fait des progrès, secondé par cette ardente imagination. Le voilà déjà tout enflé de son succès et heureux de ce bonheur équivoque qui se résume pour le pamphlétaire dans ces mots : *j'ai fait du bruit!*

« Je ne sçai si cette raillerie qui *fit du bruit dans le collége* n'auroit point changé en haine l'amitié de mon régent (car il faut peu de chose aux pédants pour les faire passer d'une extrémité à l'autre), si ma mère, qui ne croyoit pas que la ville de Périgueux fût un lieu propre à l'éducation d'un enfant que l'amour maternel lui faisoit regarder comme quelque chose d'extraordinaire, n'eût transporté toute sa famille à Bourdeaux.

» Ce fut là que pour la première fois, je commençai à voir représenter la comédie. Je me sentis animé par ces représentations à faire une comédie en trois actes *sur une aventure qui étoit arrivée depuis peu* (1); et après que je l'eus finie, je résolus

(1) Toujours le satirique qui perce!

le la faire jouer par cinq où six de mes camarades que j'assemblois souvent chez ma mère, où je prenois le soin de les exercer. Ma mère, complaisante à tout ce que je voulois, fit faire un théâtre dans une salle basse, où tous les jours de congé étoient employés à la représentation de notre comédie, que ma mère faisoit suivre ordinairement d'une assez bonne collation. La singularité de la chose attira chez ma mère tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction dans la ville (1). M. le maréchal de Lorges, et ensuite M. le marquis de Sourdis, y assistèrent plusieurs fois; et enfin cette petite saillie d'un enfant de neuf ans *fit tant de bruit* que ceux qui se trouvèrent les héros de la pièce, trop bien caractérisés pour être méconnus, quoique sous des noms empruntés, en firent de grosses plaintes à ma mère. Il y eut même un gentilhomme d'Agenois, qui lui dit qu'il se couperoit la gorge avec moi, si j'étois d'âge à porter les armes; mais que n'étant qu'un enfant il se contenteroit de me donner le foüet (2), de manière à n'être plus joué dans mes comédies. Ces menaces firent leur effet; ma mère fit abattre le théâtre, et la comédie cessa.

» Lorsque je fus en seconde et en rhétorique, je fis des vers latins avec la même facilité; tous les

(1) Toujours heureux du bruit !

(2) Que ne le fîtes-vous, honnête gentilhomme d'Agenois ?

paresseux de la classe avoient recours à moi et les vers que je leur dictois étoient tous différents les uns des autres. Un jour, un écolier fort ignorant me pria de faire les siens ; je lui en fis près de cinquante où il n'y avoit aucune césure, et qui finissoient tous par un mot monosillabique : le régent ne put s'empêcher de faire part de cette pièce d'un genre nouveau de poësie à tous les PP. du collége. Ils s'en divertirent, mais l'écolier ne laissa pas d'en être châtié (1).

(1) Il m'est impossible de ne pas signaler les remarquables analogies qu'offrent ces premières tendances et ces premières aventures avec la période correspondante de la vie de Marmontel. Qu'on ouvre ses Mémoires, si intéressants du reste ; on est frappé de la fraternité intellectuelle des deux auteurs ; tous deux méridionaux, bavards et gouailleurs, doués de la prodigieuse mémoire et de l'imagination pompeuse des amplificateurs ; tous deux loustics précoces, faisant rire la classe aux dépens du régent, ou de quelque camarade bonasse, et plus tard, dans le monde, toujours prêts à attacher le grelot du ridicule ; tous deux compromis et emprisonnés pour une plaisanterie, avec cette différence néanmoins que les plaisanteries de La Grange furent plus coupables que celles de Marmontel, et que ce dernier racheta souvent les siennes par une abnégation, qui, pour être quelque peu théâtrale, n'en est pas moins honorable ; tous deux passionnés pour les fausses grandeurs de la tragédie, et tragédiant avec acharnement ; ou pour la vide harmonie de l'opéra, et s'inspirant au milieu des machines ; tous deux possédés de la rage de concourir pour les Académies, et de la rage d'en être : La Grange même arrivé au point d'en vouloir fonder ; tous deux malades d'une sorte d'hypocondrie critique dont les démangeaisons allaient à l'exaspération, régentant également amis et ennemis, et faisant volontiers la leçon aux rois, ou à leur défaut, à leurs ambassadeurs ; tous deux grands auteurs de préfaces, et les écrivant moins

» Je n'avois pas atteint l'âge de quatorze ans, qu'ayant achevé mes classes, ma mère se disposa à me conduire à Paris. En ce temps-là, l'étude de l'histoire avoit succédé à la lecture des romans, et j'étois plus touché de la vérité que de la fiction; la lecture de Salluste me fit naître l'envie de faire une tragédie, et après avoir balancé quelque temps entre *Catilina* et *Jugurtha*, je me déterminai pour le dernier. Les principaux d'entre les Romains qu'il corrompit par ses présents, ensuite la guerre qu'il soutint longtemps contre eux avec une puissance médiocre, les victoires qu'il remporta sur eux, une de leurs armées qu'il fit passer sous le joug, et enfin ce qu'il coûta de travaux à Métellus, à Marius et à Sylla, pour achever de le défaire entièrement, lui donnèrent dans mon esprit un caractère de grandeur que je ne trouvois ni dans Annibal, ni dans Mithridate.

» J'avois achevé cette tragédie, lorsque ma mère

pour eux que contre les autres; Marmontel, traducteur essoufflé de Lucain boursoufflé, et tenant à l'*Encyclopédie* l'emploi de professeur d'humanités; La Grange gourmant la tragédie et dogmatisant en scène; Marmontel auteur de *Bélisaire*, chef-d'œuvre de la poésie de tête, le drame bourgeois appliqué à l'antiquité, Homère travesti en Richardson; La Grange auteur des *Philippiques*, chef-d'œuvre de la haine d'imagination; l'un et l'autre enfin ayant vécu d'une vie qui ressemble à une longue rhétorique, avec des volumes pour pensums et pour prison la Bastille, ce cachot classique du XVIIIe siècle.

arriva à Paris. Elle prit d'abord une maison dans le Temple (1), dont M. de La Chapelle (2), de l'Académie françoise, occupoit une partie Je lui communiquai mon ouvrage, et sur le récit avantageux qu'il en fit à M. l'abbé de Chaulieu, il lui donna la curiosité de le voir. Le petit Raisin (3) se trouva à la lecture que j'en fis. Il en fit des éloges dans les foyers de la Comédie, qui allèrent jusqu'à Versailles. Le premier dessein de ma mère étoit de me mettre page du roi, et M. le duc de Beauvilliers (4), qui me

(1) Probablement dans l'enclos du Temple. « Le reste du terrain de ce grand enclos, lisons-nous dans le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par MM. Hurtault et Magny, t. IV, p. 687. Paris, MDCCLXXIX, est rempli par l'église, par la grosse tour et par un grand nombre de maisons dont quelques-unes sont accompagnées de jardins. »

(2) Ce M. de La Chapelle était de l'Académie depuis 1688. Il y avait remplacé Furetière. Il est auteur, entre autres fadeurs, de poésies intitulées *Les Amours de Catulle*, dont Chaulieu a dit :

« Celui qui si maussadement
Fit parler Catulle et Lesbie
N'est point cet aimable génie
Qui fit le voyage charmant;
Mais quelqu'un de l'Académie. »

(3) Le principal talent de ce Raisin fut d'être, ou plutôt de n'être pas, le mari de sa femme qui fut maîtresse du Dauphin, et lui donna même un enfant. Le mari, qui trouvait dans l'ivresse un dédommagement, mourut en 1693, âgé de moins de 40 ans, à la suite d'excès de boisson. Madame le dit, cependant, excellent dans les rôles comiques (t. II, p. 30).

(4) Il s'agit ici de Paul de Beauvilliers, qui fut le précepteur du duc de Bourgogne, l'ami de Bossuet et de madame de Maintenon, et se distingua surtout par sa piété, s'il faut en croire ce couplet de 1709 :

faisoit l'honneur de me regarder comme son parent, lui avoit promis une place (1) pour moi au bout de deux ans qu'il devoit entrer en exercice de sa charge de premier gentilhomme de la chambre (2). Ce temps parut trop long à ma mère. Elle eût fort souhaité de me placer chez madame la princesse de Conti (3),

« Le Beauvilliers, ce bon enfant
Dans la paix, comme auparavant.
Tranquille, dira son bréviaire,
Leri là, lanleri là. »

Il mourut en 1714 âgé de 66 ans.

(1) L'auteur de la préface des *Philippiques* (1797) rabaisse singulièrement les vues de cette excellente mère. A entendre ce panégyriste maladroit, elle aurait été conduite à Paris par un sot désir d'exhibition et même d'exploitation des talents de son fils, qui aurait exercé dans la capitale cette industrie, alors lucrative, paraît-il (et dont maints auteurs, entre autres Rotrou, avaient vécu longtemps), de prêter de l'esprit aux grands seigneurs : « C'était dans un temps où la poésie était en France dans le plus grand crédit ; tout le monde courait après la réputation de faire des vers ; les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas de *payer chèrement* les poètes qui leur permettaient d'adopter leurs ouvrages. Cette frénésie durait encore, et fit concevoir à la mère du jeune La Grange que ce *talent* pouvait faire sa fortune et le rendre célèbre. »

(2) Paul de Beauvilliers avait cette charge du chef de son père, le très-aimable et spirituel duc de Saint-Aignan, ami de Bussy et son collègue à l'Académie. Il était mort le 16 juin 1687.

(3) Il s'agit ici de Anne-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, fille naturelle et légitimée ds Louis XIV et de madame de La Vallière. Elle épousa, le 16 janvier 1680, à treize ans, Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, qui mourut le 9 novembre 1685. D'après le récit de La Grange, la princesse, lors de leur première entrevue, était veuve et déjà douairière. Le poète avait au moins, à cette époque, quatorze ans accomplis, ce qui placerait la date de sa première visite à la princesse en 1689.

tant à cause de l'avantage qu'elle avoit de posséder entièrement l'amitié et la confiance de monseigneur le Dauphin, qu'à cause de la protection dont cette princesse honore toujours tous ceux qui ont été à son service.

» La fortune sembla favoriser les intentions de

Nous nous étendrons quelque peu sur cette ravissante fille du premier amour de Louis XIV. Sa beauté, ses grâces, ses amours, tout contribua à la rendre aimable aux yeux des contemporains, et nous serons aussi indulgents qu'eux-mêmes, aujourd'hui surtout que rien ne rend aimable comme un peu de fragilité. La majesté de sa taille et de son port l'avaient fait surnommer, à la cour, la *grande princesse*. Malgré cette taille, elle dansait admirablement; sa majesté n'était plus qu'une légèreté aérienne, et ce corps si beau semblait avoir des ailes. La renommée de sa beauté avait couru le monde, et jusque dans l'Orient, lui avait fait des conquêtes aussi flatteuses qu'inattendues : « Ce n'est point une fable, dit Madame, que le roi de Maroc ait fait demander en mariage la princesse de Conti, mais le roi a nettement repoussé cette proposition. » Un portrait, selon les uns, une simple gravure enluminée, selon les autres, aurait suffi pour causer ces ravages dans le cœur de Muley-Ismaël, despote des plus sanguinaires. Ce même portrait, trouvé en Amérique, dit Walkenaër (*Histoire de La Fontaine* p. 495), au bras d'un armateur français, par don Joseph Valeto, fils du vice-roi du Pérou, lui inspira la même passion, et ce nouvel ensorcellement divertit longtemps Paris et la cour. Cette princesse devait réunir toutes les originalités. Belle comme l'Amour, elle ne fut point aimée de son mari, qui cependant prit la petite vérole par son imprudent empressement à la soigner, et mourut en la sauvant. Ce prince, selon madame de Caylus avait de l'esprit et de l'instruction ; mais gauche dans ses actions, il n'était goûté de personne, par l'envie qu'il eut toujours de paraître ce qu'il n'était pas. « Veuve à dix-huit ans, princesse du sang, et aussi riche que belle, elle eut de quoi se consoler. On a dit qu'elle avoit beaucoup plu à monsieur son beau-frère (le prince de la Roche-sur-Yon, prince de Conti par la mort de

ma mère. Madame la princesse de Conti avoit entendu parler de ma facilité à faire des vers, et un soir que Monseigneur le Dauphin étoit chez elle avec une nombreuse suite de courtisans, elle demanda à M. de Verteillac, qui fut depuis gouverneur de Mons et qui commandoit alors le régiment

son frère); et comme il étoit lui-même fort aimable, il est vraisemblable qu'il lui plût aussi. » « Il lui plût très-fort; » ajoute Voltaire en note, en citant des vers gracieux et malins du prince de Conti. Les contemporains furent de l'avis de Voltaire, car on lit dans un noël, inséré tour à tour dans les *Mémoires de Madame de Maintenon,* par La Beaumelle, et dans *La France galante*, ce couplet qui valut à M. de Termes, son auteur, une volée de bois vert :

« La charmante princesse,
La divine Conti
A-t-elle la tendresse
Toujours de son parti ?
Elle en a pour son père
Et pour son cher époux,
Peut-être pour son frère
Et n'en a pas pour tous. »

La France galante cite le couplet avec quelques légères variantes :

« Elle en a de son père
Et peu de son époux,
Mais pour monsieur son frère
Il en a pour eux tous. »

D'autres couplets, notamment un de 1708, prétendent que Monseigneur aime fort « la Conti, sa sœur, » et en donne une raison que nous ne reproduirons pas. La lecture du pamphlet intitulé *La France Galante*, et celle des *Souvenirs* de madame de Caylus ne sont pas de nature à détruire complétement cette imputation. Si le sentiment que la princesse de Conti sut inspirer au Dauphin ne fut pas précisément de l'amour, on peut l'appeler du moins une amitié passionnée, fortifiée par une communauté de goûts, de plaisirs, d'antipathies même — qui permet d'en penser

Dauphin, s'il connoissoit le fils d'une dame de sa province qui faisoit des vers, sur tous les sujets qu'on

toujours un peu plus qu'on n'en dit. Mais laissons parler madame de Caylus, si inimitable dans l'expression des nuances, soit à propos de beauté, soit à propos de sentiments : « Il est aisé de comprendre qu'un jeune prince tel qu'étoit Monseigneur alors, avoit dû s'ennuyer infiniment entre madame sa femme et la Bessola, d'autant plus qu'elles se parlaient toujours allemand, langue qu'il n'entendoit pas... Poussé à bout, il chercha à s'amuser chez madame la princesse de Conti... Il y trouva d'abord de la complaisance et du plaisir parmi la jeunesse qui l'environnoit, aussi il laissa madame la Dauphine jouir paisiblement de la conversation de son allemande. » Il paraît même que la dauphine finit par le trouver mauvais et fit à la princesse le triste honneur de s'en montrer jalouse. Le mal était fait et les filles d'honneur de la princesse ne le réparèrent pas ; elles semblèrent se charger au contraire d'entretenir la blessure ouverte, peut-être, par leur belle maîtresse. La princesse elle-même dut trouver bientôt cet empressement exagéré, car le Dauphin qui ne venait d'abord que pour elle, n'y vint plus que pour mademoiselle de Choin. Cette indigne rivale de la plus belle princesse du monde lui enleva, par un double et successif affront, le cœur de Monseigneur et celui de M. de Clermont-Chate. C'est ainsi que cette femme, si admirablement faite pour l'amour, n'échappa pas à cette autre singularité de sa destinée, qui était d'y être toujours malheureuse. « Je ne sais si l'humeur de madame la princesse de Conti, dit madame de Caylus, contribuoit à révolter les conquêtes que sa beauté lui faisoit faire, ou par quelle fatalité elle eut aussi peu d'amants fidèles que d'amis reconnaissants, mais il est certain qu'elle n'en conserva pas. » C'est ce que confirme le couplet suivant :

« De Conti l'ancienne douairière,
Ayant perdu ses agréments,
Ne pouvant plus charmer son frère,
Cherche et ne trouve plus d'amants. »

Nous ajournons de plus amples détails au moment où, arrivés au portrait de la princesse par La Grange, nous lui comparerons ceux des autres contemporains.

lui proposoit, avec une justesse et une facilité qui lui paroissoient incroyables. M. de Verteillac lui répondit qu'il devoit me connoître, puisque j'étois son neveu à la mode de Bretagne, que ma mère avoit envie de me mettre page chez le roi; mais que si S. A. S. vouloit me donner une place chez elle, elle seroit au comble de ses désirs. Madame la princesse de Conti consentit que M. de Verteillac me fît venir à Versailles, et ma mère partit un moment après qu'elle en eût reçu la nouvelle; elle fut introduite avec moi dans le cabinet de la princesse, où nous trouvâmes Monseigneur le Dauphin (1), accompagné de M. le Duc (2), de

(1) Le Dauphin, fils de Louis XIV, né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711. Nous savons que la cour de la princesse de Conti était sa société habituelle. Il vécut assez inutile et mourut peu regretté. Saint-Simon s'est surpassé dans le tableau inimitable qu'il trace de son agonie. Les amours de cet Hippolyte farouche et dévot ont largement défrayé la chronique scandaleuse du temps. *La France galante*, notamment, consacre un long chapitre à ce prince qui n'eut pas d'autre histoire. Selon Madame, quoique très-indolent dans l'un et dans l'autre, il ne manquait ni d'esprit ni de méchanceté.

(2) Monsieur le Duc (Louis, duc de Bourbon-Condé), petit-fils du grand Condé, était né en 1668. Il mourut le 4 mars 1710, d'un mal subit après une vie désordonnée. « C'étoit, dit Saint-Simon un homme très-considérablement plus petit que le plus petit homme, qui, sans être gros, était gros de partout, la tête grosse à surprendre, et un visage qui faisoit peur. Il étoit d'un jaune livide, l'air presque toujours furieux, mais en tout temps si fier, si audacieux, qu'on avoit peine à s'accoutumer à lui. Il avoit de l'esprit, de la lecture, des restes d'une excellente éducation, de la politesse et des grâces même, quand il vouloit, mais il vouloit

M. le prince de Conti (1), de M. le duc de Ven-

très-rarement. Ses mœurs perverses lui parurent une vertu... » Madame de Caylus, avec sa touche fine, corrige et adoucit un peu cet âpre portrait : « M. le Duc avoit de grandes qualités, de l'esprit et de la valeur au suprême degré ; il aimoit le Roi et l'Etat... Bien loin d'avoir cet intérêt sordide qu'on a toujours reproché aux Condé, il étoit juste et désintéressé... Ce prince ne laissoit pas d'avoir ses défauts ; il étoit brutal..., il aimoit la bonne compagnie, mais il n'y arrivoit pas toujours à propos. On ne peut pas, en apparence, être moins fait qu'il ne l'étoit pour l'amour. Cependant, il se donnoit à tous moments pour un homme à bonnes fortunes. Il aimoit madame sa femme plus qu'aucune de celles dont il vouloit qu'on le crût bien traité, et cependant il affectoit beaucoup d'indifférence pour elle. Il en étoit excessivement jaloux et ne vouloit pas le paraître. » Les *Mémoires* de Maurepas (t. I, p. 238), donnent de curieux détails sur ses désordres et sur sa mort.

(1) Le prince de Conti (François-Louis), héritier de ce titre par la mort de Louis-Armand, mari de la princesse protectrice de La Grange, était l'homme le plus aimable de France, au dire de tous ses contemporains ; peu estimable du reste, sous le rapport des mœurs, il partageait avec Vendôme, son ami et son compagnon d'orgie, les qualités et les vices de César ; ces derniers même assez ouvertement, pour que madame de Caylus puisse nous le révéler. Il eût pu jouer un grand rôle, sans ses défauts, et surtout sans des qualités qui lui nuisirent plus que des défauts. Sa popularité ne tarda pas à offusquer Louis XIV. Le soleil de la royauté ne souffrait point d'éclipse. Quelques imprudentes critiques, que renfermaient des lettres interceptées, précipitèrent une disgrâce qui n'attendait qu'une occasion. Louis XIV se montra inflexible dès qu'il put le faire sans paraître jaloux. Les prières du grand Condé mourant purent seules faire lever l'exil de celui qui avait perdu sans retour une faveur que la médiocrité ombrageuse du duc du Maine fermait à quiconque en était plus digne que lui. Le prince se trouva condamné à de stériles succès de cour qui ne le dédommagèrent point de son injuste oisiveté. Comme le duc de Chartres, il encouragea et consacra alors, en quelque sorte, cette révolution dans les mœurs dont ces princes

dôme (1) et de tout ce qu'il y avoit de brillant dans

dédaignés firent leur trop heureuse vengeance. Comme lui, il se consola dans la débauche du malheur d'être prince du sang. Il brilla en tête de cette opposition du plaisir, de cette Fronde de l'esprit qui mêlait à Saint-Cloud, à Anet, à Clichy, à l'Ile Adam, tant de chansons et de bons mots au bruit des verres. Il fut le roi de ces premiers roués, les plus spirituels de tous, qui virent pétiller la verve de Chaulieu, arrachèrent à la conversion La Fontaine incertain, et rendirent un moment, à la muse licencieuse des *Contes*, les caresses du bonhomme. C'est à eux qu'il dédia ses derniers vers et ses derniers péchés. « Sa figure, dit madame de Caylus, n'avoit rien de régulier ; il étoit grand sans être bien fait, maladroit avec de la grâce..., ce qui formoit un tout plein d'agréments et de charmes, à quoi l'esprit et le charme contribuoient. » — Saint-Simon le peint galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, et coquet avec tous les hommes ; « C'étoit un très-bel esprit, lumineux, juste, exact, étendu, d'une lecture infinie qui n'oublioit rien ; il avoit l'esprit solide, infiniment sensé, *il en donnoit à tout le monde.* » Il plaisait à tous, même à ceux qui craignaient de déplaire au roi : « Il étoit à Marly aussi entouré que le roi, et c'est une vérité qu'on y oublioit l'heure des repas. » Il avait eu avec la princesse de Conti, sa belle-sœur, une liaison intime, mais passagère ; sa passion véritable fut pour la duchesse de Bourbon, s'il en eut jamais, car cet homme si charmant parut égoïste à ceux même qu'il charmait. Saint-Simon et Madame inclinent à penser que ce prince tant aimé n'aima que lui, et qu'il plut à tous, précisément parce qu'il ne s'était donné à personne. Madame le dit même faux par-dessus le marché.

Né le 10 avril 1664, le prince de Conti mourut le 22 février 1709, emporté prématurément, si l'on en croit Madame, par les aphrodisiaques dévorants par lesquels il ranimait pour de nouveaux excès les forces épuisées de sa constitution. Il eût pu laisser de grandes actions ; il ne laissa que le souvenir de grandes passions portées avec esprit. Sa mort fut un deuil pour la cour, et n'en fut pas un pour la France.

(1) Louis-Joseph, duc de Vendôme, l'un des grands capitaines du siècle de Louis XIV, en dépit de ces vers :

l'un et dans l'autre sexe, qui depuis la mort de madame la Dauphine (1) se rendoit assiduëment chez

« Je crois le général Vendôme
Plus propre à défendre Sodome
Qu'à battre le fameux Anglois... (1708). »

était né le 1er juillet 1654. Malgré ses talents militaires, il fut surtout célèbre comme le chef de cette coterie de blasés qui affichait hautement un vice emprunté aux traditions de la corruption romaine, et qui, s'il faut en croire les indiscrétions des pamphlétaires de l'époque, fit des prosélytes jusque sur les marches du trône. Du reste, cette pratique du mignonnage était, comme on peut le voir par les *Mémoires* de Campion, héréditaire dans cette famille à l'origine bâtarde, et aux goûts bâtards comme elle. Le duc, dans l'intervalle de ses campagnes, faisait les honneurs de son royal château d'Anet, si bien fait pour les fêtes prodigues, à toute la jeune France d'alors. Dans cette société tolérante, tous les rangs étaient confondus dans l'aimable égalité du plaisir, et on n'y gardait point d'autre supériorité que celle de l'esprit. C'est là que riait, blasphémait et chantait cette joyeuse élite de raffinés et de libres penseurs, Chaulieu, Campistron, Quinault, La Fare, et un peu plus tard J.-B. Rousseau, Palaprat et Voltaire qui se retrouvaient à ces orgies plus grossières du Temple ou de Clichy, chez le Grand-Prieur, cher aux filles d'opéra. Là on déposait toute contrainte et pour tout peindre d'un mot, M. de La Fare s'appelait tout bonnement M. de la *Cochonnière*. L'Anacréon des fêtes du château d'Anet, plus décentes, fut un moment La Fontaine qui hésitait à jeter sur ses roses les cendres de la pénitence:

« J'avois juré, même en d'assez beaux vers,
De renoncer à tout conte frivole...
Me voilà prêt à conter de plus belle... »

Le duc de Vendôme, pour mourir d'une façon digne de sa vie, mourut d'une indigestion de poisson, à Vinaros, en Espagne, le 11 juin 1712. Le gros La Fare, lui, était mort d'une indigestion de morue.

(1) Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille aînée de l'Électeur de Bavière, morte en 1690.

madame la princesse de Conti, où la jeune cour s'étoit transportée.

» J'avoüe que tout ce que je m'étois imaginé de la beauté des Cléopâtres, des Rosemondes et des autres héroïnes de roman, me parut infiniment au-dessous de ce que je vis alors, et que, tout enfant que j'étois, je sentis une admiration et un saisissement que je n'avois point encore éprouvé. Cette merveilleuse princesse n'avoit pas alors plus de vingt-trois ou vingt-quatre ans (1), et quoique la petite vérole eût beaucoup diminué de la beauté de son teint, cette *petite* perte étoit réparée par tant d'autres avantages que ceux qui l'avoient toujours vûë ne s'en appercevoient presque pas, et que ceux qui la voyoient pour la première fois ne croyoient pas qu'il y eût rien à souhaiter dans une personne si accomplie.

» Sa taille (2), qui étoit au dessus de la taille ordi-

(1) Cette absence de toute précision dans les chiffres nous empêche de fixer nous-mêmes, d'une manière certaine, la date de l'entrevue de La Grange avec la princesse, date dont sa double assertion « qu'il alla à Paris à quatorze ans, et que la princesse n'avoit pas alors plus de vingt-trois ou vingt-quatre ans, » forme les seuls éléments. Ces hésitations, dans les souvenirs du poète, font osciller l'époque de cette entrevue de 1689 à 1690.

(2) Ce portrait n'a rien de flatté si on le compare à ceux qu'ont tracés Madame, mère du Régent, et madame de Caylus. D'après cette dernière, « la princesse étoit belle comme madame de Fontanges, agréable comme sa mère (La Vallière), avec la taille et l'air de son père, et auprès de laquelle les plus belles et les

naire, étoit libre, dégagée, et telle que les poètes nous représentent ou Diane ou Athalante. Tous les traits de son visage, qui avoient beaucoup de ressemblance avec ceux du roi, étoient d'une régularité admirable,

mieux faites n'étoient pas regardées, dégagée, et telle que les poètes nous représentent Diane ou Athalante. Tous les traits de de son visage, qui avoient beaucoup des ressemblance avec ceux du roi, étoient d'une régularité admirable, et avoient un air de majesté qui l'auroit fait respecter sous un habillement champêtre. Cependant le plus grand éclat de madame la princesse de Conti n'a duré que jusqu'à sa petite vérole, qu'elle eut à dix-sept ou dix-huit ans. Elle lui prit à Fontainebleau, et elle la donna à son mari, qui en mourut.» Madame s'extasie aussi devant cette figure qui avait comme le visage maternel, quelque chose de radieux et de céleste : « Cette princesse étoit extrêmement belle avant d'avoir la petite vérole, mais sa maladie l'a bien changée. Elle conserve encore une taille parfaite et une tournure charmante ; elle danse admirablement..... On n'a vu aucune personne de grande taille danser parfaitement si ce n'est la grande princesse de Conti, mais personne au monde ne danse aussi bien qu'elle. Au moral, toujours suivant madame de Caylus, ce peintre impitoyable et délicat, « on ne peut nier que la coquetterie de madame la princesse de Conti ne fût extrême. Son esprit est médiocre, et son humeur est capable de gâter d'excellentes qualités qui sont réellement en elle. Elle est bonne amie, généreuse, et a rendu de grands services aux personnes pour lesquelles elle a eu de la bonté ; mais plusieurs se sont dispensées d'en conserver de la reconnaissance, par cet humeur qui les leur faisoit trop acheter. Il faut excepter de ce nombre les princesses de Lorraine, mademoiselle de Lillebonne et mademoiselle de Commercy. J'ai vu de trop près la fidélité de leur attachement et la persévérance inébranlable de leur reconnaissance. » Il est permis de croire que cette humeur qui coûta si cher à la princesse de Conti et l'entraîna à tant de fautes de conduite n'est pas autre chose que ce penchant à l'indépendance et à la satire qu'elle partageait avec madame la Duchesse, sa sœur, mais que celle-ci tempérait

et avoient un air de majesté qui l'auroit fait respecter sous un habillement champêtre. Sa bouche, du plus beau corail du monde, ne s'ouvroit que pour laisser voir deux rangs de perles orientales, et la nature,

par une certaine habileté. Ce goût pour le persifflage valut aux deux caustiques princesses, mais surtout à madame de Conti, la haine de madame de Maintenon et la disgrâce du roi Louis XIV, qui ne lui pardonnait point de n'avoir épargné ni celle qu'il honorait de son affection, ni lui-même. Parmi les amis qui consolèrent la princesse de l'ingratitude des autres, il faut citer La Fontaine « dont elle aimait tant la société ; » La Fontaine qui avait chanté son épithalame et qui correspondait avec son mari. Le bonhomme lui adressa, un matin qu'il avait rêvé d'elle pendant la nuit, cette ravissante pièce intitulée : *Le Songe*, pleine de cet enthousiasme que la princesse avait le privilège d'inspirer non-seulement aux poètes mais même aux femmes, et les plus froides, témoin madame de Grignan. Madame de Sévigné, tout en gourmandant sa fille de son engoûment, ne peut que louer cette taille divine « qui emporte l'admiration. » Quant à l'épître du *Songe*, c'était justement en 1689, pendant le carnaval. Le fabuliste avait rencontré la princesse en grands atours et partant pour le bal :

« La déesse Conti m'est en songe apparue,
Je la crus de l'Olympe ici-bas descendue ;
Elle étaloit aux yeux tout un monde d'attraits
Et menaçoit les cœurs du moindre de ses traits.
Fille de Jupiter, m'écriai-je à sa vue,
On reconnoît bientôt de quel sang vous sortez.
. . . . . .
Quand Morphée à mes sens présenta son image,
Elle alloit en un bal s'attirer maint hommage,
Je la suivis des yeux ; ses regards et son port
Remplissoient en chemin les cœurs d'un doux transport.....
.... Conti me parut lors mille fois plus légère
Que ne dansent aux bois la nymphe et la bergère.
L'herbe l'auroit portée ; une fleur n'auroit pas
Reçu l'empreinte de ses pas ! »

« Quelle verve ! quelle touche délicate et gracieuse, dit M. Valkenaër, dans un poète de soixante-huit ans ! » Nous l'avouons, voilà des vers faits pour consoler de bien des disgrâces.

qui s'étoit étudiée à faire un chef-d'œuvre, avoit ajouté à tant de perfections les yeux les plus beaux, les mieux fendus et les plus pleins d'esprit et de vivacité qui paraîtront jamais dans aucun autre de ses ouvrages. Quoiqu'elle eût auprès d'elle mademoiselle de Comercy, mariée depuis à M. le prince

Après la mort du Dauphin, elle avait complétement modifié son genre de vie et épuré ses relations. « Devenue grave et sérieuse, disent les *Mélanges* de Boisjourdain (I, 42), elle choisit des personnes tranquilles et aimables qui lui composoient un cercle où elle passoit sa vie. » — En 1716, elle acheta la belle maison de Choisy, qui avait été donnée à Mme la marquise de Louvois, en échange du château de Meudon (*Journal manuscrit de la Régence*, p. 339). Madame constate, à la date du 21 mai 1718, « que la princesse de Conti est maintenant d'une grande dévotion, qu'elle sait fort bien vivre et qu'elle est très-posée. »

« Elle est, ajoute-t-elle, celle que le Roi a le plus aimée de ses filles du côté gauche. » On trouve dans l'*Encyclopédiana* (p. 6), un passage qui contredirait tant soit peu ces assertions :

« La vieille princesse de Conti avoit la bassesse de se faire la complaisante de Mme de Mailly, et ne rougissoit pas de conduire l'intrigue de cette célèbre favorite de Louis XV. C'est, répondit la Reine à une de ses dames du Palais qui lui rendoit obligeamment compte des détails, *qu'un vieux cocher aime encore à entendre claquer le fouet.* » Peut-être n'est-ce là qu'une spirituelle médisance de cour. La princesse de Conti mourut en 1739, à l'âge de soixante-quinze ans. « La princesse de Conti, première douairiere, est décédée au commencement de ce mois, *âgée de* 73 *ans*, d'un abcès dans la tête, et ayant beaucoup souffert depuis plus d'un an. Elle avoit été intimement liée avec Mgr le Dauphin, aïeul du Roi, et une des plus belles personnes de la cour, où elle a toujours été infiniment estimée. » (Barbier, III, 173).

Nous avons oublié de mentionner, sur son aventure avec M. de Clermont-Chatte, le spirituel ouvrage de M. Barrière, *La Cour et la Ville* (p. 91 à 121).

d'Épinoi (1), les marquises de Châtillon et de Villequier sœurs, la duchesse de Choiseul (2), sa cousine germaine, et plusieurs autres dames qui passoient pour belles dans le monde, on peut dire qu'elle les effaçoit tellement qu'elle seule attiroit tous les regards de ceux qui les voyoient ensemble.

» Si j'avois été charmé de sa présence, je le fus encore davantage de l'agréable son de sa voix, accompagné d'un sourire engageant et plein de bonté dont je fus pénétré jusqu'au fond du cœur. Après m'avoir examiné quelque temps, elle dit qu'elle me trouvoit bien petit. Je ne donnai pas à ma mère le temps de lui repartir, et je lui répondis, avec une

(1) Élisabeth de Lorraine, mariée le 7 octobre 1691, à Louis de Melun, prince d'Épinoy. Saint-Simon l'a peinte, elle et sa sœur, à l'emporte-pièce : « C'étoit une personne douce, belle, qui n'avoit d'esprit que ce qu'il lui en falloit pour arriver à ses fins, mais qui l'avoit au dernier point et qui jamais ne faisoit rien que par vues ; d'ailleurs, naturellement bonne, obligeante et polie. Elles étoient princesses, mais le plus souvent sans habits et sans pain à la lettre... M. de Louvois leur donnoit noblement de l'argent, que la nécessité leur faisoit accepter. Cette même nécessité les mit à faire leur cour à madame la princesse de Conti, d'avec qui Monseigneur ne bougeoit pas alors. Elle s'en trouva honorée ; elle les attira fort chez elle, les logea, les nourrit à la cour, les combla de présents, leur procura tous les agréments qu'elle put. »

(2) Est-ce Marie-Louis-Gabrielle Le Blanc de la Vallière, nièce de la célèbre La Vallière, qui avait épousé, le 30 juillet 1681, César-Auguste de La Vallière, comte du Plessis-Praslin, qu'on appelait le duc de Choiseul-Praslin, amie de madame Ulrich, dernière maîtresse de La Fontaine, et de La Fontaine lui-même, et dont les mœurs étaient dignes de l'une et de l'autre ?

hardiesse dont elle parut satisfaite, que je n'en aurois pas moins de zèle pour le service de S. A. Monsieur le duc de Vendôme, qui avoit entendu parler de mes talents pour la poësie, par Campistron et par l'abbé de Chaulieu, s'approcha de nous, et voulant essayer si ce qu'on lui avoit dit étoit véritable, il m'engagea à remplir les bouts-rimés qu'il avait proposés depuis quelques jours (1) à la louange de madame la princesse de Conti. En même tems, l'on me fit passer dans un cabinet où je trouvai tout ce qu'il me falloit pour écrire, et un quart d'heure après je raportai les vers suivants qui ont été le premier degré du peu de réputation que j'ai acquise dans la république des lettres :

(1) Le duc de Vendôme était fort capable de ces amusements ingénieux. Vivant au milieu des poètes, avec Chaulieu, l'anacréontique abbé, avec J.-B. Rousseau, l'homme au *Gloria Patri*, le jeune Aroüet, La Fontaine, à qui il faisait une pension, et Campistron « poète Toulousain à ses gages » dit La Fare, il avait conquis dans leur commerce une sûreté de goût qui, jointe à sa brillante facilité, en avait fait un Mécène complétement digne d'eux :

« .... Quel mérite enfin ne vous fait estimer ?
Sans parler de celui qui force à vous aimer ?
Vous joignez à ces dons l'amour des beaux ouvrages,
Vous y joignez un goût plus sûr que nos suffrages. »

lui disait La Fontaine :

« Sommes-nous tous princes ou tous poëtes? » s'écriait Voltaire dans sa société.

SONNET

Chaque cœur est un temple où l'on vous dresse un BUSTE.
Du plus indifférent vous fondez les GLAÇONS;
De mirthes amoureux moins faisoit de MOISSONS
Celle qui fit filer la main la plus ROBUSTE.
Tout cède, tout se rend à votre aspect AUGUSTE.
La raison fait au cœur d'inutiles LEÇONS.
Ses avis importuns passent pour des CHANSONS
Chacun connaît sa faute, et chacun la croit JUSTE.
L'un adore ce port rempli d'un doux ORGUEIL;
L'autre, ces yeux brillants et ce charmant ACCUEIL:
Mais toujours le respect leur oppose une DIGUE.
Et ce Dieu qui du monde agite les RESSORTS,
Et qui de ses faveurs fut pour vous si PRODIGUE,
N'oseroit qu'en tremblant exprimer ses TRANSPORTS.

» La manière dont j'avois rempli ces bouts-rimés et le peu de tems que j'avois mis à cet ouvrage fut rapporté au roi comme quelque chose d'extraordinaire, ce qui lui donna la curiosité de me voir, et il n'y avoit pas huit jours que j'étois entré en exercice de mon office de page que Sa Majesté m'envoya chercher par un exempt de ses gardes, qui me conduisit chez madame de Maintenon. Le roi fut un quart d'heure à m'interroger tant sur ma famille que sur mes études. Je ne fus pas fâché de trouver cette occasion pour lui faire connoître les services de mes pères, que je fis monter en peu de mots jusqu'à un d'entre eux, originaire d'Angleterre, qui fut honoré de l'Ordre de Saint-Michel par Louis XII. Sa Majesté

sembloit prendre plaisir à toutes mes réparties, et pendant cette conversation, je m'apperçus que madame de Maintenon me regardoit fixement; mais elle ne dit jamais une parole.

» Après que le roi m'eût donné mon congé par un signe de tête qui avoit quelque chose de fort gracieux, je ne songeois qu'à m'en retourner au plus vite chez madame la princesse de Conti pour lui rendre compte de ce qui venoit de m'arriver; mais il me fut impossible de me débarrasser des caresses dont les courtisans, qui étoient dans l'antichambre de madame de Maintenon, vinrent m'accabler (1). Il y eut même un cordon bleu qui voulut m'accompagner jusques chez la princesse pour la féliciter de l'accueil que le roi m'avoit fait; il exagéra à la manière des courtisans, jusqu'à ajouter que Sa Majesté avoit dit en sa présence qu'elle me donnoit quatre cents écus de pension. Madame la princesse de Conti, qui ne se trompe jamais, ne crut pas ce dernier article, étant bien persuadée que le roi n'auroit pas pris l'appartement de madame de Maintenon pour

(1) Cette scène a quelque chose d'un crayon de La Bruyère. La couleur manque, mais l'esquisse y est, quoique un peu sèche. La Grange avait une grande dose d'observation et de finesse. Il est à regretter qu'il n'ait pas employé à la peinture, et même à la comédie de mœurs, cette aptitude comique, mais il fut bien vite emporté par d'autres instincts. Le rire dégénéra bientôt en ricanement, et la plaisanterie en sarcasme. Chez cet enfant gâté, tout devint aigre de bonne heure.

verser ses grâces sur une personne qui étoit à elle (1). Ainsi l'avis de la pension se trouva faux, et il me fallut me contenter des louanges que l'on me donna en profusion. Le soir même le roi parla de moi avec éloge à madame la princesse, et lui fit une espèce de reproche de lui avoir enlevé un page qui lui étoit d'abord destiné.

» Cependant le roi se mit en campagne pour aller faire le siége de Mons (2). Je me souviens que, quelques jours avant son départ, j'avois vu monsieur de Louvois seul, appuyé sur la balustrade du par-

(1) On avait arrêté un page des princes de Conti qu'ils avaient envoyé à Paris, et qui s'en retournait chargé de lettres de leurs amis. « On prit (et M. de Louvois apporta au roi) ces lettres parmi lesquelles il eut la douleur d'en trouver de madame la princesse de Conti, sa fille, remplies des traits les plus satiriques contre lui et madame de Maintenon..... « Le roi exila toute cette jeunesse.... Pour madame la princessse de Conti, elle en fut quitte pour la peur et la honte de paraître tous les jours devant son père et son roi justement irrité, et d'avoir recours à une femme qu'elle avoit outragée pour obtenir son pardon. Madame de Maintenon, ajoute madame de Caylus, lui parla avec beaucoup de force et lui dit des vérités dures. » Voir aussi *La France galante,* au chapitre intitulé *Le Divorce Royal ou guerre civile dans la famille du grand monarque.* Louis XIV, ni madame de Maintenon n'oublièrent jamais que la princesse et le Dauphin, dans un accès de bonne humeur, avaient porté la santé du *bonhomme* et de la *bonne vieille.*

(2) Le 17 mars 1691. On a dans une lettre intéressante de Racine, qui y faisait son personnage de gentilhomme historiographe, le récit circonstancié de ce siége. La garnison sortit de la place le 10 avril. Le roi donna à Vauban cent mille francs, et le pria à dîner.

terre qui règne au-dessus de l'Orangerie, et, après qu'il se fut retiré, ayant eu la curiosité de prendre la place qu'il venoit de quitter, je trouvai ces deux vers écrits avec du crayon rouge, qui ont été comme le plan de ce que l'on a vu exécuter dans la suite :

« Mons, Namur et Charleroy
Seront bientôt au Roy. »

Sa Majesté (1), en partant, ne laissa dans tout le château de Versailles, que madame la Duchesse et madame la princesse de Conti. Tous les princes et presque tous les seigneurs de la cour avoient suivi Sa Majesté. La maison de Monsieur et de Madame étoit allée passer à Saint-Cloud tout le temps que le roi devoit être absent de Versailles, et les courtisans, qui n'avoient ni charge à la cour, ni emploi dans l'armée, avoient pris ce temps pour vaquer ou à leurs affaires ou à leurs plaisirs; de sorte que Versailles devint une grande solitude où deux princesses, jeunes et belles, ne passoient guère agréablement leurs beaux jours, n'ayant pour toute compagnie

(1) Nous continuons à laisser la parole à La Grange-Chancel, dont le récit, comme on le voit, est fort intéressant. Il nous révèlera sur la vie de Racine et de Santeuil quelques particularités qu'on ne trouve point ailleurs, et que nous enregistrerons, bien qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à notre sujet. Mais nous ne saurions négliger l'occasion qui s'offre parfois à nous d'élever notre rôle. Les quelques faits auxquels nous faisons allusion sont mieux que de la biographie, ils sont de l'histoire.

que quelques dames (1) qui leur étoient particulièrement attachées.

» Comme madame la Duchesse (2) aimoit extrê-

(2) Parmi ces dames était madame de Caylus, qui s'était, pour son malheur, attachée à madame la Duchesse, qui devait être la cause de sa disgrâce. Les princesses ne s'ennuyèrent pas tant à Versailles que semble le dire La Grange : « Je demeurai à Versailles avec les princesses, et comme il n'y avoit point d'hommes, nous y étions dans une grande liberté. Madame la princesse de Conti et madame la Duchesse avoient chacune leurs amies différentes, et comme elles ne s'aimoient pas, leurs cours étaient fort séparées. C'est là que madame la Duchesse fit voir cette humeur heureuse et aimable par laquelle elle contribuoit elle-même à son amusement et à celui des autres. Elle imagina de faire un roman et de transporter les caractères et les mœurs du temps présent sous les noms de la cour d'Auguste. Celui de Julie avoit par lui-même assez de rapport avec madame la princesse de Conti, à ne le prendre que suivant les idées qu'Ovide en donne, et non pas dans la débauche rapportée par les historiens ; mais il est aisé de comprendre que ce canevas n'étoit pas mal choisi et avec assez de malignité. Nous ne laissions pas d'y avoir tous nos épisodes, mais en beau, *au moins pour ceux qui étoient* de la cour de madame la Duchesse. Cet ouvrage ne fut qu'ébauché et nous amusa, c'étoit tout ce que nous voulions. » (*Souvenirs* de Madame de Caylus.)

(1) C'était Louise-Françoise, dite mademoiselle de Nantes, quatrième enfant de Louis XIV et de madame de Montespan. C'était la préférée du roi, qui, lors de sa petite vérole, voulut la voir à toute force, et passa en quelque sorte, pour se donner ce dangereux plaisir, par-dessus le corps du grand Condé qui mourut lui-même épuisé par les soins qu'il avait donnés à sa belle-fille. On l'avait mariée, à peine âgée de onze ans, à Louis III, *Monsieur le Duc*. « On n'oubliait rien dans son éducation, dit madame de Caylus, pour faire valoir les talents propres à plaire qu'elle avoit reçus de la nature. Elle répondit parfaitement à son éducation ; mais ses grâces et ses charmes sont bien au-dessus de mes éloges. Ce n'est point une taille sans défauts, ni une beauté parfaite.

mement la poésie, où tout le monde sait qu'elle s'occupe quelquefois et toujours avec succès, je n'eus pas de peine à m'introduire chez elle. Elle entendit

Ce n'est pas non plus, à ce que je crois, un esprit d'une étendue infinie; quoiqu'il en soit, elle a si bien ce qu'il faut pour plaire, qu'on ne juge de ce qui lui manque que lorsque la découverte de son cœur laisse la raison libre. » « Madame la Duchesse, dit-elle en un autre endroit, eut la petite vérole à Fontainebleau, dans le temps de sa plus grande beauté ; jamais on n'a rien vu de si aimable, de si brillant, qu'elle parut la veille que cette maladie lui prit. Il est vrai que ceux qui l'ont vue depuis ont peine à croire qu'elle lui ait fait rien perdre de ses agréments. » Madame en parle souvent et dans le même sens : « Madame la Duchesse n'est pas plus belle que ses filles, mais elle a plus de grâces, meilleure mine et des manières plus agréables. Son esprit se montre dans ses yeux et sa malignité aussi. Je dis toujours qu'elle ressemble à une belle chatte, qui, tout en jouant, fait sentir ses griffes. Personne n'a un port de tête comme elle. On ne peut danser mieux et avec plus de grâce que madame la Duchesse et ses filles. Cependant, la mère danse mieux. Je ne sais comment elle fait, sa démarche boiteuse lui va bien (T. I. p. 304). » En d'autres passages, Madame, à propos du Dauphin qu'elle avait accaparé, lui préfère la princesse de Conti qui « avoit un bien meilleur cœur et l'aimoit sans intérêt, tandis que l'autre n'aimoit rien au monde et ne songeoit qu'à ses plaisirs, à ses intérêts et à son ambition. » Elle l'accuse aussi, à plusieurs reprises, d'égoïsme, de médisance et de gourmandise : « Madame la Duchesse peut boire beaucoup sans être ivre. » En un autre endroit : « elle est fort divertissante, et elle a des saillies fort agréables ; elle aime la table. » (Voir Madame I, 101, 207, 213, 232, 238, 304, II, 317.) « Madame la duchesse, dit madame Dunoyer (*Lettres historiques et galantes,* 1739), ne connaît de plaisirs qu'à table. Le vin est son Hippocrène, et quand elle a un peu trinqué, elle fait les plus jolis vers du monde et n'épargne ni le Roi, ni le petit Duc, son mari, ni qui que ce soit au monde. » Il est temps d'en donner des preuves d'après les *sottisiers*, qui sont pleins de vers faits par la caustique duchesse et de vers faits contre elle, surtout au

avec bonté la lecture de mes ouvrages naissants, et croyant que le talent de faire des vers étoit attaché à toute ma famille, elle me demanda si je n'avois

moment de la scandaleuse intrigue avec le marquis de Lassay. C'est dans ces joyeux après-dîners que la Duchesse qui avait, comme on va voir, la digestion terrible, appelait la duchesse du Maine, sa belle-sœur, « la poupée du sang, » et qu'elle faisait renvoyer de la cour madame de Caylus en prêtant encore de son esprit et de sa malignité à quelques imprudentes saillies de cette aimable indiscrète. C'est alors, que telle que nous la représente l'abbé de Choisy, se réjouissant d'une bagatelle, « coiffant son genou comme une poupée quand elle n'avoit rien à faire, » elle improvisait des couplets tels que ceux-ci, faisant la part de chacun, de Louis XIV d'abord, *ab Jove principium :*

« Tant que vous fûtes libertin
Vous étiez maître du destin,
Landerirette.
Ah ! pourquoi changer de parti ?
Landeriri. »

ensuite du duc de Bourgogne :

« L'on nous dit que le Bourguignon
Revient avec peu de renom.
Prenons garde qu'il ne nous morde,
Ne prononçons jamais son nom.
Il seroit sans miséricorde ;
Car il est dévot et poltron. »

enfin au petit Duc son mari, qu'elle appelait *Grimaudin*, et à qui elle adressait un couplet capable de venger vingt ans de mariage malheureux. « Elle le lui a chanté plusieurs fois, disent les *Mémoires* de Maurepas, où on peut le lire ainsi que son commentaire, sur l'air de *Tous les capucins* (t. I, p. 239). » Il faut lire sur cette princesse originale, à qui le prince de Conti avait sacrifié un trône, Saint-Simon, t. XII, p. 22 (éd. Delloye, 1840) et Madame de La Fayette, *Mémoires de la Cour de France* (1689), éd. Michaud et Poujoulat, p. 240, 241. Le Recueil Maurepas, surtout le t. XXVIII, p. 173, 301, 305, etc., contient des couplets cyniques et même obscènes de cette princesse, le plus souvent

point de frère qui pût remplacer un page à qui elle avoit fait donner de l'emploi ; je remerciai Son Altesse de l'honneur qu'elle me faisoit, et peu de temps après, ma mère fit venir mon frère qu'elle avoit laissé en province pour y continuer ses études ; mais comme il haïssoit autant l'étude que je l'aimois, il n'y fit pas de grands progrès. Le parti qu'on lui fit prendre, lui fut plus convenable. Il apprit très-bien tous les exercices du corps ; et son esprit, qui avoit d'abord paru un peu pesant, s'étant ouvert dans la suite, il se rendit très-habile dans les mathématiques qui lui ont souvent procuré d'heureuses occasions de se distinguer dans le service de la marine (1).

contre son mari, quelquefois contre la princesse de Conti, sa belle-sœur, à qui elle dit par allusion à son caprice pour le marquis de Sassenage :

« Vous y viendrez, belle, à la fin,
Un jour vous aimerez le vin,
Déjà vous êtes au fromage
De Sassenage. »

(1) Ce frère fut placé dans la marine, et y parvint aux grades par la protection du duc du Maine, dont le frère, le comte de Toulouse, était Grand-Amiral. Il paya les bontés du prince, que son frère lui avait procurées, par la plus coupable ingratitude. L'autre frère de La Grange se sentant, dit la préface des *Philippiques* (1797), de la répugnance pour l'état ecclésiastique, auquel il était destiné, alla trouver son frère à Rochefort et fut reçu garde-marine. Il était rapidement parvenu au grade de lieutenant de vaisseau quand il périt au retour de Rio-Janeiro, sur *Le Fidèle*, qui coula à fond sous les yeux de M. Du Gay-Trouin, qui ne put le secourir. Il eut pour oraison funèbre une élégie de son frère, le poète, qui se montra dans cette occasion, plus frère que poète.

» Cependant le roi prit Mons presque aussitôt qu'il en eût formé le siége. Il en donna le gouvernement à M. de Verteillac, à la recommandation de Monseigneur le Dauphin. Madame la princesse de Conti eut la bonté de m'en donner la première nouvelle, sachant la part que je prenois à l'avancement de mon parent. Comme je n'écris point l'histoire générale, mais seulement ce qu'il en faut pour conduire le lecteur à la connoissance de quelques faits particuliers qui me regardent, je me contenterai de dire qu'après la prise de Mons, le roi prit le chemin de Versailles, n'ayant pas jugé à propos d'étendre plus loin ses conquêtes. J'avois fait des vers (1) sur

Madame la Duchesse,— cette digne protectrice de La Grange, dont l'esprit, déjà trop enclin à la satire, fut nourri de ce qu'il y avait à la cour de plus caustique, et corrompu de bonne heure dans l'art frivole des coüplets, — Madame la Duchesse ne se trompait pas en supposant le talent des vers commun à toute la famille de La Grange. Son fils aîné devait hériter, pour son malheur, de sa maligne facilité. Lorsqu'ils plaidèrent, comme nous le verrons, l'un contre l'autre, La Grange dut se souvenir avec amertume qu'il avait lui-même le premier applaudi aux essais de son fils et l'avait recommandé au prince de Conti comme bon officier et comme meilleur poète (V. t. I, *Œuvres* (1758), p. 86 et p. 158). Nous y reviendrons.

(1) Nous n'avons trouvé ces vers dans aucune édition des œuvres de La Grange. Nous les laissons ensevelis, si tant est qu'ils y soient, dans la banale poussière des *Mercures* du temps, persuadés d'avance, en dépit de l'approbation de Louis XIV, fort mauvais juge en semblable matière, qu'ils étaient mauvais. La Grange publia, en 1701 (Pierre Ribou, pet. in-4°), une *Ode sur la maladie de Monseigneur*, où il se trouve quelques beaux vers, pas

cette glorieuse et courte campagne de Sa Majesté, que je me donnai l'honneur de lui présenter à son retour, et dont elle fut si contente, que pendant quelques jours elle parla de moi avec éloge.

» Comme l'exemple du maître est la règle des courtisans, il n'y avoit presque point de seigneur qui ne me fît des caresses extraordinaires. Il y en avoit même du premier rang qui m'appelloient à certains repas où l'on n'admet que des personnes choisies, et où je régalois la compagnie de quelques couplets de chanson que je faisois sur-le-champ sur tous les sujets qu'on me demandoit (1).

en assez grand nombre cependant pour lui assigner en dehors de la satire, un rang comme poëte lyriqne. Nous trouvons, du reste, une *Epître au roi sur la bataille de Fontenoi* (édit. de 1758, t. V, p. 160) qui n'est pas de nature à nous faire regretter son aînée. La punition des satiriques en ce monde est qu'ils n'ont jamais su louer. Quelques vers à peine dans cette pièce sont dignes d'arriver à leur adresse, ceux notamment où la douleur du père voile un moment de deuil l'enthousiasme du poète. La Grange avait perdu son fils au combat d'Itingheim, en juillet 1743. Un certificat des officiers du régiment de Chartres, précieusement inséré dans les œuvres de La Grange, est l'unique et modeste monument de cette mort héroïque. Les vers funèbres que le père a voulu y ajouter ont quelque chose de cornélien:

« Inutiles lauriers dont sa tombe est couverte,
Vous n'êtes pas d'un prix à réparer sa perte! »

s'écrie-t-il, et passant de la douleur à l'indignation, il jette aux Anglais, auteurs de la guerre, une énergique malédiction:

« Quels pleurs depuis ce jour ont coulé de mes yeux;
Quels cris mon sang versé pousse encor vers les cieux, etc... »

(1) La Grange fut donc, à n'en pas douter, le commensal des Condé, des Conti et surtout des Vendôme. Nous n'avons rencon-

» Si ces petits commencements m'avoient acquis quelque réputation, une heureuse rencontre que je fis y donna une augmentation considérable. Un vase de porphyre qu'un page brisa dans la grande galerie du château en fit défendre l'entrée à tous les autres. La défense fut si générale que les pages du roi n'en furent pas exceptés. J'eus le bonheur de n'être pas

tré aucun monument de cette période des couplets dans la vie de La Grange, qui n'a que quelques points lumineux. Nous attribuons seulement à une rivalité de chansons et d'épigrammes avec Rousseau, un malin brocard de ce dernier que nous citerons. Nous nous bornerons, pour le moment, à donner une idée de ces festins sans préjugés (*decincti,* sans ceinture), d'après deux de leurs plus illustres convives, La Fontaine lui-même, et Voltaire. Un mot du chevalier de Sillery, que cite le bonhomme, nous donne parfaitement le ton de la conversation du lieu, quand elle était politique : « Pour bien faire aller les affaires, il faudroit que le pape se fît catholique et le roi huguenot : »

« Jusqu'au point du jour on chanta,
On but, on rit, on disputa,
On raisonna sur les nouvelles,
Chacun en dit et des plus belles.
Le Grand-Prieur eut plus d'esprit
Qu'aucun de nous, sans contredit.
J'admirai son sens ; il fit rage.
Mais malgré tout son beau langage,
Qu'on étoit ravi d'écouter,
Nul ne s'abstint de contester. »

Voilà le trait qui indique l'égalité charmante de ces repas.

L'épître de Voltaire nous révèle un anacréontisme plus raffiné que celui du bonhomme, qui se contentait de deviser « les yeux un peu troubles. » Les vers de Voltaire nous font concevoir quelque chose de beaucoup moins ingénu ; un plaisir plus libre en paroles, plus sceptique, plus satirique, qui s'amuse aux dépens de tout le monde et même à ses propres dépens ; un plaisir qui fronde Dieu et les hommes et blasphème de temps en temps, une

compris dans cet ordre, et par une distiction particulière, j'étois le seul page à qui aucune porte ne fût fermée. On avoit depuis peu fait transporter des pays étrangers un buste antique représentant un empereur romain : on l'avoit placé dans la galerie pour le faire voir à Sa Majesté. Cet empereur étoit revêtu d'une cotte d'armes sur laquelle étoient représentés deux chérubins séparés par un chandelier à sept branches. Les gens de la cour, qui passoient pour

débauche philosophique, enfin, plutôt que bachique, une orgie de sens et d'idées :

« De Sully salut et bon vin
Au plus aimable de nos princes.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Nous eussions peint les jeux voltigeant sur vos traces
Et cet esprit charmant au sein d'un doux loisir,
Agréable dans le plaisir,
Héroïque dans les disgrâces.
Nous vous eussions parlé de ces bienheureux jours,
Jours consacrés à la tendresse,
Fait la peinture des amours
Et des amours de toute espèce.
Bacchus y paraîtroit de tocane (1) échauffé
D'un bonnet de pampre coiffé
Célébrant avec vous sa plus joyeuse orgie.
L'imagination seroit de son côté,
De ses brillantes fleurs ornant la volupté
Entre les bras de la Folie.
Petits soupers, jolis festins,
Ce fut parmi vous que naquirent
Mille vaudevilles malins.
Que les amours à rire enclins,
Dans leurs sottisiers recueillirent,
Et que j'ai vus entre leurs mains ! »

(1) Tccane, vin nouveau fait de la première goutte, se dit surtout de l'AI.

les plus savants, soutenoient que c'étoit la représentation de Constantin, premier empereur chrétien. Les antiquaires n'en convenoient pas. Ils soutenoient, au contraire, que tous les traits de cette figure ne ressembloient aucunement à Constantin; que même du tems de cet empereur on ne travailloit plus si bien en sculpture, et qu'il falloit remonter dans un siècle plus éloigné; qu'ils étoient beaucoup plus portés à croire que ce pouvoit être Philippe, que quelques auteurs ont voulu faire passer pour chrétien en lui attribuant une gloire qui n'appartient qu'à Constantin.

» Sur ces conjectures, leurs plumes se disposoient déjà à donner des dissertations au public pour dépouiller Constantin de son plus beau titre, et prouver, par cette nouvelle découverte, que ce que l'on avoit jusqu'alors traité de mensonge, au sujet du prétendu christianisme de l'empereur Philippe, étoit à présent une vérité incontestable; peut-être même auroit-on poussé le zèle plus loin et prétendu canoniser celui dont les anciens Romains avoient fait une apothéose. Par malheur pour ce candidat, je me trouvai présent à toutes ces différentes opinions, et m'étant approché de madame la princesse de Conti, je lui dis que tous les raisonnements de ces sçavants étoient faux; que cette figure ne représentoit ni Philippe, ni Constantin, et que si Sa Majesté vouloit me

permettre de dire mon sentiment, j'aurois l'honneur de la conduire au but dont je voyois avec surprise que tant d'habiles gens s'éloignoient. Madame la princesse n'eut pas de peine à obtenir la permission que je demandois, et après que Sa Majesté eût dit en riant : Voyons aussi le sentiment du petit page; je pris la parole que je lui adressai en ces termes :

» Sire, je ne suis point encore versé dans la science métallique, qui ne s'acquiert que par la pratique, et je connois moins les empereurs romains par leurs traits que par leurs actions; mais comme je crois que l'on peut asseoir son jugement aussi solidement sur ce dernier fondement que sur les autres, je ne balancerai point de dire à Votre Majesté que celui que les uns prennent pour Constantin et les autres pour l'empereur Philippe, n'est autre que Titus, fils de Vespasien, qui ne porte point ces chérubins et ce candélabre sur sa cotte d'armes comme une marque de sa conversion à la religion des chrétiens, mais comme une marque de la victoire qu'il avoit remportée sur les Juifs dans la fameuse prise de Jérusalem.

» A peine eus-je achevé ce discours qu'il s'éleva dans l'assemblée un applaudissement général; le roi passa plusieurs fois la main sur mon front, et recommanda à madame la princesse de Conti d'avoir un soin particulier d'un génie prématuré. Ce fut alors

que croyant avoir mis la dernière main à ma tragédie de *Jugurtha* et lui avoir donné toute la perfection dont j'étois capable, je me hazardai de la présenter à son Altesse. Malgré tous les défauts dont elle étoit remplie, elle y trouva assez de choses dignes de son attention pour envoyer chercher le célèbre Racine, et le prier avec bonté de lire cet essai d'un gentilhomme qui étoit son page, pour lui en dire son sentiment sans aucun déguisement, parce que s'il y avoit de l'espérance que je pusse un jour marcher sur ses traces, elle seroit bien aise d'y contribuer de tout son pouvoir; mais que si je ne devois pas exceller, elle ne vouloit point que je perdisse mon temps inutilement, et qu'elle me détourneroit d'une occupation qui *ne convenoit à ma naissance qu'autant que je pouvois m'y distinguer* (1).

» Ce fut donc la réponse de M. Racine qui devoit régler mon destin. Il garda ma pièce huit jours, après lesquels il se rendit chez madame la princesse de Conti; il lui dit qu'il avoit lu ma tragédie avec étonnement; qu'il ne doutoit point que si je continuois comme je commençois, je ne portasse le théâtre à un point de perfection où ni Corneille ni lui ne l'avoient

(1) Nous soulignons cette phrase, qui nous permet avec quelques autres, de suivre à la trace, dans l'âme de La Grange, le préjugé de son époque.

pû mettre (1) ; qu'à la vérité ma tragédie étoit défectueuse en plusieurs endroits ; mais que si Son Altesse agréoit que j'allasse quelquefois chez lui pour y recevoir ses avis, il la mettroit dans peu de temps en état d'être jouée avec succès.

» Madame la princesse de Conti fut charmée de ce que M. Racine lui disoit de moi : je ne manquois pas d'aller régulièrement chez lui tous les jours, et je puis dire que les leçons qu'il me donnoit en forme d'avis m'en ont plus appris que tous les livres que j'ai lus, sans excepter même la célèbre Poëtique d'Aristote, ni les sçavantes remarques de son traducteur.

» Ce fut ainsi que le fameux Racine voulut bien se donner la peine de conduire mon premier ouvrage (2). Il se faisoit quelquefois un plaisir de m'en-

(1) Racine a-t-il bien dit tout ce que vous lui faites dire, ô poète, et n'amplifiez-vous pas ? — Au fait, qu'est-ce qu'une préface, sinon une amplification de l'auteur... par lui-même?

(2) Quelle belle occasion La Grange n'a-t-il pas laissée échapper d'écarter, pour l'œil déçu de la postérité, les voiles discrets sous lesquels Racine pénitent nous a caché son intérieur ! Mais La Grange s'en garde bien. Il n'a parlé de Racine que pour allécher le public, qui supposera que l'élève a gardé quelque chose de cette moëlle de lion dont l'a nourri le maître. Que de choses à ajouter à la biographie trop filiale de Louis Racine, tronquée par les étroits scrupules du jansénisme ! Quelles sublimes indiscrétions, préférables à coup sûr à ses tragédies, l'homme assez favorisé pour avoir pénétré dans l'intimité du cœur et du foyer de Racine, n'eût-il pas pu nous laisser sur cette exquise sensibilité toujours sollicitée par les passions de la vie et du drame, et à laquelle,

tretenir des différents sujets qui lui avoient passé dans l'esprit. Il n'y en a presque point, soit dans la fable, soit dans l'histoire, sur lesquels il n'eût promené ses idées et trouvé des situations intéressantes dont il avoit la bonté de me faire part. J'ai connu l'utilité de ce secours, tant pour les tragédies que j'ai faites, que pour celles que je ferai à l'avenir (1).

» Je me souviens que quelques mois avant que ma tragédie fût en état d'être présentée aux Comédiens, toute la cour étant à Chantilly, l'on vint me chercher de la part de M. le Duc, et mon guide m'ayant con-

même au fort de la conversion, Dieu lui-même ne suffisait point! Que de détails La Grange eût pu nous confier sur ces entretiens dignes de Platon, où le poète épanchait son âme inquiète, tourmentée jusqu'à la dernière heure de l'amour du beau, et n'osant plus l'exprimer qu'en conversation, de peur qu'au premier accord de la lyre reprise, n'accourussent encore une fois tout le solennel cortége des grandes ombres tragiques, et la Muse païenne aux profanes délices! Quel curieux et touchant contraste que cette lutte entre la poésie et la foi, entre la mythologie et la religion, entre le désir encore indompté de la gloire et la volonté résignée au sacrifice! Et ce cœur charmé malgré lui de pensées mondaines s'agitant avec effort sous le joug de la conversion, et cette mémoire rebelle, mêlant subitement les souvenirs de Virgile et d'Homère à la méditation des Pères de l'Eglise, et cette imagination impatiente s'échappant des cimes arides de l'ascétisme pour se retourner par un dernier regret vers cet horizon brillant de l'antiquité et ces champs où fut Athènes! — Mais le poète des *Philippiques* s'est bien gardé de négliger l'unique occasion qu'il eût de faire regretter son silence!

(1) Nous verrons qu'en effet c'est à ces entretiens que La Grange dut l'idée et une partie du plan de sa tragédie d'*Orphée* (*Œuvres*, 1758, tome IV, préface d'*Orphée*). Voir aussi la préface d'*Alceste*.

duit à un appartement qui étoit au troisième étage du château, j'y trouvai ce prince à table avec le comte de Fiesque (1), Racine et un religieux vêtu de blanc qui, après m'avoir parcouru depuis les pieds jusqu'à la tête avec des regards où je voyais quelque chose de furieux, m'adressa ainsi la parole : Ce que l'on m'a raconté de toi, a donné à Santeuil la curiosité de te voir, et je ne puis m'empêcher de te plaindre lorsque, avec de si beaux talents pour la poésie, je vois que tu en profites si mal. — Je n'ai pas cru, lui répartis-je, pouvoir mieux faire que de profiter des leçons que M. Racine veut bien avoir la bonté de me donner. — Il te gâte, jeune homme, répliqua le moine. C'étoit entre les mains de Santeuil (2)

(1) Il s'agit ici de Jean-Louis-Marie, comte de Fiesque, fils de la fameuse comtesse de Fiesque, que Bussy a célébrée sous le nom de *Fésique*. Né en 1647, il mourut, sans avoir été marié, en 1708: « Le comte de Fiesque avait beaucoup d'instruction; il savait par cœur les bons poètes latins et français qu'il citait souvent et toujours à propos. Ce fut lui qui donna les inscriptions tirées de Virgile, que le grand Condé fit mettre à Chantilly. Il avait une prédilection particulière pour La Fontaine et le nommait son poète. » (Walkenaër.) Il fut l'ami de Boileau qui lui a consacré quelques vers de son Épître IX (à M. de Seignelay). *La France galante* (*Les Vieilles Amoureuses*) le dit pauvre et attaché à madame de Lionne par les liens d'un amour intéressé. Mais ce sont là des commérages sans portée.

(2) Santeuil était chanoine de l'abbaye de Saint-Victor. Cette curieuse anecdote, qu'a ignorée certainement l'abbé Dinouart, auteur du *Santoliana*, semble la mise en scène du fameux portrait de La Bruyère, dont le *Théodas* n'est autre que Santeuil: « Concevez un homme facile, doux, complaisant, et tout d'un

qu'un beau naturel comme le tien devoit tomber, et je t'aurois rendu après moi le plus habile homme de ton siècle pour la poésie latine. A cette fougue, la compagnie ne put s'empêcher de rire, et la bile de Santeuil se trouvant échauffée tant par ces éclats de rire que par le vin qu'il ne s'étoit pas épargné : Quoi ! me dit-il avec emportement, serois-tu d'assez méchant goût pour ne pas préférer le plus petit

coup violent, colère, fougueux, capricieux. Imaginez-vous un homme simple, ingénu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris; mais permettez-lui de se recueillir, ou plutôt de se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose dire sans qu'il y prenne part et comme à son insu : quelle verve ! quelle élévation ! quelles images ! quelle latinité ! Parlez-vous d'une même personne, me direz-vous? Oui... Il crie, il s'agite, il se roule à terre, il se relève, il tonne, il éclate ! et, du milieu de cette tempête, il sort une lumière qui brille et qui réjouit; disons-le sans figure, il parle comme un fou et pense comme un sage, il dit ridiculement des choses vraies, et follement des choses sensées et raisonnables. On est surpris de voir naître et éclore le bon sens du sein de la bouffonnerie parmi les grimaces et les contorsions... Il manqueroit un trait à cette peinture si surprenante, si j'oubliois de dire qu'il est tout à la fois avide et insatiable de louanges, près de se jeter aux yeux de ses critiques, et dans le fonds assez docile pour profiter de leur censure. » Telle n'était point à ce dîner la disposition de cet excellent homme à qui l'excès du travail, des mœurs très-pures et l'exubérance de son tempérament brouillaient par moments le cerveau. Il était dans un ces accès d'orgueil naïf et d'enthousiasme bouffon, qui rendaient ce sublime extravagant si comique et si terrible, et faisaient rire et faisaient peur en même temps. C'est dans un de ces jours d'humeur impatiente et de verve aigrie que Boileau l'avait vu, et l'avait comparé :

« ..... au Diable
Que Dieu force à louer ses Saints. »

ouvrage de Santeuil à toutes les comédies de cet homme?

» J'avouë, lui repartis-je, que vos ouvrages sont aussi parfaits dans leur genre, que ceux de M. Racine le sont dans le leur. J'ai admiré surtout votre *Santolius pœnitens;* mais puisque vous me permettez de vous dire naïvement ma pensée, j'ai encore trouvé la traduction qui en a été faite, au-dessus de l'original.

» Racine (1) étoit effectivement l'auteur de la traduction que je venois de citer, quoiqu'il ne l'ait jamais avoüé qu'à ses amis particuliers; je connus dans ses yeux le plaisir que ma repartie lui avoit fait. Il n'en fut pas de même de Santeuil; il se trouva

(1) Ce *Santolius pœnitens* était une mercuriale de Rollin au poète victorin, écrite à l'occasion de la fameuse querelle entre les Jésuites et Port-Royal. Racine, en janséniste qu'il était, s'était fait incognito le traducteur de cette pièce, et le secret avait été assez bien gardé pour que l'un de ses derniers éditeurs, sous Louis XIV, Jolly, l'ait omise. La brutalité dont Chancel faillit être victime n'avait rien d'extraordinaire chez Santeuil, qui abordait tous ses amis à coups de vers latins, et les quittait à coups de poing, de ce poing *lourd* et *gourd* que lui accordent les biographes. Il était, du reste, à bonne école à la cour du duc de Bourbon, qui exagérait encore, s'il est possible, cette violence héréditaire chez les Condé. Santeuil, né le 12 mai 1630, mourut le 5 août 1697, emporté par des douleurs d'entrailles subites et dont Saint-Simon accuse M. le Duc lui-même, à qui il impute cette mauvaise plaisanterie d'avoir rempli de tabac le verre de Santeuil. Des lettres du temps ont éclairci ce mystère historique et ont déchargé, par un alibi victorieux, la mémoire du Duc de cette mort soudaine, mais naturelle.

tellement offensé et de ma hardiesse et de ce que les rieurs étoient pour moi, qu'il prit une assiette dont il m'auroit fendu la tête si M. le Duc ne lui avoit promptement saisi le bras. J'étois si enfant, et j'avois été si effrayé de l'attitude du moine que je me mis à pleurer, ce qui obligea Son Altesse de lui faire de sévères réprimandes. M. le comte de Fiesque et Racine vinrent à moi pour m'apaiser; et après m'avoir donné quelques truffes, et rempli ma poche de confitures, ils me conduisirent jusqu'à l'escalier hors de l'appartement de M. le Duc.

» Je trouvai le lendemain M. le comte de Fiesque, qui me demanda si j'étois bien remis de ma frayeur, et je lui demandai à mon tour à quel usage servoient les tablettes que j'avois toujours vûes sur la table à côté du couvert de M. le Duc (1). C'est ainsi qu'il

(1) M. le Duc avait raison de respecter et d'honorer l'esprit dont il faisait le sien, mais il n'aurait pas dû faire assister la compagnie à ce spectacle humiliant de son éducation. La vue de ce prince du sang sténographiant ainsi, dans un but sans doute intéressé, les bons mots de Racine, était de nature à refroidir singulièrement la conversation, et le causeur, devenu auteur malgré lui, devait se sentir gêné de ce perpétuel et trop apparent hommage. Ce culte de l'esprit fait du reste honneur à un prince qui avait encore assez de goût pour se mettre du moins à bonne école. Sa conversation se ressentait, selon madame de Caylus, de cette tendance à l'imitation qui était dans son caractère : « Il copioit M. le prince de Conti (qu'il n'aimoit pas), et vouloit souvent qu'on crût qu'il avoit imaginé les mêmes choses que lui.... Les meilleures choses qu'il avoit pensées devenoient ennuyeuses, à force de les lui entendre redire. » Il s'éprit un moment de la poésie, et

en use, me répondit-il, toutes les fois que Racine a l'honneur de manger avec lui. Cet homme partout admirable, l'est infiniment davantage lorsqu'il se trouve à table avec une compagnie qui lui convient; et il lui échappe des impromptus si agréables, que M. le Duc se fait un plaisir de les recueillir, et qu'ils ne sont pas plus tôt sortis de la bouche du poëte qu'ils sont sur les tablettes du prince.

» Le roi partit de Chantilly pour aller faire le siège de Namur (1). Les dames furent de ce voyage. Deux de mes camarades plus anciens que moi accompagnèrent la princesse, et je m'en retournai à Paris passer chez ma mère tout le temps que le voyage de la cour devoit durer. Je fus ravi d'apprendre que M. Racine n'en étoit pas, et que mes assiduités auprès de lui n'en seroient pas interrompues. Ce fut alors que ma tragédie étant achevée, je la présentai aux Comédiens qui la reçurent d'un

participa quelque temps, avec l'aide de Genest et de M. de Nevers, à ce feu croisé de rimes et de madrigaux, qui était l'ingénieux amusement de la cour de Sceaux. « Enfin le frère et la sœur se brouillèrent. » Les vers cessèrent de voler entre eux, et aussi contre eux, car la malignité publique n'épargna pas ce commerce.

(1) On partit de Versailles pour aller faire le siège de Namur, le 10 mai 1692. On arriva le 26 devant la place qui se rendit après sept ou huit jours de tranchée. « Les dames suivirent le roi en partie, dit madame de Caylus, c'est-à-dire madame la duchesse d'Orléans, madame la princesse de Conti et madame de Maintenon. »

consentement unanime pour être représentée l'hiver prochain. Il fut résolu qu'on la donneroit sous le titre d'*Adherdal*, au lieu de celui de *Jugurtha*, parce qu'il n'y avoit pas longtemps que Péchantré (1) en avoit donné une sous le même titre qui n'avoit pas été reçuë favorablement du public. Pendant cet intervalle, j'étois fort assidu à la Comédie et à chercher sur les quais toutes les anciennes pièces de théâtre que je pouvois ramasser. Je rassemblai en peu de tems un nombre considérable de plusieurs auteurs différents, parmi lesquels je faisois une distinction particulière de Rotrou (2), dont M. Racine m'avoit toujours parlé avec éloge, et dont il n'avoit pas dédaigné de s'approprier souvent des lambeaux. J'avois ouï dire à ses amis particuliers que lorsqu'il fit *La Thébaïde*, dont Molière lui avait donné le plan, il n'avoit presque rien changé à deux récits admirables qui sont dans l'*Antigone* de Rotrou (3), soit

(1) Nicolas de Péchantré, médecin, né à Toulouse en 1638, mort en 1708. Son *Jugurtha*, tragédie en 5 actes et en vers, fut joué sans succès sur le théâtre des Fossés-Saint-Germain, le 17 décembre 1692.

(2) Corneille, bien que plus âgé que Rotrou, l'appelait son père, Il devait beaucoup à ses conseils. Voltaire l'appelle le fondateur du théâtre en France.

(3) Quant à ce fait, il paraît hors de doute, bien que Grimarest l'ait singulièrement exagéré en disant « que Racine avoit pillé presque tout son travail » dans la pièce de Rotrou. Il n'est pas permis de le croire davantage lorsqu'il affirme que Molière avait « exigé un acte par semaine. » En dépit de *L'Impromptu*

qu'il crût ne pouvoir mieux faire que de retirer deux si beaux morceaux de la poussière où ils étoient ensevelis, soit que Molière ne lui ayant donné que six semaines pour achever cette pièce, il ne lui fût pas possible de faire autrement; mais l'ayant fait imprimer quelque tems après qu'elle eût été re-

de Versailles et de quelques autres petits chefs-d'œuvre improvisés, Molière savait, mieux que personne, que le temps ne respecte rien de ce qui fut fait sans lui, et que les pièces composées en six semaines ne durent pas davantage. La Grange-Chancel n'énonce du reste cette condition incroyable que sous la forme dubitative, et comme un ouï-dire. Selon une note de l'édition de J. Lefèvre, 1820, I, p. 35. Racine avait copié Rotrou, non faute de temps, mais pour éviter par là une comparaison qu'il croyait dangereuse. En tout cas, du témoignage même de La Grange, que M. Taschereau (*Histoire de Molière*), ne cite pas à ce sujet, et qui paraît pourtant sa seule autorité, la pièce imprimée n'offrait plus aucune trace de ce plagiat trop complet pour n'être pas innocent.

Depuis le jour où nous avons écrit ces lignes, la lumière s'est complétement faite sur ce point controversé d'histoire littéraire, grâce à la publication des *Mémoires* inédits de Brossette sur Boileau, par A. Laverdet. On y lit, page 519, que « Molière dit à Racine que s'il vouloit rajuster l'*Antigone* de Rotrou elle effaceroit la *Thébaïde* de Boyer, que Racine y travailla... qu'il fit présenter sa pièce à Despréaux, et que Despreaux y fit des corrections que Racine approuva : enfin, que M. Racine, en travaillant sur la pièce de Rotrou , avoit conservé le récit que ce poëte fait de la mort de... que M. Despréaux n'approuva pas cela et encouragea M. Racine à faire lui-même ce récit, que M. Racine le fit, et que c'est le plus bel endroit de sa *Thébaïde*. » Voilà la vérité, Racine remania Rotrou et ne le copia que lorsqu'il désespéra de faire mieux que lui. Avouons-le, de pareils plagiats sont rares aujourd'hui et peu d'auteurs de nos jours seraient capables d'en copier un autre... par modestie.

présentée, il la mit en l'état que nous la voyons aujourd'hui.

Cette circonstance jointe à toutes les louanges que Racine donnoit à cet ancien poète, m'avoit donné pour lui un si grand respect que je fis relier tous ses ouvrages en vingt volumes in-4°, en y joignant, comme je l'ai déjà dit, Durier (1), Mairet (2), Baro (3), Boisrobert (4) et autres dont les noms et les ouvrages sont également inconnus. Quoique toutes ces pièces fussent irrégulières et se sentissent encore de l'enfance du théâtre, je puis dire qu'elles n'ont pas peu contribué à me le faire connaître, et que les défauts que j'y trouvois m'instruisoient presque autant que les beautés des pièces plus régulières. Je n'ai pas même dédaigné, à l'exemple de Racine, d'emprunter quelquefois de ces anciens auteurs des pensées et des situations auxquelles je m'efforçois d'ajouter des traits qui leur auroient fait méconnaître à eux-mêmes les

(1) *Sic.* C'est Du Ryer, auteur de la tragi-comédie d'*Aréta-phile* (1618) de *Lucrèce* (1638), et de *Saül* (1639).

(2) Mairet est auteur d'une *Sophonisbe* que l'on regarde comme la première tragédie à peu près digne de ce nom (1629), mort en 1684.

(3) Balthazar Baro, secretaire de D'Urfé, auteur de *Clorise, Parthénie, Rosemonde,* du *Martyre de Saint-Eustache.* Il naquit à Valence en 1600 et mourut en 1650.

(4) Bois-Robert, né à Caen en 1592, mort le 30 mars 1662, favori du cardinal de Richelieu, auteur des *Rivaux amis*, tragi-comédie (Paris 1658).

larcins que je leur faisois. L'amour de la vérité m'oblige d'avoüer ingénument ce que tout autre auteur que moi voudroit se pouvoir cacher à lui-même.

» Je ne puis m'empêcher de dire en passant que la plupart des pièces de théâtre qu'on donne aujourd'hui au public, semblent être faites sur le modèle de ces anciennes. Ceux qui en sont les auteurs n'observent pas mieux les unités de lieu ni de jour; ils veulent même prouver, par des dissertations ridicules, qu'elles ne servent qu'à ôter au poëme dramatique les beautés dont ces règles l'empêchent d'être susceptible. Comme ils n'ont pas un génie capable d'accommoder leurs sujets à des règles si judicieusement établies, ils voudroient accommoder ces mêmes règles à la portée de leur esprit (1).

(1) La Grange, qui aime à professer, s'élève en mille endroits contre les prétentions des novateurs, en tête desquels était La Motte, qui voulait remplacer par ce qu'il appelait l'unité d'intérêt, dont de nos jours on a voulu attribuer l'invention à Manzoni (V. son *Théâtre*), toutes les autres unités. Voltaire le réfuta dans la préface de la nouvelle édition de son *Œdipe*, mais avocat trop libéral, il *osa*, comme dit La Grange, mettre à côté de Corneille et de Racine et de Molière, les Maffei et les Addison; car on ne parlait pas encore de Shakespeare dont la lecture eût donné sans doute à La Grange quelque attaque d'apoplexie, à lui qui persista toujours dans le culte des règles et qui disait triomphalement de son *Amasis:* « Il n'a peut-être point paru de tragédie où les préceptes d'Aristote soient plus exactement pratiqués que dans celle-ci. (Voir préface d'*Amasis;* préface de *Cassius et Victorinus; Epître* à Houdart de la Motte.)

» Sur ce principe, ils traitent de mauvais romans les pièces où elles sont exactement observées, et enfin ils voudroient transporter au théâtre anglais (si toutefois on peut donner ce nom à des pièces qui n'ont ni règle ni conduite), la prééminence que nous avons dans ce genre d'écrire sur toutes les nations de l'Europe, qui est peut-être le seul avantage qu'elles ne nous disputent pas; de sorte que l'on peut dire des ouvrages irréguliers de ces auteurs :

« Ou trop haut ou trop bas, comme il plaît au hasard,
Sans chercher le milieu que demande notre art
Leur esprit inégal, qui des règles se joûe
Est tantôt dans la nûe, et tantôt dans la bouë. »

» Je n'abuserai pas plus longtems de la patience du lecteur. Mon *Adherbal* fut représenté; M. le prince de Conti, qui voulut bien assister à la première représentation, voulut aussi que je me misse auprès de lui sur les bancs du théâtre (1), en disant

(1) L'usage absurde qui ne permettait pas aux gens de bon ton de s'asseoir ailleurs que sur la scène, détruisait l'illusion et comme dit madame de Caylus : « les spectateurs mêlés et confondus avec les acteurs, refroidissent infiniment l'action. » A la première représentation de *Sémiramis*, le théâtre se trouva tellement obstrué par la foule, qu'à peine les acteurs avaient-ils une fort petite place sur l'avant-scène. Au moment de l'ouverture du tombeau de Ninus, placé sur le côté du théâtre, la sentinelle se mit à crier très-haut: « Messieurs, place à l'ombre, s'il vous plaît, place à l'ombre ! » Cette naïveté excita des éclats de rire

que mon âge fermeroit la bouche aux censeurs. Racine, à qui la dévotion ne permettoit plus de fréquenter les spectacles depuis que le roi s'en étoit privé, vint à cette première représentation, et parut prendre un plaisir extrême à tous les applaudissements que je reçus.

» Cependant le succès de quelques-unes de mes pièces, qui ont été remises nouvellement sur le théâtre, m'ayant donné lieu de croire que le public en verroit avec plaisir une édition plus correcte que celle qui a paru jusqu'à présent, je me suis particulièrement attaché à corriger celle-ci, où il y avoit un plus grand nombre de vers négligés. Je les ai presque tous changés et refondu toutes les scènes. Je lui ai rendu son premier titre de *Jugurtha*, dont le nom est plus connu dans l'histoire; et enfin je crois l'avoir mise en état de n'être pas beaucoup au dessous de ses cadettes. »

dans toute la salle et peu s'en fallut qu'elle n'occasionnât la chute de la pièce. Le droit d'incommoder les acteurs en se mêlant à eux subsista longtemps, comme tout ce qui ressemble à un privilége, et qui est défendu par l'amour-propre. Une note de Voltaire (1770) nous apprend que la générosité singulière de M. le comte de Lauraguais avait mis fin aux prétextes par lesquels on essayait de perpétuer l'abus, et il invite quelque autre protecteur du théâtre à l'imiter, et à faire les fonds moyennant lesquels les spectateurs seront assis au parterre et non debout. Un arrêt du conseil du 1er mars 1699 fixe les prix des places à trois livres douze sols sur le théâtre, trente-six sols aux deuxièmes loges et au parterre dix-huit sols. Avant on ne payait que quinze sols.

Telle est cette curieuse préface, que nous avons tenu à donner dans son entier, comme étant de nature à renseigner parfaitement le lecteur sur le caractère de La Grange, et ses commencements.

Nous allons maintenant prendre pour guide « cet ecclésiastique lettré, le compatriote et l'ami du poète (1) », qui a ajouté à l'analyse de la préface de *Jugurtha,* unique ressource biographique des contemporains eux-mêmes, quelques détails auxquels nous réunirons méthodiquement ceux que nous avons pu glaner çà et là dans les journaux et mémoires du temps. A partir de la première représentation de *Jugurtha* alors appelé *Adherbal,* roi de Numidie, sur le théâtre des Fossés-Saint-Germain (2), à dater de ce succès qui le fit homme, la vie de La Grange-Chancel se partage en un double courant qui doit un jour aboutir à un gouffre où tout tombera, même l'honneur.

(1) Cet abbé ne doit pas être un autre que M. de Beler, abbé régulier de N.-D. de Chancellade, à qui La Grange adresse une Epître pénitente ; ou M. de Beauregard, chanoine à la même abbaye. Ce qui nous ferait pencher pour ce dernier, c'est que le biographe cite des vers adressés par un chanoine de Chancellade à La Grange. Cette petite vanité trahit l'auteur.

(2) Le 9 juillet 1673. La troupe de Molière, décorée du titre de Comédiens du Roi, avait ouvert son théâtre, rue Mazarine, à l'hôtel Guénégaud. Le théâtre dura jusqu'en 1689. Les Comédiens achetèrent alors le jeu de paume de l'Etoile, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, et y firent construire une salle qu'ils inaugurèrent le 11 février 1689.

Tandis que le page, devenu officier, pénètre de de plus en plus dans la société de son temps, s'y faisant rapidement quelques amis et beaucoup d'ennemis, l'officier, toujours auteur, prend place, par des succès répétés, parmi les prétendants qui se disputeront, sans jamais l'atteindre, le sceptre de la tragédie échappé aux mains jointes de Racine pénitent.

Dans cette existence à la fois littéraire et militaire, de ville et de cour, qui se développe sous la double influence de la faveur royale et de la gloire académique, se placent successivement les relations chères au courtisan et les liaisons précieuses à l'auteur.

La protection vraiment active et dévouée de la princesse de Conti, cette providence d'une orageuse destinée, avait fait obtenir à La Grange une lieutenance au régiment du roi, le corps de prédilection du monarque (1). Il voyait s'ouvrir à la fois devant lui la carrière dramatique et ses triomphes bruyants, mais non encore lucratifs, et la carrière militaire, sorte de brillante avenue qui, pour l'auteur gentilhomme, doit rapidement aboutir aux emplois de la cour. Telle est la manière heureuse dont La Grange entra dans le monde.

(1) On lit dans plusieurs passages des *Mémoires* de Saint-Simon, que Louis XIV était très-attaché au régiment du roi, et qu'il s'en occupait dans les moindres détails.

Ne nous étonnons donc pas si nous le voyons bientôt frapper à la porte de l'hôtel de La Force (1), qu'habite un duc et pair, son compatriote, cœur sec, esprit inquiet, qui tour à tour diplomate et poète, agioteur et courtisan, dévot ou galant, selon les temps, appliquera aux ambitions les plus diverses les ressources de son intrigante activité, touchera un moment à la faveur et au pouvoir, jamais à la considération, et après avoir aspiré à toutes les gloires, mourra criblé de tous les ridicules.

Ne nous étonnons pas davantage de le voir méditer dans les allées de Sceaux son madrigal de bienvenue, et bientôt, introduit dans ce frivole sanctuaire du bel-esprit, y recevoir d'un sourire de Ludovise son brevet de faveur, et coudoyer Voltaire dans la foule des adorateurs jurés et des poètes à la suite.

La vie de La Grange-Chancel se résume dans ces relations diverses dont il serait difficile de préciser la date et dont la trace même est effacée, mais dont les *Philippiques* furent la foudroyante explosion. Ajoutons-y quelques tragédies que nous mentionnerons à leur temps, quelques voyages en province où madame de La Grange n'avait pas vendu, mais seulement affermé les biens de la famille, un mariage

(1) L'hôtel de La Force était situé rue Taranne (Mathieu Marais).

réussi et une académie avortée à Périgueux, et nous aurons la synthèse complète de cette existence obscure en grande partie, et sur laquelle les succès précoces du début et surtout le scandale éclatant des *Philippiques,* jettent, par places, quelques intermittentes clartés.

Nous allons, de 1693 à 1720, parcourir successivement tous les points lumineux qui nous attireront dans cette histoire fatalement vouée aux conjectures.

C'est surtout de 1694 à 1709, époque de son mariage, que la carrière dramatique de La Grange fut féconde. L'édition originale de ses *OEuvres* (Paris, Pierre Ribou, M. DC. XCIX) contient six pièces, six tragédies, savoir : *Adherbal, roi de Numidie* (1694), *Oreste et Pylade* (1697), *Méléagre* (1699), *Athénaïs* (1699), *Amasis* (1701), *Alceste* (1703). Les deux opéras de *Médus* (1702) et de *Cassandre* (1706), qui ne sont pas compris dans la première édition dont nous parlons, complètent l'œuvre dramatique de La Grange durant cette période de quinze années qui s'écoule de 1694 à 1709, époque où comme on eût dit alors, son inspiration allanguie pâlit devant l'éclat des flambeaux d'hyménée.

Durant ce laps de temps, le poète ne semble pas s'être permis d'autre diversicn que la composition de quelques cantates dont aucune n'est datée et que,

dans le doute, il est permis, sauf celle où il fait trop clairement allusion à son fils, de ranger parmi les productions d'une jeunesse naturellement portée aux effusions lyriques.

C'est sans doute à ses deux opéras et à ses premières cantates qu'il faut attribuer la haine de Rousseau, qui ne pardonnait aucune rivalité, mais qui n'eût pas dû se préoccuper de celle-là. Toute rencontre entre ces deux natures, également portées à l'envie et à la satire, devait être un conflit.

Aussi, n'avons-nous pas été surpris de trouver dans le si curieux *Journal* manuscrit de Mathieu Marais (1) l'indication d'une des épigrammes qui jaillirent du choc des deux poètes. Cette épigramme, qu'après de longues recherches, trompées par le *Recueil de Maurepas* lui-même, nous avons découverte enfouie dans les *sottisiers* poudreux de la Bibliothèque Mazarine, trouvera sa place à l'article des ennemis de La Grange. Qu'il nous suffise de noter pour le moment qu'elle semble indiquer que La

(1) Le *Journal* manuscrit de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, de 1715 à 1727, comprend 3 vol. in-4°, déposés à la Bibliothèque Impériale et cotés sous le n° 145 du fonds Bouhier. Les 2e et 3e vol., seulement, ont été publiés par extraits dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. VII à X, et 3e série. C'est une mine de faits curieux, spirituellement racontés, où l'auteur de la Préface du *Journal* de Barbier a tort de ne voir qu'un fragment anecdotique. Pour nous, nous n'hésitons pas à préférer sous tous les rapports le récit de Marais à celui de Barbier.

Grange et Rousseau ne s'étaient pas rencontrés seulement au théâtre. L'improvisâteur gascon des petits soupers du prince de Conti et du duc de Vendôme, n'avait pas impunément, aux yeux de Rousseau, commensal des mêmes festins et chansonnier laborieux, pu déployer le défi de sa verve aussi inépuisable que soudaine.

Nous nous bornons donc à constater à son époque probable, c'est-à-dire de 1700 à 1710, ce duel privé où La Grange dut affiler son talènt et essayer ses forces polémiques.

Le seul événement important que nous trouvions à signaler dans la vie de La Grange, entre la représentation de l'opéra de *Cassandre* (1706) et *Ino et Mélicerte* (1713) est son mariage.

C'est pendant un de ses voyages en province que La Grange épousa mademoiselle *du Cluzel de La Chabrerie*, sœur du fermier général de ce nom, dit le biographe de l'*Année Littéraire* (1). Ce mariage eut lieu en l'année 1709.

(1) La *Biographie Michaud* dit fille, et non pas sœur du fermier général. Nous préférons sur ce point l'assertion du biographe de l'*Année littéraire*, contemporain des faits qu'il raconte. En tout cas, la *Biographie* est dans l'erreur, en plaçant ce mariage en 1705. Il eut lieu en 1709, au dire du fils même de l'auteur, dont la notice fourmille, du reste, d'inexactitudes, à ce point qu'elle place *Amasis*, qui est de 1701, après *Ino et Melicerte*, qui est de 1713.

Nous trouvons dans la *Vie privée de Louis* XV (par Mouffle

La Grange, à l'époque de ce mariage (1), n'était plus dans le régiment du roi. « La dissipation et le désœuvrement de ses camarades convenaient peu, dit son fils dans la préface des *Philippiques* (1797), à un homme dévoué aux belles-lettres. Il regrettait de n'être plus à portée de se former sur les bons modèles. Il ne le cacha pas à la princesse à qui il écrivait souvent.

» Elle profita du temps qu'un jeune prince devait entrer dans les mousquetaires pour demander que son ci-devant petit page passât du régiment du roi

d'Angerville, 1785), aux pièces justificatives du t. I, p. 293, une série de notices sur les fermiers généraux depuis 1720 jusqu'en 1751. Le n° 31 concerne un du Cluzel de La Chaussée, fermier général, jusqu'en 1751 (depuis 1726), qui doit être le frère ou le père de madame de La Grange. Voici cette notice : « du Cluzel de La Chaussée est fils d'un fort bon gentilhomme du Périgord. Des raisons de famille l'ont forcé d'entrer dans les affaires. Il a été nommé fermier général dans le bail de Pierre Cartier, en 1726, sous le ministère de M. Le Pelletier-des Forts, contrôleur-général, et continué sous ceux de MM. Orry et Machault dans les beaux (*sic*), suivants jusqu'à ce jour. C'est un fort honnête homme, et qui n'est point du tout fait pour être fermier général. »

(1) De son mariage, qui paraît avoir été heureux, La Grange eut quatre enfants, deux garçons et deux filles. L'aîné fut ce M. de Nizor, depuis M. de Chancel dont nous parlerons longuement à l'occasion de ce procès où il fit preuve d'une facilité de versification et d'une aptitude à la satire également héréditaires dans la famille de l'auteur des *Philippiques*. Le second fils fut ce lieutenant aux grenadiers de Chartres, tué en 1743 à la bataille d'Œttingen. Des deux filles, l'une épousa un M. de La Faluère, gentilhomme tourangeau, et l'autre M. du Cluzel, son cousin. Elles survécurent toutes deux à leur père.

dans cette compagnie. Dans la suite, elle lui fit avoir la place de maître-d'hôtel honoraire de Madame (1), mère de Philippe d'Orléans, qui devint régent du royaume (2) »

C'est surtout vers 1713 que La Grange, qui était déjà en possession de sa charge auprès de Madame, semble s'être lié avec le duc de La Force, qui devait jouer dans la seconde moitié de sa vie un rôle si différent de celui qu'il joua dans la première. Ces relations s'expliquaient d'elles-mêmes par le rang du duc et cette qualité de compatriote et de bel-esprit qui en faisait, à double titre, le Mécène de l'auteur de *Cassandre* et d'*Ino*. La Grange dut vivre auprès de lui sur ce pied de commensal et de protégé, de *domestique*, comme on le disait autrefois des poètes, des secrétaires, de tous ceux qui hantaient les grandes maisons, et comme le cardinal d'Auvergne (3) le disait même des évêques *in partibus* qui lui étaient

(1) Avant-propos des *Philippiques* (1797), p. 15.

(2) La Grange paraît avoir eu de bons rapports avec Madame, qui ne parle pas de lui dans ses lettres, et qu'il n'a point confondue dans la haine qu'il portait à son fils :

« Ta pitié seroit ta ruine
Sois sourd aux cris d'une héroïne
Digne d'un fils moins détesté.... »

(*Philippiques*, ode 1re, strophe 9.)

(3) « Tous mes domestiques, disait-il, excepté l'évêque de Messène, ont été malades cet hiver (Duclos). »

attachés; Mathieu Marais dit même (1) qu'il fut « son commis pour les finances. » Toujours est-il que la tragédie d'*Ino et Mélicerte* fut dédiée au duc de La Force (2), dont quelques dédicaces de ce genre et quelques vers pillés formèrent tout le bagage académique (3).

Ce qui donnerait quelque autorité à cette assertion de Marais qui fait de La Grange le commis du duc de La Force, c'est qu'il a très-peu écrit depuis 1709, soit que les préoccupations du père de fa-

(1) *Journal* manuscrit de Mathieu Marais, t. I, à la date du 21 août 1720.

(2) V. *Bibliothèque des Théâtres*, par de Beauchamps.

(3) Roy fut aussi le commis de La Force, semble insinuer Marais. Le poète Piron avait été aussi aux gages d'un financier. — Les termes de la dédicace d'*Ino* impliquent entre La Grange et le duc de La Force des relations intimes et familières, soit à Paris, soit en province. « Monseigneur, lui dit le poète, la liberté que je prends de vous présenter cette tragédie semble être autorisée par la protection dont vous avez bien voulu l'honorer à La Force, où j'eus l'honneur de vous la montrer; vous ne dédaignâtes pas de l'écouter avec bonté et avec attention, et de m'inviter à la mettre en état d'être représentée. Vous avez continué de la protéger depuis, et c'est à vous, Monseigneur, qu'elle est redevable de l'heureux succès qu'elle vient d'avoir. » Il finit en le félicitant de la fondation de cette Académie royale « dont il a enrichi la Guïenne, » et que dans la suite il devait tant injurier, et en le priant « de lui faire la justice de croire que parmi tous ceux qui *lui* sont le plus dévoués, il n'y en a point qui soit, avec une reconnoissance plus vraie, etc. » Allez donc croire aux dédicaces! (*Ino et Melicerte*, tragédie, Paris, Pierre Ribou, 1713; édition originale.) L'auteur a supprimé dans ses œuvres ce morceau malencontreux.

mille l'aient détourné de la littérature, soit que, génie intrigant et ambitieux par excellence, il se soit trouvé attiré par les conseils et l'exemple de son protecteur, aussi bien que par celui de son beau-frère, dans ce tourbillon de spéculations et d'affaires qui devait entraîner aussi Voltaire.

Ino et Melicerte, tragédie (1713), *La Fille supposée*, comédie (1713), *Sophonisbe* (1716), *Ariane et Thesée*, opéra (1716), voilà les rares témoignages que le poète ose encore donner à la muse de ses premiers succès, d'une ardeur qui s'éteint et d'une fidélité qui se lasse. Sauf *Ino et Melicerte* où il semble s'être surpassé, les œuvres que nous venons de citer accusent non-seulement un affaiblissement notable dans l'inspiration du poète, mais même un relâchement dans cette verve extérieure et factice qui la remplace. On voit clairement que l'auteur s'est laissé aller à cultiver d'autres illusions que celles du théâtre. Il s'est abandonné, pressé peut-être par des besoins impérieux (*res angusta domi!*), peut-être aiguillonné par cette ambition de fortune qui devient la passion de son époque, et que des exemples fréquents de succès excitent sans cesse; il s'est abandonné à cette pente du siècle dont les vices même dégénèrent, et qui, de chute en chute, va devenir le siècle de l'industrie et de la démocratie, et nous léguer tour à tour la Bourse, l'Encyclopédie et la Révolution.

Il est maintenant nécessaire, dans l'intérêt même de l'histoire des *Philippiques*, que sans vouloir approfondir davantage des relations dont les vicissitudes nous sont inconnues, nous recherchions, dans une biographie rapide du duc de La Force et dans l'étude de son caractère, le secret des causes qui changèrent si vite en haine son affection pour La Grange et qui exaltèrent à un si haut degré la colère de celui-ci, qu'il ne se crut, dit-on, assez vengé que par les *Philippiques*.

Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, était né en 1675. Sa vie se résume dans le triste honneur d'avoir été le premier grand seigneur contre lequel se soit ouvertement révoltée l'opinion publique. C'est sur lui que s'affila, durant la Régence, cette arme terrible du ridicule qui, sitôt que Louis XIV eût emporté avec lui dans la tombe les traditions du gouvernement absolu, s'essaya sur les hommes d'abord, puis sur les classes, et d'audace en audace, battit en brèche la monarchie elle-même. Cette humeur frondeuse et impie ne pouvait signaler son retour, dit Lemontey, sur un sujet plus vulnérable que le duc de La Force. « Il avait été protestant, abbé, poète, financier et fondateur d'une Académie de province. » Doué de l'instinct de toutes les hypocrisies, de l'art de toutes les intrigues, il déploya d'abord, avec une certaine réserve

et dans la sphère privée, ses aptitudes de courtisan. Un des premiers, il flatta d'une abjuration intéressée cet égoïste calcul de Louis XIV vieilli et pénitent, obstiné à faire de la conversion forcée de tous ses sujets protestants la rançon de ses fautes et le gage de leur pardon. La Force fit de son échine adulatrice le premier degré de cette unité de foi, ou le monarque voyait pour lui l'échelle du ciel. Malgré l'exemple de sa mère, femme héroïque qui préféra sa croyance à tout le reste, et dont l'exil et la pauvreté n'amollirent point la constance (1), il se signala parmi ces roués de la dévotion hypocrite et du repentir lucratif qui organisèrent dans leurs terres et dans leurs gouvernements ces conversions en masse, arrachées à la terreur d'un peuple naïf, toujours prêt à se tourner du côté du prédicateur qui a les dragons pour lui. Grâce à ces complaisants d'un nouveau genre le roi souriait tous les matins,

(1) « C'est un juste châtiment que Dieu lui inflige, car il a préféré Mammon à son Dieu ; il a laisse presque mourir sa mère, et il a horriblement persécuté les pauvres réformés, ce qui lui fit obtenir une pension, grâce à l'appui du P. La Chaise et de la Maintenon. » (*Correspondance* de la princesse Palatine, 22 fév. 1721.) —Mathieu Marais dit la même chose. « Le duc de La Force, qui avoit été nommé ambassadeur extraordinaire en Angleterre... ne partira point. Tous les préparatifs du duc, qui avoit déjà dépensé plus de 100,000 écus, sont perdus. On disoit que cette dépense eût été mieux placée à nourrir sa mère, réfugiée à Londres pour la religion, où elle vit mincement d'une pension du roi Georges. » (11 juin 1720).

en s'éveillant, à la nouvelle d'une ville où d'un village ainsi devenus catholiques en quelques heures, s'emerveillant d'un triomphe si rapide, et disait Louvois, complètement pacifique. Des grâces, des pensions, la confiscation des biens des récalcitrants, pleuvaient alors du haut du trône, et récompensaient jusqu'aux fils et aux frères dénaturés qui ne rougissaient pas de se couvrir des dépouilles des leurs, et de se glorifier de ces *avancements d'hoirie*, mérités par l'ingratitude. Il faut lire dans le journal de Dangeau, énumérés avec cette exactitude inexorable, parfois aussi éloquente que la colère de Saint-Simon, tous ces grands noms notés de pieuse infamie (1).

Le duc de La Force obtint, lui, pour sa part de curée, une pension de 12,000 livres.

Celui qui avait débuté par trahir son Dieu et par abandonner sa mère, ne devait pas avoir grand scrupule du côté des hommes. Aussi ne sommes-

(1) « Le roi nous dit que M. de Duras, revenant de ses terres, l'avoit assuré ce matin, à Cléry, que tous les huguenots de ses terres s'étoient convertis. » « Le roi eut nouvelle, à son lever, que *toute* la ville de Castres s'étoit convertie (29 août, 2 octobre 1685); » et ainsi de suite. Passons aux pensions. « Le roi donne au marquis de Villette, cousin-germain de madame de Maintenon, une pension de 3,000 fr. Il s'est converti depuis peu. » Et ainsi de suite. Arrêtons-nous sur ce fait. « Le roi a donné à Lostange la confiscation des biens *de son frère*, qui est en faute pour la religion (15 septembre 1686).»

nous pas étonnés de voir notre ex-abbé, « après deux campagnes dans les mousquetaires » prétendre à sa façon aux honneurs du bel-esprit, en pillant l'esprit des autres. Cette accusation se retrouve partout, et notre manuscrit des *Philippiques* affirme même qu'il poussa le cynisme jusqu'à faire représenter sous son nom des pièces qui n'étaient pas de lui.

Dieu a parfois une étrange manière de punir les coupables. Il les punit par le succès. Malheur à ceux que la céleste vengeance enivre ainsi avant de les frapper! Le plagiaire ne fut pas moins heureux que l'apostat. Le duc de La Force entra en 1715 à l'Académie française.

La Régence survint sur ce dernier triomphe et ouvrit à notre héros un nouvel horizon. Son ambition s'éleva alors de la littérature à la politique, comme elle s'était élevée de la religion à la littérature. Déposant ses deux premiers masques d'auteur et de dévot, devenus inutiles, le duc de La Force se jeta dans les affaires avec un troisième, celui du spéculateur, et concentra toutes ses ressources dans ce double rôle de financier et de courtisan, que le Régent et Law mettaient à la mode dans la comédie politique du temps. Comme eux et autant qu'eux, il courut toutes les aventures du Système. Comme eux, il eut des projets, à défaut de plans, et des idées, faute de principes. Mais plus fin qu'eux, il sortit

de la bataille des actions sans avoir rien perdu... que l'honneur.

L'ancien convertisseur du Languedoc devait à ses antécédents d'être le complaisant du Régent. Il n'y manqua pas et lui rendit même, en deux circonstances décisives (1), ce genre de services que l'on ne peut attendre que d'un ami sans scrupules. Il fut non moins naturellement le protecteur, et même selon l'expression énergique du temps, le *commis* de Law. Il n'eut pas de peine à apprendre cette langue et cette morale nouvelles des affaires. Bientôt, le duc et pair, que les chansonniers, avec une malignité qui n'était cette fois qu'une spirituelle justice, mettaient au premier rang de cette armée de nobles agioteurs campée à la place Vendôme, reçut du Régent, dans une place au conseil de régence, la présidence du conseil des finances, puis du commerce, et la direction de la compagnie des Indes, la récompense d'une fidélité assez habile pour avoir paru courageuse.

C'est à partir de cette époque, qu'élevé au faîte des honneurs, il commence à descendre. Tant que le Système marche, les murmures sont sourds, et les épigrammes anonymes; mais sitôt que Law est

(1) A la séance du Parlement où Philippe escamota la régence, à laquelle l'appelait sa naissance, mais dont l'éloignait le testament de Louis XIV, et lors de la *délégitimation* des bâtards.

parti, laissant, comme lui, la France en banqueroute, le haro devient général. On saisit pour prétexte de cette expiation, où le parlement, la cour et le peuple trouvèrent chacun leur vengeance, une accusation de monopole, que nous n'hésitons pas, avec Saint-Simon, Duclos et Marais, à regarder comme mal fondée (1). Nous ne pouvons nous empêcher d'être moins sévères pour la haine qui y donna lieu (2). Cette haine n'était que trop justifiée par les déplorables antécédents du duc, par son impolitique fidélité à Law, alors que le Régent et le duc de Bourbon, ses deux soutiens, s'éloignaient de sa fortune chancelante, par sa morgue imprudente vis-à-vis de ces présidents vindicatifs qui pouvaient devenir ses juges, enfin par sa scandaleuse fortune, bâtie sur les ruines des actionnaires et des rentiers, et agrandie aux dépens de ses amis et de sa propre famille (3). Ce même homme « *qui a toute honte beüe* »

(1) Barbier lui-même ne se prononce pas.

(2) La haine du Parlement s'explique par la liaison du duc avec Law et par ses hauteurs dans l'affaire du bonnet. Saint-Simon, non moins zélé *bonnetier*, comme on disait alors, explique d'une façon qui lui est peu honorable l'animosité du prince de Conti.

(3) Le marquis de Caumont, qui ne valait guère mieux que son frère, et à qui le Régent le fit entendre assez durement, fut dans ses rapports avec le duc de La Force, la dupe, selon Marais, et le fripon, selon Madame : « Son frère, dit Madame, lui a joué un vilain tour. Il lui a compté sa légitime en billets de banque, sachant bien que ces billets ne valoient rien. » Nous préférons croire Marais

et qui affecte de se montrer auprès de Law à l'opéra de *Thesée*, on se rappelle sa conduite avec son frère et avec madame de Loc-Maria. On répète les malins brocards qui circulent de toutes parts sur ce duc et pair, rival de la communauté des épiciers de Paris. On se raconte le singulier quiproquo qui a tant rejoui la duchesse de Sforce (1). On s'encourage à mépriser ces illustres accapareurs, que les princes du sang eux-mêmes accablent d'affronts (2) et à la honte desquels rien ne manque, pas même les lazzis du duc de Mazarin (3). On n'hésite pas à flétrir des

qui raconte au contraire que le duc de La Force, qui devait à son frère 1,600,000 livres, payables le 20 août, avança sa libération et le força d'accepter cette somme en billets. Pour avoir de l'argent, le marquis fut obligé de lui faire remise de 700,000 liv. Madame de Locmaria, victime du même tour, ne fut pas de si bonne composition (V. Mathieu Marais, 25 septembre 1720).

(1) Une religieuse de l'abbaye de Montmartre, où madame la duchesse de Sforce avait accompagné la Régente, prenant cette dame d'honneur pour une sœur du duc de La Force, s'était jetée à ses pieds, lui contant la détresse de son frère, chandelier à Paris, et la suppliant de lui faire vendre, par le duc de La Force, son parent, trois ou quatre mille livres de chandelle (Mathieu Marais, 5 décembre 1720).

(2) Le prince de Conti, qu'il était allé visiter, le reconduisit un jour gravement, en lui disant qu'il lui était obligé de son honnêteté, mais qu'il avait ses provisions faite pour le carême. (Barbier, t. I, p. 110.)

(3) Le duc de Mazarin, « qui est fort plaisant, » le fuyait un jour en s'écriant: « je suis poursuivi par un apothicaire, mais ce n'est pas un apothicaire sans sucre. » Il n'est pas étonnant que Polichinelle, dont le duc de La Force devint aussi le justiciable, ait répété ce mot, digne en effet de son répertoire.

noms les plus mal sonnants, cette série d'artifices et de sophismes par lesquels le duc d'Antin, le maréchal d'Estrées et surtout le duc de La Force, ont élevé la concussion à la hauteur d'un système, escamotant les mots comme les biens et faisant à la fois violence à la langue et à la morale (1). Soudain, une nouvelle se répand qui met le comble à l'indignation universelle. C'est quelque temps après le départ de Law, à cette heure de trouble et de confusion où l'actionnaire et le bourreau s'étonnent à la fois d'avoir les mains vides. Le Parlement revient de Pontoise où l'a envoyé la juste terreur de l'Ecossais, menacé d'une potence au milieu de la cour même du Palais. On salue cette glorieuse rentrée comme le retour des lois, au milieu du désordre des consciences et des fortunes. Il ne manque à cette fête de la justice que le coupable. A son défaut, on aura du moins une victime. Qui pourrait se vanter d'avoir plus de titres que le duc de La Force à cette sinistre faveur? Il est tombé si bas dans la haine qu'il est presque au-dessous du mépris. Haro sur le duc de La Force!

(1) « Les billets de 1,000, 100 et 10 perdent toujours près des 3/4. La Banque donne un tour à cette perte, parce qu'il y a des arrêts qui disent que le billet ne perdra jamais. On dit donc, non pas que « le billet *perd,* mais que l'argent *gagne* 60, 70, etc. sur le billet. Dans les nouvelles publiques, on ne parle pas autrement, et M. le duc de La Force m'a donné un Mémoire où il dit que l'argent gagne plus de 60 p. o/o sur ce billet. » (Mathieu Marais, 20 septembre 1720.)

La dernière équipée passe la mesure; ne pouvant réaliser en argent ses actions discréditées il a, au moyen de la complicité du chevalier Landais, armateur de Saint-Malo, de son secrétaire Bernard, de Duparc, son beau-père, et du sieur Orient, épicier improvisé, simulé une vente de marchandises exotiques qui remplissent les vastes salles du couvent des Augustins et débordent jusque dans la bibliothèque déshonorée. Il y en a pour un million, dit l'un, pour trois millions, dit l'autre, et le commerce du détail, renchérit, faute d'approvisionnement, à mesure que s'élève ce monceau gigantesque d'épices (1). Nous n'entrerons pas davantage dans les détails fastidieux de ce procès aux incidents si variés (2), contre la marche duquel le duc et pair se raidit en vain de toute la force de ses prérogatives. En vain il se montra tour à tour hautain et rampant, insolent et soumis. En vain il épuisa les protections, les influences, et l'éloquence de Sacy, son avocat et son confrère à l'Académie. L'indignation populaire, la haine du parlement, soutenue cette fois de la haine intéressée des princes

(1) Voir les détails dans Saint-Simon, Barbier, et surtout dans Marais. Nous nous réservons de faire de ce singulier épisode un chapitre de notre *Histoire des mœurs sous la Régence et Louis XV*.

(2) Qui occupa pendant un an l'attention publique et où Lemontey voit, non sans raison, commencer le règne des petites choses.

du sang, et du mépris de ses collègues eux-mêmes, rompit cette barrière d'inviolabilité qui séparait l'illustre coupable de la loi vulgaire. Les ducs et pairs rougirent d'un privilége qui leur eût fait partager la honte d'une telle impunité. Pour la première fois, ces rangs dorés s'ouvrirent pour laisser passer l'égalité devant la loi, que le Régent, se rangeant aussi du côté des vainqueurs, salua de son philosophique sourire. Un arrêt mémorable consacra cette triste affaire d'une note d'infamie, dont les efforts du duc ne purent jamais, plus tard, laver un blason que son frère et sa sœur (1) n'étaient pas faits pour relever dans l'estime publique. Dénoncé par ses complices (2), abandonné par ses pareils (3), frappé par ses ennemis (4), rien ne manqua à ce politique scandale de ce qui pouvait rehausser la honte et raffiner l'affront, rien ne manqua aussi de ce qui affaiblit par son excès, l'ac-

(1) « Cette belle-sœur est une fille de condition qui, n'ayant rien, avait épousé en premières noces Michel de La Brosse, gros caissier, dont elle est demeurée veuve et sans enfants. *Elle a mis la main dans la caisse*, et a épousé en secondes noces le marquis de Caumont. » (Mathieu Marais, 21 juin 1721.) Le Régent abandonna bien vite un patronage qui pouvait tourner contre lui. Il craignit, selon Marais, d'avoir à rendre compte lui-même de sa régence (28 fév. 1721).

(2) Par Orient.

(3) Villars, Noailles et d'Estrées, le premier habile dans l'art de faire fructifier la guerre, et les deux autres la paix.

(4) Par le prince de Conti et le duc de Bourbon.

tion de la justice dégénérant en vengeance (1). Ce fut là, pour l'homme, un abaissement (2) qui préjudicia au corps tout entier des ducs, et ce fut pour la loi un de ces triomphes funestes dont elle meurt.

Dépouillé de son magasin des Augustins, chassé du conseil de régence et du conseil de commerce, inapte à tout, même au cordon bleu déjà prodigué, le duc de La Force dut consacrer tout le reste de sa vie à faire oublier ses quarante millions, et séparé de sa femme, privé d'enfants, acheter d'un ruineux mariage (3), la sécurité à défaut de la considération.

Tel était l'homme chez lequel La Grange était entré. Tel était ce protecteur destiné à devenir son plus mortel ennemi. Il était impossible que de ce commerce, il ne sortît pas un procès d'abord, puis une satire. Il en fut ainsi. C'est chez le peu scrupuleux financier, chez l'académicien perfide (4) que La Grange prit, selon Marais, cette querelle, « ce

(1) Marais convient de la rancune du Parlement, qui attribuait en partie au duc de La Force sa relégation à Pontoise.

(2) « Quand il est sorti de la lanterne, dit Marais, il pleuroit à chaudes larmes. » Il fut interrogé sans chapeau et sans épée, debout.

(3) De son neveu, M. du Roure, avec mademoiselle de Biron, fille du Roué. Ce mariage ne put le faire rentrer au conseil de régence.

(4) Il avait promis sa voix à d'Olivet, puis il passa au parti du cardinal Dubois, qui soutenait l'abbé d'Houteville. Peut-être avait-il fait de même à La Grange.

procès, » selon *L'Année littéraire* et l'édition de 1797, dont le duc de la Force arrêta frauduleusement le cours, par une lettre de cachet arrachée à la complaisance aveugle du Régent (1). C'est de ce procès que naquit le ressentiment du poète, ressentiment dont le duc d'Orléans eut, comme on le verra, sa bonne part. C'est ce procès enfin, que de son propre aveu, La Grange n'ayant pu le plaider autrement, plaida à sa façon dans les *Philippiques* (2). Ce fut du moins là l'opinion unanime des contemporains.

(1) « L'auteur fut exilé en Périgord, à la sollicitation du duc de La Force, pour éviter le jugement du Châtelet, sur un procès qu'il avait contre ce duc. » (Note des *Philippiques*, édition de 1797.)

(2) « On lui demandait un jour pourquoi il s'était déchaîné avec cette rage contre M. le Régent. Pourquoi, répondit-il, avait-il pris le parti du duc de La Force contre moi? Il était effectivement en procès avec ce duc (frère aîné de M. le duc de La Force d'aujourd'hui), dont les terres sont situées en Périgord, et cette affaire ne fut point jugée à son avantage. » (*Année littéraire*, 1759, t. VIII. *Galerie de l'ancienne Cour*, IV, 154.) La querelle datait de la fin du règne de Louis XIV; le *Journal manuscrit de la Régence* (Suppl. français, n° 1886), nous apprend (III, p. 1506), que, « *par ordre du feu roi*, La Grange fut obligé de se démettre d'une charge de maître d'hôtel qu'il avoit achetée chez Mme la duchesse d'Orléans, la douairière, et de se retirer dans son pays; à cause de sa mauvaise conduite; » ajoute le chroniqueur.

« J'ai su de plus, dit Marais, de M. le comte de Verdun, que ce La Grange lui avoit envoyé du Périgord une satire imprimée contre le duc de La Force, il y a deux ou trois ans, qu'il lui renvoya par la poste, avec le conseil de la supprimer, et apparemment il a fait passer son fiel contre le duc dans ces *Philippiques*, où il est assez mal placé. » (21 août 1720.)

Le prétexte néanmoins nous semble si mesquin que nous n'hésitons pas à y voir une feinte. Les *Philippiques* sont trop odieuses, elles témoignent d'une haine trop vivace, trop déclarée, pour qu'une aussi faible injure que celle que La Grange reprochait au Régent ait pu provoquer, même dans un cœur de poète, un ressentiment capable de l'alimenter. Non, la rancune d'un plaideur mécontent n'eût pas suffi à nourrir ces vers gonflés de haine. Je sais bien que certaines personnes ont voulu se servir de ce moyen d'expliquer les défaillances d'une inspiration très-inégale, et qu'ils ont voulu voir, dans une indignation sans motifs suffisants, la raison même de ces intermittences du souffle lyrique.

Nous n'admettons point ce raisonnement, tout spécieux qu'il paraisse. Nous cherchons dans la vie obscure du poète d'autre motifs de vengeance, et nous le suivons pour cela aux brillantes fêtes de Sceaux, à ces *nuits* fameuses où sous un prétexte pompeux de plaisir et d'oubli, l'ambition vraiment cornélienne de la duchesse du Maine attirait tous les mécontents et les enrégimentait dans cette association mystérieuse de la *mouche à miel,* où la forme enjouée des statuts et la puérilité des cérémonies ne dissimulaient point tout à fait une pensée de conspiration et de résistance.

C'est dans ce petit bois appelé la *Salle des Til-*

leuls, au *Petit-Château*, au murmure des cascades jaillissantes, c'est plutôt dans ce petit cabinet d'aventurines où sont représentées plusieurs personnes déguisées en singes, de la société familière de la duchesse; ou bien enfin dans cet appartement aérien nommé *La Chartreuse*, retraite favorite de la duchesse du Maine, qui s'y faisait monter par une trappe, et où son siège était enlevé au moyen d'un contrepoids; c'est là que dans un cercle intime d'initiés, dut se faire mainte fois la lecture de ces pamphlets rimés, dignes munitions de la guerre frivole que faisaient au gouvernement de la Régence les princes légitimés par Louis XIV, et abâtardis de nouveau par l'opinion. Dans quelques jours le factum passera la frontière sous le sceau inviolable de l'ambassade d'Espagne, et ira à Madrid divertir leurs sombres Majestés (1).

C'est là que, tandis que retiré dans sa tourelle isolée, et heureux de penser qu'il était libre un jour encore des corvées dramatiques que lui imposait la duchesse l'établissant malgré lui l'impresario et le machiniste du théâtre de Sceaux, le débonnaire duc du Maine dressait des plans ou traduisait l'*Anti-*

(1) « La reine a fort agréé la satire que vous savez; leurs Majestés s'en sont fort diverties deux jours entiers. » (Dépêche d'Alberoni à Cellamare, 25 mai 1818.) Qui sait s'il ne s'agissait pas là de quelque ode des *Philippiques*; la première par exemple?

Lucrèce ; — c'est là, qu'on voyait arriver tour à tour tous ces *oiseaux* de Sceaux, comme on les appelait, dont plus d'un, selon Saint-Simon, faisait aussi partie des *pigeons privés* du régent ; c'est là qu'apparaissaient tour à tour le sémillant Richelieu, et quelquefois le duc de Brancas, le fameux roué, « la caillette gaie », comme il s'appelait. Après eux arrivait, en trottinant, le vieux marquis de Saint-Aulaire, paraphrasant d'une voix tremblante le fameux quatrain qui fut toute sa gloire. L'abbé de Vertot et l'abbé de Chaulieu faisaient tous deux, l'un en prose, l'autre en vers, le siège de mademoiselle Delaunay, qui songeait à Du Ménil. Foucault de Magny, intrigant bavard, et l'abbé Brigault, intrigant sournois, causaient dans un coin comme causeraient, s'ils s'étaient rencontrés malgré eux, Valère et Tartuffe. Malézieu, « maître de mathématiques, poète improvisateur, intendant des spectacles », traduisait à livre ouvert, sans se faire prier, un fragment d'Homère ou de Sophocle. Madame la duchesse de La Ferté, qui s'était donné la lugubre spécialité d'annoncer tous les jours, les larmes aux yeux, l'empoisonnement du petit roi, répondait par des hélas ! éclatants aux madrigaux présidentiels de M. de Mesme, que le cardinal de Polignac félicitait avec une doucereuse ironie de ses talents pour la comédie. Le comte de Laval se déclamait à demi-voix

un manifeste destiné à soulever l'Anjou et le Poitou. M. de Boisdavy, pauvre gentillâtre d'une tête faible et d'une grande misère, l'admirait en soupirant : « que venais-je faire dans cette galère? » fidèle résumé de tous ses interrogatoires lorsque le complot fut découvert. Le marquis de Pompadour, « grand homme, triste et froid » dardait sur le farouche Laval, à la mentonnière noire et au front cicatrisé, un regard plein d'une dédaigneuse pitié. Dans l'ombre on distinguait en groupes divers, les conspirateurs subalternes, les aventuriers décidés, Saint-Geniez dont l'unique mérite était la belle jambe de sa femme, réputée la meilleure danseuse de son temps, l'abbé de Veyrac, écrivailleur aux gages de toutes les ambitions ou de toutes les haines, le gentil baron de Walef, poètereau faisant l'homme d'état, et peut-être, dignes huissiers d'une telle assemblée, les deux laquais affidés à la conspiration, Avranches et Des Pavots.

Sous un lustre étincelant, trônait, dédaigneuse et ennuyée, déguisant sa pâleur sous une couche de rouge, et adressant par-ci par-là de petits sourires fatigués, la belle Ludovise, la fée naine des contes de fées qui se jouaient à Sceaux. Elle faisait signe au héros de la fête de s'avancer, et le satirique de service, La Grange ou tout autre, mais plus souvent La Grange, s'avançait et déclamait son ode, grandis-

sant à chaque strophe d'une coudée. Le poème, quel qu'il fût, avait toujours le plus grand succès. L'enthousiasme était l'atmosphère du lieu. On n'y tolérait l'admiration qu'à trente degrés. Les plus tièdes se faisaient absoudre en donnant le signal des applaudissements. La duchesse se soulevait sur ses coussins à glands dorés, et daignait dire au poète un de ces mots comme les grands en ont le secret, et capables de faire faire tant de sottises; le marquis de Lassay, homme savant en anecdotes, le félicitait de la manière dont il les avait traduites, et l'abbé d'Entraigues, cet abbé de Choisy de la Régence, moins l'esprit, inclinait devant lui, avec un sourire d'eunuque, sa tête frisée à tignon, fardée et mouchetée comme celle d'une vieille marquise.

Puis toute l'assemblée se répandait dans les bosquets illuminés et mêlait un vers retenu à chaque détonation du feu d'artifice; la duchesse s'allait tuer les yeux sur ces in-folios qu'elle empilait sur son lit, et dictait à Delaunay, qui bâillait, une page de sa protestation contre la protestation des princes du sang. Pour le poète, ivre d'orgueil, mais d'un orgueil troublé, il regagnait sa maison en chancelant, épuisé par cette joie corrompue comme par une débauche; et, quand il frappait à sa porte, il se demandait peut-être, inquiet d'une gloire si pé-

nible à sa conscience et si hostile à son repos : y frapperai-je encore demain?

Que ceux qui prendraient ces détails pour de l'imagination, se donnent la peine de lire, dans tous les Mémoires du temps, la mention des fréquentes visites de La Grange-Chancel à Sceaux, de son crédit auprès de la duchesse, de sa présence aux conciliabules les plus secrets. J'en résume les preuves dans un témoignage décisif (1), bien qu'il ne soit pas besoin de témoignages d'une liaison que tout tendait à fortifier et dont les œuvres de La Grange contiennent bien d'autres marques que les *Philippiques*.

(1) « Ce La Grange, qui de sa personne ne valoit rien, en quelque genre que ce fût, mais qui était bon poëte et n'étoit que cela, et n'avoit jamais été autre chose, s'étoit par là insinué à Sceaux, où il étoit devenu un des grands favoris de madame du Maine. Elle et son mari en connurent la vie, les mœurs et la mercenaire scélératesse. Ils la surent bien employer. » (Saint-Simon).

Les mêmes faits sont répétés et amplifiés dans le tome VII des *Œuvres* de Saint-Simon (par Soulavie), dans les *Mémoires du Maréchal duc de Richelieu* (par Soulavie), t. II, p. 91, t. III, p. 119), dans la *Galerie de l'ancienne Cour*, dans le livre de M. Capefigue, intitulé *Philippe d'Orléans*, etc., p. 197, etc., etc.

Ils sont attestés par les relations toujours vivaces de La Grange avec la duchesse de Ventadour, et le baron de Walef, dont madame de Staal et Lemontey tracent un portrait si curieux, quoique si court, et qui conserva dans sa position de lieutenant-général en Espagne ces goûts littéraires dont les *Mémoires du régiment de la Calotte* punissent la vanité par le sobriquet de *Falevo*. La Grange lui adressa la critique d'*Inès*.

La Grange, dans une lutte telle que celle qu'il avait engagée avec le duc de La Force, devait nécessairement être le plus faible. La fable du pot de terre et du pot de fer est de tous les temps. Exilé dans le Périgord, par lettre de cachet, il s'arracha à ses triomphes clandestins des conciliabules de Sceaux, et alla, impatient de vengeance, s'enfermer dans son vieux manoir d'Antoniat. C'est là que dans la solitude farouche de son cabinet interdit à tout le monde, ou dans ses promenades à travers les âpres rochers et les sombres forêts, il évoqua un à un de l'enfer, comme autant de démons, ces vers terribles destinés à porter la menace et le remords au chevet de tous ses ennemis ; c'est là, que se débarrassant enfin du fiel qui l'étouffait, il le laissa s'épancher lentement par toutes les blessures de son orgueil.

D'ailleurs, aveuglé par ses haines personnelles, lié à la maison du Maine par la reconnaissance des faveurs dont le duc avait comblé son frère et sa sœur, La Grange était le seul poète capable de dire à ce prince faible et timide, « qui enrageoit faute de mieux : »

« Vous dont par un arrêt injuste
Le grand cœur n'est point abattu,
Prince, qui d'une race auguste
Emportez toute la vertu, ;
Tout le reste la deshonore ;
La France contre eux vous implore,
Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner. »

Puis, un beau jour, sa famille et ses amis, que son état inquiétait, le virent avec une agréable surprise, sortir de cette tristesse misanthropique qui lui faisait déserter, promeneur soucieux, jusqu'à son propre foyer; les uns se dirent que le poète avait trouvé sa chimère, ou découragé d'une vaine poursuite, cessait de s'acharner après un rêve; d'autres le crurent guéri de ce découragement sombre qu'engendre toute lutte contre l'idée, et qui est le noble désespoir des grands esprits; mais qu'ils le crussent victorieux ou seulement résigné, tous espérèrent que quelque chose de nouveau allait venir. Une tragédie, pour le moins, devait sortir de cette sévère retraite, de ces fécondes promenades à travers les bois inspirateurs. Et quel chef-d'œuvre que celui dont la composition avait pu métamorphoser à ce point un homme aimable et spirituel, et le faire passer par toutes les passions, par toutes les horreurs qu'il avait voulu peindre.

Hélas! tous ces bons provinciaux se trompaient. La Grange n'éprouvait ni ce grand apaisement ni cette sublime espérance de l'artiste créateur qui sent enfin vivre son œuvre. Sa joie, si on en eût connu le motif, eût paru infâme, et son bonheur sacrilège. Ce qu'il savourait ainsi de loin, ce n'était point l'attente permise du triomphe futur, c'était la sinistre satisfaction d'une vengeance certaine.

Les *Philippiques*, dont les strophes éparses avaient fait les délices de Sceaux, les *Philippiques*, dont la pointe s'était émoussée en passant par tant de bouches frivoles, venaient enfin, réaiguisées, empoisonnées à neuf, réunies dans trois odes, comme des flèches dans des carquois, de partir pour Paris ! Et là, essayées dans les cercles, dans les cafés, elles préludaient, par des blessures secrètes, à la publique atteinte qu'elles devaient porter à l'honneur du Régent.

Les *Philippiques* étaient à Paris et y attendaient l'heure propice de leur divulgation, cette occasion unique que savaient si bien provoquer, au besoin, les pamphlétaires du temps, plus habiles encore dans l'art de lancer une satire que dans celui de la faire.

Cependant, soit que cette sinistre application d'esprit exigeât une diversion riante, soit qu'il ressentît malgré lui cette crainte mystérieuse qui devance le châtiment de toute faute, et en est, même à son défaut, une suffisante punition, La Grange éprouva le besoin de se créer, par une affectation quelconque, une sorte d'alibi moral.

Il rima pour Voltaire, qu'il avait rencontré dans le double chemin de l'intrigue et de la satire, une épître destinée sans doute à lui faire prendre sa part du succès d'*OEdipe* qui retentissait, même en Périgord. J'entends prendre sa part, dans le sens sati-

rique, car La Grange, comme ce roi qui faisait de l'or de tout ce qu'il touchait, ne pouvait plus parler à un auteur sans le critiquer. Cette fatalité devait durer toute sa vie.

OEdipe avait été joué le 18 novembre 1718, peu de temps après la mise en liberté de Voltaire, qui a été faussement attribuée à un succès qu'elle précéda (1). La Grange, à cette époque, était sûrement exilé dans le Périgord, d'où il avait déjà, vers 1717, au dire de Marais, adressé par la poste au comte de Verdun, une satire contre le duc de La Force, imprimée, pour plus d'audace, et qui avait été comme le ballon d'essai des *Philippiques* (2). Les termes eux-mêmes de l'épître indiquent que c'est de loin, dans un exil qui semblait le pendant de la prison de Voltaire, qu'il *apprend* le succès d'*OEdipe*. Tout respire du reste, dans ce morceau, l'humeur chagrine et morose de l'exil :

« Esprit prématuré, qui devançant ton âge,
Viens de mes jeunes ans me retracer l'image ;
J'apprends avec plaisir, que tes nobles essais
De mes premiers travaux surpassent le succès,
Et courant à grands pas vers les bords du Cocyte,
J'aime à te voir remplir la place que je quitte. »

Les deux vers qui suivent peuvent servir de ren-

(1) *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres*, par J. Delort, 3 vol. in-8°. Paris, Didot, t. II, 1829, p. 21.
(2) Mathieu Marais, 25 août 1720.

seignement pour la date de la naissance de La Grange :

« Car enfin, dans trois ans, mes inutiles jours
De leur *neuvième* lustre auront rempli le cours. »

En admettant, comme il est probable, que l'épître à Voltaire ait été écrite aussitôt après la publication d'*OEdipe*, c'est-à-dire à la fin de 1718, La Grange ayant alors quarante-deux ans, il serait né en 1676 et non en 1675, comme le dit son fils, qui devait être bien informé, mais qui s'est trompé souvent. Le lecteur a donc le choix entre ces deux dates, et il est sûr, quelle que soit celle qu'il accepte, d'avoir de bonnes raisons pour cela.

Après ce retour mélancolique sur lui-même et sur son déclin, le poète aborde son sujet, c'est-à-dire la critique d'*OEdipe*, critique sèche et méticuleuse qui compte les syllabes et pèse les rimes. Il y avait du grammairien dans La Grange et du pédagogue. Il avait l'oreille inexorable et l'ongle prompt à témoigner sur les marges d'un livre de sa désapprobation. Dans une de ses préfaces, nous le verrons, à propos de Rousseau, faire l'apothéose de la rime. Ne soyons donc pas étonnés de ces vers, qui sont au moins singuliers par la minutie de leur reproches, adressés à Voltaire :

« Il ne t'appartient pas, pour tes premières veilles,
De vouloir réformer nos yeux et nos oreilles.

Jamais un écrivain habile dans son art
Ne fit rimer les mots de *char* et de *rempart*
Et de *frein* avec *rien*... »

Il s'excuse, du reste, assez agréablement de ce pointillage quand il dit :

« La rime dans les vers, dans l'homme la jeunesse
Sont deux charmants défauts qu'on aimera sans cesse. »

Puis il reprend son *dada* :

« Que ton exactitude à dépeindre les mœurs
S'étende jusqu'au nom de tes moindres acteurs.
. . . . . .
Je vois avec dépit, pour ne produire rien,
Chez le Thébain OEdipe, Hidaspe l'Indien,
Et j'aimerois autant que ta géographie
Mît le Gange en Europe et le Tage en Asie. »

Voilà ce qu'était, en 1719, le goût de la couleur locale. Il s'arrêtait à l'exactitude des noms. De l'exactitude du costume, rien encore, et encore moins de la vérité des sentiments. On laissait parler en gentilhomme un roi barbare, on faisait réciter un madrigal à Porus, et l'acteur et l'actrice, Hermione ou Bajazet, confondus dans la foule des spectateurs amoncelés sur le théâtre, ne se distinguaient d'eux ni par leurs vêtements, ni par leur langage. Il fallait une inspiration de comédienne, jointe à un caprice de jolie femme, pour changer tout cela. Il fallait que le parterre de Bordeaux applaudisse *Roxane* et *Électre,* jouées dans toute la simplicité du costume antique, et que mademoiselle Clairon ait le courage

de sacrifier à ces applaudissements sa magnifique garde-robe et de perdre dix mille écus d'habits (1).

La Grange, en finissant, rapprochait sa destinée de celle de Voltaire, et profitait de cette analogie pour lui faire oublier la puérilité de ces conseils qu'il excuse, en effet, avec beaucoup plus d'art qu'il n'en a mis à les faire. Mais à quoi bon les épîtres qu'on est obligé d'excuser ?

Nous citons la fin de cette épître, qui marque chez La Grange le commencement d'une transformation. Il se convertissait d'avance. Rien n'est bon pour cela comme le pressentiment d'un malheur. Et il allait être malheureux autant qu'il avait été coupable :

« Car enfin nos destins ont un rapport si grand
Que je ne puis te voir d'un œil indifférent.
Nous avons l'un et l'autre attiré sur nos têtes
Tout ce que peut l'envie assembler de tempêtes,
De nos crimes pareils les récits odieux
Dans leur vivante image ont irrité les Dieux. »

Ces vers sont suivis de quelques conseils, peut-être révélateurs de la cause de la disgrâce de La Grange :

« Trop lâche adulateur, ou censeur trop farouche,
L'encensoir à la main ou le fiel à la bouche,
Ne va point chez les grands prodiguer tes écrits,
L'un excite leur haine et l'autre leur mépris. »
. . . . . .

(1) *Mémoires* de Marmontel, éd. Didot, p. 198-199.

Surtout, pour ton repos, ne va point t'introduire
Chez tout grand possédé de la fureur d'écrire,
Qui pour être applaudi, novice dans ton art
De ses minces travaux voudrait te faire part.
Tyrans de Syracuse, il faut sur ces matières
Vous élever au ciel, ou descendre aux carrières ! »

Je ne sais pourquoi je me suis toujours figuré que sous ces vers, transparents pour le biographe, étaient cachés au vulgaire les vrais motifs de la rupture de La Grange avec le duc de La Force. Il n'est donné qu'aux allusions personnelles d'avoir cet accent. Le duc était avare, le duc se piquait de bel-esprit, le duc feignait toujours un peu de dévotion par reste d'habitude. Triple défaut de cuirasse que la verve agressive du poète commensal, quelque souple qu'elle fût, ne pouvait éviter toujours. La Grange était sujet d'ailleurs, comme tous les satiriques, à de véritables accès de fureur critique durant lesquels il était fatalement aveugle et fatalement inexorable. La Grange se refusa-t-il à quelqu'un des effrontés plagiats du duc? Refusa-t-il d'en être le complice ou la victime? Se révolta-t-il devant quelque caprice du grand seigneur habitué à trouver dociles toutes les prostitutions de l'esprit? Dévoila-t-il, dans quelque téméraire accès de bonne humeur, les divers trafics dont s'occupait ce haut chevalier d'industrie? Salua-t-il un jour les vers de connaissance? Démarqua-t-il, par malice, ce linge littéraire que, comme

plus tard à Voltaire, on lui donnait à laver? Toutes les conjectures sont permises de ce côté, sans craindre de calomnier l'une ou l'autre partie. Pour qui connaît les manies littéraires et les escamotages effrontés du duc bel-esprit, et l'âpre impétuosité de La Grange, son impatience de tout mensonge, son indignation de toute hypocrisie, tout le conflit est là. La Grange ne voulait être un secrétaire ni à la façon de Bernard, ni à la façon dont l'avait été Rotrou (1). Permis au monde de croire à des prétextes qu'on n'invente que pour lui, discussions de compte, aigreurs d'affaires, susceptibilités politiques, querelles de voisinage ou d'influence. Pour nous, nous voyons dans cette affaire surtout de l'amour-propre froissé. Ce qui nous le fait croire, c'est que la haine du duc de La Force fut implacable. Or, qu'est-ce qui pardonne souvent? la haine d'un avare; qu'est-ce qui pardonne quelquefois? la haine d'un dévot; mais qu'est-ce qui ne pardonne jamais? la haine d'un poète, surtout d'un mauvais poète (2).

Quoi qu'il en soit, La Grange, tout en attendant de Voltaire une réponse qui ne vint pas, accumulait soigneusement autour de lui les influences protec-

(1) « Le comte de Soissons, selon Liron, l'obligeait souvent à travailler à de petits ouvrages en vers, et il les retenoit pour en faire l'usage qui lui plaisoit. »

(2) Nous ne nous sommes pas trompés. Le duc de La Force avait voulu s'attribuer *Ino et Mélicerte*. Voir l'Appendice.

trices et les causes de préservation. Il songeait à se faire le centre d'une société, le chef d'une compagnie qui, durant la prospérité servirait à sa décoration, et pendant l'adversité à sa défense. Il songeait, l'oserai-je avouer dans un homme qui, par métier et par tempérament inexorable au ridicule, aurait dû s'en préserver? il songeait à fonder une académie, ambition commune à toutes les médiocrités, à tous ces égoïsmes ingénieux qui pullulent dans le monde des arts, cherchant, au milieu d'admirations complaisantes, un théâtre pour leur orgueil, un abri pour leur faiblesse. Que de gens dont tout le talent consiste à grouper autour d'eux le talent des autres! C'est là la raison de toutes ces académies de province qui ne font pas parler d'elles... à Paris, et qui, fondées sur la vanité, un vice, vivent plus longtemps que toute institution fondée sur une vertu, en imposant au vulgaire par la masse, redoutables par le nombre, et déconcertant jusqu'aux rieurs par la solennité de leur inertie et la majesté de leur impuissance (1).

Chez La Grange, le calcul fut moins pusillanime et même moins intéressé. La Grange fonda cette académie, moitié par préjugé, moitié par opposi-

(1) Les corps (parlements, académies, assemblées), ont beau se dégrader, ils se soutiennent par leur masse, et on ne peut rien contre eux. Le déshonneur, le ridicule glissent sur eux comme les balles de fusil sur un sanglier ou un crocodile. » (Chamfort.)

tion. Ce grand prêtre des règles dramatiques, ce tuteur farouche des unités que la nouvelle poétique tendait à débaucher, cet homme qui avait le point d'honneur de la rime et la pudeur de l'hiatus, ce grammairien qui citait Malherbe à Voltaire, ce dramaturge héritier d'un des cothurnes de la muse de Racine et qui marchait religieusement dedans, La Grange enfin, devait croire aux académies. Ce fut sa punition sans doute pour avoir nié tant d'autres choses !

Fonder une académie, c'était, en outre, faire un acte d'opposition. La Grange conspirait encore à sa façon ; mais cette fois avec tous les bénéfices de l'inviolabilité. Fonder une académie à Périgueux, c'était dépouiller l'académie de Bordeaux (1) d'une partie de son influence. C'était ne lui laisser qu'un tronçon de sceptre, qu'une moitié d'auréole. Et qui sait si, dans ses rêves ambitieux, La Grange ne se flatta pas de l'espoir de voir l'Académie française elle-même, inquiète d'une concurrence redoutable, lui offrir, en signe de repentir et de paix, l'hommage du prochain fauteuil vacant ? Toutes ces considérations durent agir puissamment sur l'imagination

(1) L'Académie de Bordeaux avait, je crois, été fondée par le duc de La Force lui-même, et en tout cas lui était trop dévouée, au gré du poète, qui le lui reproche amèrement dans sa XXIVe cantate.

de La Grange. Et puis derrière toutes ces raisons d'apparat, il y avait ce motif d'intérêt personnel, si humble au dehors, si exigeant au-dedans, qui nous tyrannise dans sa bassesse et nous domine du haut de son infimité. Même pour La Grange, n'était-ce pas un bonheur enviable que d'être admiré sans conteste, même à Périgueux, que de savourer les honneurs béats de la présidence, recueillant les prémices d'une idolâtrie dont trente-neuf confrères se distribueraient le reste? Bref, La Grange fit si bien partager à ses compatriotes ses raisons et ses illusions, qu'il y a tout lieu de s'étonner si Périgueux manque encore d'une académie. « En 1718, dit *L'Année littéraire*, M. de La Grange se donna beaucoup de mouvement pour une académie littéraire à Périgueux. Les nouveaux académiciens demandoient M. le comte d'Eu (1) pour protecteur. On avoit destiné déjà un prix à celui qui, au jugement de madame la duchesse du Maine, rempliroit le mieux un sonnet en bouts rimés. Ce prix, que madame la comtesse d'Arco (2) avoit promis de

(1) Fils de la duchesse du Maine.

(2) « Madame d'Arco mourut à Paris, dit Saint-Simon, où elle donnoit à jouer tant qu'elle pouvoit. Elle s'appeloit, étant fille, mademoiselle Popüel, et étant fort belle avoit été longtemps maîtresse déclarée en Flandre de l'électeur de Bavière dont elle avoit eu le chevalier de Bavière. Son mari étoit frère du maréchal d'Arco, qui commandoit en chef les troupes de la Bavière. » (Saint-Simon, Ed. Delloye, 1840, t. XXVII, p. 112.) Il est question, dans

fonder, devoit être une tabatière d'or de trente pistoles. »

Rarement, il faut l'avouer, une académie débuta sous de plus ridicules auspices. Un prix pour les bouts-rimés dont La Grange, à ce qu'il paraît, avait gardé le fétichisme, décerné par madame la duchesse du Maine, assistée sans doute de Malézieu, chancelier des plaisirs de Son Altesse, grand distillateur de sublime sucré, et de l'abbé Genest flairant avec son long nez rubissé, le calembourg d'une lieue, — et ce prix digne des confiseurs de toutes les parties du monde, fondé par qui? par l'ancienne maîtresse de l'électeur de Bavière, par une courtisane retirée d'un vice.... dans un autre, et pour toute pénitence, se résignant à duper au jeu ceux qu'elle avait trompés en amour! avouez que, pour son coup d'essai, La Grange n'était pas mal tombé. Tel qu'il était, ce projet fit du bruit dans.... Périgueux. Tous les faiseurs

Madame, de ce maréchal « aussi distingué que son frère étoit nigaud, et désespéré de ce que le prince jouoit un rôle aussi ridicule que misérable. » Cet électeur de Bavière « faisoit si grand cas des grisettes, que lorsque le roi (à qui ses manigances ne plaisoient pas du tout), donna des noms aux avenues dans la forêt, il vouloit à toute force qu'il y eût l'allée des Grisettes, ce que le roi ne jugea pas du tout à propos. Il a laissé de sa race dans les villages. Quant à sa maîtresse, la Popel, il l'avoit mariée au frère de d'Arco, sous cette étrange condition qu'il ne s'aviseroit jamais *d'être son mari*. Il n'a jamais pu se trouver seul avec elle; » dit Madame. (t. I, p. 284.)

d'acrostiches, tous les madrigaliers du pays n'en dormirent point à dix lieues à la ronde. « Le projet de cet établissement échauffa les esprits. Tout le monde se mit à rimer à Périgueux, dont les habitants pouvoient être comparés à ceux d'Abdère; Lucien dit de ces derniers qu'ayant vu représenter au comédien Archélaüs l'*Andromède* d'Euripide, leur ville fut pleine de comédiens improvisés qui, tout hâves et défigurés, s'écrioient : ô Amour, tyran des dieux et des hommes ! On n'entendoit de même de tous les côtés dans Périgueux que réciter des vers nouveaux (1). »

Sur ces entrefaites éclatèrent coup sur coup à Paris la conspiration de Cellamare, et le coup de foudre des *Philippiques*, qu'avaient précédé comme autant d'éclairs avant-coureurs, quelques divulgations partielles. La Grange dut s'arracher à tout autre soin qu'à celui de sa sûreté, et la duchesse du Maine prisonnière fut absorbée à choses plus urgentes qu'à entretenir le culte des bouts-rimés. « Cet événement inattendu déconcerta le Parnasse Périgourdin, et fit échouer le plan de l'Académie (2). »

L'époque précise de l'apparition des *Philippiques*

(1) *Année littéraire*, 1759.

(2) Qui devait échouer encore une autre fois, lors d'une nouvelle tentative de la vieillesse du poète. *Année littéraire*, t. VIII.

est assez incertaine. Il est assez difficile en effet que ce qui n'a point de nom ait une date; elles éclatèrent un jour au milieu de Paris, et le scandale inouï de leur foudroyante propagation a troublé jusqu'aux souvenirs des contemporains. Duclos et La Beaumelle penchent pour 1719, le premier surtout. Saint-Simon rattache les *Philippiques,* non sans raison, à ce système de publications clandestines qui était, selon les beaux-esprits de Sceaux, la grande guerre en politique. Il les nomme à la suite de quatre pièces ou pamphlets « qui firent du bruit et tombèrent bientôt d'elles-mêmes. M. le duc d'Orléans les méprisa et n'en fut pas affecté.

» Il n'en fut pas de même, ajoute le caustique duc et pair, d'une pièce de vers qui parut presque dans le même temps (1719), sous le nom de *Philippiques* et fut distribuée avec une promptitude et une abondance extraordinaires. » Les trois auteurs que nous citons ne sont pas moins d'accord sur la question de date que sur cette rapidité inouïe de propagation. « Les copies, dit Duclos, s'en répandirent par toute la France. »

Le *Journal* de Barbier qui ne laisse pas traîner une seule chanson et s'empresse de recueillir pour leur donner une parfois trop libérale hospitalité, tous les iambes égarés qui courent les rues, le *Journal* de Barbier qui enregistre paternellement

jusqu'à la moindre *calotte* qui passe (1) ne dit rien des *Philippiqnes* et se borne à mentionner l'assassinat du poète Vergier auquel il les attribue. Est-ce ignorance? est-ce dédain?

Le *Journal* de Mathieu Marais contient au contraire sur l'apparition des *Philippiques* de nombreux détails qui n'ont pas peu contribué à fixer notre conviction, et à nous rallier à l'avis du savant bibliographe Peignot (2). Avec lui, et en dépit du témoignage de Saint-Simon souvent peu exact pour les dates, et de Duclos, qui copie Saint-Simon, nous n'hésitons pas à placer au milieu de 1720 ce coup d'état des *Philippiques*, dernière ressource d'un parti désespéré qui ne pouvait compter sur un peu de considération qu'en calomniant ses adversaires. Nous convenons volontiers que dès 1719 Saint-Simon a pu avoir connaissance, par des moyens que nous ignorons, des *Philippiques*, que l'on a longtemps murmurées avant de les dé-

(1) « Parmi les polissons de ce pays, on a fait un *Régiment de la Calotte*, dont on a mis tous ceux qui auroient besoin d'une calotte, et qui ont la tête légère. Sous ce prétexte on donne des brevets à ceux qu'on initie dans le régiment, et cela en vers fort piquants où l'on dépeint le ridicule de l'homme. Les pensions de ce régiment sont assignées sur les brouillards. » (Barbier, mars 1722, t. I, p. 207.)

(2) Peignot : *Dictionnaire des livres comdamnés au feu;* t. I. — Peignot : *Essai historique, généalogique*, etc... *sur la famille d'Orléans*. Paris ; Crapelet, 1830.

clamer. Mais il nous paraît difficile d'en placer la vulgarisation avant 1720. Marais, qui avait les prémices de toutes ces nouvelles et qui en était si friand, n'en dit rien qu'à cette date, et ce que Marais ne savait pas, tout Paris devait l'ignorer. Ce qui nous fait, encore plus que tout cela, pencher pour l'année 1720, c'est le triste accord qu'il est facile de constater entre les reproches et les menaces des *Philippiques* et l'état de l'opinion publique en cette année, la plus critique et la plus orageuse de la Régence, année de toutes les déceptions, de toutes les misères. C'est de 1720 en effet que datent les dernières convulsions du *Système* expirant, la fuite de Law hautement préservé de la vengeance populaire par une protection où bien des gens virent une complicité, la misère universelle, que servent à éclairer, en quelque sorte, la fortune scandaleuse des Condé, et les gains infâmes des La Force, des d'Antin et des d'Estrées, souillant leur blason de duc et pair de la tache de l'agiotage et du monopole. C'est en 1720, que le Parlement, vivement rapproché de l'opinion publique par une communauté d'indignation et de malheurs, lui communique une énergie inquiétante, et gagne par l'exil impolitique de Pontoise le pardon de ses complaisances. Si la France désespéra jamais d'elle-même, c'est à coup sûr en cette fatale année que

Marais et Barbier s'accordent à maudire (1). Quant au Régent, jamais sa popularité ne fut plus bas. La Halle où son nom avait été salué de naïves espérances, envoyait au Palais-Royal, en troupes effrontées, ces députations de grossiers mécontents qui ont la propriété d'attirer l'émeute, tant ils lui ressemblent. De quel côté se tourner? Sur quel corps s'appuyer? Le Parlement? Sa protection eût coûté au Régent le sacrifice de toute sa politique. Elle eût entraîné la collaboration insidieuse et le contrôle importun de ces conseillers hautains et de ces tribuns des enquêtes, qui préludaient déjà par le goût de la tribune et du tumulte, à leur rôle fatal de 89. Il eût fallu livrer Law, chasser Dubois, et s'exposer à la double révélation de ce système d'alliances qui l'unissait partout à l'usurpation, de ce système de finances qui soldait par une banqueroute, laborieusement déguisée, le passif de Louis XIV. L'Église, depuis longtemps déchirée par l'anarchie de la Constitution et la querelle du jansénisme et des jésuites, perdait peu à peu dans ces luttes mesquines et ces rivalités mondaines, la force et la considération, et ne pouvait les prêter à

(1) « Dieu nous donne une année plus heureuse que la dernière! » (Mathieu Marais, 1er janvier 1721.) — « Voilà les malheurs qui sont arrivés dans le royaume cette année; voilà de quoi exercer les prières des bons croyants! » (Barbier, I, 97.)

personne. Eût-elle consenti d'ailleurs à abriter sous son inviolabilité les orgies du Palais-Royal et le scandale permanent des roués et des favorites? Le vertueux cardinal de Noailles n'avait-il pas hautement refusé de prostituer à Dubois l'onction épiscopale? La noblesse pliée par Louis XIV à la servitude des cours, s'était humiliée elle-même jusqu'à la servitude de l'or. Les ducs et pairs, les princes du sang s'étaient lâchement glorifiés d'être les commis de Law. Agioteurs et conspirateurs, tels étaient, en attendant l'impiété, les fils dégénérés des maréchaux de Louis XIV.

Cette année 1720 fut donc l'heure la plus critique de la Régence. Tout cet édifice ingénieux de la politique des d'Orléans se lézardait à la fois. Le Régent, menacé tous les jours de l'assassinat par la voix anonyme du peuple, voyait avec un secret effroi les princes du sang se rapprocher du Parlement, la Cour se rapprocher du peuple, ses roués prêts à l'abandonner, et le duc de Guiche à qui il avait une première fois acheté son concours, hésiter à lui assurer la fidélité du régiment des gardes. Si ce concert entre le Parlement, la Cour et le peuple, eût continué, Philippe était perdu. Ses ennemis le savaient bien, et les *Philippiques* furent un des moyens employés pour fortifier cette union menaçante de toute l'autorité de la calomnie. Nous trouvons dans

le *Journal* de Marais, à la date du 21 août 1720, quelques renseignements sur ce qu'on peut appeler l'attaque d'avant-garde des *Philippiques*. « Le Régent, dit Marais, prend un appartement dans le Louvre où il logera (1). Il dit que le Roi commence à devenir assez grand pour lui faire sa cour; qu'il veut être son premier courtisan, et en donner l'exemple, et qu'il sera bien aise de l'instruire, la veille des conseils, des affaires qui s'y doivent traiter. Il paroît qu'il veut voir de près ce qui se dit et se fait au Louvre; il craint toujours la déclaration d'âge et de majorité qui pourroit être pratiquée à son insu, et il ne se croit pas trop en sûreté au Palais-Royal, qui est une maison ouverte de tous les côtés et où il y a plusieurs maisons qui ont des entrées. Ses ennemis font courir un quatrain abominable :

« Nocher de la rive infernale
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer. »

(1) On lit dans Barbier, à la date du 24 août, le même fait, presque avec les mêmes commentaires, énergique témoignage de la préoccupation des esprits et de l'animosité des soupçons. « M. le Régent alla hier au soir coucher dans le Louvre... On ne sait pourquoi il quitte le Palais-Royal; cela donne lieu à bien des raisonnements. Les uns disent qu'il a peur, et qu'il croit être là plus en sûreté; d'autres attribuent à mauvaise intention cette approche. » Le *Journal manuscrit de la Régence*, supplément français, n° 1886, tome III, p. 1506, place aussi à la date du 3 septembre 1720 la divulgation des *Philippiques*.

Marais ajoute en note : « Ce sont des vers tirés des *Philippiques*. » Il continue : « Tout Paris est rempli de libelles, de chansons, et *on commence à voir les Philippiques*... » Un dernier signe bien décisif de cette coïncidence caractéristique de date que nous signalons entre les malheurs et les fautes de 1720 et les impitoyables reproches des *Philippiques*, c'est la rapidité vraiment foudroyante de leur propagation. L'incendie seul, avec son irrésistible et éclatante contagion, peut en donner l'idée. L'opinion publique exaspérée s'associa avec transport à cette indignation pompeuse qui semblait n'avoir ainsi grossi sa voix que pour flatter les colères populaires d'un écho aussi retentissant qu'elles. La rime grava bien vite dans les esprits ces accusations terribles d'empoisonnement et d'inceste. Une sorte de poétique fureur, communiquée par ces vers sonores, fit sortir sur toutes les lèvres ces soupçons qui se cachaient au fond de tous les cœurs. Jamais satire n'eut un pareil triomphe, parce que jamais satire ne sortit plus directement d'une situation. Jamais Némésis ne fut ainsi acclamée par tout un peuple. Ce n'étaient plus des chansons qu'il fallait à la conscience publique révoltée. Il lui fallait Juvénal et son vers marquant comme un fer rouge. Les *Philippiques* furent un moment le pamphlet de toute la France.

Ce fut une épidémie de vengeance, un débauche d'indignation. Chaque parti fit sa curée de cette grande réputation ainsi souillée et foulée aux pieds. Ceux qui avaient salué de bravos, en dépit de la jalousie de Louis XIV, le jeune et radieux vainqueur de Lérida, furent les prêmiers à vilipender le protecteur de Law. Les jésuites, oubliant volontiers la strophe qui les flétrissait, firent circuler sous le manteau ces calomnies anonymes, moins dangereuses qu'un sermon (1). Les parlementaires encore tout échauffés des souvenirs et des regrets de la Fronde se plurent à répéter ces féroces remontrances du poète déchaîné. Le moindre rentier ruiné au *Système* se sentit poète à son tour, et ajouta une strophe pour chaque quartier retranché. Cet enthousiaste acharnement eût même fini par être fatal à la renommée de l'auteur, encore inconnu, et de l'œuvre primitive, ainsi partagée à belles dents, il ne fût plus resté un lambeau, sans l'intrépide prévoyance de ces laborieux fanatiques dont la mémoire portait déjà sans rompre, sinon sans plier, les douze cents vers de *Philotanus* (2).

(1) Un sermon par trop audacieux avait forcé le jésuite La Motte de s'expatrier en Hollande. (V. les *Mémoires de la Régence*, par Piossens, t. I.)

(2) Le *Philotanus*, poëme anti-moliniste et anti-constitutionnaire de l'abbé de Grécourt. « M. de Lassevé, ci-devant conseiller au Parlement et d'un esprit et d'une conduite à peu près sem-

A ces moyens isolés de propagande, à ce mode ingénieux et inviolable de tradition, à cette transfusion de mémoire en mémoire, la malignité publique ou privée avaient ajouté leurs stratagèmes. Nous en citerons un seul qui donne une idée très-suffisante de la malice des autres.

« La manière dont on l'avoit d'abord répandue dans Paris étoit aussi nouvelle que capable de jouer le lieutenant de police d'Argenson, le plus habile inquisiteur d'État que la France ait jamais eu.

» On en délivra des copies imprimées dans un caractère très-menu à un aveugle des Quinze-Vingts, qui se tenoit à la porte de Saint-Roch, une des principales paroisses de la rue Saint-Honoré, et on lui dit qu'on donnoit par charité ces cantiques sur la vie de Saint-Roch, en lui ordonnant de les vendre un sol.

» L'aveugle, à la sortie de la grand'messe, cria ses cantiques de Saint-Roch : à un sol ! à un sol ! à un sol ! qui en veut à un sol ? C'est ainsi qu'on distribua une centaine d'exemplaires qu'on copia bientôt, mais alors il n'y avoit que trois odes (1). »

Ce témoignage de Soulavie, qui a dû puiser tous ces faits dans les papiers du duc de Saint-Simon, a

blables à l'abbé, *sçait son poëme par cœur.* » (Mathieu Marais, 7 et 8 novembre 1720.)

(1) *Œuvres complètes* de Louis de Saint-Simon (Soulavie), 1791, t. VII, p. 198.

de l'importance en ce qu'il semble indiquer une première édition des *Philippiques*, faite au moment même de leur divulgation. — Ce qui du reste est assez probable — contrairement à l'avis de MM. Peignot et Quérard qui fixent à la date de 1723 la première édition connue du poème.

Une philosophique impunité, qui devait plus tard fournir un puissant argument à un autre coupable du même genre (1), favorisa, il faut le dire, cette vulgarisation. L'insouciance du Régent laissa se répandre à loisir ce venin scandaleux que tout autre eût étouffé dans la gorge du premier propagateur. Il soutint avec son sang-froid ordinaire le choc de cette outrageante unanimité, où il ne vit peut-être, comme Mazarin, qu'un accident d'une politique, qui ménageant tous les partis sans s'en attacher aucun, s'exposait à les voir quelquefois se réunir contre elle. Cette résignation aux inconvénients de la neutralité fut-elle la sourde indifférence du blasé, le mépris systématique de l'homme d'État ou la noble tolérance de l'homme supérieur, quand il

(1) « Mais à présent quel est mon crime? D'avoir fait ce que dans le monde chacun fait sans mystère... Qui jamais avant moi a été puni pour cela? Les *Philippiques*, vous le savez, étoient un ouvrage infernal. Le Régent, la seconde personne du royaume, y étoit calomniée d'une manière atroce. Et cet ouvrage infâme couroit de bouche en bouche; on le dictoit, on l'écrivoit, il y en avoit mille copies, et cependant quel autre que l'auteur en a été puni? » (Marmontel, *Mémoires*, éd. Didot, p. 260.)

le voulait, à ses passions ou à son époque? Il est permis de croire que la modération du Régent participa de ce triple sentiment. Il y eut, dans la conduite socratique du prince devant cet orage d'insultes qui crevait sur sa tête, quelque peu de toutes ces inspirations diverses. Portant gaîment le poids d'une situation qu'il n'avait pas faite, mais qu'il avait tenté d'alléger par des expédients hasardeux, il se laissa de bonne grâce, bouc expiatoire des fautes et des malheurs de Louis XIV, immoler dans sa réputation à laquelle il tenait peu, bien sûr de valoir mieux qu'elle.

Homme d'esprit cependant avant tout, et même à ses dépens, le prince ne se montra pas insensible au point de ne pas même vouloir connaître ce qu'il méprisait. Les *Philippiques* eussent été le premier pamphlet de son temps qu'il n'eût pas lu. Les satiriques d'alors faisaient volontiers sur lui, comme nous le verrons bientôt, l'épreuve de leurs ouvrages, et un sourire du Régent était en général le commencement de la vogue de toute *calotte* nouvelle. Il n'est donc pas surprenant que le prince qui avait eu la primeur du *Philotanus,* et qui, deux ans après, ne reculait pas devant la *Fagonade,* ait voulu voir les *Philippiques*. La curiosité avait été une des passions de toute sa vie, et il touchait au moment où il n'en devait plus avoir d'autre.

Un jour donc, le Régent formula devant ses courtisans ébahis sa téméraire demande. Quoique ce désir fût un ordre, aucun n'osa lui rendre ce dangereux service. Je me trompe, il y avait auprès du Régent un homme capable de faire ce que personne n'osait, et qui semblait même s'être réservé parmi tant de complaisants le rôle sacrifié de censeur. Chacun a déjà nommé Saint-Simon. Mais laissons-lui raconter, en termes dignes de la circonstance, cette mémorable entrevue dont le témoignage précis et désintéressé de Marais confirme le principal incident (1).

Après avoir constaté la promptitude et l'abondance extraordinaire avec laquelle furent distribuées les *Philippiques*, l'auteur arrive à cette heure solennelle de sa vie où il lui fut donné de se montrer ami aussi sincère qu'il avait été ami fidèle (2).

« La Grange, élevé autrefois page de madame la princesse de Conti, fille du roi, en fut l'auteur, et ne le désavouoit pas. Tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux y étoit exprimé dans les plus beaux vers, le style le plus poétique, et tout l'art et l'esprit

(1) « Enfin, la poésie, et la colère de la lettre de cachet, l'ont conduit à faire ces *Philippiques* qu'on dit être très-emportées, et *qu'on a montrées au Régent,* qui n'en doit pas demeurer là. » (*Journal* de Mathieu Marais; 21 août 1720.)

(2) Nous suivons le texte donné par Soulavie, t. VII, corrigé au moyen de l'édition Sautelet; Paris, 1829. t. XVII, p. 297.

qu'on peut imaginer. M. le duc d'Orléans le sut, et voulut voir ce poëme, car la pièce étoit longue, et n'en put venir à bout, parce que personne n'osa la lui montrer. Il m'en parla plusieurs fois, et à la fin il exigea si fort que je la lui apporterois, qu'il n'y eut pas moyen de m'en défendre. Je la lui apportai donc, mais de la lui lire je lui déclarai que je ne le ferois jamais. Il la prit donc et la lut bas, debout, dans la fenêtre de son petit cabinet d'hiver où nous étions. Il la trouva, tout en la lisant, telle qu'elle étoit, car il s'arrêtoit de fois à autre pour m'en parler, sans en paroître fort ému (1). Mais tout-à-coup, je le vis changer de visage et se tourner vers moi, les larmes aux yeux, et près de se trouver mal : « Ah ! me dit-il, c'en est trop ; cette horreur est plus forte que moi. » C'est qu'il étoit à cet endroit où le scélérat montre M. le duc d'Orléans dans le dessein d'empoisonner le roi et tout prêt d'exécuter son crime. C'est où l'auteur redouble d'énergie, de poësie, d'invocations, de beautés effrayantes et terribles, d'invectives, de peintures hideuses, de portraits touchants de la jeunesse, de l'innocence du roi et des espérances qu'il donnoit, d'adjurations à la nation de sauver une si chère victime de la barbarie du meurtrier, en un mot tout ce que l'art a de plus délicat, de plus tendre, de plus fort et de plus noir, de plus

(1) Et me disoit : « Voilà de la bonne poësie. » (Edit. Soulavie.)

pompeux et de plus remuant. Je voulus profiter du morne silence où M. le duc d'Orléans tomba pour lui ôter cet exécrable papier. Je ne pus en venir à bout. Il se répandit en justes plaintes d'une si horrible noirceur, en tendresses sur le roi, puis voulut achever sa lecture, qu'il interrompit encore plus d'une fois pour m'en parler. Je n'ai point vu jamais homme si pénétré, si intimement touché, si accablé d'une injustice si énorme et si suivie. Moi-même, je m'en trouvai hors de moi. A le voir, les plus prévenus, pourvu qu'il ne le fussent que de bonne foi, se seroient rendus à l'éclat de l'innocence et de l'horreur du crime dans laquelle il étoit plongé. C'est tout dire que j'eus peine à me remettre, et que j'eus toutes les peines du monde à le remettre un peu (1). »

Telle est la façon vraiment dramatique dont Saint-Simon raconte cette scène, que les imitateurs et les compilateurs ont abrégée (2). La Grange, en tout autre temps, eût payé de sa vie le triste honneur de cette douleur et de ces larmes d'un prince outragé. Il n'en fut rien cependant. Le Régent se réservait de démentir ces calomnies par une clémence encore plus grande qu'elles. Peut-être Saint-Simon, qui désapprouve hautement cette modération infruc-

(1) De cette violente secousse. (Ed. Soulavie.)
(2) *Galerie de l'ancienne Cour. Mémoires secrets* de Duclos.

tueuse, « pour ne lui pas donner un nom plus expressif, » fut-il même obligé de le pousser à se déranger jusqu'au point de paraître punir. Le Régent voulut, puisqu'on exigeait de lui cet effort nécessaire à sa dignité et à sa sûreté même de s'inquiéter d'un pamphlétaire, prendre, en satisfaisant une curiosité que la lecture de son œuvre n'avait pu décourager, la revanche de la peine qu'il se donnait. Il voulut voir La Grange, et juger par son visage et par ses paroles de la sincérité de sa haine.

Nous trouvons dans un recueil d'anecdotes sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, un fait dont il n'existe malheureusement aucune preuve, et qui donne une singulière idée de la modération du Régent. C'est le récit d'une entrevue que le prince outragé voulut avoir lui-même avec le poète calomniateur et où la présence d'esprit de La Grange ne lui fut pas inutile.

« Avant que de décerner aucune peine contre lui, le Régent se l'étoit fait amener dans son cabinet, et lui avoit demandé s'il croyoit réellement tout le mal qu'il avoit dit de lui. La Grange répondit sans hésiter qu'il le pensoit. Tu as bien fait de me répondre ainsi, répliqua le prince, car si tu m'avois dit que tu avois écrit contre ta conscience, je t'aurois fait pendre (1). »

(1) *Galerie de l'ancienne Cour ou Mémoires pour servir à l'his-*

Il n'y avait, on l'avouera, qu'un prince philosophe capable d'imaginer et d'admettre une semblable excuse.

A la suite de cet interrogatoire caractéristique, la prison parut au Régent une réparation suffisante d'un outrage qui, vis-à-vis d'un particulier, eût eu à coup sûr des conséquences plus graves pour l'auteur. « Un auteur qui en auroit fait la moitié moins contre un conseiller au parlement, dit Duclos, eût été envoyé aux galères (1). » « Aucun tribunal, ajoute Lemontey, n'eût osé épargner la tête de l'auteur des *Philippiques* (2). »

Cette clémence, si étonnante dans un prince aussi indignement attaqué, et à une époque où les traditions de la monarchie absolue de Louis XIV étaient en pleine vigueur, surtout en matière de délits de presse ou de plume, vaut bien la peine que nous nous y arrêtions un peu. Car en 1720 c'était plus qu'une vertu, c'était une vertu excentrique, et le prince qui donna cette preuve éclatante d'empire sur lui-même, ne pouvait en puiser la force et le courage que dans une tolérance supérieure, et qui n'était ni dans les mœurs ni dans les lois de son temps.

toire des règnes de Louis XIV et de Louis XV, MDCCLXXXVIII, 2e édition, t. III, p. 239. — *Encyclopediana* (Encyclop. méthod.)

(1) *Mémoires secrets*, collection Michaud et Poujoulat, p. 544.

(2) *Histoire de la Régence,* t. I, 181.

Si pour écrire ce curieux et intéressant chapitre d'histoire littéraire, nous remontons jusqu'à Mazarin, nous trouvons ce même ministre qui collectionnait les pamphlets contre lui avec une résignation si spirituelle, et tirait en les revendant un revenu de sa propre impopularité, se contredire parfois jusqu'à céder à la peur ou à la colère, pensionner Blot et faire mettre M. Haumont, pour quatre vers, à la Bastille (1).

Si nous interrogeons les correspondances des ministres de Louis XIV, nous les voyons détourner parfois au profit de leur politique ou de leurs rancunes la foudre du Jupiter de la monarchie, indifférente vis-à-vis de tels ennemis. Il existe notamment à la date du 16 janvier 1674, une lettre de Louvois au maréchal d'Estrades, qui fait assez bon marché de la vie du baron de l'Isola, auteur de divers écrits politiques contre les prétentions de Louis XIV, et où l'on remarque ces mots : « Ce seroit un grand avantage de pouvoir le prendre, et même il n'y auroit *pas grand inconvénient à le tuer* (2).

Une lettre du marquis de Seignelay, à la date du 13 décembre 1681, ordonne de poursuivre les auteurs de chansons satiriques. Un trait caractéristique de ce mépris et de cette haine de la liberté

(1) *Correspondance* de la princesse Palatine, I, p. 261.
(2) Note de M. G. Brunet, dans le même volume, p. 364.

d'écrire, c'est que maniée par un grand seigneur lui-même, cette arme du ridicule le dégradait en quelque sorte de son rang et le rendait apte à être traité comme un vilain. Bussy (1) n'échappa que par la Bastille aux coups de canne des Condé, et le marquis de Termes, auteur d'un noël satirique, en fut, selon *La France galante*, puni à coups de bâton.

Quant aux auteurs vulgaires on les épargnait peu. L'auteur du *Cochon mitré* (1689), satire sanglante contre Louis XIV, madame de Maintenon, le cardinal d'Estrées et l'archevêque de Reims, François de La Bretonnière, bénédictin de Saint-Denis, réfugié en Hollande sous le nom de Lafond, fut trahi par un juif, et transporté au mont Saint-Michel où il mourut enfermé dans une cage de fer.

En 1694 enfin, le libraire Chavance accusé de distribution de libelles fut mis à la torture, et deux garçons imprimeurs furent pendus, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire.

Telles étaient les mœurs sous Louis XIV; je ne parle pas des lois qui n'existaient pas vis-à-vis de ces coupables audacieux ainsi mis à la fois hors des mœurs et des lois.

En veut-on un dernier et décisif exemple? Voici

(1) Ni plus ni moins que Linière qui ne dut lui-même la vie en une certaine circonstance semblable qu'au courage de Cyrano de Bergerac.

comment le public s'associait à l'infortune de Rousseau, bâtonné par La Faye :

« Au meurtre ! au guet ! mes chers amis
Souffrirez-vous que l'on m'assomme ?
Ma mauvaise étoile m'a mis
Entre les mains d'un diable d'homme :
La Faye, armé de son bâton
N'entend ni rime ni raison.

Si mes écrits ont trop d'aigreur
Sont-ils à couvert de réplique ?
Juste Dieu ! l'étrange fureur
Contre une fureur poétique !
Apollon dans son tribunal
Me vengera de ce brutal.

Ainsi, Rousseau moulu de coups,
S'adressait à la populace
Mais le spectacle était si doux
Et si bien rangé sur la place,
Que grands et petits amassés,
Criaient tout haut : rossez ! rossez ! (1) »

Je veux croire que Rousseau fut un méchant homme. Mais ce méchant homme était un poète, et j'ai toujours mal pensé d'un temps où l'on brisait les lyres à coup de bâton.

Sous la Régence, rien n'est changé ni dans les mœurs ni dans les lois, et le martyrologe de l'esprit se remplit de nouveaux noms. J'ai dit que les lois n'avaient pas changé. Je me trompe, le frein s'est resserré. Une déclaration du 12 mai 1717, ajoute la

(1) Bibliothèque Mazarine : *Recueil de chansons manuscrites.*

peine du carcan aux anciens moyens de contenir la presse. Ne nous étonnons plus de trouver la librairie française non à Paris, mais à Londres et à Genève ; c'est là seulement que Voltaire devait trouver des éditeurs assez courageux pour imprimer ses livres, même ceux que le Régent avait récompensés d'une pension comme un service public (1).

Mais si les lois sont devenues plus sévères, les mœurs sont restées incorrigibles. Elles conservent aux témérités de la pensée la même intolérance farouche ou la même stupide indifférence. Il suffit de lire les paragraphes dédaigneux consacrés, lors de son exil à Tulle ou de son emprisonnement à la Bastille, à *cet impudent et effronté Voltaire*, par Saint-Simon et Dangeau (2), nobles écrivains qui partagent tous les préjugés de leur siècle, et ne s'en sont pas dégagés pour faire son histoire.

Mais puisque nous parlons de Voltaire, continuons à esquisser son histoire au point de vue de la liberté de la pensée. Pourrions-nous trouver une plus illustre victime? Les *Mémoires du régiment de la Calotte*, imprimés ou manuscrits, comptent avec une joie maligne les coups de bâton dont il a payé sa hardiesse. Poisson, Nadal, Beauregard, Rohan, son propre libraire de Londres, quel groupe de

(1) Lemontey, t. II, p. 477.
(2) Dangeau, 13 mai 1716 — Saint-Simon, 19 mai 1717.

correcteurs dans sa vie, comme au collége! Il y en a un derrière chaque angle des maisons de la place Royale, à chaque bout du pont de Sève, à l'ombre de chaque buisson de Versailles. Jamais l'opinion publique ne se soulève en faveur du battu. Elle appartient toujours au facile vainqueur. Elle assiste à ces brutalités comme un comparse d'*Amphytrion*, qui verrait Mercure caresser de son rotin olympien les épaules de Sosie. Dans l'affaire de Beauregard, officier mouchard que le poète avait justement accusé de son emprisonnement à la Bastille, le ministre de la guerre Le Blanc, à qui ce bravache a confié son dessein, se contente de lui dire : « Fais donc en sorte qu'on n'en voie rien; » et le coup fait l'invite à sa table (1). Dans l'affaire de Rohan-Chabot (2), ce singulier fils des preux refuse de donner par l'épée à Voltaire la satisfaction qu'il demande. Le duc de Sully, son protecteur, refuse à son tour d'intervenir, et on expédie en Angleterre cet homme intraitable qui ne sait pas mettre de côté un affront ou le porter, comme on l'a dit, sur l'oreille.

C'est ainsi que Voltaire qui devait faire à ses dépens l'expérience de tous les préjugés de son siècle,

(1) Mathieu Marais, 4 juillet 1722.

(2) Les *Mémoires* de d'Argenson, *ami de Voltaire,* racontent le fait sans le blâmer. Par cet ami, jugez des ennemis! — *Mémoires*, t. I, p. 191.

put se convaincre que le principal de tous peut-être était l'indifférence et même le mépris pour ce genre d'infortunes qu'en tout temps attira trop d'esprit.

Une autre victime, c'est ce pauvre Vergier, l'ami de La Fontaine, l'amant de madame de Saint-Sulpice, poète inoffensif et charmant. Celui-là paya un soupçon, un simple soupçon, d'une mort mystérieuse que Marais attribue en hésitant à des voleurs (1), et dont Barbier plus explicite charge deux exempts de police, Le Roux et Bourlon. « Ces deux exempts, dit Barbier, ont été furieusement accusés d'avoir été complices d'un assassinat fait dans la rue du Bout-du-Monde, d'un certain poëte qui avoit fait les *Philippiques*. Cependant, il y a apparence qu'ils n'ont pas fait ce coup sans ordre, et il seroit triste pour eux d'être les victimes (2). »

Ce qui semblerait confirmer le soupçon de Barbier, c'est que MM. d'Argenson et La Vrillière les firent enlever de la Conciergerie.

Cet évènement faisait dire à Marais (3) : « Après tout, la poësie est un misérable talent qui nuit presque toujours à celui qui le possède. » Lui-même, le

(1) Les *Mémoires* de Maurepas attribuent la mort de Vergier à la gageure de trois voleurs qui parièrent de tuer le premier passantqui s'offrirait à eux. Le *Journal de la Régence* est plus explicite.

(2) Barbier, juin 1722, t. 220, 221.

(3) Mathieu Marais, 22 août 1720 ; — 25 août 1720 ; — 9 février 1722.

vertueux et spirituel avocat, type unique peut-être de modération et de bon sens, partisan héroïque de la légalité, Marais lui-même se laisse parfois influencer jusqu'à la cruauté par l'esprit de son temps. A propos de La Grange, par exemple, il dira : « Le bruit court qu'il a été arrêté et jeté dans le Rhône; il n'y a pas grand mal :

« Que de ces insolents la race toute entière
Aille, la tête en bas, rimer dans la rivière. »

Il répète à un autre endroit les vers de Lafontaine :

« Dieu créa pour les flots
Les méchants diseurs de bons mots. »

De cette insensibilité si dangereuse dont il se fait parfois l'écho, Marais, cette fois sans y participer, cite un autre exemple. Il raconte ainsi les mésaventures de l'abbé de Grécourt, que l'on disait mort : « Il est mort, non sans soupçon de mort violente. C'est encore un poëte, il ne pouvoit pas vivre longtemps. » Et il dit du conseiller au Parlement qui savait par cœur ce poëme de *Philotanus,* imprimé fautivement en Hollande : « Il pourroit combler les lacunes, mais on lui a conseillé de laisser le poëme plus court et de ne pas abréger sa vie. « L'abbé de Grécourt, lui-même, corrigé par sa maladie, imite

cette réserve : « Il ne veut plus réciter son poëme à personne, dit Marais (1). »

Au-dessus de ces lois et de ces mœurs barbares vis-à-vis des hardiesses de l'esprit, et qu'encourageait, quand il ne les exageraient pas tous les premiers, l'indifférence des gens de lettres eux-mêmes, planait ce prince aimable et indulgent qui avait, lui tout le premier, applaudi à la verve de *Philotanus*, que l'auteur lui avait récité au Palais-Royal (2), — qui avait lu la parodie de *Mithridate*, cause de la mort de Vergier, et s'était contenté de dire « qu'il y avoit de l'esprit, mais qu'il feroit mentir l'auteur (3); » — qui devait trouver du talent jusqu'à l'auteur des *Philippiques*, jusqu'à l'auteur de la *Fagonade* (4), jusqu'à l'auteur de ces *calottes* contre Broglie (5) qu'il lui lisait lui-même, de ces *calottes* contre Coypel, son peintre favori, qu'il aimait mieux voir s'expatrier que de s'immiscer dans ses rancunes (6).

Dès les premiers jours de sa régence, le duc d'Orléans avait opposé une catégorique profession de foi aux sévères propositions du lieutenant de police

(1) Mathieu Marais, 7 et 8 octobre 1720.
(2) Ibid.
(3) Mathieu Marais, 21 août 1720.
(4) Ibid, 8 décembre 1722.
(5) *Mémoires* de Maurepas, t. 3, p. 25 et 29.
(6) « Quand on ne fait attention qu'à son caractère d'humanité, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait pas eu plus de vertus de prince (Duclos). »

d'Argenson (1). C'était à propos de ces injures que le peuple avait prodiguées au cercueil de Louis XIV, et des outrages qu'il continuait à sa mémoire. Le magistrat demandait la permission de faire arrêter ces bavards forcenés et de mettre fin par un exemple au scandale de leurs récriminations. « Vous n'y entendez rien, lui répondit le prince, il faut payer les dettes du défunt et tous ces gens-là se tairont (2). »

C'est le même homme qui entendant gronder sous ses fenêtres une émeute occasionnée par les désastreux arrêts du 15 août 1720 et du 10 octobre suivant, et où déjà trois hommes avaient été tués, répondait à Dubois qui lui offrait de faire dissiper les attroupements par la force armée : « Le peuple a raison s'il se soulève ; il est bien bon de souffrir tant de choses (3) ! »

Lorsque le Régent précocement épuisé par les fatigues du plaisir se retira peu à peu du gouverne-

(1) Le Régent ne manquait pas cependant de fermeté. Il envoya demander sa démission, raconte Chamfort, au premier président Daron (à Bordeaux), qui lui répondit qu'on ne pouvait lui ôter sa place sans procès. « Qu'à cela ne tienne, » mit le Régent en marge de la lettre, et la démission fut donnée. — Un poète maltraité lui demandait justice. « Elle est faite, » dit-il. (La Beaumelle, *Mémoires* de Mme de Maintenon, t. V, p. 167.—V. aussi *Galerie de l'ancienne Cour*.

(2) Mathieu Marais, 17 septembre 1715.

(3) Peignot : *Essai historique et généalogique sur la maison d'Orléans*, p. 32.

ment, cette noble tolérance dont il était le représentant et presque le héros, déclina comme lui. Le premier ministre qui avait dû prendre, à force d'épigrammes, l'habitude de rire à ses dépens, et que touchait peu en effet toute attaque personnelle (1), crut cependant nécessaire d'imposer un frein, dans l'intérêt de sa dignité et surtout dans l'intérêt de son chapeau, à l'impudence des libellistes. Le prince qui s'était vengé des sermons de Godeau, curé de Saint-Côme, par ce seul mot : « De quoi se mêle-t-il? je ne suis pas de sa paroisse; » le prince qui riait tout le premier aux singulières hardiesses, voilées de bouffonneries, de Nocé et de Broglie, n'était pas encore mort que les lois et les mœurs se raidissaient de nouveau contre l'inviolabilité de l'esprit. On recommençait la chasse aux libraires, aux chansonniers, aux faiseurs de caricatures, aux nouvellistes (2). Le brevet du *Mercure* redevenait un brevet à coups de bâton (3), on mettait de nouveau à la Bastille les procureurs bavards (4), et on retirait de l'eau le cadavre de Sandrier, premier commis de la Jonchère. « On dit que c'est pour avoir mal parlé

(1) *Mémoires et correspondance* du cardinal Dubois (par de Sevelinges). Fin du tome II. Notes.

(2) Mathieu Marais, 26 juillet 1720 et avril 1723.

(3) Selon Marais, l'abbé Buchet, directeur du *Mercure*, mort le 30 mai 1721, avait eu des désagréments et même des coups à l'occasion de ce journal, si anodin pourtant. (22 juin 1721.)

(4) Marais, 27 avril 1722.

du gouvernement, et l'on dit qu'on a pris sept ou huit de ces nouvellistes qui s'avisent de gloser sur ceux qui administrent (1). »

Depuis cette chambre de l'Arsenal de 1722 (2) qui condamna à l'amende honorable et au bannissement un certain nombre de graveurs (3), les arrestations, les suppressions, l'arbitraire en un mot, ne discontinuèrent point dans les choses de la pensée. La liste des livres brûlés par la main du bourreau, des flétrissures, des amendes, des exils, tiendrait un volume. En juillet 1750, le poète Desforges fut enfermé, pour quelques vers sur l'emprisonnement du prince Edouard, dans cette cage du Mont-Saint-Michel (4) qui semble la prison héréditaire des satiriques.

La Grange eût peut-être échappé même à ce châtiment si modéré, qu'il avait fallu arracher au Régent, sans la haine du duc de La Force, dans lequel il trouva un ennemi aussi implacable qu'il l'était lui-même. Le duc, que les trois premières *Philippiques* criblaient des traits les plus aigus, dont la quatrième devait renouveler les blessures (5), s'était mis à la poursuite du pamphlé-

(1) Barbier, 23 avril, 26 mai 1722.
(2) Lemontey, t. II, p. 474.
(3) Marais, juillet 1722.
(4) *Mémoires* de d'Argenson, t. III, p. 343.
(5) La Grange trouve moyen de glisser jusque dans ses can-

taire et il le cherchait d'asile en asile, de retraite en retraite, avec le double acharnement de l'offensé et du courtisan, animé qu'il était du désir de venger en même temps son maître et lui-même (1). C'est lui qui parvint enfin à découvrir le satirique fugitif. Le maréchal de Berwick envoya aussitôt un prévôt pour l'arrêter, mais il s'échappa par une maison voisine. Quelques derniers amis (2) secondèrent sans doute cette téméraire évasion, et montrèrent pour le proscrit plus de dévouement que sa famille. Son frère, en effet, celui-là même qu'il avait fait placer chez le duc du Maine, et à qui la faveur de ce prince avait valu de bonne heure le rang d'officier de marine, manqua à la fois à son protecteur et à La Grange, et se déshonora par une

tates des témoignages de sa haine contre le duc de La Force. Il n'est pas jusqu'aux vers pacifiques de l'épître, qui ne deviennent féroces pour lui.

(1) *Histoire de la Régence,* t. I, p. 181. Note.

(2) « On a inséré dans le *Journal polymathique* de Bordeaux (1802) une lettre sur La Grange-Chancel pleine de faussetés. M. Chaudon l'a réfutée, p. 248 du même journal. L'auteur de la lettre prétend que ce fut un jésuite qui dirigea La Grange dans sa fuite, et que ce poète satyrique lui en témoigna sa reconnaissance en lançant contre la société la stance qui commence par ces mots :

« O toi cabale insociable. »

Rien n'est plus faux. Cette stance est liée avec celle qui suit, et elle parut avec la première des *Philippiques.* » (Note de notre manuscrit).

démarche qui fut flétrie avec raison, même par les ennemis du poète. « Il eut l'indignité d'écrire au Régent pour exprimer sa douleur de l'évasion de son frère et témoigner combien sa mère et lui regrettoient qu'il ne fût pas mort depuis vingt ans (1). »

La Grange eut le bonheur de se sauver à Avignon, où M. de Gonteris, qui y était en même temps archevêque et vice-légat, voulut bien lui donner un asile qui le rendait inviolable. La Grange-Chancel devait garder jusqu'au dernier jour le souvenir reconnaissant de cette généreuse hospitalité qu'il ne pouvait s'empêcher de rappeler, en 1751, à un des successeurs de M. de Gonteris, en implorant de lui une faveur, à coup sûr moins précieuse que son salut. Il s'agissait de présenter au pape Benoît XIV, à l'occasion du Jubilé universel, une épître remplie de ces sentiments d'humilité et de repentir qui rendent en général si édifiante la fin de tous les satiriques. Le succès de cette démarche était cher au cœur bourrelé du poète, plongé alors dans les angoisses de la pénitence : « C'est ce qui m'a fait prendre le parti, écrivait-il, de recourir à Votre Excellence, en qui j'espère trouver les mêmes bontés que je reçus autrefois dans Avignon de l'illustre et saint prélat, etc.... (2) »

(1) *Histoire de la Régence*, t. I, p. 181. Note.
(2) *Œuvres*, 1758, t. V, p. 179.

Le proscrit ne profita pas longtemps de cet asile, selon l'historien de la Régence, plus soucieux du reste de considérations académiques que d'anecdotiques détails. Des émissaires étant parvenus à attirer le poète hors du territoire sacré d'Avignon, l'emmenèrent prisonnier aux Iles Sainte-Marguerite.

Le biographe de *L'Année littéraire*, qui semble mieux informé, raconte le fait autrement. « Par malheur pour lui, dit-il, il y avoit alors à Avignon un officier françois qui s'y étoit réfugié pour quelque mauvaise affaire. Cet officier crut qu'il obtiendroit sa grâce et la liberté de rentrer dans sa patrie et dans le service, s'il pouvoit se saisir de M. de La Grange; » dont on voit que la réputation était un appât pour quelques-uns si elle était un effroi pour les autres. « Il l'attira sous un vain prétexte hors des limites du Comtat, et le livra lâchement à des gens apostés pour le prendre. »

La Grange fut donc conduit aux Iles Sainte-Marguerite et enfermé dans cette prison « où l'on dit qu'on n'est pas trop bien, » rapporte Barbier (1).

M. Chaudon, auteur d'une lettre écrite en réfutation de quelques assertions sur La Grange-Chancel échappées à la plume d'un correspondant du *Journal*

(1) « M. Talhouet va dans l'Ile Sainte-Marguerite, où a été, en 1719, le président de Blamont, et où l'on dit qu'on n'est pas trop bien. (*Journal* de Barbier, t. I, p. 300.)

polymathique de Bordeaux (1), donne les quelques détails suivants sur l'arrestation et la détention du poète :

« Personne n'est plus instruit que moi, dit-il, sur l'arrestation de M. La Grange-Chancel, et sa détention aux Iles Sainte-Marguerite. Le lieutenant de la maréchaussée qui les conduisit était de la petite ville de Valensole, dans le diocèse de Riez; il m'en a parlé souvent dans ma première jeunesse. Ce lieutenant se nommait Giraud; il avait de l'esprit et de l'activité.

» Pendant le trajet, La Grange voulut sauter par la fenêtre d'une auberge, à Orgon, où l'on s'était arrêté, ce qui fit qu'on le surveilla de plus près.

» Arrivé à l'Ile Sainte-Marguerite, La Grange contrefit le dévot afin de toucher le cœur du commandant, M. de La Motte (2), homme fort religieux. » « Ses talents et sa gaîté, se borne à dire le biographe de *L'Année littéraire,* le rendirent agréable au gouverneur qui lui donna quelque liberté dans le château. »

» Mais une satire faite par La Grange contre ce militaire estimable (3), reprend M. Chaudon, dé-

(1) 1802, p. 248.

(2) La Grange lui-même nous apprend qu'il s'appelait M. de La Motte-Guérin (*Œuvres,* 1758, *Lettre à M. Fréron*, t. V, p. 207 et suiv.)

(3) J'ai de la peine à croire que La Grange ait été assez ma-

truisit ce bon vouloir et fit enfermer plus étroitement » le caustique et peu reconnaissant prisonnier.

» La satire était un penchant irrésistible pour La Grange, et il s'y livrait trop souvent.

» En même temps qu'il cherchait à entretenir pieusement le gouverneur, dit M. Chaudon (qui contredit ainsi un peu légèrement son assertion peu fondée, selon nous, de l'épigramme du prisonnier contre le gouverneur, et de sa captivité resserrée), il faisait des contes gaillards qu'il racontait aux autres prisonniers et aux officiers; c'est ce que j'ai su, ajoute M. Chaudon, de quelques-uns de ces messieurs, qui me parlaient de lui comme d'un homme amusant et d'une mémoire prodigieuse (1). Dès que

ladroit pour indisposer le gouverneur au moment même où il méditait une évasion que son ressentiment eût rendue impossible. Je pencherais plutôt, et je ne suis pas seul de cet avis, à croire que La Grange adressa au gouverneur sa satire, non comme un défi, mais comme un adieu, et lorsqu'il était hors de sa portée. Le tour ainsi conçu est tout à fait digne de lui.

(1) La mémoire de La Grange était en effet étonnante et tout à fait capable des tours de force qui ont rendu si célèbre celle de son contemporain Crébillon. Chacun sait que ce poète n'écrivit jamais un seul vers de ses terribles tragédies. Il composait laborieusement, scène par scène, acte par acte, assis dans son vieux fauteuil et entouré de ses bêtes, ou en se promenant à grands pas sous quelque ombrage, effrayant par ses gestes et sa figure où se reflétait l'horreur des situations, les enfants et les oiseaux. Sa tragédie composée, il allait la réciter aux comédiens sans que sa mémoire parût défaillir un moment sous un pareil fardeau.

la conversation tombait sur Racine ou Corneille, il débitait, *sans s'arrêter, douze ou quinze cents vers* de ces poëtes célèbres. »

M. Chaudon dit avoir appris tous ces détails à l'Ile Sainte-Marguerite, voisine de l'abbaye de Lérins, où il passa près de deux ans en 1758-1759.

Voilà tous les détails que nous pouvons donner sur la captivité de l'auteur des *Philippiques*, qui employa les longs loisirs de sa détention à écrire, dit Lemontey, quelques pièces, et à réunir, à force d'indiscrétions arrachées aux officiers de la forteresse, les matériaux d'une dissertation destinée à fournir un doute de plus à l'histoire à jamais mystérieuse du Masque de Fer (1).

(1) *Œuvres* (1758), t. V, p. 210. « M. de La Motte-Guérin, qui commandoit dans ces îles du temps que j'y étois détenu, m'assura que ce prisonnier étoit le duc de Beaufort, qu'on disoit avoir été tué au siège de Candie, et dont on n'avoit pu retrouver le corps, suivant toutes les relations de ce temps-là. » *Lettre à M. Fréron.* — Nous ne sommes pas du tout de l'avis de La Grange, et nous pensons qu'il aurait pu s'en tenir à la discrétion qu'il reproche à Voltaire. La Grange place la date de l'arrestation et de l'emprisonnement du Masque de Fer, non en 1661, comme Voltaire, mais en 1669. Cette date, qui est précisément celle de l'apogée de la monarchie absolue, nous semble un anachronisme. Le duc de Beaufort pouvait-il être un adversaire à redouter pour ce roi dont le règne fut vierge de tout attentat, et qui hésitait lui-même à punir, de peur de la grandir, l'échauffourée du chevalier de Rohan? Si le duc de Beaufort eût conspiré, personne sous le prince qui avait dit « l'Etat c'est moi, » ou qui du moins le pensait, n'eût hésité à le mettre à la Bastille, où l'on faillit mettre le duc d'Orléans, ou à le faire juger comme on fut près de le

La Grange ne perdit point cependant tout son temps à écrire sous la dictée de l'inspiration tragique, réveillée en lui par la pensée de ses propres malheurs, ou à méditer un problème historique auquel sa captivité lui faisait trouver un intérêt particulier. Il ne se laissa aller ni à l'indifférence ni au désespoir, ces deux maladies de la prison ; il employa à adoucir son plus puissant ennemi, ce même talent poétique qui le lui avait donné. Nous trouvons, dans l'édition de ses *OEuvres* (1758), une *Ode*

faire pour ce premier prince du sang. La disparition mystérieuse du duc de Beaufort devant Candie, que La Grange invoque comme une preuve en sa faveur, témoigne au contraire contre lui. Si l'on admet que ce prince inquiet et dangereux ait succombé à quelque haute vengeance, ce qui est possible, cette conjecture seule indique le moyen qu'on aurait pris pour se débarrasser de lui au lieu de le ramener de loin, à grand peine et à grands frais, sur le théâtre même des événements dans lesquels on redoutait son influence. Pour sauver sa conjecture du ridicule, La Grange eût dû l'étayer d'abord sur deux faits qu'il est loin d'alléguer et surtout de prouver. Il eût dû démontrer que le duc de Beaufort est rentré en France, et démontrer ensuite qu'il est plus commode de tenir pendant trente ans enfermé, un prisonnier gênant, confié à des gardiens qui peuvent devenir traîtres, que de le faire expédier au milieu du bruit et de la fumée d'un assaut, et de rendre l'ennemi, qui n'en saurait disconvenir, responsable d'une mort glorieuse et forcément impunie. Un dernier fait est de nature à déconcerter tout à fait ce système de conjectures outrecuidantes. La Grange place l'arrestation du duc de Beaufort, son Masque de Fer, en 1669. Or, *le Masque de Fer était à Pignerol* en 1662. Pour nous, bien qu'elle soit loin d'être satisfaisante, nous préférons la solution qui fait du Masque de Fer un frère jumeau de Louis XIV, et nous disons comme Chamfort : « Sans cette explication c'est un mystère absurde. »

à Monseigneur le duc d'Orléans, régent, dont une note nous révèle trop clairement le but : « Il y avoit un an que l'auteur étoit resserré dans une étroite prison, lorsqu'il trouva le secret de faire passer à S. A. R. cette ode. Elle lui valut la permission de quelques heures de promenade dont il s'est servi utilement pour travailler à recouvrer son entière liberté. »

Dans cette ode aussi ambiguë que le sentiment qui l'avait inspirée, le poète prisonnier, évoquant toutes les ombres illustres de la famille d'Orléans, les appelait à son secours. Enfin, apparaissait à son tour le père lui-même du duc régent, Philippe dit Monsieur :

> Le vainqueur de Cassel ranima mon espoir,

qui rassurait le proscrit désespéré :

> Je connais trop mon sang pour douter de ta grâce,

et lui laissait faire le songe d'un pardon qui allait devenir une réalité, et qui ne s'arrêtait pas à la rémission de l'injure, mais qui allait jusqu'à la dispense du repentir :

> Mais il faut qu'aujourd'hui, l'histoire de sa vie
> Empruntant de ton crime un mémorable trait,
> De tant d'honneur pour lui ta faute soit suivie,
> Qu'elle t'en ôte le regret.

on voit que s'il avait été raffiné dans la faute (1),

(1) Il avait dédié les *Philippiques* à M. le duc d'Orléans lui-

le poète n'était pas moins subtil dans son repentir. Il est impossible, il est vrai, de demander plus ingénieusement à être exempté du remords.

Le succès de l'*Ode au Régent* détermina La Grange à une tentative plus hardie et plus décisive encore et qui fut également heureuse. Nous en empruntons le récit à une autre note de La Grange lui-même. « Il trouva enfin le moyen de gagner l'officier et les soldats qui l'escortoient dans les heures de ses promenades, et les ayant engagés à lui procurer une barque, il se rendit avec eux tous dans le port de Villefranche, durant une des plus violentes tempêtes dont la Méditerranée ait été agitée depuis longtemps. Quoique le roi de Sardaigne eût fermé alors l'entrée de ses États à ses propres sujets venant des pays infectés, ce généreux monarque, instruit par l'épître suivante de l'aventure et de la condition de l'auteur, ne laissa pas de lui faire la grâce de l'admettre à la quarantaine (1). »

même. Le manuscrit de la Bibliothèque de Vesoul porte cette dédicace ironique.

(1) La peste était alors en Provence où elle s'était déclarée deux ans auparavant. Elle ne disparut qu'en 1722. Mathieu Marais écrit à la date du 28 mars 1722 : « La peste n'est plus en Provence. On rouvre le commerce. Arrêt du 14 mars qui permet aux négociants de Marseille de faire sortir leurs vaisseaux destinés pour les ports d'Italie... Dieu veuille que l'air soit bien pur et que ce commerce ne nous nuise pas. » — « J'ai appris que la peste a repris dans Marseille et dans la campagne (23 juin 1722). »

Ce n'est que le vendredi, 12 février 1723, qu'il annonçe enfin

Dans cette nouvelle épître, que La Grange avait à son service pour se tirer d'embarras dans toutes les circonstances critiques de sa vie, le poète, jugeant inutile de varier le procédé qu'un premier succès avait pour ainsi dire consacré, recourait encore à cet artifice que l'habitude de la scène lui avait rendu familier. Il supposait une apparition d'Adélaïde, la tant regrettée duchesse de Bourgogne, qui, prenant la parole, recommandait à son père une victime du Régent, cet ennemi déclaré de sa famille.

Les premiers vers nous donnent la date de l'évasion de La Grange, qu'il faut, en le supposant arrêté en 1720, époque certaine de l'apparition des *Philippiques*, placer vers la fin de l'année 1722, ou tout au plus le commencement de 1723 :

« Dans une île barbare, aux portes de la France,
Où la force en triomphe opprime l'innocence,
Depuis près de trois ans, sans espoir de secours,
Je voyais consumer le flambeau de mes jours... »

Inspirée par un sentiment beaucoup plus sincère que l'*Ode au Régent*, le sentiment du danger, écrite peut-être à la lueur de l'éclair par le fugitif à demi naufragé, partagé entre la joie du salut et la crainte d'un refus d'asile, l'*Épître au roi de Sardaigne*, ren-

« qu'un *Te Deum* a été chanté à Notre-Dame pour la cessation de la peste dans le royaume. »

ferme de véritables beautés et était digne de le toucher.

L'espérance du proscrit ne fut pas déçue, et le souvenir des bienfaits qu'il avait reçus du souverain de ce pays hospitalier était assez vivace en lui pour que, quelques années à peine avant sa mort (1), le poète se crût autorisé à demander pour son fils, qui servait en Italie, un peu de la faveur dont on avait honoré le père, et à payer cette double dette d'une épître (2), dont la touche mâle et ferme rappelle Corneille, et d'une élégie, qui n'est pas sans éloquence, sur la mort de la reine de Sardaigne (3).

« Pendant le séjour qu'il fit à Nice, un seigneur de la cour de Turin alla le visiter de la part du roi son maître. Il eut besoin d'argent et voulut emprunter à un banquier sur son billet une somme assez considérable. Elle lui fut délivrée sur-le-champ, mais on refusa son billet. C'était une libéralité du roi de Sardaigne, qui avoit fait donner des ordres secrets au banquier. »

La Grange ne pouvait demeurer longtemps à la même place. D'ailleurs il est assez probable que le prudent Amédée ne tenait pas à garder longtemps

(1) En 1754 et 1755.

(2) *Epître au roi de Sardaigne,* t V, p. 121 (édit. de 1758; *Œuvres*).

(3) *Le Tombeau de la sérénissime reine de Sardaigne,* élégie, t. V, p. 124.

chez lui un hôte aussi compromettant (1). Il n'accablait ainsi le proscrit de bienfaits que pour l'éloigner par la satiété. Quoi qu'il en soit, le poète ne tarda pas à se proposer d'aller en Espagne, « où il se flattoit qu'il seroit bien reçu, et qu'il obtiendroit de l'emploi vu la mésintelligence qui régnoit entre cette cour et celle du Palais-Royal. » Les promesses solennelles du monarque (2), l'accueil généreux qu'avaient reçus tous ses compatriotes d'un prince qui se souvenait avec orgueil qu'il était né Français (3), tout devait encourager ses espérances. Il

(1) « Partout nos ambassadeurs réclamaient contre cette tolérance. » *Biographie Michaud.*

(2) Nous étions alors en guerre avec l'Espagne, et alliés contre elle avec l'Angleterre, la Hollande et l'Empire. Dès le 25 décembre 1718, la *Gazette de Hollande* publiait un manifeste que Marais appelle carrément un libelle diffamatoire. « Je suis persuadé, disait le roi d'Espagne, que tous les bons François, touchés de ces raisons si justes, auront horreur de prendre les armes, et au cas qu'ils les prennent, je me promets de leur bon cœur que ce ne sera que pour défendre une couronne que, secondant le zèle et le courage de mes fidèles sujets, ils ont si longtemps soutenue avec amour. S'ils se présentent dans cet esprit sur nos frontières, comme je n'en doute point, je proteste que je les recevrai à bras ouverts comme mes bons amis et alliés : je *donnerai aux officiers* des emplois proportionnés à leur rang, j'incorporerai les soldats dans mes troupes, et je me ferai un plaisir d'épuiser, s'il est nécessaire, mes finances en leur faveur.

» Donné au château du Prado, le 25 décembre 1718.

» *Signé :* Yo el Rey. »

(3) Il s'en souvenait même par trop, toujours prêt à abdiquer pour monter sur un trône auquel il avait renoncé. Du reste, il avait pleuré de larmes amères la fatale issue de l'insurrection

partit donc. Par une complaisance qui ressemble fort à une précaution, le roi de Sardaigne daigna le faire escorter par un détachement jusqu'aux États de Gênes. Il s'embarqua sur-le-champ. Un vent favorable le conduisit en peu de jours dans un port d'Espagne. Il se rendit à Madrid. On lui offrit un régiment d'infanterie dont il ne voulut point, et il demanda une place d'inspecteur qu'on lui refusa. Des scélérats, qui espéraient une récompense s'ils pouvaient l'assassiner, attentèrent plusieurs fois à sa vie. Il se défendait toujours avec courage, l'épée à la main. L'ambassadeur de France vint à bout de lui ôter, par ses plaintes réitérées, la protection du roi d'Espagne, qui le fit avertir de quitter ses États. M. de La Grange s'embarqua à Bilbao sur un vais-

bretonne, et il chercha toujours à faire oublier aux survivants qu'il était la cause de la mort de Talhouet, de Pontcallec, de Montlouis et de du Couëdic. En dépit du triste portrait que trace Tessé des Bretons refugiés en Espagne « qui les déchausseroit les trouveroit chèvre-pieds ; » les Français firent toujours bonne figure à la cour de Madrid. « On pouvait juger de la vivacité de ses ressentiments (Philippe V), par les faveurs dont il accablait les réfugiés. Foucault de Magny devenait majordome et gouverneur des infants. Lambilly et Ferrette avaient des missions de confiance. Cet accueil attirait chaque jour de nouveaux transfuges, et Marcillac, *déserteur depuis la paix*, était aussitôt créé lieutenant-général. » Il en avait été de même du baron de Walef. Les lettres de Maulevrier, de Saint-Simon, de Berwick, témoignent à chaque ligne de l'extrême faveur dont jouissaient tous nos refugiés sans exception. (Lemontey, t. I, p. 419.) (V. sur la fortune de Sartines, les *Mémoires* de Maurepas, t. I.)

seau hollandais qui faisait voile pour Amsterdam. La protection du roi d'Espagne, si fidèle à tous ses pareils, avait abandonné La Grange à d'impérieux ressentiments. Il est vrai qu'il contrariait des intérêts majeurs. S'il faut en croire une note de notre manuscrit, « une des conditions verbales du traité de paix » que devait sceller le double mariage de Louis XV avec une Infante, et de mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, avec l'héritier présomptif du trône d'Espagne, « étoit qu'on chasseroit La Grange des lieux dépendants de la monarchie espagnole, » et peut-être pis.

Le poète quitta donc cette fausse patrie, et dans quelques strophes indignées lui rendit le pain amer de sa perfide hospitalité. Ecoutez-le secouer avec humeur la poussière de ce sol ingrat :

« Cependant, ma muse affranchie
De ces triples portes d'airain
Dans un coin de ta monarchie
Croit respirer un air serein.
Je crois revoir le temps célèbre
Où les bords du Tage et de l'Ebre
Recevaient les fameux proscrits,
Quand Sylla pratiquait dans Rome
Les mêmes excès qu'un autre homme
A renouvelés dans Paris.

» Mais de cet asile équivoque,
Je commence à peine à jouir,
Que l'Èbre esclave le révoque
Quand la Seine s'est faite ouïr.

Pour fuir un second esclavage,
Irai-je voir sur le rivage
Ou d'Ispahan ou de Memphis
Si des rois chrétiens rejetée
La vertu sera mieux traitée
Par les sultans ou les sophis? »

La Hollande se conduisit mieux que l'Espagne à l'égard du poète fugitif. Il n'avait que trop de titres à une protection assurée d'avance, en ce pays de la liberté, à tous les proscrits de la pensée. « Dès qu'il y fut arrivé, les États-Généraux, dont il réclama l'appui, le firent recevoir bourgeois d'Amsterdam pour le mettre à l'abri des représentations de notre ambassadeur. » On y publia ses œuvres (1), on y grava son portrait (2), on y traduisit même une pièce de lui (3). Il y fut heureux en tout, même en amour (4). Sa reconnaissance envers ce grand petit

(1) Les *Cantates*, entre autres, selon Soulavie. Pour les autres œuvres, voir notre *Notice bibliographique*.

(2) *Philippiques*, édition de 1797.

(3) « Elle a été traduite en Hollandais (*Amasis*), par M. Mauritius, envoyé des Etats-Généraux, auprès de la République d'Hambourg, et toutes les fois qu'on la représente sur les théâtres de Hollande, elle y reçoit les mêmes applaudissements qu'à Paris. » (Préface d'*Amasis*, édit. de 1758.)

(4) Ou du moins dans ce genre d'amitié qui lui ressemble. Voir aux *Cantates, La Belle Hollandaise* (Madame la baronne de C.), t. V, p. 73.

« Chez un peuple rival des rois
A qui le désir d'être libre
A coûté d'aussi longs exploits
Qu'aux premiers habitants du rivage du Tibre.
Iris, la belle Iris, etc ...

peuple s'exhala dans maints de ses vers tout étonnés de louer, et dont l'enthousiasme expansif remonte vers la liberté elle-même (1).

De nouvelles faveurs, aussi flatteuses qu'inattendues, lui adoucirent encore l'exil. « Auguste, Electeur de Saxe (2), lui fit donner une montre d'or très-riche et très-belle, en l'invitant à se rendre auprès de lui. Il eût sans doute accepté cette offre sans la mort de M. le Régent, qui apporta un changement heureux (3) dans sa situation. Il donna à M. le Duc des éclaircissements de la plus grande

(1) « Je vois un peuple à qui le Tibre
A transmis sa gloire et ses lois,
Peuple à qui l'ardeur d'être libre
A coûté de si longs exploits.
C'est là qu'un lion secourable
M'offre une égide impénétrable
Contre un lion persécuteur;
Où je puis, libre et philosophe,
Attendre en paix la catastrophe
Ou du pupille ou du tuteur. »

(Voir aussi au tome IV des *Œuvres*, 1758, un prologue « qui devoit précéder un opéra pour lequel le sieur Bourgeois, compositeur de musique, se flattoit d'obtenir leur permission. » (Des bourgmestres d'Amsterdam).

(2) C'était cet électeur robuste, Hercule de la débauche, auquel la princesse Wilhelmine compte 354 bâtards.

(3) Au point de vue de la sécurité de sa personne seulement, car le Régent avait délicatement excepté ses œuvres de l'exil de l'auteur. « Ce 16 mai 1722 les comédiens remirent la tragédie d'*Oreste et Pylade* de La Grange-Chancel, et cette tolérance prouva dans le Régent une grandeur d'âme dont peu de princes seraient capables. Le proscrit, qui était le plus vain des hommes, en ressentit une vive joie. » (Lemontey, t. II, p. 478.)

conséquence (1), et il obtint son rappel en France où il a toujours vécu depuis. »

L'année 1729 marque le point d'arrêt dans la vie militante de La Grange, et son retour aux joies du foyer et aux émotions du théâtre.

(1) Ces renseignements n'étaient-ils pas quelque peu indiscrets, et ne violaient-ils pas légèrement les secrets de l'hospitalité, comme plus tard ceux de Voltaire sur la Prusse? C'est ce qu'il est impossible de dire, en l'absence de tout détail. Selon l'*Encyclopediana* (Panckoucke), les services rendus par La Grange, se seraient bornés à l'usage légitime de son influence sur quelques ministres étrangers. Quoiqu'il en soit, La Grange rentra en faveur. M. le Duc n'avait pas lu peut-être cette strophe de la 2e Philippique, qui l'associait aux projets régicides qu'on prêtait au Régent :

« Bourbon, plus dur et moins austère
Prêtera mieux son ministère
Au maître qui le fait agir. »

Peut-être la connaissait-il, et voulut-il l'oublier, ne fût-ce que pour faire mentir le sang vindicatif des Condé.

Une question encore plus controversée que celle-là, c'est l'époque du retour de La Grange. Lemontey dit qu'il ne revit sa patrie qu'au mois de mars 1725, quinze mois après la mort du prince qu'il avait si indignement outragé, et l'allusion de La Grange aux fêtes du mariage de Louis XV (1725), semble lui donner raison. — Saint-Simon dit que le poète reparut à Paris avant la fin de la Régence, qui a cessé le 15 février 1723, et qu'il osa se montrer au Palais-Royal. La *Biographie universelle* place le même fait en 1728. Le savant Peignot citant les vers de La Grange à la princesse de Conti :

« Sorti des terres étrangères
Où j'ai vu dix ans s'écouler; »

trouve ce nombre d'années inconciliable avec le témoignage de Saint-Simon. Il ne l'est pas moins avec celui de Lemontey, et avec celui de *L'Année littéraire* qui place à peu près vers la même

L'expérience était venue et avec elle le besoin de la tranquillité, ce commencement de la sagesse. Le poète, avant de se livrer au repos studieux qui était si nécessaire à son corps et à son âme battus de tant d'orages, joignit encore, avant de la nouer, quelques épis à sa gerbe dramatique.

époque, c'est-à-dire après la mort du Régent, le retour de La Grange, ce qui ne l'empêche pas un peu plus loin de pousser ce retour à Paris jusqu'en 1729. Mais il le serait avec l'assertion de l'*Encyclopediana*, qui place le retour de La Grange en France vers 1730. — Peignot ouvre à ce sujet l'hypothèse que peut-être La Grange, chassé du Palais-Royal par le duc d'Orléans, aurait cru bon de mettre une plus grande distance entre le fils du Régent et lui, et ne serait revenu à Paris qu'à l'époque où il donna *Erigone*, en 1731. Il est certain, quoiqu'en dise *L'Année littéraire*, qu'il y eut en effet une longue interruption dans le séjour de La Grange en France depuis son retour de 1723 selon Saint-Simon, 1725 selon Lemontey. Le poète lui-même nous apprend qu'il revint en Hollande pour une certaine « commission secrète qui ne lui permit pas de profiter des dispositions où l'on étoit, en faveur de sa tragédie d'*Orphée* » qu'il destinait aux fêtes du mariage de Louis XV, et qui sur l'avis de M. Hérault, lieutenant de police, et de plusieurs autres savants personnages, « avoit été acceptée par le prince qui tenoit alors les rênes du gouvernement sous le titre de premier ministre. » Cette commission secrète, qui n'est peut-être qu'un exil déguisé, dura deux ans, après lesquels, La Grange, dit-il, retourna à Paris. A partir de 1729, il nous est permis d'y signaler irréfutablement sa présence. C'est le 12 novembre 1729, que fut représentée au Théâtre Italien la comédie des *Jeux Olympiques*. C'est à partir de cette époque, et non pas de 1731, date d'*Erigone*, comme le dit Peignot, que La Grange « vécut toujours en France » non sans quelques restrictions, que nous verrons tout à l'heure, et que le poète put s'écrier :

« Qu'il m'est doux de ne plus fouler
Que l'héritage de mes pères. »

Les Jeux Olympiques (1729), tragi-comédie; *Erigone,* tragédie (1731), sont les deux derniers témoignages d'une verve qui s'éteint. La tragédie pieuse de *Cassius et Victorinus* consacre l'adieu dit à la muse profane. C'est le : Je suis chrétien ! du poète satirique repentant. C'est cette tragédie de pénitence qui marque pour chacun de nos grands écrivains, Racine, Corneille, La Fontaine, l'heure de la conscience. Comme Rousseau, comme Piron, La Grange lit l'Écriture, cette consolation et ce reproche divins. Il voudrait arracher de son œuvre les pages qui l'ont rendu célèbre sur la terre aux dépens de la gloire du ciel. Dans ses accès de mélancolie morose, dans ses tristesses et ses défaillances solitaires, il voit passer menaçante l'image de tous ceux qu'il a offensés. Il songe que les erreurs de cette balance infidèle du satirique seront corrigées par l'inexorable balance qui pèse sans variations les actions humaines. Il songe qu'il sera jugé comme il a jugé, avec ces poids doublement lourds, toujours penchant vers le mal. Dieu fera-t-il miséricorde à celui qui n'en fit jamais à personne? Et là-dessus La Grange-Chancel pleurait peut-être comme avait pleuré le Régent et lui rendait larmes pour larmes.

C'est dans ces dispositions que le poète écrit à la princesse de Conti, devenue dévote aussi, elle la

grâce, elle l'esprit, elle le charme dangereux parfois de la cour de Louis XIV, le rayon de Versailles assombri par la Maintenon. Il lui envoie *Cassius et Victorinus*, cet hommage de la colère à la douceur, de la vengeance au pardon, du pamphlétaire au martyr.

Et comme ils sont devenus beaux ces derniers vers, écrits pour la première fois en regardant le ciel! Comme il soupire harmonieusement cet homme terrible qui a si souvent fait pleurer les autres! Quel dommage que le chef-d'œuvre lyrique du poète soit précisément sa dernière œuvre!

Nous n'insisterons pas, donnant à la fin de notre volume cette touchante pièce d'un poète qui en compte si peu de ce genre, et auquel il n'a manqué pour être grand que la pitié et la grâce, un sourire et une larme.

Quelques déceptions dans son amour-propre d'auteur aidèrent, peut-être autant que les remords, à la conversion de La Grange. Il perdait son crédit dramatique, comme on dit. Les refus précédaient les chutes. Voltaire, génie jaloux, occupait le théâtre, faute de pouvoir accaparer le monde. Il gardait la scène impitoyablement, un chef-d'œuvre à chaque main. Personne ne passait plus. Inhabile à l'intrigue, comme il s'en vante avec amertume et s'en loue avec regret, souvent éloigné de Paris par ses affaires,

isolé du mouvement littéraire et philosophique du temps, La Grange s'était vu évincé successivement dans trois circonstances. Une absence forcée avait empêché la représentation d'*Orphée* d'entrer dans le programme des fêtes du mariage du Roi. Plus tard, on avait reçu avec enthousiasme cette pièce inspirée des conseils et même peut-être des fragments de Racine. Mais la caisse des comédiens ne pouvait rivaliser avec celle du roi, et la dépense des décors, des costumes, des machines avait fait reculer leur bonne volonté. Pour *Pygmalion*, ils l'avaient ouvertement critiqué, nettement refusé, et La Grange l'avait remporté dans sa province, en murmurant sans doute ces vers de don Diègue qui semblent faits exprès pour le désespoir des poètes déchus :

« . . . . . O vieillesse ennemie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cet infamie ? »

Enfin, *Les Jeux Olympiques* devaient être représentés à Fontainebleau. L'auteur, qui s'était flatté de ce dernier espoir, avait écrit, en 1734, un prologue intitulé : *La Forêt embrasée*, que le consciencieux Duval, dans son volumineux répertoire manuscrit (1), prend à tort pour un opéra. Je ne sais quelle influence fit avorter tous ces beaux projets.

La Grange ne résista pas à tant de déceptions.

(1) *Dictionnaire des ouvrages dramatiques*, par H. Duval, 12 vol. in-4°. Bibliot. impériale. Manuscrit n° 5115 du supplém. franç.

Accablé par ce dernier affront, il succomba définitivement. Il était tombé poète, il se releva historien.

Cessant de mendier à des comédiens orgueilleux les faveurs devenues chanceuses de la représentation, La Grange résolut de ne livrer qu'à sa mort, à ces amis ingrats et au public indifférent, le complément de son œuvre (1).

La tragédie d'*Orphée* parut cependant en 1734, mais sans avoir été représentée. La Grange devait garder en portefeuille un *Joas* et un *Pygmalion*, qui ne se retrouvent même pas dans la dernière édition de ses œuvres (1758). On n'y trouve pas davantage un opéra intitulé : *Les Fêtes de Thétis*, que Duval mentionne, peut-être par erreur, à son nom, à la date de 1750.

Nous avons quelque peu anticipé sur les dates, afin d'en finir avec tout ce qui concerne la vie de La Grange comme auteur des *Philippiques* et comme poète dramatique.

Il nous reste, pour clore cette longue étude, à l'envisager comme homme privé, dans ses rapports avec sa famille, avec le public, avec les comédiens et ses confrères.

(1) « M. de Chancel a des œuvres posthumes de son père, telles que couplets, épigrammes, satires, et deux tragédies, *Joas* et *Pygmalion*, qui n'ont jamais paru. Il se propose de les donner un jour au public. » Ce projet n'eut pas de suite. (*Année Littéraire* 1759, t. V.)

Bien que nous ayons annoncé La Grange comme historien, et que nous sachions, à n'en pas douter, que dégoûté du présent, et indifférent à l'avenir fermé à la vieillesse, il s'était réfugié dans l'étude du passé, cet âpre dédommagement des poètes sans espérance ; — nous aurons peu de chose à dire de ses travaux restés inédits (1) et sur lesquels nous ne possédons guère d'autres renseignements que celui de leur existence.

« Notre poète, dit le biographe de *L'Année littéraire*, travaillait depuis *longtemps* à une histoire du Périgord, avec le chevalier de Cablans, gentilhomme de sa province, plein de connaissances et de lumières. La mort de cet ami et son grand âge ne lui ont pas permis de continuer ce travail. Il a donné ses manuscrits aux chanoines réguliers de Chancellade (2), maison située à une demie lieue de Péri-

(1) M. Dessalles a publié un fragment de l'œuvre historique de La Grange à la suite de son *Histoire des deux derniers comtes de Périgord*. « Ce fragment, nous écrit l'obligeant et savant bibliothécaire de Périgueux, M. L. Lapeyre, ne m'a pas donné une grande idée du reste. »

(2) On peut voir sur cette abbaye l'*Histoire des ordres monastiques* du P. Hélyot (Paris 1714, in-4°, II, 401, 414.) — Voir aussi le livre indiqué au n° 13,424 de la *Biblioth. histor.* du P. Lelong, t. I. On trouve mentionnée au n° 37,572 du même livre, t. III, p. 511, un manuscrit intitulé : « *Histoire du Périgord*, par Joseph Chevalier, seigneur de Cablans et de Saint-Mayme. Cette histoire était entre les mains de Nicolas Chevalier, seigneur de Cablans, fils de l'auteur, qui est mort vers l'an 1696. C'est le

gueux. Ils ont formé un plan plus vaste que le sien, et sont actuellement occupés à le remplir. »

Nous trouvons dans le dernier volume des *OEuvres* de La Grange-Chancel (p. 186) deux pièces qui témoignent, en effet, de cette entreprise et de son abandon. La première est une lettre adressée à M. Parade, docteur en médecine, avec lequel l'auteur déplore la mort du fidèle collaborateur, que n'ont pu conjurer ni la science ni le dévouement. Cette perte rouvre la blessure faite au cœur du vieillard par la mort de son fils tué au combat d'Itingheim : « Je croyois, Monsieur, que la funeste journée d'Itingheim avoit épuisé toutes mes larmes, et que la perte irréparable que j'y fis d'un fils courageux et généralement estimé ne pouvoit plus me laisser qu'une médiocre sensibilité pour tous les autres accidents de la fortune. Cependant la mort de M. de Cablans vient de rouvrir mes premières plaies en me faisant éprouver que les droits d'une

fils de Nicolas Chevalier, qui fut l'ami de La Grange, et qui continua avec lui l'œuvre paternelle léguée enfin aux chanoines de Chancellade. Ce fils de Nicolas Chevalier s'appelait Pierre-Joseph Chevalier, seigneur de Cablans; l'identité de leurs noms et de leurs travaux a trop souvent fait confondre son *Histoire du Périgord* avec celle de son grand-père qu'il continua. Il s'en occupait déjà avec La Grange en 1737, comme le prouve une lettre que nous donnerons à l'Appendice. De Chancellade, les manuscrits historiques des deux collaborateurs sont passés à la Bibliothèque Impériale, fonds Lespine, Leydet et Prunis.

véritable amitié ne sont pas moins puissants sur les cœurs que les sentiments de la nature.

» J'avois toujours espéré que votre expérience dans un art que vous pratiquez si utilement pour le public, et surtout que l'affection particulière qui vous attachoit à ce cher malade pourroit l'arracher, pour ainsi dire, à la violence de son mal. Mais Dieu, qui avoit donné ce trésor à notre province, n'a voulu que le lui montrer, et il nous l'a ravi dans un temps où les calamités qui nous menacent pouvoient nous rendre les secours de ses lumières plus nécessaires que jamais.

» Car enfin, sans murmurer contre les ordres de la Providence, ne pouvons-nous pas dire qu'il est rare de voir des hommes tels que lui ? De quels genres de littérature ne saisissoit-il pas également les défauts et les beautés ? Quelle précision, quelle activité dans tout ce qui partoit de sa plume ! Quelle pénétration dans les matières les plus embrouillées ! Et enfin quelle solidité de raisonnements jointe à l'élégance de la diction, dans les mémoires qu'il étoit obligé d'écrire soit pour ses propres affaires, soit pour celles de ses amis !

» Ajoutez à toutes ces excellentes qualités que la pratique de toutes les vertus chrétiennes avoit fait sur lui de si grands progrès qu'il auroit pu dire, à plus juste titre que Socrate, que l'étude de la

sagesse avoit surmonté l'impétuosité des passions auxquelles il étoit naturellement enclin. Aussi Dieu lui en a-t-il voulu prématurer la récompense et peut-être lui épargner la douleur de voir la plupart des hommes de ce temps-ci se laisser infecter par les opinions les plus absurdes. Ces dérangements sont portés si loin qu'un de mes amis m'a écrit de Paris que le *Mahomet* de Voltaire, qui fut si mal reçu dans sa nouveauté, a été remis sur le théâtre avec un succès si surprenant que malgré les défauts qui fourmillent dans cet ouvrage, on ne laissoit pas d'y venir en foule, parce que l'auteur semble y avoir voulu insinuer que toutes les religions se sont établies comme celle de ce prétendu législateur (1).

» Voilà, Monsieur, ce que l'effusion de mon cœur n'a pu refuser à la mémoire de notre illustre ami, et que la goutte, dont je suis actuellement affligé, ne m'a pas empêché de tracer avec une rapidité dont je ne me croyois pas capable. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Nous avons tenu à donner cette lettre en entier

(1) Marais parle dans son *Journal* d'une *Histoire de Mahomet*, par le comte de Boulainvilliers, qui serait de nature à agrandir singulièrement le rôle de cet homme qu'on a de nos jours idéalisé. Mais M. de Lamartine est un grand poète et Boulainvilliers était un grand historien. — Le fait auquel la lettre de La Grange fait allusion, nous donne la date de la lettre elle-même et de la mort de M. Chevalier de Cablans.

parce qu'elle nous initie profondément à l'état moral de La Grange, qu'elle nous montre l'ancien libertin des petits soupers du prince de Conti, l'ex-satirique, l'ex-philosophe réfugié en Hollande, bien différent de lui-même. La Grange était devenu dévot de la pire espèce, dévot intolérant et rebelle à toutes les hardiesses de l'esprit, qu'il avait si largement pratiquées, dévot enfin de cette dévotion jalouse et rampante, dont nous citerons bien d'autres témoignages, et qui vient vers les soixante ans côte à côte avec la goutte.

Nous l'avons citée aussi parce que les autographes de La Grange sont d'une excessive rareté, et que nous n'avons pu encore en rencontrer que trois (1).

Dans une épître à M. le prince de Chalais, grand d'Espagne, le poète nous révèle l'historien et nous le fait regretter :

Vainqueur plus d'une fois des fureurs de l'envie,
Je voulais anoblir les restes de ma vie
En laissant après elle un témoin assuré
Du zèle qui pour toi m'a toujours pénétré.
Un ami mieux instruit de nos vieilles annales
Voulut guider mes pas dans ces sombres dédales.
Censeur de ses écrits, comme il l'était des miens,
Il prenait mes conseils, je profitais des siens,
Et nous réglions si bien l'ordre de nos pensées
Que par une main seule elles semblaient tracées.
C'est par cette union et de cœur et d'esprits,
Qu'on voit si rarement dans de pareils écrits,

(1) Nous les donnons tous trois à l'Appendice.

Que, tirant de l'oubli tant de mânes illustres,
Nous avions presque atteint la fin de trois cents lustres. »

Dans cette histoire, qui était ainsi parvenue jusqu'au XVIe siècle, l'auteur n'avait pas négligé de faire à ses aïeux la place qui leur était due, et il les énumérait à leur rang dans le féodal cortége des Hautefort, des Bourdeilles, des Taillefer et des Noailles (1).

« Projets qu'a renversés le coup prématuré
Qui m'ôte le secours d'un collègue éclairé.
Des écrits qu'en commun a tracés notre plume,
Lui seul a l'avantage, et j'ai seul l'amertume !
Il voit les saints prélats dont le sang épanché
Fertilisa le champ qu'ils avaient défriché
Pour avoir dignement célébré leur mémoire,
Partager avec lui leur bonheur et leur gloire,
Et moi, qui sous mes yeux n'ai plus que des cercueils,
Sur un vaisseau fragile, environné d'écueils,
Demeuré sans pilote, au milieu de l'orage,
Je fais de vains efforts pour gagner le rivage. »

Nous n'avons plus maintenant affaire à l'auteur. C'est l'homme qu'il nous reste à suivre successivement, en rétrécissant sans cesse le cercle de ses affections, dans ses divers rapports avec ses amis, ses ennemis et enfin ce groupe familier qui touche à son cœur.

(1) La Grange n'avait pas fait de son histoire une pénitence tout à fait désintéressée. A côté du légitime sentiment patriotique qui l'inspira, il faut placer aussi le désir de faire sa cour à la maison de Talleyrand et de vanter l'antiquité de la sienne.

L'homme qui savait regretter, comme il l'a fait, un fils et un ami, était digne peut-être d'inspirer les sentiments qu'il éprouvait si bien. La Grange, cependant, nous l'avouons avec douleur, n'eut pas d'amis ou n'en garda pas, et ce n'est qu'au lit de mort qu'il lui fut donné d'embrasser son fils. L'heure des *Philippiques* gâta tout dans cet homme qui ne sut pas même être père. Dieu transporta dans sa vie l'expiation de ses écrits. Il apporta dans les relations littéraires une personnalité orgueilleuse et absorbante. Dans les rapports privés, il fut absolument dépourvu de cette sensibilité extérieure qui invite à aller au fond du cœur qui s'offre dans un sourire ou dans une larme. S'il ne fut pas égoïste, dans le sens absolu du mot, disons-le avec tristesse, car nous aurions aimé dans La Grange ce contraste réhabilitateur de l'homme et de l'écrivain, des actions et des œuvres, il fut absolument dépourvu de tendresse. Il lui manqua comme homme ce don si attrayant de l'émotion qui lui manque comme poète. Il était né tout fait pour haïr; il n'eut jamais le temps d'apprendre à aimer.

Qui se fût chargé impunément de le lui enseigner? Qui eût pu se dire sans rougir l'ami de cet insulteur public? Par une étrange et terrible fatalité, cet homme qu'on eût pu réconcilier avec l'amour, avec l'admiration, avec la pitié, cet homme éloigna

de lui tout le monde par cet instinct invincible de répugnance qui laisse le bourreau seul au milieu de la foule. Dans la littérature elle-même qui devait, à cette époque surtout, être indulgente pour ces crimes de l'esprit dont pas un des écrivains contemporains de La Grange ne peut se dire innocent, La Grange partagea cette réprobation universelle qui rendit impossible le retour de Rousseau. L'opinion publique est implacable pour ceux qui la flattent bassement, et faite un moment par La Grange à son image, elle s'obstina à calomnier celui qui lui avait enseigné la calomnie. La Grange ne put jamais apprivoiser ce monstre qu'il avait déchaîné. Que de fois il essaya peut-être de rompre ce rempart d'impossibilité, comme dit Tertullien, *murum ahenœum impossibilitatis!*... Que de fois il chercha dans le cœur des hommes et dans le cœur des femmes, un pardon pour son précoce repentir! Toutes les réhabilitations lui demeurèrent interdites, même celle, la plus facile de toutes, que fait au pamphlétaire lui-même l'amour héroïque de quelque ange consolateur.

Ainsi condamné et condamné par sa faute à un isolement perpétuel, La Grange sentit s'aigrir en lui ce poétique miel qu'avait corrompu à jamais une seule goutte du fiel des *Philippiques;* son humeur chagrine, sa verve critique débordèrent dans ses

moindres pages. Il ne tarda pas à devenir la terreur de ceux dont il avait été le mépris. Toutes ses préfaces sont des protestations ou des leçons. Il s'oublie quelquefois jusqu'à louer, mais malgré lui, sa louange est amère et pique par quelque bout. C'est toujours cet écolier gouailleur du collége de Périgueux qui savait si bien mettre les rieurs de son côté, et faisait si rude guerre aux régents et aux sots. Mais l'écolier avait douze ans, l'âge du fouet ou de l'indulgence. Aujourd'hui l'écolier s'est fait pédant et il a soixante ans. Il irrite ceux dont il se moque, il irrite même la galerie. On ne pardonne pas l'espiéglerie aux vieillards, à qui on supporte tout juste le sourire; mais La Grange ricane.

Prenons donc ses œuvres pour y suivre à la trace ce singulier martyre du satirique qui a retourné en dedans les pointes de son esprit, et s'est fait un cilice de sa ceinture. Prenons ses épîtres, ses préfaces, et voyons ce que peuvent être les épîtres et les préfaces d'un homme qui se venge.

Nous avons déjà, en son temps, à propos de l'épître à Voltaire, effleuré ces relations littéraires qui furent pour La Grange un perpétuel déboire et dont il fit un déboire aux autres. Il s'agit maintenant d'approfondir ces rapports qui ne furent guère que des rapports armés. Pour en finir sur ce point, disons tout de suite que cette tentative d'amitié dont

témoigne l'épître à Voltaire n'eut d'autres suites que de brouiller à jamais les deux poètes. Voltaire ne répondit pas à cette avance hargneuse d'un confrère qui le traitait en maître (1). Il prévoyait déjà que toute relation avec celui qu'on soupçonnait seulement alors des *Philippiques* deviendrait une diffamation.

Or, Voltaire, qui eût dû être plus indulgent pour des écarts qu'il avait largement partagés, Voltaire séparé d'ailleurs de La Grange par tout un abîme de dissidences et d'incompatibilités, Voltaire se rangeait.

Dans la préface de cette même tragédie d'*OEdipe*, que La Grange louait d'une si rude façon, Voltaire abjurait solennellement les erreurs de sa première et vive jeunesse. Que dis-je? il les désavouait, inaugurant déjà ce système de négation qui pouvait seul permettre à un écrivain aussi agressif de mourir dans son lit. *OEdipe* avait scellé au moyen de cette rétractation, de ce désaveu, la réconciliation de Voltaire avec le Régent. OEdipe, c'était le premier rayon de gloire, et ce premier rayon là rend égoïste,

(1) Il profita cependant de ses critiques et changea plusieurs des vers incriminés. Mais il ne pardonna pas à La Grange, et le lui prouva en corrigeant non moins sévèrement que lui les tragédies d'*Amasis*, d'*Athenaïs* et d'*Erigone* (Voltaire, éd. Beuchot), t. II, 12, 45, 134. — T. XXXIII, 297. — V, 102, VI, 156. — 41, 253. — Nous verrons plus loin son opinion sur les *Philippiques*.

comme le premier rayon d'un soleil d'hiver rend plus frileux. A partir d'*OEdipe*, le poète admis au pardon est admis aux bonnes grâces. Il va lire les premiers chants du poëme de *La Ligue* au Régent qui le médaillera, qui le pensionnera, qui veut faire quelque chose de lui et le nomme provisoirement, en riant, son ministre secrétaire d'Etat *au département des niaiseries*. A partir d'OEdipe, Voltaire ne se souvient plus d'Arouet. Il est poète de cour, ami de Richelieu et de Brancas. Il écrit pour madame d'Averne les vers galants de *La Ceinture de Vénus*. Il sollicite de Dubois une mission, il aspire à devenir comme Néricault, comme Prior, comme Addison, un homme d'Etat au petit pied. Il cajole le rogue ministre et fait le dos de velours à ses rebuffades.

Cette ambition froide et tenace, cette frivole habileté, cette souriante politique, La Grange dur et sec comme l'acier en était incapable; il n'eût pas pu plier sans rompre.

D'ailleurs toute concession lui était impossible. En avouant les *Philippiques*, il avait brûlé ses vaisseaux. Il était allé trop loin, ce satirique déchaîné, pour pouvoir en revenir jamais. Au lieu de quelques couplets toujours désavoués à propos, de quelques épigrammes anonymes, La Grange s'était signalé tout d'abord par une œuvre atroce, par le monu-

ment de la satire. Il avait cherché durant trois odes le défaut secret de cette cuirasse de scepticisme dont s'enveloppait le Régent. Il l'avait trouvé. Dans cette âme ruinée, un sentiment, un seul, avait sous la pointe aiguë, jeté un cri et du sang. Le Régent s'était avoué homme au nom de son jeune roi. Il avait pleuré. Ces larmes, par lui depuis longtemps pardonnées, le siècle tout entier persista à les faire expier à La Grange.

On le voit, entre le satirique à coups de massue et le satirique à coups d'épingle, tout rapprochement était impossible. Eloigné de l'auteur des *Philippiques* par le soin de sa faveur naissante, Voltaire l'était encore de lui par les sollicitudes d'un amour-propre très-ombrageux. Ses procédés jaloux envers Marmontel et Piron permettent de supposer, sans le calomnier, qu'il n'était pas indifférent à la rivalité dramatique de l'auteur d'*Ino et Mélicerte*. Il ne l'était à aucune concurrence, grâce à cet esprit dominateur, à *cet esprit de principauté*, comme a dit l'abbé de Saint-Cyran, qui le dominait.

Par tous ces motifs, bien suffisants, je pense, l'épître à Voltaire demeura sans réponse. Le trait d'union n'aboutit pas. Le souvenir de leur muse commune et de leur commune destinée, sur lequel La Grange comptait pour les unir, fut précisément ce qui les brouilla. Voltaire continua avec la sou-

plesse du génie, à danser tantôt sur un pied tantôt sur l'autre. La mort le surprit dansant sur le bon pied, et voilà pourquoi il est immortel.

Elle le saisit popularisant Newton, commentant Corneille, ami de d'Alembert, de Diderot et de Vauvenargues, collaborateur de l'Encyclopédie, défenseur de Lally, de Sirven, de Calas et de La Barre, ami de toutes les nouveautés, surtout des nouveautés hardies, précurseur éloquent de la Révolution Française. Mais qu'eût-elle dit s'il s'était arrêté devant elle dans quelqu'une de ses révérences aux ministres, de ses baise-mains aux favorites, caressant Dubois dans son cabinet, écrivant des madrigaux sur la toilette de madame d'Averne, à genoux devant la gorge de madame de Châteauroux, courtisan de la Pompadour et flatteur de la Dubarry...? Qu'eût-elle fait, si au lieu de poser en beau, en libérateur, en philosophe, Voltaire, par un malin hasard avait posé en laid, en historiographe complaisant de Louis XV et de Pierre le Grand, en secrétaire banal de d'Argenson, en chambellan infidèle du roi de Prusse, ou en détracteur de Shakespeare?

Qu'on ne l'oublie pas, Voltaire est l'*homo duplex* par excellence. Il y a un Voltaire plébéien généreux apôtre et martyr de toutes les causes perdues, persécuté pour sa franchise et exilé pour son courage. Il y a un autre Voltaire, aussi intolérant que per-

sécuté, acharné après La Beaumelle, D'Arnaud et Maupertuis, patriarche sceptique de Ferney, orgueilleux gentilhomme de la Chambre, disant tout comme un autre *mes vassaux*, et *après moi le déluge !* Il y a enfin le Voltaire périssable et le Voltaire immortel, le Voltaire de son temps et le Voltaire de l'avenir.

C'est le Voltaire de son temps qui ne répondit pas à La Grange. Celui-ci, qui avait fait tous ses efforts pour être aimable une fois, se résigna alors au stérile honneur de ne plus flatter personne.

Mais avant de le montrer fidèle à ce système, vis-à-vis de La Motte et de La Fosse, il importe de résumer rétrospectivement sa double querelle avec Rousseau et avec Roy, qui a précédé sa liaison avortée avec Voltaire.

Rousseau et La Grange s'étaient, comme nous l'avons dit, rencontrés, soit chez le duc de Vendôme soit chez le prince de Condé. Fut-ce un conflit d'intérêts qui les divisa ou seulement une concurrence d'esprit? Un bon mot ou un mauvais opéra, un triomphe ou une chute firent-ils la querelle? Se heurtèrent-ils au théâtre ou à table, poètes émules ou convives rivaux? Je ne sais; qui saura jamais d'où provient l'inimitié de deux poètes? Ne cherchons donc pas davantage, et contentons-nous de constater. Du reste, l'homme qui a formulé ce juge-

ment sur Rousseau, qui est pourtant celui de notre temps : « C'est à la richesse de ses rimes que M. Rousseau doit une partie de la réputation de ses ouvrages; » ne peut guère avoir été son ami.

Nous ne rencontrons dans les œuvres de La Grange aucun autre témoignage de cette querelle. Mais nous en trouvons un très-curieux dans cette partie des ouvrages de Rousseau, longtemps anonyme, plus longtemps désavouée, et enfin, après des refus hypocrites et de touchantes rébellions, rendue à son nom, dans le *Supplément de ses OEuvres*, sous le couvert d'une préface qui proteste encore de la douce violence qui lui a été faite (1).

Voici cette pièce qui ne fait pas honneur au caractère de Rousseau et n'en fait guère à son talent :

« Petit noble à chaumière
Poudré d'amidon,

(1) Cette pièce, dont Marais cite les premiers vers à la date du 21 août 1720, se trouve manuscrite dans le *Recueil des Chansons historiques* de la Biblioth. Mazarine (1658-1724), L. 3, 1375, et imprimée dans le *Supplément aux Œuvres de M. Rousseau, contenant les pièces que l'auteur a rejetées de son édition, données au public par M. D.*, à Londres, de l'imprimerie de Jacob Tonson et Jean Watth. M. DCC. XXIII. On remarque dans cette préface quelques phrases dans le goût de celle-ci : « C'est tout ce qu'on a pu faire pour diminuer le déplaisir que cette impression pourroit donner à un auteur dont on a tant sujet de se louer, et qui, dans le séjour qu'il a fait ici, ne s'est pas fait moins estimer par sa conduite que par ses talents. » A la suite de ce certificat de bonnes vie et mœurs, se trouvent les *Gloria Patri*.

Face minaudière,
Sujet à lardon,
Rimeur plagiaire,
Gibier de beurrière,
Singe de Pradon,
Le sifflet te rappelle,
Quitte ses chansons,
Réserve ta vielle
Aux tragiques sons.
Pourquoi nous attaquer ?
Si l'esprit de Linière
Te vient tourmenter,
Ta sœur poulinière (1)
T'offre une matière
Que tu peux chanter. »

La rivalité de La Grange et de Rousseau est maintenant jugée. C'est une querelle de cantates.

La Grange fut aussi en querelle avec Roy, après avoir été lié avec lui jusqu'à la collaboration. La Grange avait en effet écrit avec Roy les paroles d'un Opéra d'*Ariane et Thésée,* en cinq actes et en vers, plus un prologue que Duval porte d'abord dans sa table à la date de 1716, et qui fut représenté à l'Académie royale de Musique, le 6 avril 1717. Mouret était l'auteur de la musique.

Les deux collaborateurs se brouillèrent-ils à cause

(1) « Il avoit une sœur qui avoit des amants et qui avoit eu des enfants d'un M. de Pointis, chef d'escadre. » (Mathieu Marais, 21 août 1720.)

Cette sœur, dans la suite, fut mariée à un M. Stoppa, capitaine aux gardes suisses. (Préface des *Philippiques,* 1797, p. 13.)

de leur opéra, ou à cause du duc de La Force, leur protecteur commun (1)? Nous n'en savons absolument rien. Toujours est-il que Roy, d'après les commentateurs, est crucifié dans une strophe des *Philippiques* (2).

Revenons maintenant à La Motte et à La Fosse.

Si nous ouvrons ce tome V des *OEuvres* qui est le mémorial de toutes les relations de La Grange, nous y trouvons une épître (3) dont le titre devait peu allécher celui à qui elle était adressée. Cette épître

(1) « Roy a dit qu'il avoit parlé du maréchal de Villeroy dans l'épître (du *Ballet des Quatre Eléments*) pour suivre le chemin des pensions. Le maréchal lui a dit : N'est-ce pas vous qui étiez commis du duc de La Force? Lisez vos vers. Et puis a renvoyé le poëte sans pension.» (Mathieu Marais, 31 décembre 1721.) Le maréchal prit-il Roy pour La Grange? Cela ne l'eût pas indisposé, car il n'est pas maltraité dans les *Philippiques*. J'en dois conclure que Roy avait en effet été chez le duc de La Force, et que cette rencontre put être l'origine de la querelle.

(2) Ode 1re :

« Et quoique atteint de mille crimes,
Celui dont on craint peu les rimes
Ne craindra point le même sort. »

L'individu stigmatisé dans ces vers est, selon notre manuscrit, le poète Nadal, Saurin selon Marais, et Roy lui-même, selon le *Recueil Maurepas* et l'édition de 1797. Voici la note du *Recueil Maurepas* qui insère, en dépit de l'hiatus, le nom de Roy dans les vers : « Poëte contre lequel l'auteur de ces *Philippiques* a fait un factum dans lequel il y a des faits bien indignes. »

(3) *Epître à M. de La Fosse, sur la tragédie de* Callirhoë, *qui ne fut pas favorablement reçue du public.* Cette pièce fut jouée en 1704.

a précédé celle à Voltaire. Que le lecteur veuille se reporter à la date et nous pardonne d'avoir préféré l'ordre logique de notre travail à la suite rigoureuse des temps. Nous avons parlé hors date de l'épître à Voltaire, parce que c'était plus qu'une pièce de vers dans la vie de La Grange, c'était un évènement.

Cette épître n'est pas moins caractéristique que celle adressée à l'auteur d'*OEdipe*, et La Grange s'y montre tel qu'il dut être dans sa jeunesse, impatient de toute rivalité et sonnant brutalement la retraite de tous ses prédécesseurs. Dans Voltaire, La Grange caressait, malgré lui, l'héritier privilégié qui allait l'exclure de la succession de Corneille.

Il cherche la cause de la chute de *Callirhoë* et il ne sait l'attribuer qu'à la vieillesse du poète. C'était doublement insultant. Toutes les épîtres de La Grange sont des satires déguisées. Figurez-vous le plaisir qu'on a à recevoir par la poste des compliments de cette sorte, et rimés encore :

« J'en ai voulu chercher la cause véritable,
Je n'ai pu la trouver dans le jeu des acteurs.
Je n'ai pu condamner le goût des spectateurs,
Et malgré la chaleur qui pour toi m'intéresse,
J'ai ressenti le froid qui régnait dans ta pièce. »

Le diable emporte l'épître! Foin des consolateurs

qui ne prennent pas même la peine de cacher leur sifflet!

L'*Epître à M. Houdart de La Motte* est encore plus aigre douce. Et l'auteur a la naïveté de s'étonner qu'on ne réponde pas à ses lettres ! Qu'en pensez-vous?

« Qu'ai-je vu, cher ami? dans ce commun orage,
Tout l'enfer contre *Inès* déchaîne-t-il sa rage?
Quel déluge de fiel, quel concours de rivaux
S'efforcent d'obscurcir l'éclat de tes travaux,
Et contents d'attaquer les beautés qui les frappent
Souffrent qu'impunément les défauts leur échappent!
Je me garderai bien d'imiter ces excès.
J'ai trouvé ton sujet digne de ton succès.
Par un de ces écrits où le cœur se déploie,
Je fus des plus ardents à t'en marquer ma joie,
Et quoique ton silence eût dû me refroidir,
A ton *Inès* encor je suis près d'applaudir.
. . . . . .
Mais tu ne voudrois pas que sans yeux et sans voix
J'eusse autant de respect pour les faibles endroits.
. . . . . .
De ton ambassadeur je ne suis pas content. »

Ni de bien d'autres choses encore, mais surtout du succès.

Dans une note, faisant d'une pierre deux coups, l'auteur parle ainsi de Baron: « Fameux acteur, à qui *bien des personnes attribuent* la principale réussite des tragédies de Campistron. » Et voilà Campistron enfoncé d'un revers de main, tout comme s'il avait eu son épître.

En voilà assez, je pense, pour juger que les rapports littéraires de cet homme qui passait sa vie à refaire les pièces de ses amis, et à défaire leurs succès, durent être peu confraternels. — Ses relations avec les comédiens et le public n'eurent non plus rien de bien cordial. Si nous parcourons les préfaces de La Grange, nous voyons qu'en cet endroit du livre destiné à ôter son chapeau au public, l'auteur le lui jette à la figure. Il n'est pas galant pour les dames « qui se sont érigées en juges de ces sortes d'ouvrages et qui préfèrent la délicatesse des sentiments à l'horreur des évènements extraordinaires. » Mais il l'est encore moins pour *certains petits jeunes gens*, à qui il adresse cette semonce à la Scudéry (1) : « Je dirai maintenant à un très-petit nombre de jeunes gens qui n'en ont pas été contents, que ce n'est pas pour eux que je l'avois faite (sa tragédie) ; que je ne doute point que quelque pasquinade ne leur plût davantage. Mais je *travaille* pour les personnes de bon goût, et l'approbation ou la critique

(1) Ou à la La Harpe. La Harpe, n'étant pas satisfait du compte-rendu donné par le *Journal de Paris* de sa tragédie des *Barmécides*, adressa aux journalistes la lettre suivante : « Je voudrois bien savoir, Messieurs, le nom de celui d'entre vous qui a eu l'audace de parler avec si peu de respect d'une pièce que le public a applaudie avec transport, *comme il le devoit*. Je lui dirois en face qu'il est un calomniateur et un infâme. De La Harpe. » (*Correspondance secrète*, t. VII, p. 11.)

des jeunes gens ne sera jamais d'un assez grand poids pour régler le sort de mes ouvrages. Il suffit que tout Paris ait donné à cette pièce des applaudissements sincères, et dont je fais beaucoup plus de cas que des leurs. »

Un tailleur incompris aurait de la peine à dire mieux.

Tantôt ce sont des silhouettes d'auteur dans ce genre-ci : « Tel auteur se fait connaître à la cour; il la persuade de son mérite à force de le publier. » Tantôt c'est une apostrophe violente « à un certain faiseur de brochures satiriques, qui a bien fait voir qu'Hérodote, Aristote et *Hyginus* lui étoient entièrement inconnus. » Le même reproche se renouvelle dans une autre préface, cette fois adressée au public : « Est-il possible que les connaissances d'aujourd'hui soient si bornées? Hyginus est-il un auteur si peu connu? »

Nous regrettons d'avoir manqué à tous nos devoirs en ne nous informant pas de cet Hyginus, mais nous ne le connaissons absolument pas.

D'autres fois, il avoue avec une orgueilleuse modestie qu'il avait mis dans sa tragédie de *Cassius et Victorinus* des stances à la Grâce : « mais comme nous en avons dans la tragédie de *Polyeucte,* » il a crû devoir éviter « cette espèce de ressemblance, » la seule en effet qu'aient risqué d'avoir La Grange

et Corneille. Enfin, si M. de Voltaire connaissait l'ancien théâtre et si M. de La Motte n'avait pas le faible des tragédies en prose, ils sauraient parfaitement que les comédiens qui ont accepté *Orphée* sans le jouer étaient des pingres, et ceux qui ont refusé *Pygmalion* des vauriens. Ils sauraient enfin que les noms d'Amasis, d'Apriès et de Sésostris, sont plus harmonieux que Cresphonte, Téléphonte et Polyphonte, et que, montre en main, il est facile de prouver que dans *Amasis*, la durée de l'action égale celle de la représentation, ce qui est le *parangon* du genre, le *dalhia bleu* de la tragédie.

On le voit, pour un homme qui avait tant usé de la critique, La Grange n'en était pas plus endurant.

Si nous continuons à dépouiller l'inventaire des relations de La Grange, nous ne trouvons plus avant *Cassius et Victorinus*, qu'une lettre, verte critique d'*Inès*, adressée à M. le baron de Walef, et dont nous avons parlé.

Depuis *Cassius et Victorinus*, date de la conversion de La Grange, nous trouvons d'abord un singulier témoignage à l'appui de ce fait qu'il n'est point de parfait repentir, surtout de repentir de poète. La préface de *Cassius et Victorinus* est aussi agressive et aussi pédantesque que ses aînées. A cette humilité chrétienne du poète pénitent age-

nouillé devant le pape et sollicitant de lui les grâces du Jubilé, ont survécu l'orgueil de l'auteur et l'orgueil du gentilhomme. La Grange n'a encore dépouillé que son cynisme de satirique. Je vous le répète, il n'en est encore qu'à ce degré inférieur de l'expiation qu'on nomme l'*attrition*.

C'est toujours ce même homme qui, à la reprise d'*Amasis*, en 1728, écrivait triomphalement : « Cette tragédie a paru sur notre théâtre, après vingt-sept années, avec autant de succès que dans le temps de sa nouveauté, ce qui fait voir que le temps ne fait rien perdre de son prix à un ouvrage, lorsqu'il a des beautés solides. »

En 1737, La Grange, infatué de sa noblesse, est demeuré l'homme qui écrivait en 1697 : « J'y étois d'autant plus excité (à répondre à l'idée que le public semblait avoir de ses talents) que j'avois été élevé dans l'opinion que la qualité d'auteur ne convenoit à des *personnes d'un certain nom que* lorsqu'elles se distinguoient par leurs écrits. »

En 1737, M. de La Grange-Chancel, « d'une des plus anciennes familles de la province du Périgord et honorée de plusieurs marques de distinction pour services rendus à la Religion et à l'État, » adressait à M. d'Hozier, qui s'occupait alors d'un Armorial général de France, une ode des plus flatteuses (1),

(1) Dans cette ode, âpre protestation contre des usurpations

« en lui faisant remettre sa filiation et arbre généalogique, délivrés sur les minutes originales en vertu des arrêts du Conseil des années 1683, 1699 et du 11 mai 1728, par M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi (1). »

Après cela, nous rencontrons quelques pièces à madame de Verteillac, une dévote, à madame la comtesse du Roure, un bas-bleu de haut rang et de mince talent, à mademoiselle de Chalais, à la comtesse de Périgord, dame du palais de la reine, d'une verve affaiblie et d'une galanterie cacochyme. Les autres pièces du recueil qui se rapportent toutes à la dernière période de la vie de La Grange, de 1742

qui, à cette époque, n'étaient pas moins nombreuses qu'aujourd'hui, La Grange félicitait M. d'Hozier d'avoir introduit la vérité dans la science généalogique :

« Il produisoit en vain des titres authentiques, [le vrai noble,
L'Avarice au cœur de rocher, mais pauvre]
Parmi les métaux héraldiques,
Ne trouvoit point le seul qui pouvoit le toucher.

Qui sur le monceau d'or pouvoit enter sa tige,
Etoit sûr par ses dons offerts,
De renouveler le prodige
De celui qui s'ouvrit la porte des enfers.

C'est par là qu'aujourd'hui la France est infectée
De tant de titres étrangers ; etc., etc. »

M. d'Hozier paya la dette de cette épître. Voir le registre III de l'*Armorial*, généalogie des Chancel. (P. Lelong, III, 41763.) La Chenaye des Bois a publié la généalogie de La Grange-Chancel dans le tome XII de son *Dictionnaire de la Noblesse*.

(1) Edition des *Œuvres* de 1758, t. V, p. 139.

à 1755 (1), se rapprochent davantage de la conversion véritable à mesure que l'auteur se rapproche lui-même du terme de sa carrière. La première est une épître au cardinal de Tencin; les dernières sont les deux pièces dictées par la reconnaissance et adressées au roi de Sardaigne. En 1743, La Grange perd son fils bien-aimé; cette douleur le ramène tout-à-fait à Dieu par le désespoir. C'est l'époque assombrie de ses odes pénitentes à M. de Beler, abbé de Notre-Dame de Chancellade; de son épître au pape Benoit XIV, pièce humble et timorée où l'on sent passer tous les remords et tous les regrets qui peuplent de leurs menaçantes ou funèbres images le songe de la vieillesse. Pour que rien ne manque à son orthodoxie, sinon à sa littérature, il la fait passer sous l'œil de l'évêque de Périgueux, qui lui donne l'*exeat* pastoral. Il la transmet ensuite au Saint-Père sous le couvert du vice-légat d'Avignon. Il semble toujours que cet homme qui n'a rien écrit de pur, tremble à l'idée d'une souillure. On n'envoya jamais, en temps de peste, une lettre avec plus de minutieuse sollicitude. La Grange a toutes les faiblesses du suspect.

(1) Il existe au tome XXXV du *Recueil Maurepas*, page 251, une ode intitulée : *Les Vœux de la France*, *épître au roi sur la guerre présente*, par M. de La Grange, septembre 1747, qui n'est pas dans ses œuvres et est restée inédite.

La pièce, du reste, ne manque pas d'une certaine émotion communicative. Mais hélas! il est trop tard; cette émotion qui dans la jeunesse n'est que de la force palpitante, pour ainsi dire, l'exclut maintenant. La voix du poète tremble, mais ce n'est plus à l'autel, c'est au confessionnal :

« De mes iniquités le déplorable cours
N'a que trop surmonté le nombre de mes jours.
. . . . . .
Que ne puis-je le voir (le Pape) dans ma vieille saison,
Marquer du sceau divin l'arrêt de mon pardon,
Et content que du ciel il m'eût ouvert la voie,
Expirer à ses pieds de tendresse et de joie ! »

Dès ce moment, La Grange ne touche au monde que par la famille. Il a reporté toutes ses affections sur le seul fils qui lui reste, et qui a pour lui le double attrait du courage et de l'esprit, qui est un officier de mérite et un poète distingué. Ce fils qui a d'abord été lieutenant au régiment de Poitou, qui a été forcé à vingt ans de se réfugier à Bruxelles pour une affaire d'honneur, et qui y a connu Jean-Baptiste Rousseau, auquel il a adressé une épître, ce fils qui est son puîné (1), son préféré, qu'il aime

(1) La *Biographie universelle* et la préface de l'édition des *Philippiques* de 1797 se trouvent en désaccord avec *L'Année littéraire* qui fait mourir à Ittingheim le cadet des fils de La Grange. C'est l'aîné, d'après le témoignage irrécusable de M. de Nizor lui-même.

d'autant plus qu'il retrouve en lui ses qualités et surtout ses défauts, et même quelque chose de ses aventures, ce fils lui réserve sa dernière déception.

C'est à lui qu'il devra le dernier orage de son orageuse carrière; c'est à lui qu'il devra de mourir comme il a vécu, en satirique. Ainsi donc, c'est en vain qu'il aura espéré trouver dans les affections domestiques, celles dont on désespère les dernières, la consolation de ses maux. Le repos tant désiré, tant poursuivi, il ne le trouvera pas même à ce foyer où il est venu s'asseoir à la suite de ses exils vagabonds, les pieds souillés de la poussière de tant de chemins, la tête mouillée de l'écume de tant de tempêtes !

A cette idée, la tête de La Grange s'exalte. Il sent remonter et déborder jusqu'à ses lèvres le fiel des anciens jours. Sa main s'agite convulsivement et suit les soubresauts de son cœur; il prend sa plume, il écrit ; arrête ! malheureux, arrête ! il écrit un pamphlet, un dernier pamphlet contre son fils !

Le démon l'a envahi de nouveau, ses yeux s'animent de ce reste de malice qui est comme l'été de la Saint-Martin des satiriques. Qui l'arrêterait? madame de La Grange, qui n'était pas encore morte en 1743, n'existe peut-être plus. Elle seule, bien qu'elle ait été cette épouse humble et quelque peu reléguée dont l'influence n'est qu'une

prière et dont le pouvoir n'est qu'une larme, cette honnête femme en un mot dont on ne dit rien, elle seule eût pu arrêter, à force de supplications, ce vieillard de près de soixante-quinze ans déchirant d'un dernier coup de sa plume tremblante la réputation de son fils. Elle n'est plus là, sans doute, pour étouffer sous ses baisers l'imprudente malédiction, l'exhérédation téméraire !

Mais arrivons au procès, car il y eut un procès entre le père et le fils, procès dans lequel ce qu'il y a de plus triste n'est pas le procès lui-même. Ecoutez :

« La vieillesse de M. de La Grange fut empoisonnée par les préventions qu'on lui donna contre M. de Nizor, son fils. On les vit avec douleur en venir à une rupture éclatante, et plaider l'un contre l'autre. Ils firent imprimer des mémoires qu'ils avaient composés eux-mêmes, et ce qu'il y avait de plaisant dans une affaire aussi triste, c'est que tous deux écrivaient leurs factums en vers. »

Oui, ce dernier affront était réservé au poète de maudire ce talent qu'il avait donné à son fils avec la naissance, et dont il s'était d'abord, dans sa paternelle imprévoyance, hautement glorifié.

Ce fils qui insultait par un double affront au père et au poète, ce fils homme de cœur qui s'obstinait dans son droit, ce fils homme d'esprit qui le battait

avec ses propres armes et gardait les rieurs de son côté, c'était ce gentilhomme cadet auquel il envoyait ses vers à Metz comme à un confrère, c'était ce poète naissant dont il avait applaudi les premiers essais (1).

C'est ce même fils qu'il recommandait si chaudement, le 29 décembre 1743, au R. P. Pérussault, confesseur du roi, et à madame de Ventadour. C'est ce même fils enfin, capitaine de dragons au service de Sa Majesté Catholique, pour lequel il demandait au prince de Conti une lieutenance colonelle (2), faisant remarquer au généralissime que ce fils « à qui les lettres ne sont pas moins familières que les armes, pourroit employer son épée à seconder ses exploits, et sa plume à les célébrer. » C'est

(1) « Enchanté des concerts que je venois d'entendre,
J'en voulois connaître l'auteur,
Et pour courir à lui le zèle le plus tendre
De mes pas chancelants surmontoit la lenteur.
Mais quel fut mon plaisir extrême,
Lorsque l'approchant de plus près,
Apollon de sa main vint me l'offrir lui-même,
Et de mon fils alors je reconnus les traits. »
. . . . . .
Volez, jeune phénix, renaissez de ma cendre !.....»

(2) Il fut en effet lieutenant-colonel en Espagne. (*Année littéraire.*) Dans la réponse du P. Pérussault, La Grange est traité de poète célèbre et d'*excellent historien*. La Grange avait-il publié quelques fragments de son ouvrage sur le Périgord? ou bien est-ce là tout bonnement une louange de jésuite?

lui enfin, lui toujours, qu'il signalait au roi de Sardaigne (1).

La cause de ce procès scandaleux était, selon la *Biographie universelle* et selon *L'Année littéraire*, le mariage de M. de Nizor, contracté sans l'aveu paternel. Il avait épousé une demoiselle Martin de Nanthiat, de Limoges, femme d'esprit et de mérite. C'est ce mariage, sortable à tous égards, qui le brouilla avec son père, ajoute le biographe.

La Grange, à ce qu'il semble, perdit son procès, qui dut commencer en 1752.

« Les lois, en autorisant la conduite du fils n'apaisèrent pas le courroux du père. M. de Nizor fut cruellement déshérité. »

En 1756, par un dépit qui survivait à tout, de ne pas faire partie de l'Académie française, La Grange renouvela « le projet d'une Académie à Périgueux. Cette seconde tentative n'a pas eu plus de succès que la première, et il est dommage sans doute qu'une province où il y a beaucoup d'esprit, soit privée de cette source d'émulation. »

La mort ne tarda pas à venir clore enfin cette

(1) « Mais je goûte au défaut de ce plaisir extrême,
Celui de te servir par un autre moi-même.
J'ai dans ton camp un fils, témoin de tes exploits ;
Il ne craint point la mort pour soutenir tes droits.
Du sang que lui coûta ta dernière victoire,
J'ai su me consoler par l'éclat de ta gloire. »

existence si occupée, si tourmentée (1), qui s'éteignit dans les fatigues d'une édition complète et définitive des œuvres du poète.

La Grange mourut le 26 décembre 1758, au château d'Antoniat, dans les bras de son fils « auquel vers ses derniers jours il avoit rendu une confiance et une tendresse qu'il lui avoit trop légèrement ôtées (2). » Il avait quatre-vingt-un ans.

(1) Selon Lemontey, La Grange n'aurait pas été, depuis son retour, sans avoir encore maille à partir avec le gouvernement. « La Grange-Chancel fut dans la suite l'objet de diverses lettres de cachet qui lui interdirent le séjour de Périgueux et de Bordeaux, où ses libelles portèrent le trouble. » Nous n'en avons trouvé d'autres traces qu'une lettre que nous publions à l'appendice et que l'*Épître à Monseigneur le Garde-des-Sceaux, sur la paix et sur la justice qu'il rendit à l'auteur.*

« Combien plus que tout autre, indignement traité,
Ai-je senti l'abus de son autorité....
Ah ! que dans sa vengeance un dévot est à craindre ! etc., etc. »

(2) C'est ce même M. de Nizor, M. de Chancel depuis la mort de son père (à cette époque il avait, selon *L'Année littéraire,* 43 ou 44 ans), qui publia en 1797, à Bordeaux, la seule édition des *Philippiques* dont on ne puisse contester l'authenticité. Agé à ce moment de 86 ans, il n'a rien négligé pour « relever la gloire de son père. » Il a ajouté à ce témoignage non équivoque de sa piété filiale quelques pièces fugitives de sa composition, qui ne manquent pas d'une certaine grâce et d'une certaine facilité. « Moins célèbre, mais plus heureux que son père, il est mort presque nonagénaire à la fin du siècle dernier (le 28 pluviose an XI), laissant, dit la *Biographie universelle,* une assez nombreuse postérité en qui l'esprit et les talents semblent être héréditaires. » M. Ausone de Chancel, collaborateur du général Daumas pour ses premiers ouvrages, et M. Camille de Chancel

Je ne connais qu'un portrait de La Grange, bien qu'il en ait existé au moins trois, un en tête de l'édition des *Philippiques* de 1797, l'autre gravé à Amsterdam avec cette épigraphe un peu trop pompeuse :

« Ma plume à combattre les crimes
A témoigné si peu d'effroi,
Que peut-être mon jeune roi
Ne doit-il le jour qu'à mes rimes. »

Ce portrait, le seul que nous connaissions, est gravé par Barrois, d'après Pallière. — L'auteur des *Philippiques* y est représenté dans sa jeunesse, sous des traits assez agréables, mais où la douceur brillante des yeux ne déguise point tout-à-fait leur malice.—La Grange, cependant, quand il le voulait, savait avoir de l'esprit sans fiel (1).

perpétuent dans la littérature un nom fameux, tout en faisant de leurs talents un usage moins dangereux à la société et surtout à l'auteur.

(1) « M. de La Grange étant à Paris, avoit fait des paroles fort jolies sur un air nouveau. Un petit-maître s'en disoit l'auteur dans un café, et en recevoit les compliments de l'assemblée. Le hasard y amena La Grange. A peine y fut-il entré, qu'un de ses amis, qui en connaissoit le véritable auteur, voulant mortifier le petit-maître, dit à La Grange : Tenez, voilà monsieur qui se dit auteur de ces paroles qui courent sur tel air. La Grange, avec un sang-froid qui fit rire tout le monde, répondit : Pourquoi monsieur ne les auroit-il pas faites? je les ai bien faites, moi. » *(Encyclopédiana.)*

A défaut de tout autre portrait de La Grange, force nous est de nous contenter de cette silhouette tracée par un contemporain : « M. de La Grange étoit petit de taille et fort gros; il avoit une physionomie assez peu spirituelle, une voix grêle et criarde, mais il racontoit avec feu et mettoit presque toujours du fiel dans ses discours. Il faisoit des épigrammes et des chansons contre ses concitoyens et ses parents. Malgré ce penchant pour la satire, qui ne l'a quitté qu'avec la vie, il étoit considéré et même aimé dans sa patrie, parce que dans le fond, il étoit bon mari, bon père, bon ami et bon citoyen. »

Le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici jugera de la véracité de cette épitaphe (1).

(1) Je ne sais pas, par exemple, jusqu'à quel point ses concitoyens pouvaient chérir l'homme qui traçait d'eux cette esquisse peu flattée :

« Pour les cœurs généreux, quel indigne séjour ! [la province]
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Quelque action honteuse et digne de la hart
Que commette en ces lieux un noble campagnard,
Pour en être loué parmi ses camarades,
Il n'a qu'à courre un lièvre et boire vingt rasades.
Contre le vrai mérite ils sauront appuyer
Le crime vernissé du titre d'écuyer,
Et ce qui doit en vous mériter quelque éloge
Vous fera regarder en homme qui déroge.
Les talents dont l'étude embellit les esprits

Qu'il nous soit permis, en finissant, de remplir un devoir qui nous est cher, en remerciant publiquement tous ces modestes et zélés collaborateurs qui ont bien voulu s'associer spontanément à notre œuvre et l'améliorer de tout leur savoir. Il en est un surtout que nous nous ferions un scrupule de ne point nommer, tant nous lui devons d'utiles et consciencieux renseignements. C'est M. Léon Lapeyre, bibliothécaire à Périgueux, qui a bien voulu mettre à notre service toutes les ressources d'une érudition secondée par de nombreuses relations locales. C'est lui qui nous a communiqué sur la date de la naissance et de la mort de La Grange, sur sa collaboration avec M. Chevalier de Cablans, sur ses relations avec le duc de La Force, et sur son procès avec son fils, des documents dont son empressement a doublé le prix.

Nous ne saurions oublier l'honorable M. Chambry, dont la collection d'autographes, une des plus belles de Paris, est toujours généreusement ouverte à quiconque frappe au nom de l'histoire ou de la biographie aux abois, à la porte de ce sanctuaire des révélations curieuses et inédites. C'est à son infatigable bienveillance que nous devons la copie de

Ne produiront en eux qu'un ignorant mépris,
Et l'on préférera dans les familles rustres
Un noble de cent ans aux nobles de cent lustres. »

l'unique lettre de La Grange-Chancel qui soit encore passée dans les ventes. Nous le prions d'en accepter ici nos bien sincères remercîments.

Paris, 29 mars 1858.

M. DE LESCURE.

BIBLIOGRAPHIE

DES

ŒUVRES DE LA GRANGE-CHANCEL

BIBLIOGRAPHIE

DES

ŒUVRES DE LA GRANGE-CHANCEL

—

I

LES PHILIPPIQUES

§ 1er

MANUSCRITS

Le nombre des copies manuscrites des *Philippiques* est inappréciable. « On pense bien, dit le savant Peignot, que la malignité du public en a dès le principe fait répandre des copies multipliées, surtout des trois ou quatre premières Odes (1). » Aussi en trouve-t-on

(1) Peignot, *Essai historique et généalogique sur la famille d'Orléans*. C'est à lui que nous empruntons cette nomenclature que nous avons essayé de compléter. MM. Techener et Charavey,

des exemplaires plus ou moins complets, plus ou moins calligraphiés dans beaucoup de bibliothèques publiques et particulières.

Nous en citerons quelques-unes, pour l'édification des amateurs de ces sortes de raretés.

1°

Les *Philippiques*, par M. de La Grange-Chancel, seigneur d'Antoniat en Périgord, en 1720, prises sur l'original de l'auteur, avec des notes au bas de chaque page; manuscrit très-bien écrit, in-8°, encadré, mar. r.; vendu chez M. Filheul, en 1799, 24 livres 6 sols. (V. son catal. n° 1013.)

2°

Les *Philippiques*, odes par La Grange-Chancel, avec des remarques; in-8°, v. f.; manuscrit singulier auquel on a ajouté beaucoup de portraits et figures qui ont rapport à l'ouvrage, et à la fin duquel on trouve une strophe des plus hardies, écrite de la main de Mirabeau, supprimée dans le temps

notamment, possèdent des copies manuscrites des *Philippiques*, Le premier en porte une sous le n° 9406 de sa *Description bibliographique* de la librairie Techener, t. II, p. 248. Paris, 1858. Elle porte la date de 1720. — Le second en a trouvé une dans les papiers de Brossette, à Lyon. — La bibliothèque de Périgueux en possède aussi plusieurs. Voir aussi le catalogue d'autographes Parison. Enfin, une copie ayant appartenu au président Bouhier a, il y a quelque temps, été mise en vente chez Aubry.

avec le plus grand soin, et qui n'a jamais paru dans les *Philippiques* imprimées; vendu en 1792, chez Mirabeau, 113 livres 10 sols. (V. son catal. n° 319.) La strophe en question se trouve dans l'édition des *Philippiques* de 1795, Paris, Didot, in-12, dans le *Dictionnaire des livres condamnés au feu*, 1806; 2 v. in-8°, n° 1,214, et dans la présente édition.

3°

Recueil contenant ce qui s'est passé au Parlement le lendemain de la mort de Louis XIV, avec son testament, etc., etc., et les *Philippiques* en 6 odes, par La Grange; in-8° mar. relié, manuscrit sur papier; vendu chez Belin junior, 1797, 5 livres. (V. le catal. de Belin, n° 2,458.) Je n'ai vu mentionner 6 odes que dans ce manuscrit et les *Aventures de Pomponius*, édit. de 1725, in-12, où il est dit en parlant du poète La Grange : « Il écrivit en six odes, qu'il qualifia de *Philippiques*, toutes les injures, les faux bruits, les médisances, les calomnies, que le peuple avait répandus contre le prince, qui ne fit que s'en moquer. » (P. 187.)

4°

Les *Philippiques*, poëme par M. D. L. G. (de La Grange), 1755, in-4°, manuscrit, mar. relié; vendu

30 livres 1 sol, chez M. de Liron, en 1802. (V. son catal., n° 213.)

5°

Les *Philippiques*, par La Grange-Chancel, manuscrit in-4° de 12 feuillets, copie de la main de Gresset, dans le cabinet de M. Renouard père. (V. son catal.)

6°

Les *Philippiques*, divisées en quatre odes dédiées à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent de France. Manuscrit in-4° existant à la Bibliothèque publique de Vesoul.

7°

« J'ai fait en 1815 (dit toujours M. Peignot), acquisition d'un manuscrit in-4° dont l'écriture assez courante et faite à la hâte annonce une copie faite sur deux imprimés de 1744, ce que semble prouver le premier feuillet, présentant le frontispice suivant : Les *Philippiques* de M. de La Grange, avec des notes de M. le baron (Miostens) de Montépineuse, et de M. le chevalier de Fallerans; à Brunswick, chez Abraham Tonderfeld, 1744.

» On trouve à la suite de ce frontispice; 1° une épître dédicatoire de M. de Montépineuse à S. A. S.

Mgr le duc de Brunswick; 2° une notice biographique sur le même de Montépineuse, né en Languedoc le 26 juillet 1694, mort dans le duché de Brunswick le 29 novembre 1738; 3° le texte des cinq *Philippiques;* 4° les notes sur les cinq odes; elles vont depuis la page 53 jusqu'à la page 134°.

» Ici commence la copie d'un nouveau Recueil dont le frontispice porte *Le Retour d'Enfer de la duchesse de Beaufort, favorite de Henri le Grand;* seconde édition, à Momusie, chez Juvénal, à l'enseigne de la Satyre, 1744.

» Cette pièce en vers est précédée d'une préface et suivie de notes et d'épigrammes. Vient ensuite la parodie de la dernière scène de *Mithridate*, dialogue entre le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et Law, une parodie du *Pange lingua,* en latin, mêmes strophes, même mesure de vers; l'*Histoire du prince Papyrius*, *surnommé Pille-Argent*, *gouverneur des Francs-sots,* avec la clef, suivie de plusieurs épigrammes contre le cardinal Dubois, le Régent et Law. Telles sont les pièces que renferme mon manuscrit qui, je le répète, me semble bien être la copie des deux imprimés. »

8°

Passons à notre manuscrit, dont nous nous

sommes principalement servi pour la présente édition.

C'est un fort cahier in-8°, sans pagination, sur papier fort, d'une écriture et d'une orthographe tout-à-fait grossières. Il est inséré, car on ne peut guère dire relié, dans une riche couverture en maroquin rouge. Cette opulente enveloppe est littéralement damasquinée d'arabesques frappées au pointillé, entourant de leurs capricieuses spirales un large écusson aux armes d'Orléans, les trois lys de France, avec le lambel. Cet écusson est placé entre deux petits cartouches contenant un double P couronné.

Le Régent poussa-t-il la philosophie jusqu'à lire tout ce qui fut écrit contre lui? Cela est certain. Mais la poussa-t-il jusqu'à le conserver, jusqu'à le collectionner, jusqu'à le relier à ses armes? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de préjuger. Nous croyons donc de notre devoir d'éviter soigneusement toutes conjectures, indignes également de l'histoire et de la bibliographie, cette histoire la plus précise de toutes. Nous attendrons que nos recherches aient éclairci le mystère des origines de ce manuscrit, dans la description duquel nous avons oublié de mentionner la trace des agrafes d'un fermoir absent.

En tête est un avertissement de l'auteur ainsi

conçu : « Plusieurs personnes placent (nous faisons grâce des fautes d'orthographe) les *Philippiques* au rang des poëmes. On peut en effet regarder les cinq odes qui les composent, comme autant de chants. *On fit une édition des trois premières odes dès qu'elles parurent*. Outre qu'on avait négligé de les enrichir des remarques sans lesquelles cet ouvrage est inintelligible à bien des personnes, il s'y étoit glissé une quantité prodigieuse de vers ou étrangers à l'auteur, ou tout-à-fait défigurés. On ne hasarda pas d'en faire une seconde, mais les copies se multiplièrent à l'infini, et presque toujours remplies de fautes.

» Ceux qui liront cette copie verront combien on a pris de soin pour la mettre à sa perfection. Les vers sont copiés d'après un manuscrit original, et les remarques qui n'ont pas encore paru sont tirées des meilleurs Mémoires du temps, et combinées et examinées par un homme qui s'est illustré dans ce siècle, et qui a été à portée d'en connaître les différents événements. »

Cette copie contient, en effet, de la même écriture que les strophes, des notes d'une critique peu éclairée, et qui se bornent à enregistrer sans choix les *on dit* du temps.

Deux passages du manuscrit, que nous citons parce qu'ils sont entrés dans la discussion de la paternité des *Philippiques*, qui, en dépit de son funeste

éclat, a subi cependant quelques doutes spécieux, établissent à peu près la date de la copie, et témoignent d'une époque où il y avait encore du danger pour La Grange à endosser une pareille responsabilité.

La première strophe de l'ode quatrième est suivie de cet avertissement restrictif, singulier exemple de la lutte entre l'amour-propre de l'auteur et la crainte du coupable, aveu qui n'avoue pas, négation qui ne nie pas, réserve incertaine faite sous l'impression du péril, avec l'espoir secret de l'impunité.

« Monsieur de La Grange fut envoyé aux Iles Sainte-Marguerite pour avoir composé trois odes des *Philippiques* (*sic*), à peu près semblables à celles-ci. Il se sauva en Espagne à l'instant même qu'on donnoit des ordres pour se défaire de lui en le jetant dans la mer. »

Le même système d'*alibi* fait suivre de cet autre avis la dernière strophe du manuscrit : « On observe ici que l'auteur de ce petit ouvrage l'a travaillé sous le nom de La Grange. Ainsi, on ne sera pas surpris de ce que, dans plusieurs endroits, on le fait parler. »

Ce manuscrit ne contient point la strophe dite *de Mirabeau*.

9°

Enfin, un manuscrit que personne n'a cité, c'est le *Recueil Maurepas*, qui contient, tome XV, p. 153, une copie assez grossière des trois premières *Philippiques*, par François-Joseph de La Grange, avec la date de 1720 qui confirme parfaitement notre opinion sur les *Philippiques*.

A la strophe où le poète fait allusion, en termes même assez pompeux, à son exil :

« Et l'imitateur des Corneille
Gémit au fond du Périgord. »

nous remarquons une note, toujours la même sous les variations de sa forme, et qui indique chez le plus violent des satiriques la prudence du plus timide. « C'est le frère de l'auteur, dit le fallacieux commentateur, appelé La Grange, qui avoit fait une tragédie où les événements de la Cour étoient représentés sous des noms anciens. Elle fut supprimée et son auteur exilé. » .

Fort des laborieux renseignements que nous lui avons donnés sur la famille de La Grange, le lecteur ne comprendra pas. Tant mieux ! C'est ce qu'on voulait. Le tour est bon. La piste est perdue.

Au tome XVI du même *Recueil*, sous la date de 1723, nous trouvons, sans grandes variantes, une ode, dite quatrième, qui est la cinquième de notre

édition. Il n'y a pas de nom d'auteur. (P. 107 à 111.) A la suite de sept strophes, conformes, à peu de chose près, aux nôtres, nous trouvons une variante complète de la strophe qui s'applique au duc de La Force :

« Duc en qui le désir de prendre
Ne s'est pas encore assoupi,
Nompar, hâte-toi de te rendre
Dans ce nouveau Mississipi.
Peux-tu, pour tes épiceries,
Tes savons, tes quincailleries,
Trouver de plus seurs magasins ?
Là, ni Thémis, ni son tonnerre,
Ne pourront, comme sur la terre,
Te dépouiller de tes larcins. »

La strophe qui suit n'a aucun rapport avec les précédentes :

« Du caresme bien peu me chaut,
Je passe dessous, s'il est haut,
Et s'il est bas, sans peur de faute,
Demi pied par dessus je saute.
Au conseil de ces libertins
Qui mêlent le jeûne aux festins,
Je ne me laisse point corrompre.
Mais, par un pieux sentiment,
Tant j'ai de crainte de le rompre,
Je n'y touche pas seulement. »

10°

On trouve encore les *Philippiques*, en trois odes, au tome III, p. 1535, du *Journal manuscrit de la Régence*, portant le n° 1886 du Supplém. franç. à la Biblioth. Impér.

§ II

ÉDITIONS DES PHILIPPIQUES

1°

« On connaît peu, dit Peignot, d'éditions imprimées de ce scandaleux ouvrage. La première nous a été révélée soit par le manuscrit de Mirabeau, soit par une note de Chaudon, que M. Barbier a insérée dans ses *Anonymes*, n° 14131. Elle date de 1723, et a été imprimée en Hollande, in-12. Cela ne doit faire qu'un très-petit livret, car on n'y trouve que les trois premières odes. Quelle est la deuxième édition? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. »

Nous regrettons fort d'avoir à contredire le savant bibliographe, et à relever non-seulement une erreur, mais deux. Peignot n'a connu, à notre sens, ni la première, ni la seconde édition des *Philippiques*.

Cette première édition (*rara avis!*), le savant Quérard ne l'a pas trouvée davantage.

Elle est bien antérieure à ce petit livret venu de Hollande, auquel ils fixent la date de 1723, et auquel ils donnent le pas sur tous les autres.

L'édition dont nous parlons, et devant les titres

de laquelle nous devons nous incliner sans les bien connaître, cette édition furtive et mystérieuse, écoulée en un jour par la plus singulière des propagandes, c'est cette *copie imprimée dans un caractère très-menu* (contenant aussi les trois premières odes), et qu'un inconnu remit à un aveugle des Quinze-Vingts, qui se tenait devant la porte de Saint-Roch, en lui disant qu'il lui faisait la charité d'un cantique à la louange du saint, dont il devait vendre un sol chaque exemplaire.

Nous avons ailleurs raconté l'anecdote.

Cette centaine d'exemplaires à un sol, distribués innocemment par le stationnaire de Saint-Roch, cette édition *de l'aveugle,* nous paraît être la première, celle qui eut le triste honneur de la première divulgation des *Philippiques,* celle enfin à laquelle fait allusion notre manuscrit en disant « qu'on fit une édition des *Philippiques*, sitôt qu'elles parurent. »

2°

La deuxième édition des *Philippiques* n'est pas davantage celle qu'indique, non sans quelque hésitation, M. Peignot, en ces termes :

« Je trouve dans le *Catalogue des livres ordinaires de M. le duc de La Vallière,* en 6 vol in-8°, n° 16641, un ouvrage intitulé : *Recueil de pièces*

touchant la Régence, parmi lesquelles sont les Noëls, les Philippiques, etc., Amsterdam, sans date, in-12. Voilà donc une deuxième édition ancienne, car ce volume a dû être publié en 1724 ou 1725, époque où ont paru plusieurs pamphlets sur l'administration du Régent. Mais je doute fort de l'exactitude dans l'annonce de ce livre, car je possède dans ma bibliothèque un volume ayant aussi le titre de *Recueil de pièces touchant la Régence*, in-12, et il y a, comme dans le précédent, des notes, des pièces de vers et de prose; mais les *Philippiques* n'y sont point, et je crains bien que le rédacteur du catalogue La Vallière n'ait ajouté de son chef les mots *Noëls* et *Philippiques* à l'annonce du livre. Il est vrai que la première pièce est intitulée : *Les Noëls de la Régence ;* mais, je le répète, les *Philippiques* ne sont point dans l'ouvrage parmi les pièces en vers et en prose qui le composent. »

Quoi qu'il en soit de cet aveu, où le dépit du propriétaire déçu dans son espoir a peut-être, jusqu'à un certain point, aveuglé le sens du critique, la deuxième, ou plutôt la troisième édition des *Philippiques*, d'après notre liste enrichie d'un numéro, a seulement été indiquée par M. Quérard, il est vrai, comme la première.

C'est un petit livret, sans date, ni nom d'imprimeur, in-12, intitulé : *Odes Philippiques, avec des*

notes instructives, et dont le signe distinctif est que les quarante pages qui le composent sont encadrées de filets noirs avec une fleur de lys au coin.

Cette édition ne comprend que les quatre premières odes (les trois premières et la cinquième de notre édition).

3°

L'édition suivante (quatrième de notre liste) est celle qui est imprimée à la suite de plusieurs recueils satiriques et anecdotiques du même temps, et notamment des *Aventures de Pomponius*, chevalier romain, roman allégorique (par Labadie, religieux convers de la congrégation de Saint-Maur, édition de Rome, Mornini, 1728, in-12). — (Quérard.)

4°

« La manière dont a été transcrit le dernier mamanuscrit collationné, dit Peignot (le manuscrit de M. de Montépineuse) annoncerait, comme je l'ai déjà dit, qu'il a été copié sur deux imprimés. Or, la première partie de ce manuscrit renferme les *Philippiques*, et annonce au frontispice : à Brunswick, chez Abraham Tonderfeld, 1744. Ce qui donnerait bien à penser qu'il y a eu une édition de cet ouvrage imprimée chez ce libraire, vrai ou supposé. Peut-être dira-t-on que ce manuscrit pouvait

être destiné à l'impression ; mais l'écriture en est si courante, si précipitée et si peu en ordre, que cela n'est pas présumable. Tout annonce plutôt une copie faite à la hâte sur un imprimé. Ce serait donc encore une édition des *Philippiques*, inconnue jusqu'alors. »

5°

L'auteur de la *Vie privée de Louis XV* (1779, 4 vol. in-12), Mouffle d'Angerville, a inséré les *Philippiques* dans les pièces justificatives de cette histoire, et a prétendu qu'elles n'avaient point encore été imprimées. Cette assertion est fausse, comme nous venons de le voir. Au reste, cette prétendue première impression est pleine de fautes typographiques, d'omissions, d'erreurs et de contre-sens.

6°

La plus belle, la plus correcte et la plus complète de toutes les éditions de cet ouvrage est celle qui a paru sous ce titre : *Les Philippiques, odes, par La Grange-Chancel, avec des notes historiques, critiques et littéraires*, Paris, 1795 (1), de l'imprimerie de Didot jeune, in-12 de 132 pages, dont 65 pour les notes. Je présume que cette édition a été

(1) Papier vélin, selon Peignot, Quérard et Leber. Ce dernier indique seul la rubrique : *L'an VI de la Liberté.*

faite sur le manuscrit qui existait dans la bibliothèque de Mirabeau, puisque la fameuse strophe qui n'était que dans ce manuscrit, s'y trouve. Elle renferme les cinq odes dont la première a 34 strophes, la seconde 24, la troisième 14, la quatrième 16 et la cinquième 10.

Nous ne nous expliquons pas ce nombre de dix strophes, attribué par Peignot à la cinquième ode, qui n'en a que huit dans notre édition, conforme à l'édition de 1797, faite par le fils de La Grange sur ses propres manuscrits, et conforme à l'édition même de 1795, que nous n'avons pu trouver qu'à la bibliothèque de Rouen et qui ne compte que *huit strophes*.

Nous sommes d'accord, quant aux trois premières odes, non-seulement avec l'éditeur de 1795 et celui de 1797, mais avec l'auteur lui-même. Un passage de Mathieu Marais nous a mis, en effet, à même de conformer notre travail au premier exemplaire connu, manuscrit ou imprimé, des *Philippiques*.

« J'ai vu, dit Marais, à la date du dimanche 25 août 1720, les *Philippiques* qui sont trois odes fort longues : la première, de 340 vers (34 strophes), qui conduit la Régence jusqu'en 1718; la deuxième, de 240 vers (24 strophes), où il est parlé de ce qui s'est passé au lit de justice en 1718, et la troisième,

de 130 vers (13 strophes seulement), qui est une invective violente contre les débauches de la Cour. » (Mathieu Marais, *Journal de Paris*, 25 août 1720.)

Notre édition diffère donc de la première pour la troisième ode, où nous avons, comme l'éditeur de 1797, compté 14 strophes.

Et elle ne diffère point de l'édition de 1795, à laquelle Peignot a attribué à tort deux strophes de plus qu'elle n'en comporte. Il est vrai que l'erreur commise par lui dans son *Essai généalogique* n'existe pas dans son *Dictionnaire des livres condamnés au feu*. Dans ce premier ouvrage, de trente ans antérieur à l'autre, Peignot fixe à huit le nombre des strophes de la cinquième ode. C'est dans l'*Essai généalogique* qu'il a augmenté ce chiffre, qui n'est peut-être, après tout, qu'*une coquille*.

Du reste, la préférence un peu aveugle que Peignot et Quérard accordent à l'édition de 1795 doit être balancée par ce sévère et judicieux avis de Leber (*Catalogue*, t. III, n° 4701) (1) :

(1) Cette édition n'a plus guère aujourd'hui que le mérite d'être introuvable. Un exemplaire est porté au catalogue de la Bibliothèque Impériale, mais ne s'y trouve pas, pas plus que l'édition de 1797. Leber possédait un exemplaire papier vélin de l'édition de 1795. Elle fut tirée à 200 exemplaires seulement, et dès 1804, un exemplaire, relié en maroquin, se vendait, chez Renouard, *douze livres*. — Leber est aussi d'avis qu'il faut dire non La Grange-Chancel, mais Chancel de La Grange; Peignot aussi. *Chancel* est en effet le nom patronymique; *La Grange* est le nom du fief. Mais l'usage a prévalu.

« On voit trop que cette édition a été donnée sous l'impression encore récente des crimes de 93, et que l'auteur de l'avertissement a confondu, dans un même sentiment d'indignation, deux princes aussi différents l'un de l'autre que la Régence diffère de la Convention. Ce n'est pas sur la foi des *Philippiques* que l'histoire impartiale condamnera le Régent, ni pour honorer la patrie qu'elle décernera une couronne à La Grange, et l'éditeur de 1795 semblerait en avoir jugé tout autrement. »

7°

Il existe une dernière édition des *Philippiques* qui devrait être la plus authentique, sinon la meilleure, car elle a été donnée à Bordeaux en 1797, in-8° (avec portrait, 80 pages, non compris les avertissements), par le fils de l'auteur, qui alors était âgé de près de 90 ans, et qui est mort vers la fin du XVIIIe siècle. La moitié du volume contient des pièces de sa façon assez médiocres, et qui cependant annoncent une certaine facilité. Elle contient aussi l'ode qui sert de préface à *Cassius et Victorinus*.

8°

Les *Philippiques* se trouvent encore, ce que ne disent ni Peignot, ni Quérard, à la fin du t. VII

(p. 198) des *OEuvres complètes* de Louis de Saint-Simon (par Soulavie), 1791, 13 vol. in-8°.

Le compilateur place cette réimpression sous l'autorité de l'avis suivant, qui la rend en effet fort intéressante à consulter.

« M. de Saint-Simon a laissé dans ses papiers cette note écrite de sa main : Voici la pièce des *Philippiques* que me rendit Mgr le duc d'Orléans.

» Cette note est écrite sur une feuille de papier qui enveloppe les odes que nous avons cru devoir imprimer, parce qu'elles sont une pièce curieuse dans notre histoire, malgré les calomnies qui dominent dans cet ouvrage. »

9°

Enfin on trouve les *Philippiques* dans le volume *Satires* de l'*Encyclopédie poétique*, par Capelle. Paris, Ferra, 1819, 18 vol. in-12.

« Si nous nous sommes autant étendus sur l'histoire des éditions et des manuscrits des *Philippiques*, pourrons-nous dire en finissant, avec Peignot, c'est qu'il est surprenant que ces éditions aient été aussi peu nombreuses après le bruit, le scandale et l'indignation qu'avait causés ce trop fameux ouvrage. »

§ III

Il faut croire que les historiens littéraires, non moins que les politiques, recherchent comme de bonnes fortunes, les occasions de douter et de doubler alors leur mérite par la variété des conjectures, car il s'est trouvé des écrivains pour contester à La Grange jusqu'à cette triste paternité des *Philippiques*. Nous ne ferions pas à ces incrédulités vraiment aveugles l'honneur de les détromper, et ne nous donnerions pas l'inutile plaisir d'une trop facile victoire si quelques contemporains n'avaient été dupes des manœuvres de La Grange lui-même, pour conserver à son œuvre le bénéfice de l'anonyme, et n'avaient hésité à lui attribuer des vers plus éloquents et plus harmonieux que ceux de ses tragédies.

C'est ainsi que Mathieu Marais, le biographe de *L'Année littéraire*, et M. Chaudon, mis en méfiance par les précautions du poète, se sont égarés, sur la foi de dénégations intéressées, dans le dédale des conjectures, et que, suivant dans ses évolutions le coupable lui-même, ils ont tantôt affirmé, tantôt nié avec lui.

On avait mis tour à tour au bas du pamphlet anonyme le nom de tous les auteurs du temps qui

en eussent eu, sinon le talent, du moins la méchanceté, mais surtout celui des poètes qui eussent eu, pour le faire, assez de l'un et de l'autre. Le nom de Saurin, accolé dans un des premiers manuscrits qui parurent à côté de ces vers injurieux :

« Et quoique atteint de mille crimes,
Celui dont on craint peu les rimes
Ne craindra pas le même sort. »

fit soupçonner Rousseau, à qui on devait aussi attribuer *La Fagonade*. On allait même peut-être déjà, comme on le fit plus tard, jusqu'à fixer le prix de l'infamie, et à dire combien de louis il avait reçus. Cette conjecture tomba devant la voix publique, qui désigna unanimement La Grange, et devant l'aveu de La Grange, que son orgueil, plus fort que sa crainte, poussait à se trahir lui-même par le nom du lieu de son exil.

La Grange avait beau mettre en marge cette sourdine : « auteur soupçonné de ces odes; » personne ne pouvait s'y méprendre. Qui pouvait admirer La Grange au point de le comparer à Corneille? Qui pouvait surtout l'aimer au point de le venger par les *Philippiques*, sinon lui-même?

La supposition Rousseau ne dura donc que ce que dura la première surprise et la première colère. « Je les lui donnerois volontiers, dit Marais, à cause de la force et de la malignité du tour; mais la voix

publique les donne à La Grange, qui s'est encore découvert par les strophes satiriques contre le duc de La Force... »

Avec un pareil flair de critique, Marais ne devait pas se tromper longtemps, et nous n'avons enregistré son doute que pour constater qu'il y en eut.

Le biographe, très-bien informé, de *L'Année littéraire* soulève, lui, l'hypothèse assez curieuse d'un pamphlet à trois, d'une collaboration anonyme de tous les satiriques de l'époque.

Le premier inconvénient de ce système, c'est qu'il faudrait tout de suite en exclure La Grange qui était mortellement brouillé avec les seuls collaborateurs, ou plutôt les seuls complices possibles d'une pareille œuvre, Rousseau, Roy et Voltaire.

En outre, nous sommes de ceux qui pensent que la satire, poussée à ce point, est une manie solitaire. Il est des crimes qu'on ne commet pas en compagnie, même des crimes littéraires, et les *Philippiques* donnent bien l'idée d'un de ces attentats dont l'auteur ne voudrait ni n'oserait partager avec personne la vengeance et l'horreur, le danger et le profit.

Enfin, il n'y a pas de dissonances dans cette œuvre, il n'y a que des défaillances, et une unité parfaite de qualités et de défauts.

C'est donc à tort que *L'Année littéraire* se borne à dire « que M. de La Grange passoit pour en être l'auteur; » et ajoute : « Je ne puis concevoir comment ce poëte, qui est si dur, si lâche, si diffus, si prosaïque dans ses tragédies et dans les autres pièces que nous avons de lui, auroit pu faire des odes aussi fortes, aussi sublimes, aussi soutenues. Je croirois volontiers qu'il y a travaillé; mais je suis persuadé que d'autres y ont mis la main, et que ce chef-d'œuvre de poésie et de noirceur est l'ouvrage de quelques ennemis de Monsieur le Régent, qui s'étoient réunis pour le percer des traits de la calomnie la plus atroce. »

Il est assez singulier que le même auteur ajoute immédiatement : « Quoiqu'il en soit, M. de La Grange ne désavouoit pas cette œuvre infernale. »

Non seulement il ne la désavouait pas, mais il s'en vantait lorsqu'il le pouvait faire impunément. Il en faisait son titre de gloire et de pitié auprès du roi de Sardaigne; il y voyait le motif de la généreuse hospitalité de la Hollande; il faisait graver sous son portrait la mention de cet immortel service rendu au péril de ses jours à la royauté innocente et condamnée. Il se montrait dans les lieux publics et les spectacles, après la mort du Régent, comme un héros prêt encore à devenir un martyr. Ce n'est que plus tard que l'expérience venant avec l'âge et

et avec elle les désabusements profonds et les cuisants remords, il faisait dans *Cassius et Victorinus* une solennelle pénitence :

« J'ai cru que par de saintes rimes
Je devais expier les crimes
De celles qui font mes remords. »

et sollicitait, à genoux, du Pape, les grâces du Jubilé.

En présence de semblables faits, il n'est pas même admissible que La Grange, comme veut l'insinuer Chaudon, n'ait été l'auteur que des trois premières odes.

Je comprends que le poète ait reculé devant la responsabilité de ces deux dernières pièces, où à l'ingratitude qu'il y a de frapper un ennemi généreux, il ajoutait la lâcheté qu'il y a de frapper un ennemi désarmé et désarmé par la mort (1). Ces deux dernières odes, que n'excusent ni la haine ni le talent, surtout la dernière, durent peser souvent à la conscience de La Grange, et d'autant plus que l'orgueil de l'auteur ne pouvait plus, cette fois, étouffer les remords du coupable. Quand il se repentit, il écarta de lui avec horreur ces strophes odieuses qui lui offraient l'image des châtiments qu'il redoutait,

(1) « Loin de s'être repenti des *Philippiques*, source de ses malheurs, il avait publié la quatrième pendant son exil, et la cinquième après la mort du Régent. » (Quérard.)

et en lui ouvrant l'enfer auquel il avait voué Philippe semblaient l'inviter à l'y suivre. Il se déroba avec une terreur furieuse à ces vers diaboliques qui sortaient de partout pour le poursuivre et le menacer et l'appeler leur père. Il renia solennellement, il chercha à repousser par toutes les armes de la piété, ces enfants maudits qui semblaient venir attester, en face des efforts de l'expiation, son impossibilité, et le condamner à l'impénitence finale.

C'est d'un de ces mouvements de colère et d'horreur qu'aura été sans doute témoin cet homme de lettres dont parle M. Chaudon, qui avait beaucoup connu M. de La Grange et qui disait que ce dernier ne se reconnaissait auteur que des trois premières *Philippiques*.

Hélas ! il était dans la destinée de La Grange de ne convaincre personne, car ce même ami dans lequel il espérait un témoin de son innocence, refuse de se laisser prendre à ses manéges et déclare « qu'il soupçonne pourtant que ce rimeur périgourdin avait eu quelque part aux autres. »

Ainsi donc, à ceux que tenterait encore le vertige de l'hypothèse, il ne reste rien, pas même l'espoir d'une chute retentissante.

Ils auraient contre eux l'autorité formelle de Marais, de Saint-Simon, de La Beaumelle, de Du-

clos, de Lemontey et de vingt autres (1), y compris La Grange lui-même qui a laissé à la postérité le choix des preuves en lui donnant tour à tour le spectacle du pamphlétaire triomphant ou du pamphlétaire pénitent, en confirmant tour à tour le jugement par son orgueil et les circonstances atténuantes par ses larmes.

§ IV

Il ne nous reste plus qu'à énumérer les jugements divers dont les *Philippiques* ont été l'objet depuis leur apparition jusqu'à nos jours.

Voici comment ce pamphlet, unique dans nos annales littéraires (2), fut apprécié par les contemporains :

« Les rimes en sont excellentes, le tour très-poëtique et le tout d'une malignité affreuse. »

Voilà le jugement concis de Mathieu Marais, un critique honnête homme. Saint-Simon y trouva, en présence même de la victime, c'est-à-dire dans

(1) Soulavie, Mouffle d'Angerville, Peignot, Leber, Capefigue, le *Journal* manuscrit de la Régence, dont l'auteur est contemporain, etc.

On trouve au nom de *Philippiques*, dans Barbier, un pamphlet du temps de la Ligue, le même peut-être que celui indiqué au n° 4111 du catalogue Leber. Après cela, il n'y a plus à citer comme imitation que les *Jésuitiques* de Du Laurens.

le moment où il devait être le plus indigné contre la méchanceté qui avait dicté les *Philippiques*, « tout ce que l'art a de plus délicat, de plus tendre, de plus fort et de plus noir, de plus pompeux et de plus remuant, tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux, exprimé dans les plus beaux vers, le style le plus poétique et avec tout l'art et l'esprit qu'on peut imaginer. »

A cet éloge si sincère, puisqu'il lui est arraché malgré lui, il faut ajouter cet hommage unique des larmes du Régent, triste témoignage d'une énergie et d'une éloquence peu communes, puisqu'elles pouvaient frapper de pareils coups.

Voltaire, qui se moqua de tout le monde pendant sa vie, et de Dieu même, s'indigne contre les *Philippiques* et en fait le plastron de ses rancunes contre les pamphlétaires et les chansonniers qui ne l'épargnaient guère, non plus que les faiseurs de brevets du *Régiment de la Calotte*, contre lesquels il a de si terribles et de si ridicules colères :

« Vous avez tous connu, comme je pense,
Ce bon Régent qui gâta tout en France.
Il était né pour la société,
Pour les beaux-arts et pour la volupté.
Grand, mais facile, ingénieux, affable,
Peu scrupuleux, mais de crime incapable.
Et cependant, ô mensonge, ô noirceur !
Nous avons vu la ville et les provinces,
Au plus aimable, au plus clément des princes,

Donner les noms... Quelle absurde fureur !
Chacun les lit, ces archives d'horreur,
Ces vers impurs, appelés *Philippiques*,
De l'imposture effroyables chroniques,
Et nul Français n'est assez généreux
Pour s'élever, pour déposer contre eux. »

L'auteur du *Regnante puero* et des couplets contre la duchesse de Berry eût dû être plus indulgent. Mais en 1733, Voltaire ne songeait plus à la Bastille... que pour être sage.

La palinodie n'eût pas été complète si Voltaire n'eût ajouté en note cette remarque peu charitable : « Libelle diffamatoire contre M. le duc d'Orléans, régent du royaume, composé par La Grange-Chancel. On lui a pardonné. Bayle et Arnauld sont morts hors de leur patrie (1752). » (*Epître sur la Calomnie*, à madame du Châtelet, éd. Beuchot, t. XIII, p. 96) En 1771, dans une épître à d'Alembert, Voltaire reprend la même thèse pour laquelle il avait un goût particulier dont voici le double motif. Voltaire, en s'indignant de l'impunité scandaleuse dont avait joui La Grange, se vengeait de ses critiques et de sa rivalité dramatique. En outre, il faisait une réclame à son *Siècle de Louis XIV* : « Que la satire couvre d'opprobres un prince, cent échos répètent la calomnie, je l'avoue ; mais il se trouve toujours quelque voix qui s'élève contre les échos et qui les fait taire... Sans l'auteur du *Siècle de Louis XIV*,

ces mensonges (des *Philippiques*) seroient encore accrédités en Europe. » (T. XLIX, éd. Beuchot, p. 430.)

Dans cette épître à d'Alembert (XIII, 304), voici comment le vindicatif poète formule son *haro :*

« Mais ne pardonnons pas à ces folliculaires
De libelles affreux écrivains téméraires,
Aux stances de La Grange, aux couplets de Rousseau,
Que Megère en courroux tira de son cerveau. »

Et il ajoute en note : « Les *Philippiques* de La Grange et les couplets de Rousseau passèrent assez longtemps pour être écrits avec force et enthousiasme ; mais les esprits bien faits et les gens de bon goût ne s'y sont jamais laissé tromper. En effet, ôtez les injures, il ne reste rien. »

Il accorde néanmoins du *génie* à La Grange et à Rousseau.

La Beaumelle, un autre satirique fieffé, va nous prouver que si les loups ne se mangent pas entre eux, il n'en est pas de même des pamphlétaires.

« Alors parurent, dit-il, ces fameuses *Philippiques,* vers sans poésie, odes sans enthousiasme, plus dignes encore d'être méprisées que punies. »

Le mordant Duclos n'est guère plus indulgent pour son confrère, quelque dépit qu'il en ait.

« Cet ouvrage, où il n'y a que très-peu de strophes poëtiques, est un amas d'horreurs où la ca-

lomnie la plus effrénée s'appuie de quelques vérités. »

Seul de tout son siècle, le critique indépendant de *L'Année littéraire* osa admirer, sans l'approuver, « ce chef-d'œuvre de poésie et de noirceur. » Seul il vit « un des plus beaux écrits dans un des plus horribles libelles. » Seul il trouva « fortes, sublimes, soutenues » ces satires que, du reste, il qualifiait, quand il les jugeait en homme et non plus en critique, « d'affreuses. »

L'auteur de la *Vie privée de Louis XV* est encore plus explicite. On sent que la critique se rapproche de l'impunité, et que la vérité n'a plus peur.

Il déclare « les fameuses *Philippiques,* une satire moins délicate, mais plus énergique que celle de Petrone. » Il y voit « un tableau rapide et fidèle des mœurs de la cour du Régent, d'autant plus précieux pour la postérité qu'aucun voile allégorique ne lui dérobera les personnages (1). »

(1) C'est encore l'opinion de l'*Encyclopédiana* : « Libelle, dit-elle, en vers pleins de verve, dictés par la calomnie la plus atroce. »

L'opinion la plus sévère est toujours celle des poètes et des poètes satiriques. Voici comment un *Recueil de Pièces* définit l'œuvre de La Grange :

« Ainsi l'on vit dans la Régence
La Grange en vers pleins de noirceurs
Contre le héros de la France
Solliciter en vain nos cœurs. »

Au XIXe siècle les *Philippiques* n'ont pas manqué de juges sévères, et c'est le plus compétent de tous qui s'est montré le plus modéré, le plus attique, qui a été enfin le plus indulgent.

Soulavie n'y voit « qu'une pièce curieuse de notre histoire, malgré les calomnies qui y dominent, et une pièce justificative que malgré ses vices et ses erreurs, il est nécessaire de conserver. »

Lemontey ne sait pas dissimuler son mépris « pour ces odes trop fameuses qu'on ne peut lire aujourd'hui sans dégoût et où il ne consentira à reconnaître un talent poétique que lorsque les furies auront un Parnasse. »

M. Peignot y glane avec peine quelques strophes qu'il ose trouver belles, et ne recherche guère que la curiosité bibliographique de « cette virulente, calomnieuse, infâme diatribe. »

On ne pouvait parler autrement de ce « scandaleux ouvrage, » dans un livre dédié au roi Louis-Philippe.

M. Quérard s'étonne « que quelques personnes aient trouvé beaucoup de force dans le style des *Philippiques*, » et insinue qu'il se pourrait bien que l'atrocité des imputations leur ait fait illusion à cet égard. Du reste, ajoute-t-il, il est certain que cette

satire coupable contient plusieurs strophes véritablement poétiques et bien tournées (1). »

M. Leber, comme nous l'avons vu, se borne à protester avec la modération discrète de l'honnête homme contre une réhabilitation importune et d'injustes réactions.

M. Capefigue voit dans La Grange un « remarquable satirique. » Il condamne et admire à la fois, avec cette modération qui est la vertu de l'historien cette « poésie d'un délire effroyable » et ne voit comme il le doit, dans la première des *Philippiques* « qu'un déplorable monument de passions politiques » et « une mauvaise action dans une ode toute d'indignation poétique. » Mais la seconde et la troisième, s'il en parlait, seraient jugées sans doute avec plus d'indulgence.

M. Villemain a su se préserver à la fois de ces sévérités passionnées, de ces indulgences partiales, de ces contradictions. C'est par lui que nous finissons, comme on finit par la vérité.

« Pour trouver en lui quelques étincelles de verve il faudrait chercher dans ses chants satiriques contre le Régent. Il y a là du moins les passions du temps, la haine de la cour et la licence des mœurs. Le poète n'a pas peur des plus affreuses images, et ses vers

(1) La *Biographie Michaud* énonce la même opinion que M. Quérard. Ce n'est pas la première fois qu'ils se rencontrent.

calomnieux, qui arrachèrent des larmes à l'insouciance même du Régent, ont une empreinte brûlante (1). »

II

Œuvres dramatiques et Œuvres complètes

Nous avons tenu, pour être complets, à donner aussi la bibliographie raisonnée des œuvres dramatiques de La Grange-Chancel. Mais la spécialité même de notre livre, exclusivement voué au poète lyrique, nous interdira l'analyse et la critique des pièces que nous énumérerons. Le lecteur n'y perdra qu'une nomenclature monotone de jugements uniformément sévères. La satire est de tous les temps, et surtout du nôtre. C'est à ce goût inné, survivant malgré nous à notre inconstance, que les *Philippiques* doivent d'être aujourd'hui beaucoup plus appréciées peut-être qu'à l'époque de leur apparition. Il n'en est pas de même des tragédies de La Grange qui ne fut, même de son temps, que le dernier des imitateurs de Corneille et le dernier des héritiers de Racine.

Les critiques sont unanimes sur « cet auteur froid et dur de quelques tragédies. » Mathieu Marais appelle

(1) M. de Barante, dans son *Tableau de la Littérature au XVIIIe siècle,* ne prononce pas même le nom de La Grange. Le malheureux ! il n'était pas de l'Académie.

carrément *Asdrubal* une mauvaise pièce, et Voltaire ne se gêne pas pour dire d'*Erigone*, qui a eu, il est vrai, l'impertinence de passer avant *Eriphyle* : « Il n'y a pas un vers passable dans tout l'ouvrage ; il y en a cinq cents de ridicules (1). La pièce est le comble de l'extravagance, de l'absurdité et de la platitude; mais j'ai peur que le siècle n'en soit digne. »

Le critique de *L'Année Littéraire*, qui ne faisait pas de tragédies, et auquel on ne peut pas répondre comme à Voltaire : « Vous êtes orfèvre, M. Josse, » trouve La Grange « dur, lâche, diffus, prosaïque dans ses tragédies » et analyse son œuvre dramatique, en un autre volume, avec une sûreté de goût et une verve de bon sens qui font de ce morceau un modèle pour les critiques de tous les temps, également incapables de dire autrement et de dire aussi bien ; nous prenons le parti d'y renvoyer le lecteur (2).

(1) Tout cela n'empêchait pas Voltaire lui-même de prendre à La Grange les bons vers qu'il lui trouvait. (Voy. *Année littéraire*, t. IV.) Il était même assez coutumier du fait pour écrire au libraire Lambert de lui envoyer les œuvres de La Grange « pour ne pas se rencontrer avec lui. » Cette crainte ne peut venir qu'à un coupable. L'opinion de Voltaire sur les autres pièces de La Grange n'est pas plus indulgente. *Amasis* et *Athénaïs* ne sont, selon lui, que de mauvais romans mis à la scène. *Amasis* avait surtout le tort de ressembler à *Mérope* et d'avoir été jouée avant elle, et d'avoir même un moment empêché qu'on ne la joue. (*Galerie de l'ancienne Cour*, IV, p. 57.)

(2) *Année littéraire*, 1759, t. IV, p. 3 et suivantes.

La Grange, cependant, même au théâtre, ne fut pas dépourvu de ces qualités qui permettent à un auteur de faire illusion à ses contemporains, et de se faire illusion à lui-même.

La plupart de ses pièces furent applaudies, et il fit pleurer tout comme un autre. Mais s'il eut cette puissance de combinaison, cette énergie de déclamation, qui font les succès du moment, il n'eut ni ce style, ni ce goût, ni cet art enfin, qui couronne ou sauve tout le reste. « Il a fait plusieurs pièces où l'on trouve de l'intérêt, des situations, mais toutes mal ou faiblement écrites, » dit Duclos. « Il a pourtant excellé, dit aussi excellemment Quérard, dans une partie essentielle de l'art, l'entente de la scène. Ses intrigues sont à la fois claires et compliquées; les situations frappantes y sont prodiguées, mais un amour fade et ridicule défigure tous ses sujets, dont quelques-uns sont terribles, et sa versification dure, prosaïque et incorrecte efface, en quelque sorte, tout ce qu'il pourrait y avoir d'énergie, de noblesse et de grâce dans les pensées et les sentiments. *Amasis* et *Ino et Mélicerte*, sont ses deux meilleurs ouvrages. Celui-ci a été entièrement banni de la scène par *Mérope*, dont le sujet est le même. *Oreste et Pylade* a également cédé la place à *Iphygénie en Tauride* de Guimond de La Touche. »

En somme, sans avoir été « un bon poëte en tout

genre, » comme dit Saint-Simon et sans avoir mérité tous les éloges qu'il se décerne et se prodigue, et les naïves apothéoses de l'édition de 1797, La Grange-Chancel, poète dramatique, est de ceux qu'on a pu applaudir et qu'on a dû lire, si on ne les lit plus, et il est permis d'assigner définitivement un rang au-dessous de Voltaire et de Crébillon, et même de La Fosse, entre Longepierre et Campistron, à « ce théâtre prétentieux et régulièrement romanesque, dont aucune poésie n'anime les fables surannées (1). »

Voici dans l'ordre de leurs représentations et de leurs éditions isolées, les pièces de théâtre de La Grange (2). »

1° *Adherbal* (3), *roi de Numidie;* 5 actes en vers. — Théâtre de la Foire Saint-Germain, 8 janvier 1694 — Édition originale, Paris, Ribou, 1694; nouvelle édition, Jacques Desbordes, 1702, in-12.

(1) Villemain, *Tableau de la Littérature au XVIIIe siècle*, I, 51, 52; *Biographie Michaud.*

(2) La seule nomenclature exacte qui ait été faite de ces pièces est inédite. (*Dictionnaire des ouvrages dramatiques,* par H. Duval, 12 vol. in-4°. Supplément français, n° 5115.)

(3) L'*Adherbal* de La Grange avait été précédé d'un *Jugurtha* de Péchantré (17 décembre 1692). Il a été suivi d'un *Jugurtha* (5 actes et en vers, Delpierre, Paris 1833), et d'un *Jugurtha à Rome* (5 actes et en vers), par Melchior Potier; Paris, Potier-Nazeron, 1842.

L'acteur lui donna plus tard le titre de *Jugurtha*. Elle fut imprimée sous ce titre en 1734.

2° *Oreste et Pylade*, tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 11 décembre 1697. — Paris, Ribou, 1699; réimprimée à Amsterdam, en 1707, in-12; à Paris, 1727, in-12.

3° *Méléagre* (1), tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 28 janvier 1699. — Paris, P. Ribou, 1699; Amsterdam, Jacques Desbordes, 1702, in-12.

4° *Athénaïs* (2), tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 20 novembre 1699. — Paris, P. Ribou, 1700; réimprimée à La Haye, en 1702; Paris, veuve de P. Ribou, 1729, in-12.

(1) Il y avait eu, avant le *Méléagre* de La Grange, un *Méléagre* (5 actes et en vers), de Pierre de Bourzy. — Basochiens, Théâtre de la Table-de-Marbre, 1582. — Caen, Le Chandelier, 1582;

2° *Méléagre ou le Tison fatal*, 5 actes, en vers. — Collége de Navarre, 11 août 1678. — Paris, Thiboust, 1678;

3° *Méléagre ou le Tison fatal*, 5 actes, en vers, par Hardy. — Théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1604.—Paris, Quesnel, 1624;

4° *Méléagre ou le Tison fatal*, 5 actes, en vers, par Isaac de Benserade. — Théâtre du Marais, 1640. — Paris, de Sommaville, 1641.

Il fut suivi de trois *Méléagre*. —Népomucène Lemercier, 1788. — J. A. Scoril, 1820. — P.-J. Dalbon, Paris, Ledoyen, 1843, 5 actes, en vers.

(2) *Athénaïs ou la Fille sage*, tragi-comédie, 5 actes, en vers, par Jean Mairet. — Troupe royale, 1635. — *Athénaïs*, 5 actes, en vers, L. A. L. M. Rollier, *Œuvres poétiques;* Paris, Migneret, 1822.

5° *Amasis,* tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 13 décembre 1701, reprise en 1736. — Paris, P. Ribou, 1701 et 1702; réimprimée à La Haye, en 1702, in-12; Paris, veuve de P. Ribou, 1739 et 1731.

6° Le bibliographe dramatique Duval enregistre à la date de 1702, un opéra intitulé *Médus,* sur lequel il ne donne point d'autres détails. Cette tragédie lyrique fut représentée, l'an 1702, par l'Académie royale de Musique, et se trouve dans l'édition de 1735. Elle était en 5 actes, plus un prologue en vers libres. — Paris, Ch. Ballard, 1702, in-4°; réimprimée à Amsterdam, J. Desbordes, 1702, in-12.

7° *Alceste* (1), tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 16 décembre 1703. — Paris, P. Ribou, 1704, in-12; réimprimée à La Haye en 1733, in-8°.

8° *Cassandre,* tragédie lyrique en 5 actes et en vers, plus un prologue; musique de Bouvard et

(1) *Alceste ou la Fidélité*, 5 a. en vers, par Alexandre Hardy. — Hôtel de Bourgogne, 1606;

Alceste, tragédie en prose, par le P. Brumoy; *Théâtre des Grecs;* Paris, 1763;

Alceste d'Euripide, 3 a. en vers, avec des chœurs, par Hippolyte Lucas, musique d'Elwart.—Second Théâtre français, 16 mars 1847. — L'*Alceste* qui succède immédiatement à celui de La Grange est de Coypel, 3 a. (en vers). — Représentation au collége Mazarin, 20 août 1739.

Martin. — Académie royale de Musique, le mardi 22 juin 1706. — Paris, Ballard, 1706, in-4°; réimprimée à Amsterdam, 1707, in-12.

9° *Ino et Mélicerte* (1), tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 10 mars 1713. — Paris, Pierre Ribou, 1713 et 1715, in-12; réimprimée à La Haye, 1733, in-8°. M. de Soleinne possédait un exemplaire de l'édition de 1713 d'*Ino et Mélicerte,* chargé de corrections autographes de l'auteur. (N° 1547 de son catalogue.)

10° *La Fille supposée* (2), tragédie en 3 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 11 mai 1713.

11° *Sophonisbe* (3), tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 10 novembre 1716. — Ni Peignot ni Quérard n'indiquent cette tragédie qui ne se trouve pas non plus dans les œuvres de La Grange.

12° *Ariane,* tragédie lyrique en 5 actes et en vers,

(1) *Ino*, 5 a. en vers, Vigneau. — Théâtre de la Table de marbre, par les Enfants Sans-Souci, 1566;

Ino et Mélicerte, 5 a. en vers. — Collége des Barnabites de Montargis, 29 août 1730.

(2) *La Fille supposée,* par Cailhava, 3 a. vers. Paris, Thibout, 1730. — Théâtre-Français, 10 avril 1769.

(3) Depuis la *Sophonisbe* de Mellin-de-Saint-Gelais, 5 a. en prose, représentée à Blois, en 1559, devant le roi Henri II, jusqu'à La Grange, on compte huit tragédies de ce nom, parmi lesquelles de Mairet, Montchrestien et Corneille. — Après, on peut en signaler une d'Alfieri.

et prologue, en collaboration avec Roy, musique de Mouret. — Académie royale de Musique, 6 avril 1717. — Paris, P. Ribou, in-4°.

13° *Les Jeux Olympiques ou le Prince malade,* comédie héroïque en 3 actes et en vers. — Théâtre Italien, 12 novembre 1729. — Paris, Ribou, 1834.

14° *Erigone* (1), tragédie en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 17 décembre 1731. — Paris, veuve Ribou, 1732; réimprimée à Utrecht la même année, in-12.

15° *Cassius et Victorinus,* martyrs, tragédie chrétienne en 5 actes et en vers. — Théâtre des Fossés Saint-Germain, 6 octobre 1732. — Paris, veuve Ribou, 1733; réimprimée à Bruxelles, 1735, in-8°.

16° *Orphée,* tragédie en 5 actes et en vers, avec prologue, ne fut pas représentée. — Paris, Ribou, 1734 (*Œuvres*).

17° Duval porte à la date de 1734, comme opéra, une pièce qui n'est qu'un prologue, *La Forêt embrasée.*

18° Nous n'avons trouvé nulle part l'opéra des *Fêtes de Thétis,* indiqué par Duval, à la date de 1750.

19° *La Mort d'Ulysse.*

20° *Le Crime puni,* 5 actes et un prologue, en vers.

(1) *Erigone*, tragédie en 5 a. et en prose, par Jean Desmarets, sieur de Saint-Sorlin. — Troupe royale, 1639. — Paris, Legros, 1642.

21° *Pyrame et Thisbé,* indiqué par Duval, à la date de 1758, ne se trouve nulle part.

Pour compléter cette liste des œuvres dramatiques de La Grange, il convient aussi d'y ajouter, pour mémoire, le *Joas* et le *Pygmalion* inédits, dont une préface de La Grange et une épître constatent l'existence.

L'édition originale des œuvres de La Grange, nous paraît être un volume qui comprend *Adherbal, roi de Numidie; Oreste et Pylade; Alceste; Amasis; Athénaïs et Méléagre: Alceste* (1703) est la dernière dans l'ordre chronologique. Il est intitulé *Œuvres de M. de La Grange.*— Paris, Pierre Ribou, M. DC. XCIX.

Les œuvres de La Grange, revues et corrigées par lui-même, ont paru en 1734-1735.— Paris, Pierre Ribou, 4 parties en 3 volumes in-12, avec figures.

La meilleure édition, la seule complète, faite sous les yeux de La Grange et qu'on peut regarder comme son testament littéraire, c'est celle de 1758. — Paris, 5 volumes in-12. Nous possédons l'exemplaire qui appartenait à M. Viollet-Leduc.

Il y a une édition des œuvres mêlées, La Haye, 1724 (rarissime) non mentionnée par Quérard.

Enfin une édition des œuvres choisies, stéréotype d'après le procédé de Firmin Didot; Paris, F. Didot, 1811, in-18 de 200 pages.

Ajoutons à cette nomenclature, pour la rendre absolument complète, Les *Requêtes* en vers de La Grange et de son fils, l'un contre l'autre. Leur première édition n'existe plus. Elles n'ont été reproduites que dans un recueil historique local, où personne ne s'aviserait d'aller les chercher, et d'où nous les avons tirées. (Voir l'*Appendice*).

Nous voici au terme de notre tâche. Nous croyons avoir rempli, dans toutes ses exigences, le mandat qu'à propos des Philippiques, le savant Peignot confiait aux bibliographes de bonne volonté.

« N'aurait-on pas pu ajouter, disait-il, à cette jolie édition (de 1795), la vie de l'auteur, qui ne se trouve nulle part, et les pièces littéraires relatives aux *Philippiques*, telles que l'Épître au Régent, toute faible qu'elle est; l'Ode à madame la princesse de Conti, qui est en tête de la tragédie de *Cassius et Victorinus*, et divers morceaux qui auraient complété tout ce qu'il y a à dire de cet ouvrage. »

Ce vœu est aujourd'hui satisfait, et même au-delà, (car Peignot n'avait pas parlé des *Requêtes* qu'il ne connaissait pas), et le lecteur qui veut juger ce qu'il lit, trouvera, dans les notes détaillées dont nous avons fait suivre chaque strophe, la clef d'allusions aujourd'hui difficiles à pénétrer sans commentaires. Il y trouvera l'histoire en regard de la satire, la

vérité au-dessous de la calomnie, à côté du poison enfin, le contre-poison.

Paris, 8 avril 1858.

M. DE LESCURE.

ODES

PHILIPPIQUES

ODES

PHILIPPIQUES

—

ODE PREMIÈRE

—

I

Vous, dont l'éloquence rapide (1),
Contre deux tyrans inhumains (2)
Eut jadis l'audace intrépide
D'armer les Grecs et les Romains,
Contre un monstre encor plus farouche (3)
Versez votre fiel dans ma bouche :
Je brûle de suivre vos pas,
Et je vais tenter cet ouvrage,
Plus charmé de votre courage
Qu'effrayé de votre trépas.

II

A peine il ouvrit les paupières,
Que tel qu'il se montre aujourd'hui,
Il fut indigné des barrières
Qu'il vit entre le trône et lui.
Dans cette détestable idée,
De l'art de Circé, de Médée,
Il fit ses uniques plaisirs;
Il crut cette voie infernale
Digne de remplir l'intervalle
Qui s'opposoit à ses désirs (4).

III

Contre ses villes mutinées,
Un roi l'appelle à son secours (5) *;*
Il lui commet les destinées
De son empire et de ses jours.
Mais prince aveugle et sans alarmes,
Vois qu'il ne prend en main les armes
Que pour devenir ton tyran,
Et pour imiter la furie
Par qui jadis ton Ibérie
Subit le joug de l'Alcoran!

IV

Que de divorces, que d'incestes,
Seront le fruit de ses complots!

Verrons-nous les flambeaux célestes
Reculer encor sous les flots?
Peuple, arme-toi, défends ton maître;
C'est peu que la main de ce traître
Cherche à lui ravir ses Etats,
Le lit même de ton Philippe
Doit voir de Thyeste et d'OEdipe
Renouveler les attentats (6).

V

Mais ses trames sont découvertes (7).
Quels climats lui seront ouverts?
Quelles îles assez désertes
Le cacheront à l'univers?
Sa patrie, indulgente mère,
Ouvre son sein à la vipère
Avide de la déchirer.
S'il perd l'espoir d'une couronne,
Ce malheur n'a rien qui l'étonne;
Il a de quoi le réparer.

VI

Nocher des ondes infernales,
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.
O disgrâces toujours récentes!
O pertes toujours renaissantes

Eternels sujets de sanglots!
Tels que sur la plaine liquide,
D'un cours également rapide,
Les flots sont suivis par les flots (8).

VII

Ainsi les fils, pleurant le père,
Tombent frappés des mêmes coups;
Le frère est suivi par le frère,
L'épouse devance l'époux.
Mais, ô coups toujours plus funestes!
Sur deux lys, nos uniques restes,
La faulx de la Parque s'étend.
L'un subit le sort de sa race;
L'autre, dont la couleur s'efface,
Penche vers son dernier instant (9).

VIII

O Roi depuis si longtemps ivre (10)
D'encens et de prospérité,
Tu ne te verras plus revivre
Dans ta triple postérité.
Tu sais d'où part ce coup sinistre;
Tu tiens son principal ministre (11),
Monstre vomi par les enfers:
Son déguisement sacrilége
N'usurpe point le privilége
De le garantir de tes fers.

IX

Venge ton trône et ta famille (12) ;
Arme-toi d'un juste courroux ;
Prends moins garde aux pleurs de ta fille (13)
Qu'aux attentats de son époux.
Ta pitié seroit ta ruine ;
Sois sourd aux cris d'une héroïne (14)
Digne d'un fils moins détesté.
Qu'il expire avec son complice ;
Tu sauveras par son supplice
Le peu de sang qui t'est resté.

X

Mais par le juge que tu nommes (15),
Que penses-tu développer ?
C'est le plus noir de tous les hommes,
Il ne cherche qu'à te tromper.
Sur le silence et l'imposture
Elevant sa grandeur future,
Il se ménage un sûr appui :
Sur cet événement tragique,
Consulte la clameur publique,
Elle est plus sincère que lui (16).

XI

Vois comme le rang du coupable
N'imprime plus aucun respect,

Comme la cour inconsolable,
Frémit d'horreur à son aspect (17) !
Son âme tremblante et confuse,
Craint déjà qu'on ne lui refuse
L'usage des feux et des eaux,
Et que les fières Euménides
N'arment contre ses parricides
Leurs couleuvres et leurs flambeaux.

XII

Enfin, le jour fatal arrive,
Tel qu'Albion l'avoit prédit ;
Louis va sur la sombre rive (18) ;
Son ennemi s'en applaudit,
Et prenant les mœurs de Byzance,
Comme s'il avoit eu naissance
Des Selims et des Bajazets,
Il court, par l'effroi qu'il inspire,
Avec les rênes de l'empire,
Saisir le prix de ses forfaits.

XIII

Le tyran le plus sanguinaire
Montre d'abord quelques vertus.
Tels furent Néron et Tibère ;
Tel fut le frère de Titus.
Le bruit du passé se dissipe ;
Déjà l'on transporte à Philippe (19)

Tous les noms donnés à Trajan.
Il suit les antiques exemples
Des rois qui défendoient nos temples
Des attentats du Vatican.

XIV

Et toi, cabale insociable (20),
Sous le nom de Société,
De ton pouvoir insatiable,
Vois détruire l'impiété ;
Vois sortir de tes mains profanes,
De l'exil où tu les condamnes,
Et des fers où tu les retiens,
Ces grands cœurs, ces esprits sublimes,
Qui n'ont jamais eu d'autres crimes
Que d'avoir combattu les tiens.

XV

La pourpre, à tous tes traits en butte (21),
Retrouve enfin sa sûreté ;
La foi, que relève ta chute,
Va reprendre sa pureté.
Au Caton que tu veux proscrire (22),
Des lois, soutien de cet empire,
Le sacré dépôt est remis;
Tremble ! crains la main équitable,
Qui joint le glaive redoutable
A la balance de Thémis.

XVI

Achève d'être notre maître,
Prince digne du nom de Roi ;
Les vertus que tu fais paraître,
Ramènent tous les cœurs à toi (23).
Auguste, en suivant ces maximes,
Sur ce qu'il obtint par ses crimes,
S'acquit d'inviolables droits.
Les usurpateurs des provinces
En deviennent les justes princes,
Quand ils donnent de justes lois.

XVII

Ma voix le frappe, il persévère ;
Tous ses instants sont glorieux :
Je vois purger le ministère
D'un triumvirat odieux (24) ;
Nos armes longtemps négligées,
Nos finances mal dirigées,
Passent en de plus dignes mains,
Et le Cyclope impitoyable
N'a plus le pouvoir effroyable
Dont il accabloit les humains.

XVIII

Vous dont les palais magnifiques (25)
Se sont formés de nos débris,

Auteurs des misères publiques,
Monstres de notre sang nourris,
Tels qu'on vit les fils de la Terre,
Dans un champ semé pour la guerre,
Détruits aussitôt qu'enfantés ;
Thémis s'arme pour vous poursuivre ;
Rentrez, troupe indigne de vivre,
Dans le néant d'où vous sortez.

XIX

Et toi, leur agent détestable (26),
Et receleur de leurs larcins,
Dont la police épouvantable
Viola les droits les plus saints !
Regarde les honteux supplices
Où Thémis livre tes complices ;
Crains pour toi les mêmes horreurs.
Paris, devenu ta patrie,
Attend cette dernière hostie
Comme la fin de ses malheurs.

XX

Mais sa fureur a beau paraître ;
Certain d'en braver les effets,
Tu fus trop utile à ton maître
Dans l'examen de ses forfaits (27).
Il est à présent ton refuge ;
Il fait plus, il te rend le juge

De quiconque a cru te juger.
Ton bras armé de son tonnerre,
Fait connoître à toute la terre
Qu'il n'est pas sûr de t'outrager.

XXI

Attaque d'abord ce grand homme
Que Philippe craint encor plus,
Qu'autrefois le tyran de Rome
Ne craignit Sénèque et Burrhus (28).
Hâte sa chute et sa disgrâce;
Le tyran te garde sa place;
Elle convient mieux à tes mœurs (29).
Avec le prix de tes services,
Tu sauras mieux flatter ses vices,
Tu serviras mieux ses fureurs.

XXII

Royal enfant, jeune monarque (30),
Ce coup a réglé ton destin;
Par lui l'inévitable Parque
Ne lâchera plus son butin.
Tant qu'on te verra sans défense,
Dans une assez paisible enfance,
On laissera couler tes jours;
Mais quand, par le secours de l'âge,
Tes yeux s'ouvriront davantage;
On les fermera pour toujours!

XXIII

Enfin le torrent en furie
Rompt la digue qui le retient (31).
A sa première barbarie
Le tigre apprivoisé revient.
Quel cahos! quels affreux mélanges!
A des maux toujours plus étranges
Faut-il encor nous apprêter?
Thémis s'envole vers Astrée.
Cette détestable contrée
N'est plus digne de l'arrêter.

XXIV

Quel nouveau spectacle s'apprête
D'augmenter notre étonnement?
Quelle hydre, esclave d'une tête,
S'empare du gouvernement (32);
Tout commence, rien ne s'achève.
Chaque sentiment qui s'élève
Trouve un sentiment opposé.
Il n'est point de fils secourables
Contre les détours innombrables,
Dont ce dédale est composé.

XXV

Où va ce groupe fanatique (33)
De qui l'orgueil s'est emparé?

Pourquoi, contre l'usage antique,
Veut-il faire un corps séparé ?
Fiers de titres imaginaires,
Ces grands cœurs, au rang de leurs pères,
Dédaignent de se voir réduits ;
Et, comme des fleuves superbes,
Ils méconnoissent sous les herbes
La source qui les a produits.

XXVI

Ombres, dont par toute la terre
On connoît les illustres noms,
Polignac, Bauffremont, Tonnerre,
Et vous, mânes des Châtillons,
Je vous vois, sur le noir rivage,
Frémir de l'indigne esclavage
Où vos neveux sont retenus
Par des noms égaux à tant d'autres,
Des noms obscurcis par les vôtres,
Et qui ne vous sont pas connus (34).

XXVII

Contre vous, filles de Mémoire,
Le tyran n'est pas moins aigri :
Des traits d'une fidèle histoire (35)
Il voudroit se mettre à l'abri.
Surtout, ennemi de la scène
Que par une rivale obscène (36)

Il a cru pouvoir avilir,
Il craint que vos jeux dramatiques
N'étalent sous des noms antiques
Ce qu'il voudroit ensevelir.

XXVIII

De cette crainte imaginaire (37),
Arouet ressent les effets ;
On punit les vers qu'il peut faire,
Plutôt que les vers qu'il a faits.
C'est sur une alarme pareille
Que l'imitateur des Corneille
Gémit au fond du Périgord,
Et quoique atteint de mille crimes (38),
Celui dont on craint peu les rimes,
Est exempté du même sort.

XXIX

Cependant l'Etat se renverse (39) ;
Tous nos trésors sont engloutis ;
Partout s'interrompt le commerce,
Et les arts sont anéantis.
Des traités honteux s'exécutent (40) ;
Un Roi, que les siens persécutent,
Nous éprouve encor plus cruels.
Mais dans un temps comme le nôtre,
Les usurpateurs, l'un à l'autre,
Se doivent des soins mutuels.

XXX

Tandis qu'on brise les barrières
Que nous achevions d'élever (41),
Qu'on ouvre de vastes carrières
A ceux qui nous voudront braver (42),
On passe le temps en délices ;
Chacun se pare de ses vices,
Comme d'un trophée éclatant,
Et l'exil, les fers et les gênes,
Sont toujours les suites certaines
Des moindres plaintes qu'on entend.

XXXI

Infâmes Héliogabales,
Votre temps revient parmi nous !
Voluptueux Sardanapales,
Philippe vous surpasse tous (43) !
Vos excès n'ont rien qui le tente ;
Son âme seroit peu contente
De les avoir tous réunis,
S'il n'effaçoit votre mémoire,
En faisant revivre l'histoire
De la naissance d'Adonis.

XXXII

Toi, qui joins au nœud qui vous lie,
Des nœuds dont tu n'as point d'effroi (44) ;

Ni Messaline, ni Julie,
Ne sont plus rien auprès de toi.
De ton père amante et rivale,
Avec une fureur égale,
Tu poursuis les mêmes plaisirs ;
Et toujours plus insatiable,
Quand leur nombre même t'accable,
Il n'assouvit point tes désirs.

XXXIII

Fille du plus grand roi du monde (45),
Qui, loin de marcher sur leurs pas,
Dans une retraite profonde,
Ensevelissez vos appas,
Seule exempte de nos intrigues,
Parmi nos plaisirs et nos brigues,
Les vôtres ne sont point cités ;
On ne vous voit que dans nos temples,
Où vous nous donnez des exemples
Qui ne seront point imités.

XXXIV

Vous, dont, par un arrêt injuste (46),
Le grand cœur n'est point abattu,
Prince, qui d'une race auguste
Emportez toute la vertu,
Tout le reste la déshonore :
La France contre eux vous implore,

Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner.

—

NOTES DE L'ODE PREMIÈRE

—

STROPHE I

(1) Démosthène et Cicéron.

(2) Philippe, roi de Macédoine, et Marc-Antoine.

(3) Le Régent. — Nous n'avons pas besoin de prévenir le lecteur que nous nageons désormais en pleine hyperbole. Chacun sait que le duc d'Orléans ne fut rien moins que farouche. Au physique, tous ses contemporains lui accordent la grâce, et en dépit de son œil malade, le charme insinuant du sourire et du regard. Au moral, les témoignages abondent en faveur d'une modération qu'il poussa souvent jusqu'à la faiblesse. On peut consulter là-dessus la *Correspondance* de Madame, mère du Régent, qui le connaissait bien et qui ne le flattait guère, les *Mémoires* de Saint-Simon, le peintre implacable, et jusqu'aux chansonniers, ou comme on disait alors, les *sottisiers*. « Le duc de Saint-Simon, dit Madame, s'impatienta une fois de la bonté de mon fils, et lui dit en colère : Ah ! nous voilà bien débonnaire ! depuis Louis le Débonnaire, on n'a rien vu de si débonnaire que vous. Mon fils, ajoute Madame, faillit se rendre malade à force de rire. » (T. II, p. 126.) Saint-Simon, qui rapporte le même trait, prétend qu'au contraire le Régent s'oublia jusqu'à se fâcher et à lui reprocher d'être l'auteur d'un fameux *pont-neuf*, qui fut le refrain favori de l'époque. Madame, qui savait haïr, ne pouvait assez s'étonner d'avoir mis au monde un prince qui ne savait que pardonner et qui conserva leurs pensions

à ses deux grandes ennemies, madame des Ursins et madame de Maintenon : « Je dis tous les jours à mon fils qu'il est trop bon ; » et encore : « Je ne crois pas qu'on ait jamais vu son pareil... il n'a aucun fiel dans le corps. Le *Recueil de Maurepas* célèbre en français, et même en latin, la bonté du Régent : « *Regentis bonitatem.* » Le titre de *débonnaire* se trouve partout accolé à son nom, comme dans le refrain dont nous parlions tout à l'heure :

« Vive notre Régent !
Il est si débonnaire
Qu'il est comme un enfant
Qu'on tient à la lisière
Toujours,
Et la nuit et le jour. »

Dans une pièce satirique intitulée *Les Logements de la Cour*, on place le Régent, à deux reprises, « rue Jean-Pain-Mollet. »

STROPHE II

(4) La Grange est ici le complaisant écho d'une calomnie qui avait fait son chemin, grâce aux ennemis du Régent, plus encore à ses ennemies, mais surtout, grâce à lui-même. Il est certain que la mort subite et précipitée de tous ses héritiers, laissa dans l'esprit du feu roi, des préventions fâcheuses et dont son testament est la preuve. Mais l'histoire impartiale a complétement absous le duc d'Orléans, que défendent éloquemment Saint-Simon, Duclos, Voltaire, La Beaumelle, et que son caractère seul eût dû suffire à protéger contre une pareille imputation, accréditée par le dépit jaloux des princes légitimés et des serviteurs mécontents de l'ancienne cour. De tout cela, il n'est plus resté que des chansons, et en dépit du temps et de la raison, un préjugé encore assez populaire, dont il nous a semblé bon de faire définitivement justice. (V. notes de la strophe 7.)

Quant aux goûts qui favorisèrent ces bruits calomnieux, ils furent très-prononcés. Toutes les applications de la science, tous les procédés de l'art passionnèrent successivement cet esprit curieux et sceptique, qui garda de ses études une sympathie efficace pour l'Académie des Sciences. Les fameuses gravures de *Daphnis et Chloë*, les peintures murales du château de Meudon, des tableaux qui, en dépit de la signature de leur auteur, ont

couru, comme les autres, la fortune des ventes (V. Ch. Blanc, *Trésor de la Curiosité*), et enfin la *Galerie du Palais-Royal*, attestent chez le Régent une remarquable aptitude de peintre et d'amateur. La musique occupa aussi les loisirs de cet artiste universel qui fit l'opéra de *Panthée*, dont La Fare écrivit les paroles. Mais c'est surtout la chimie que le prince cultiva avec une ferveur et des succès qui ne laissaient pas que d'être une grande imprudence. Il alla même jusqu'à l'alchimie et jusqu'à la sorcellerie. Mais ce qui prouve que cette passion pour les sciences n'était pas coupable, c'est qu'elle fut passagère comme toutes les autres. Le souffleur fit des parfums, l'alchimiste grava. Tous ces hommes si différents se disputaient successivemnnt la physionomie comme la vie du Régent, qui n'eut jamais ni la persévérance de l'ambition, ni la tenacité du crime.

STROPHE III

(5) Philippe V fut loin d'appeler le duc d'Orléans à son secours. Mari dévot, il redoutait en lui le sceptique convive, l'homme gâté des femmes. Roi ombrageux, il tremblait à l'idée d'une comparaison qui n'eût pas été à son avantage. Le duc d'Orléans, pour triompher d'une antipathie qui le condamnait à l'oisiveté, dut invoquer l'appui de madame de Maintenon elle-même, et Louis XIV hésita à imposer à son petit-fils une nomination qu'il savait devoir lui être désagréable. Du reste sa volonté, une fois prononcée, ne fut pas au prince une protection suffisante. Il ne put partir qu'au prix des plus grands sacrifices, ne put vaincre qu'en dépit de tout, et fut perdu par ses victoires. La princesse des Ursins n'eut pas de peine à persuader un monarque sombre et jaloux, sur lequel elle exerçait tous les genres d'influence, et à lui faire regarder les succès de son cousin comme une insulte, et sa popularité comme un danger. Philippe ne pardonna jamais à son rival de l'avoir sauvé, et faillit lui faire payer cher ce téméraire honneur. Peut-être aussi le duc d'Orléans prêta-t-il au soupçon par quelques bravades, par quelques étourderies dont son habile ennemi fit tout un complot. Selon les *Mémoires* de Saint-Simon, de Noailles, La Beaumelle et Duclos, le prince ne fut peut-être pas tout à fait innocent de vues ambitieuses sur l'Espagne. Ces dispositions encore vagues furent exagérées par ses agents et

exploitées par ses ennemis. Philippe V, abandonné de son peuple et de son père lui-même, pouvait-il appeler traître un prince appelé à le remplacer à défaut d'enfants, et qui, avant lui, avait attiré le choix de Charles II? Le duc d'Orléans était agréable aux alliés autant que lui leur répugnait. On répandait le bruit d'une abdication qui paraissait inévitable. Le duc d'Orléans ne fit donc que hâter son droit et de devancer son heure. Philippe lui-même est-il d'ailleurs exempt de ce reproche de duplicité, lui qui, en dépit de ses renonciations répétées au trône de France, avait été deux fois prêt à venir réclamer le gouvernement à main armée? La conspiration de Cellamare absout le Régent. De pareilles représailles excuseraient jusqu'à une trahison, si le duc d'Orléans eût été capable d'imiter le comte Julien.

STROPHE IV

(6) « Il se publia que M. le duc d'Orléans avoit essayé de se faire un parti qui le portât sur le trône d'Espagne, en chassant Philippe V; qu'il étoit résolu de faire casser, à Rome, son mariage avec madame la duchesse d'Orléans, comme indigne et fait par force; qu'il épouseroit ensuite la reine, sœur de l'impératrice et veuve de Charles II; qu'il la répudieroit bientôt pour cause de stérilité et épouseroit enfin madame d'Argenton, sa maîtresse (Boisjourdain, t. I, p. 200), et qu'enfin, « pour abréger les formes longues et difficiles, on commenceroit par empoisonner madame la duchesse d'Orléans. Grâce aux alambics, aux laboratoires, aux amusements de physique et de chimie, et à la gueule ferrée et soutenue des imposteurs, M. le duc d'Orléans ne laissa pas d'être heureux que madame sa femme, qui étoit grosse et qui eut en même temps une très-violente colique, s'en tirât heureusement, et bientôt après, accouchât de même, et le rétablissement de cette princesse ne servit pas peu à faire tomber tous ces bruits.» (Saint-Simon.)

Philippe V, poussé par l'implacable madame des Ursins, en avait écrit, dès le 13 avril 1709, à Louis XIV, et le 16 août, il renouvelait ses plaintes. (V. *Mémoires* de Noailles.) On devine dans ces lettres le ressentiment de l'homme sous le courroux du roi. « La reine, dit La Beaumelle, ne se lassoit point de voir et d'admirer son libérateur. La princesse des Ursins le vantoit avec

toutes les exagérations d'une personne qui craint de n'être pas crue. » Grâce à ce manége perfide, deux personnes qui se bornèrent à s'estimer réciproquement, furent accusées de beaucoup plus. La reine d'Espagne, la fameuse Savoyana, est au-dessus d'une pareille imputation. Quant au prince, il n'en fut jamais épris, selon le témoignage de Madame, pas plus que de la reine douairière, veuve de Charles II, que lui attribuent témérairement les *Mémoires* de Maurepas. « J'assure que tout s'est passé en tout honneur entre mon fils et la reine d'Espagne. Je ne sais si mon fils a eu le bonheur de plaire à cette reine, mais il n'a jamais été épris d'elle. » (*Correspondance* de Madame.) Mais on n'avait pas de peine à irriter, avec ces apparences, la jalousie d'un homme « amoureux de toutes les femmes par tempérament, les fuyant toutes par piété, et livré à la sienne par besoin. » (La Beaumelle.) Louville et la duchesse d'Orléans donnent sur la vie intime de ce pauvre roi de singuliers et cyniques détails. (Madame, t. I, p. 372.)

STROPHE V

(7) Les *Mémoires* sur madame de Maintenon, par La Beaumelle, livre trop dédaigné aujourd'hui, racontent cette affaire en des termes d'une clarté et d'une impartialité remarquables. (T. V, éd. de 1759, p. 63 à 115.) Tout le tort du duc d'Orléans fut d'avoir songé à profiter de l'abdication de Philippe V que les alliés victorieux exigeaient, que Louis XIV acceptait, et à laquelle Philippe se résignait. Le Mémoire saisi sur Deslandes, agent du duc d'Orléans, commençait ainsi : « Si Philippe V nous abandonne... » Il n'en fallut pas davantage pour former une tempête qui mit le prince à deux doigts du naufrage. « En Espagne, on se défia des récits d'un complot découvert par madame des Ursins. En France, où l'on n'est jamais coupable à demi, le duc d'Orléans est accusé de la plus noire trahison. Les uns disent qu'il a voulu démembrer la monarchie, les autres l'avoir tout entière. On ne doute point que son agent et ses complices n'aient été tirés à quatre chevaux. On croit qu'il va lui-même être envoyé à la Bastille. Au milieu des cris de la vérité, mêlés aux mensonges de l'envie, le duc d'Orléans, pénétré de crainte et plein d'assurance, paraît assidûment à la cour, se voit déchiré, fui, détesté, et ne dit pas un mot pour sa défense. »

« Le roi, persuadé que son neveu est coupable, va signer l'ordre de l'arrêter. » Monseigneur le Dauphin, la duchesse de Bourgogne et les bâtards se réunirent contre le prince pour l'accabler. Madame de Maintenon, plus généreuse ou plus prudente, fit agir M. Voisin, selon La Beaumelle, Pontchartrain, selon Duclos, et l'affaire fut étouffée. Mais la haine de ses ennemis se ralluma bientôt sous les cendres, et le duc d'Orléans fut de nouveau à deux doigts d'un procès et d'une condamnation.

STROPHE VI

(8) Cette strophe des *Philippiques*, comme nous l'avons vu, fut la première divulguée. Elle résumait toutes les calomnies qui circulaient contre le Régent et l'attaquait au seul endroit sensible de son cœur. « Les mêmes horreurs se renouvelèrent, dit Saint-Simon, avec plus de scandale, à la mort du duc de Bourgogne, de son frère et de son fils. » « Ces morts précipitées donnèrent lieu aux soupçons les plus étranges qu'il est inutile de dissimuler, puisqu'ils sont imprimés partout. Elles furent attribuées au poison et on en nomma publiquement l'auteur. Le duc d'Orléans avoit évidemment commis des crimes dont il devoit seul recueillir le fruit. Son libertinage, son irreligion, son ambition étoient des preuves décisives, etc... Ces faits étoient sans vérité comme sans vraisemblance, mais la nation la plus douce dans ses mœurs est la plus cruelle dans ses soupçons. » (La Beaumelle.)

Il est certain que ce fut là un moment l'opinion publique ; mais, comme dit Chamfort : « Il y a des siècles où l'opinion publique est la plus mauvaise des opinions. »

STROPHE VII

(9) « Louis XIV vit en moins d'un an s'éteindre trois générations. Le Dauphin, son fils unique, meurt le 14 avril 1711. Le duc de Bourgogne, devenu dauphin, meurt l'année suivante, le 18 février 1712, n'ayant survécu que six jours à sa femme morte le 12 ; trois semaines après, le 8 mars, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs fils, les suit au tombeau. Paris vit le même char funèbre renfermer le père, la mère et l'enfant. » (Duclos.)

« Les trois cœurs furent placés dans une même boîte où il y avoit des séparations, et portés au Val-de-Grâce. » (*Mémoires* de Maurepas.) « Le duc d'Anjou, aujourd'hui Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, fut à deux doigts de la mort. La duchesse de Ventadour, sa gouvernante, par un amour d'autant plus courageux qu'elle osoit se charger de l'événement, éloigna les médecins, et pleine des idées funèbres qui naissoient de tant de morts funestes, lui donna du contre-poison. » (Duclos.) C'était la duchesse de Verrue qui le lui fournit. Au moment dont il s'agit, « ce fils touchoit à son dernier moment... Ainsi, dans l'espace de dix mois, on vit mourir une dauphine, trois dauphins, le quatrième près de passer du berceau au cercueil, et le duc du Maine à l'agonie disant le dernier adieu à son pere, qui s'écrioit : Et celui-ci me seroit-il encore ravi? » (La Beaumelle.) « La mort non moins subite et non moins mystérieuse du duc de Berry, en 1714, rouvrit les plaies que les douceurs de la paix avoient déjà fermées. Le duc d'Orléans touchoit presque au trône. » (La Beaumelle.) L'exaspération populaire ne connut alors plus de bornes. C'est alors qu'éclata cet orage de malédictions qui depuis la mort du Dauphin grondait sourdement sur la tête du duc d'Orléans. En dépit de preuves accumulées, le préjugé populaire est passé à l'état de tradition dans l'histoire et dans la politique. Toutes les fois que les circonstances ont pu prêter à l'allusion, l'allusion a volé, insulte ou menace, contre une famille où les crimes de l'ambition semblaient héréditaires. Quand Louis-Philippe fut nommé par l'acte d'abdication de Charles X, lieutenant-général du royaume et tuteur en quelque sorte de Henri V, « il s'expliqua avec vivacité sur les inconvénients d'une Régence et sur les soupçons auxquels ouvrait naturellement carrière toute situation indécise. On racontait même qu'il avait dit à ce sujet : Henri V n'aurait qu'à avoir une douleur d'entrailles, je passerais en Europe pour un empoisonneur. » (L. Blanc, t. I, p. 412.) « Il fit l'éloge du Régent. Le Régent avait été horriblement calomnié. » (*Ibid.* t. I, p. 387.) Nous n'avons pas la prétention de disculper le Régent de toutes les fautes qui lui ont été reprochées, mais nous nous flattons de démontrer péremptoirement son innocence, quant à ces prétendus crimes d'empoisonnement des Dauphins, dont sa mémoire et sa race portent encore injustement la responsabilité.

Qu'on remarque d'abord qu'il n'est pas une mort illustre au

XVIe ou au XVIIe siècle, qu'on n'ait cherché à expliquer par le poison. Ces accusations étaient d'ailleurs quelquefois fondées, ce qui permettait de les appliquer à tous les cas avec quelque apparence de sincérité, sinon de vérité. A la mort des Dauphins, les courtisans trouvèrent une admirable occasion d'exercer leur malignité intéressée. Tous les partis, toutes les passions exploitèrent tour à tour ces fins mystérieuses La haine surtout avait beau jeu à se venger par des accusations de ce genre, accusations vagues, dont on ne connaît jamais l'auteur, qui semblent toujours répétées, accusations d'ailleurs qui sont de celles dont il n'est pas permis à un prince de se défendre, sous peine de déchoir. Au pis-aller, c'était faire preuve de zèle et de dévouement que de rechercher ainsi les causes de morts si déplorées. Ces calomnies doucereuses, glissées entre deux portes, faisaient toujours du bien au crédit de ceux qui les colportaient, même quand elles ne faisaient pas de mal à celui de l'ennemi qu'on voulait perdre. C'est ce qui explique la fréquence inouïe de ces accusations, ou au moins de ces soupçons, qu'accréditait davantage le souvenir des règnes précédents, marqués depuis Catherine de Médicis, de tant de vengeances à l'italienne.

C'est ainsi que successivement on fit mourir le cardinal de Bérulle du poison versé par Richelieu, et Mazarin du poison versé par Fouquet. Henriette, duchesse d'Orléans, fut la première victime probable de ce système expéditif de se débarrasser de ses ennemis. A travers les déclarations ambigües des médecins et les discussions confuses des historiens, la vérité se dégage pour nous, éclatante, inexorable. Henriette fut empoisonnée par le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat. La reine d'Espagne, sa fille, nous paraît avoir eu le même sort. Depuis cette catastrophe à laquelle la voix de Bossuet a donné un retentissement immortel, les accusations semblables se multiplient à la faveur de morts également subites et mystérieuses. La justice ou la prévention cherchent des coupables jusque sur les marches du trône, et on voit comparaître un Luxembourg, une Bouillon, devant la Chambre des Poisons. Lorsque Louvois meurt on le dit hardiment sacrifié à une haine toute puissante. Madame reproche formellement à madame de Montespan la mort prématurée de madame de Fontanges. Il semble que les grands ne puissent plus mourir naturellement. Il faut un coupable pour expliquer toutes les catastrophes. Dès que Monseigneur a rendu le dernier sou-

pir, on le trouve dans le duc d'Orléans, ambitieux ou du moins remuant, et d'une ambition fière, passionné pour les sciences chimiques et mêmes occultes. Voluptueux, cynique, frondeur spirituel, le prince a tous les défauts qui rendent une telle insinuation vraisemblable. Chaque fois que la mort vient frapper inopinément dans la famille royale, c'est du laboratoire du Palais-Royal qu'on la dit sortie, et à force de le dire et de l'entendre dire, on finit par le croire.

On le croit d'autant mieux qu'on y a intérêt. Toute la vieille cour est indignée du mépris des roués. Les vieux serviteurs de Louis XIV tremblent à l'idée d'avoir un jour pour maître un prince qui rit de tout ce dont ils ne rient pas... Tout le parti de madame de Maintenon et de madame des Ursins s'effraie à la pensée d'un temps où il ne sera plus permis d'être hypocrite, et où il ne sera plus nécessaire d'être dévot. L'ambition sourde du duc du Maine, l'ambition effrénée de sa femme soulèvent et aigrissent jusqu'à la haine toutes ces appréhensions et toutes ces rancunes. Il faut à la cabale l'avis des médecins. N'a-t-on pas Boudin? N'a-t-on pas Fagon? Ces deux créatures de madame de Maintenon jureront d'autant plus facilement que les Dauphins ont été empoisonnés, qu'ils n'ont rien compris à la maladie; leur ignorance est une garantie de leur fidélité.

Voilà donc, avant les preuves, deux présomptions favorables au duc d'Orléans. Ces accusations dont on le chargeait, étaient devenues l'habitude, la manie de l'époque. Les médecins ne connaissaient pas d'autre moyen d'expliquer tout ce qu'ils trouvaient inexplicable. D'un autre côté, elles n'étaient répandues et soutenues que par ses ennemis. A mesure que les vides qui se succédaient dans la famille royale le rapprochaient du trône, on cherchait à l'en éloigner par l'indignité, et on le disait empoisonneur pour l'empêcher d'être roi ou au moins régent, comme on avait dit sa fille incestueuse pour l'empêcher d'être duchesse de Berry. Rien de spontané, rien de sincère dans les soupçons dont on voulait le déshonorer. Tous sont nés de la haine, de l'envie ou de la crainte, qui n'engendrent que des mensonges. Ce n'est pas un coupable qu'il s'agit de trouver; c'est le duc d'Orléans qu'il s'agit de trouver coupable.

A priori, donc, ces accusations n'ont aucun des caractères qui, s'ils ne sont pas la vérité, du moins, lui ressemblent. Tout y respire le préjugé populaire et le calcul de cour. Si nous descendons

dans le détail des faits nous ne trouverons pas le fond plus honnête que la surface. La contradiction est partout. On dit par exemple, que les rapports faits à la suite de l'autopsie des corps sont formels et concluants. Par malheur personne ne les a vus. Le roi, peu satisfait sans doute d'une lecture qui au lieu de les éclairer redouble ses incertitudes, en a eu honte, et les a fait brûler. (*Mémoires* de Maurepas.)

Ces procès-verbaux d'autopsie, ces rapports des médecins n'existent donc pas. A leur défaut, interrogeons les médecins eux-mêmes. Ils ne sont d'accord ni sur la nature de la maladie, ni sur son siège, ni sur ses symptômes. L'un se prononce pour la petite vérole, l'autre pour le *pourpre*, comme ils disent, l'autre pour la fièvre. L'un voit le mal dans la tête, l'autre dans les entrailles. Quant aux symptômes, ils devraient être les mêmes pour des morts attribuées à la même cause, le poison. Or, le premier Dauphin meurt suffoqué, le duc de Bourgogne se plaint du ventre, la duchesse, sa femme, ne se plaignait que de la tête, le duc de Berry vomit le sang; un seul symptôme paraît commun aux deux époux, les taches du visage et du corps; mais ce symptôme, prouvât-il une mort produite par des causes identiques, ne prouverait pas une mort produite par le poison. D'ailleurs quel poison? En existe-t-il d'assez subtil pour donner la mort dans une prise de tabac, ou par le simple contact d'une lettre? Est-il permis enfin, au médecin, de conclure au poison qu'il ne voit pas?

Tous ne concluent pas d'ailleurs au poison. Ils sont trois; deux, plus courtisans encore que médecins, se prononcent pour le poison. Un seul est incorruptible, un seul est calme, c'est Maréchal. C'est lui qui a fait l'autopsie, et il conclut à la mort par maladie. On s'étonne, puis on s'indigne. On espérait une unanimité qui eût précipité peut-être la foudre suspendue de la royale colère. Madame de Maintenon se fâche contre le trop honnête chirurgien, comme bientôt elle se fâchera contre le serviteur trop sincère. Le même homme en effet qui n'a pas voulu reconnaître le duc d'Orléans coupable, aura le tort de ne pas croire Louis XIV immortel.

Le duc d'Orléans coupable! C'était le mot d'ordre comme c'était la solution préparée. Et voilà en quoi ces deux hommes me paraissent bien coupables eux-mêmes. Eh quoi! ils ne sont pas même de bons médecins, ils veulent être de bons juges!

Sous leurs yeux est un cadavre qu'ils fouillent en vain pour trouver le secret de Dieu. Ils l'interrogent en vain, et jurant par ce témoin muet, ils décident qu'il y a un coupable ; bien plus, ils le désignent hautement. Ils n'ont pas su deviner l'énigme de la mort, ils veulent deviner celle de la conscience. Ils se prononcent, avant d'en connaitre la nature, sur la cause du mal. Quel contraste odieux ! Avant d'avoir donné un nom à la maladie, ils donnent un nom au crime !

Mais ce n'est pas assez ; leur haine impatiente a pris les devants, ils n'ont pas attendu la maladie pour en dire la cause, ils n'ont pas attendu le crime, si crime il y a, pour en dire l'auteur. Dès le lundi, 18 janvier 1712, Boudin, premier médecin de la Dauphine, l'avertit de prendre garde à elle, et qu'il a des avis sûrs qu'on la veut empoisonner et le Dauphin aussi, à qui il en parle de même. Il en parle même au Roi. « Il assura toujours, dit Saint-Simon, que l'avis étoit bon, sans qu'il sût pourtant d'où il venoit, et demeura ferme dans cette contradiction ; car s'il ignoroit d'où lui venoit l'avis, comment pouvoit-il le juger et l'assurer bon ? »

Voilà les hommes desquels dépendit un moment le sort du duc d'Orléans ! Quels hommes ! et je puis ajouter : Quels médecins !

Médecins bien dignes à coup sûr, de ceux dont le mordant Guy-Patin, qui s'inquiète peu s'il tire sur ses propres troupes, flétrit l'ignorance pédantesque, et aux dépens desquels joue malicieusement le *Menagiana* ! Médecins bien dignes d'avoir posé pour Molière et de lui avoir été abandonnés par Louis XIV ! Saigner et purger, ils semblent venus au monde exprès pour cela. Ils appliquent indistinctement à tous les cas leur homicide formule ; ils enregistrent comme un triomphe chaque mort qui survient dans les règles ; ils portent le deuil de chaque guérison qui nargue leurs prévisions, et regardent comme un rebelle le malade qui leur a échappé. Les voilà ! ce sont bien eux, tenant à la main ces horrifiques tablettes sur lesquelles ils inscrivent leurs victimes, et qui sont le martyrologe de l'émétique. Mais tous les malades ne meurent pas, il en survit quelques-uns pour venger les autres. Aussi écoutez les Mémoires, écoutez les chansons ; quel feu roulant de récriminations et d'épigrammes !

Ici, c'est Guénaut, devant lequel le peuple se range avec un respect ironique, parce qu'il « lui a fait la grâce de tuer le cardinal Mazarin ; » là, c'est Valot qui assassine la reine d'Angleterre, Hen-

riette de France, avec une malencontreuse dose d'opium. L'indiscret Patin ne tarit pas en révélations de ce genre ; il a la bonté d'ajouter : « Les princes sont malheureux en médecins. » C'est lui qui nous apprend, par exemple, qu'une saignée illogique a tué la petite Madame, déjà si maltraitée des médecins « et à qui un cautère mal posé à la nuque avoit tiré la bouche toute de travers, au point, dit Madame, qu'elle l'avoit presque au milieu de la joue gauche. » (Guy-Patin, *Lettres* des 19 janvier 1663, et 8 décembre 1664.) (Madame, *Correspondance,* t. II, p. 188.) La même Madame, et Saint-Simon avec elle, sont remplis des mêmes plaintes contre la fatale ignorance des médecins du temps. Madame accuse formellement de la mort de Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, « ce vieux et méchant diable de Fagon, » comme elle l'appelle. (T. II. 114, 201.) A propos de la princesse de Tarente, elle dit encore : « Les médecins l'ont tuée, tout comme la feue reine ; » et en un autre endroit : « J'ai perdu mon premier enfant ; mon médecin, le vieux M. Esprit, l'a tué comme s'il lui avoit tiré un coup de pistolet dans la tête. (*Lettre* du 28 novembre 1717.) Elle va plus loin, et affirme que le traitement de Fagon a précipité la mort de Louis XIV. (II, 170.) Cette opinion est du reste aussi celle de Mathieu Marais. (Fin septembre 1715.) Saint-Simon n'est pas plus indulgent que Madame. Pour lui la première Dauphine a été blessée par Clément, son accoucheur, et achevée par Chirac et Fagon. Chirac a aussi à se reprocher la mort de la duchesse de Berry. A propos du maréchal de Boufflers, il dira encore (IX, 425) : « Le lendemain, la Faculté lui persuada une médecine qui le tua dans la journée, et qui ne fit pas honneur à ceux qui la lui donnèrent. »

Nous pourrions multiplier ces faits, et en puiser jusque dans les *Mémoires* de Huet, évêque d'Avranches. Ils suffisent pour établir l'ignorance des médecins du temps de Louis XIV, ignorance qui n'était pas toujours naïve, comme chez ce médecin du duc de Luxembourg à qui le duc du Maine demandait : « Mais qui donc l'a tué ? » et qui répondit : « Ce n'est pas moi ; » ignorance le plus souvent pédantesque et ambitieuse comme chez Fagon qui dans cette affaire, fut plus l'ami de madame de Maintenon que de la vérité. Madame l'accuse énergiquement d'avoir été gagné par elle (II, 105), et c'est croyable de l'homme qui disait : « que ce qui lui déplaisoit dans le christianisme, c'étoit de ne pouvoir élever un temple à la Maintenon afin de l'adorer. » (I, 285.) Quant à

Boudin, c'était selon madame de Caylus, « le meilleur homme du monde et le plus attaché à M. Fagon. »

L'innocence du duc d'Orléans devait souffrir, entre les mains de pareils hommes, autant que la santé de Louis XIV.

Une cause est déjà à moitié gagnée lorsqu'on peut faire ressortir, outre les contradictions des témoins, leur ignorance et leur mauvaise foi. Nous aurons donc terminé cette démonstration, quand nous aurons prouvé, 1° que les écrivains contemporains expliquent, en les attribuant aux médecins eux-mêmes, la plupart des morts que ceux-ci attribuent au poison; 2° qu'ils expliquent par des causes naturelles toutes les autres.

La mort de Monseigneur, premier Dauphin, Madame l'attribue tout simplement à la fièvre pourprée, devenue ensuite petite vérole. (I, 130.) Cela est plus probable en tout cas que cette « suffocation par le venin, » dont parlaient les médecins. (Soulavie, *Mémoires de Richelieu*, I, 141.)

Quant à la dauphine, Madame et madame de Caylus sont d'accord avec Saint-Simon pour en faire la victime des médecins: « Ces remèdes, beaucoup plus que ses maux, lui causèrent la mort.... Elle mourut persuadée que sa dernière couche lui avoit donné la mort. » (Madame de Caylus.) « On a envoyé la Dauphine dans l'autre monde comme si on lui avoit tiré un coup de pistolet dans la tête. » (Madame, II, 118.)

Si nous passons à la duchesse de Bourgogne, à son mari et au duc de Berry, la conviction éclate, les faits semblent multiplier leur lumière à mesure que les accusations redoublent d'acharnement et de spéciosité. « Le docteur Chirac assura jusqu'à la fin que la Dauphine (madame de Bourgogne) guériroit, et en effet, si on ne l'avoit laissée se lever pendant qu'elle avoit la rougeole, elle vivroit encore. » (Madame, I, 267.) La femme éminente qui a signé de son talent et de sa grâce, à défaut de son nom, la notice sur la duchesse de Bourgogne (*Mélanges de la Société des Bibliophiles*, 1850), est du même avis.

Ajoutons que, dès qu'elle se sentit atteinte, la duchesse de Bourgogne se sentit atteinte à mort. C'était chez elle une idée fixe qu'elle mourrait cette année, comme on le lui avait prédit. « Pendant que la Dauphine étoit encore bien portante, fraîche et gaie, elle disoit souvent : Il faut bien que je me réjouisse, puisque je ne me réjouirai pas longtemps, car je mourrai cette année. » (Madame, II, 273.) Ajoutons encore que lorsqu'elle reçut la boîte

de tabac d'Espagne à laquelle on attribue sa mort, elle était déjà malade, et que cette boîte ne lui fut pas donnée par le duc d'Orléans, mais par le duc de Noailles, neveu de madame de Maintenon.

Le duc de Bourgogne, qui aimait sa femme d'un amour *effrayant*, pour parler comme madame de Maintenon, ne lui survécut que de quelques jours, emporté par une fièvre maligne, causée, selon toute probabilité physique et morale, par le chagrin d'une perte irréparable. Ce fut l'avis de beaucoup de contemporains. « Il a bien montré que son amour pour elle étoit grand, car le bon sire est certainement mort du chagrin de la perte de son épouse et il avoit toujours dit qu'il en seroit ainsi..... Si ce malheur devoit m'arriver, je ne me remarierois jamais, disoit-il, car dans huit jours je vous suivrois au tombeau. » (Madame, II, 372-373.)

Ces quelques mots expliquent ces entrailles brûlées, cette décomposition rapide du corps du duc de Bourgogne, sur lequel d'ailleurs on remarqua les mêmes taches que sur le visage de la Dauphine, preuve de la contagion.

Quant au duc de Berry, Madame est encore plus explicite, et se trouve d'accord avec Saint-Simon. « Le duc de Berry, dit Madame, a abrégé lui-même sa vie par ses imprudences. » « Le duc de Berry s'est lui-même donné la mort par son horrible intempérance dans le boire et le manger ; de plus, en tombant de cheval à la chasse, il s'étoit rompu une veine, ce qui lui faisoit perdre beaucoup de sang. Il avoit menacé ses valets de chambre de chasser celui qui parleroit de cet accident .. On lui a fait prendre force prises d'émétique, qui ont encore avancé sa mort. » (Madame, I, 384.)

En faut-il davantage? N'est-ce pas assez, pour expliquer ces morts, de la maladie et des médecins, dont on disait alors :

« Que l'heure soit ou non venue
Comme bourreau, médecin tue. »

(*Recueil Maurepas*, XIII, p. 113.)

Qu'on songe encore à la mauvaise santé de tous ces enfants de Louis XIV, à leur constitution affligée d'infirmités précoces, suite héréditaire des excès paternels. Monseigneur était lourd et chargé d'humeurs; le duc de Bourgogne et le duc de Berry contrefaits; le duc du Maine boiteux; la duchesse de Bourgogne malingre et chétive. Qu'on relise la curieuse dissertation du bibliophile Jacob sur la santé de Louis XIV, sur cette âcreté de

sang qui se révéla chez lui dès la naissance, sur ces paresses d'estomac qu'il fallait stimuler par des purgations périodiques et redoublées. Qu'on songe enfin à cette explication un peu brutale, mais si significative, d'un médecin, à Madame: « Un docteur disoit une fois ici, comme on lui demandoit pourquoi les enfants de la Reine n'étoient pas sains comme les enfants le sont ordinairement : C'est que le Roy n'apporte que la rinçure de ses verres à la Reine. » (Madame I, 78.)

Passons enfin à l'examen rapide des Mémoires et récits contemporains, et voyons si, par leurs affirmations ou leurs contradictions, ils peuvent fournir de nouveaux arguments à l'accusation ou à la défense. Saint-Simon ajoute à la défense des traits particuliers de l'animosité de Boudin « outré d'avoir perdu sa charge, et une princesse pleine de bonté pour lui, » de celle de Fagon, et même de madame de Maintenon. Il établit ensuite victorieusement que si quelqu'un avait intérêt à la mort des Dauphins, ce n'était pas le duc d'Orléans, sûr de son rang, mais plutôt le duc du Maine, que la mort de Louis XIV devait laisser sans appui auprès de princes qui le méprisaient, et dont la mort l'éleva jusqu'à l'espoir du trône, ou la maison d'Autriche, habituée au secours du poison ; enfin que le duc d'Orléans n'avait aucun motif de haine, pas plus que d'ambition, à détruire les Dauphins, ayant toujours été l'ami intime du duc et de la duchesse de Bourgogne. (X, 135 à 161.)

Saint-Simon donna à son opinion la confirmation la plus éclatante et la plus courageuse en osant demeurer seul l'ami de celui qu'il regardait comme innocent, et en sacrifiant sa fortune à cette noble fidélité.

Il ne dissimule pas cependant que la conduite du duc d'Orléans fut indécise et faible en ces terribles circonstances. Perfidement conseillé par d'Effiat, il fit pour obtenir des juges et un procès, une démarche qui manquait de noblesse et de dignité. Mais parce que le duc d'Orléans manqua un jour de sang-froid et de prévoyance, cela le fait-il coupable ?

La *Correspondance* de Madame disculpe non moins énergiquement le duc d'Orléans. Elle attribue à la même cabale que Saint-Simon l'accusation portée contre son fils, et elle cite des faits positifs à l'appui de son innocence : 1° « Mon fils s'est si bien disculpé des accusations que la Maintenon et le duc du Maine dirigeoient contre lui, que le roi l'a cru, et qu'il lui a rendu jus-

tice; » 2° « Mon fils ne s'est pas contenté de démontrer son innocence; il a voulu que toutes les pièces de l'enquête fûssent portées au parlement afin d'y être exposées; » 3° Enfin Madame rapporte (T. I, 278) une scène curieuse entre son fils et madame de Maintenon, et où celle-ci aurait désavoué toute la part qu'elle avait prise à des bruits que son extrême affliction avait pu un moment lui faire croire fondés.

La Beaumelle, qu'on ne saurait guère soupçonner de partialité, est encore plus explicite que Saint-Simon et Madame. Il établit « que le roi n'accusa ni ne soupçonna son neveu; que le duc d'Orléans étoit peut-être capable des crimes des héros, mais qu'il ne l'étoit pas des forfaits des lâches; » que la mort des Dauphins, sans celle du roi et du duc de Berry, ne pouvait être d'aucune utilité à son ambition si elle eût pu être, chez lui, le mobile d'un crime; enfin que le duc d'Orléans « outragé par des bruits insensés qui frappoient sans cesse ses oreilles, ne donna aucune marque de faiblesse ou de crainte et conserva toujours la tranquillité de l'innocence dédaignant de se justifier. » (*Mémoires sur madame de Maintenon*, 1759, V. 156 à 159.)

Mais ce que l'historien de madame de Maintenon affirme de plus fort c'est « que madame de Maintenon ne douta point que la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne n'eût été naturelle » et que si elle eût été tentée de craindre pour la vie de Louis XV enfant, ce sentiment d'honneur qui, chez le duc d'Orléans avait survécu à toutes ses fautes, l'eût complétement rassurée. (V. 227.)

Voltaire, quoique semble insinuer La Beaumelle, a complétement partagé son opinion de l'innocence du Régent. En vingt endroits de ses œuvres, il défend sa mémoire contre les entreprises des pamphlétaires. Duclos, si porté à croire, comme on le lui a reproché, que ce qui était vrai devait être malin, et que ce qui était malin devait être vrai, Duclos rejette avec son bon sens, toutes ces calomnies que d'autres rejettent avec leur indignation.

Que dire maintenant de ces recueils diffus publiés sous des titres alléchants, mais probablement mensongers, à une époque de tumulte social, où le scandale pouvait seul se faire entendre et l'injustice seule se faire écouter? Les *Mémoires* de Maurepas, tout en n'offrant sur ce point que des insinuations très-discrètes, n'avaient garde de dissimuler tout-à-fait ce fiel dont on imprégnait alors les livres à la mode. (I, 52.) En dépit de la philosophie et de la Révolution,

cependant la *Vie privée de Louis XV*, la *Galerie de l'ancienne Cour*, et les *Mémoires de Richelieu* par Soulavie, osaient défendre une innocence qui paraissait évidente à tous ceux qui n'avaient pas intérêt à fermer les yeux. Depuis, les accusations contre le Régent, un moment étouffées, ont tenté de revivre dans les *Mélanges* de Boisjourdain et dans les *Souvenirs* de Caylus, qui avait hérité par sa mère de la tradition calomnieuse consacrée par Fagon. Mais la vérité a reçu de nouveaux renforts dans la publication récente des *Mémoires* du Président Hénault et du marquis d'Argenson. Le premier trouve dans la libre représentation d'*Athalie*, aux allusions si dangereuses pour un coupable, le plus fort argument qu'on puisse donner en faveur de l'innocence du Régent. (p. 64.) L'autre voyant dans le duc d'Orléans « plutôt un bonhomme qu'un scélérat, » répudie pour lui toute responsabilité dans un crime qu'en cherchant autour de lui on ne peut raisonnablement attribuer qu'à Dubois. (I, 194.)

Et nous, nous disons comme conclusion de ce travail qui nous a semblé une des compensations nécessaires de notre rôle de commentateur de La Grange : Non, les Dauphins n'ont pas été empoisonnés : rien ne le prouve; tout prouve le contraire. Mais, en tout cas, non, le duc d'Orléans ne fut pas l'auteur du crime qu'on lui attribue dans des vues intéressées, et auquel, seul, il n'a pas songé !

Au reste, ses ennemis se trompaient dans leurs calculs. Ils n'ont réussi à le noircir ni dans le présent ni dans l'avenir. Les contemporains honnêtes lui ont rendu justice, et la postérité le vengera. Il y comptait, du reste, et en dépit des cabales et des calomnies, se voyant vivant malgré ceux qui le voulaient tuer, et régent malgré le testament arraché à Louis XIV, il espérait, avec une spirituelle confiance, le même bonheur dans l'histoire que dans la vie, et il répondait gaiement à Fontenelle qui lui demandait : « Eh bien! Monseigneur, comment vous tirerez-vous de tout cela ? » — « Fort bien ! » (La Beaumelle. V. 265.)

STROPHE VIII

(10) Tout est dit sur l'orgueil du roi Louis XIV, qui n'est comparable qu'aux idolâtres bassesses de ses flatteurs. Ce monarque, qui fredonnait lui-même les vers faits à sa louange, qui se pré-

tait au fétichisme du duc de La Feuillade, qui souffrait que le cérémonial obligeât quiconque passait devant son lit à le saluer, etc., etc., dut recevoir un coup terrible lorsqu'il vit disparaître cette famille dont il était aussi fier que de son royaume et qu'il gouvernait non moins despotiquement. C'est alors qu'il dut prononcer le pendant du fameux mot qui lui était échappé après la bataille de Ramillies : « Dieu a donc oublié tout ce que j'ai fait pour lui ? »

(11) Il s'agit ici de cet aventurier qu'on mit sur le compte du duc d'Orléans, comme tant d'autres, et qu'on regardait comme l'agent mystérieux de ses desseins, semant tour à tour le poison et la mort dans la famille du roi de France et dans celle du roi d'Espagne. C'était un cordelier défroqué, apostat même, appelé selon les uns, Chandon, et selon Duclos, Augustin Le Marchand. « Il fut véhémentement soupçonné d'avoir de mauvais desseins contre le roi d'Espagne. Chalais, neveu de la princesse des Ursins, se mit sur ses traces et l'atteignit à Bressuire, en Poitou, dans un couvent de Cordeliers. On trouva dans un sac que ce moine portoit sur lui des paquets d'arsenic dont il prétendoit se servir pour ses différents remèdes... On le conduisit à la Bastille, où le lieutenant de police fut seul chargé de l'interroger. » (Duclos.)

« Après trois mois de détention à la Bastille, il fut transféré en Espagne et renfermé dans la tour de Ségovie, où il à vécu plus de vingt ans. »

STROPHE IX

(12) Les accusations contre le Régent se multipliaient pour se fortifier l'une l'autre. On lui imputait à la fois les empoisonnements prétendus de France et les empoisonnements projetés d'Espagne. A cet unique auteur de tant de forfaits, les calomniateurs adjoignaient tour à tour comme complices le fameux chimiste Homberg, avec lequel il travaillait au Palais-Royal, et le cordelier Le Marchand. Pour ne parler que de ceux-là, s'il s'agit d'Homberg, un pareil choix est une maladresse, et il absout le Régent au lieu de le charger ; car Homberg fut, par son génie et sa probité, l'honneur de la science de son temps, qu'il enrichit de nombreuses découvertes. (V. son *Eloge*, par Fontenelle ; voy. aussi le P. Niceron, Chauffepied, etc...) Né le 8 janvier 1652, il

mourut le 24 septembre 1715, laissant une mémoire qu'il n'appartient pas à une allusion satirique de flétrir.

(13) Madame désavoue ces larmes prêtées à sa belle-fille. « Madame d'Orléans ne s'est pas bien conduite en cette circonstance. Elle a laissé ses créatures mal parler de mon fils et aller jusqu'à dire qu'il avoit voulu l'empoisonner; par-là elle a fait la paix avec la vieille guenippe (madame de Maintenon), qui auparavant ne pouvoit la souffrir.» Madame et Saint-Simon rejettent à madame de Maintenon et à la princesse des Ursins la honte de ces bruits. Il est permis de trouver à leur tour injustes, ces âpres défenseurs. La Beaumelle affirme en effet, comme nous l'avons vu, que jamais madame de Maintenon ne crut le duc d'Orléans coupable de morts qu'elle regardait comme naturelles.

(14) Ce titre d'héroïne décerné à Madame m'a toujours fait rire. La duchesse d'Orléans, avec sa malicieuse laideur et sa bonhomie sournoise, sa taille épaisse, son teint commun, sa voix hommasse, ses grandes mains, sa grande perruque, et son grand habit, n'a rien du physique d'une amazone. Au moral, cette princesse entichée de son rang et inexorable sur l'étiquette, qui n'est heureuse qu'à fredonner les psaumes, à baragouiner avec ses rheingraves, à caresser ses chiens et ses perroquets, qui mène son confesseur comme un domestique, qui écrivasse des jours entiers de volumineux paquets de commérages, parfois cyniques, n'est héroïque que de la plus bourgeoise façon.

On ne saurait accorder à cette chasseresse massive, qui a vu prendre plus de mille cerfs et est tombée vingt-six fois de cheval, qui raffole de ces plats vulgaires « auxquels elle a affriandé sa *gueule* allemande et qui ne rêve que choucroute, » on ne saurait lui accorder que le triple héroïsme de l'activité, de la médisance et de l'appétit. Est-ce ce qu'a voulu dire La Grange?

STROPHE X

(15) « Peu s'en fallut que le roi, poussé par la cabale des bâtards et par les deux puissantes fées, qui de Paris à Madrid le gouvernoient à son insu, ne fît faire juridiquement le procès à son neveu. » (Saint-Simon.) Si l'irritation était universelle, le duc d'Orléans n'en fut pas l'unique objet. Quelques fous allèrent jusqu'à accuser de la mort du Dauphin madame de Maintenon elle-

même et le duc de Noailles. Exemple frappant du danger qu'il y a à manier une arme qui se retourne si facilement. Selon Duclos et Madame, il y eut une instruction, une enquête en forme. On disait même, selon La Beaumelle, qui n'y ajoute pas foi, « que le roi avoit commis le lieutenant de police d'Argenson pour faire des informations secrètes; qu'une lettre de cachet avoit été expédiée contre l'empoisonneur, et que Madame avoit empêché qu'elle ne fût signée. » La vérité est que pour la seconde fois le duc d'Orléans toucha à sa perte. Il en fut quitte pour la honte d'avoir à se justifier. Il le fit de deux manières. Selon Duclos, Boisjourdain et les *Mémoires* de Maurepas, il offrit de faire mettre à la Bastille Homberg et quelques autres serviteurs, comme otages de son innocence, et d'y aller lui-même, selon Boisjourdain. Le savant se constitua même prisonnier, mais ne fut pas reçu. Selon Madame, « son fils s'est si bien disculpé, que le roi l'a cru et lui a rendu justice après avoir tout examiné avec soin. »

(16) Plus tard, la malignité publique reprocha à d'Argenson une modération que l'on disait calculée, et on fit remonter à de prétendues complaisances l'origine de sa faveur sous la Régence. Duclos et Madame attribuent à Maréchal, le courageux et honnête chirurgien, le mérite de la détermination du roi, de tout étouffer. Pour d'Argenson, Duclos l'absout de cette influence intéressée, au moins dans l'affaire du cordelier, qui même n'avait pas, dit-il, le moindre trait au duc d'Orléans : « J'ai lu toute l'instruction, et je n'y ai pas vu que d'Argenson ait été à portée de rendre dans cette circonstance d'autre service au duc d'Orléans que de dire la vérité. » (Voir les notes des strophes XIX et XX.)

STROPHE XI

(17) « Le cri public fut tel, à la cour et jusque dans les derniers rangs de la populace, que M. le duc d'Orléans en fut accablé. Je lui restai seul malgré les instances de mes amis. » (Saint-Simon.) « Les amis du duc d'Orléans l'abandonnent ; l'abbé Dubois est le seul qui lui reste. » (La Beaumelle.) Selon le *Siècle de Louis XIV*, Madame elle-même pria le roi de livrer son fils à la justice. « Le duc d'Orléans, universellement détesté comme un empoisonneur, se vit plus d'une fois insulté par la populace qui le menaçoit et lançoit contre lui mille imprécations (*Mélanges* de Boisjourdain.)

Il demeura consterné de ces soupçons qui, « répandus dans tout le royaume, formèrent bientôt comme un cri d'accusation publique, » (Duclos) et étourdi par les clameurs et les menaces; (on allait jusqu'à dire que le duc de Noailles s'était écrié : « Si le jeune roi meurt, je serai le Brutus ! »)

Ces intrigues et ces doutes assombrissaient fort l'intérieur de Louis XIV. Madame le remarque par deux fois (16 mai 1705 et 3 mars 1707). « Quoique, à dîner, nous soyons ici (à Marly) quatorze ou seize personnes à table, tout est plus calme que dans un réfectoire de religieuses ; chacun se tient à part soi et ne dit pas un mot, et personne ne songe à rire. » — « Nous sommes cinq ou six à table. Chacun s'observe comme dans un couvent sans proférer une seule parole. » Madame attribue ce refroidissement général aux imprudences de son fils et à la haine soupçonneuse dont il était déjà l'objet.

STROPHE XII

(18) Le manuscrit sur lequel nous publions cette nouvelle édition des *Philippiques,* porte la note suivante : « Mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715. Millor (sic) Stair, ambassadeur d'Angleterre, paria, suivant le génie de sa nation, que le roi ne passeroit point le mois de septembre. » La *Galerie de l'ancienne Cour* confirme le fait par deux fois. (T. I, p. 118. — T. III, p. 192.) « Le comte de Stairs, qui avoit parié..., etc. et qui, peut-être, avoit des ordres de sa cour pour l'informer de la situation actuelle de S. M., osa, pour s'en assurer, lever un des coins de la nappe, et mettre ainsi les jambes du roi à découvert, etc...» (Le roi cachait à table ses jambes gangrenées.) Madame, le voyant dépérir à vue d'œil, annonçait un mois à l'avance la catastrophe prochaine et ajoutait cette phrase caractéristique : « Ne dites à personne, en Angleterre, ce que je vous dis là. » (15 août 1715.) Madame de Maintenon et son entourage n'étaient pas sans appréhensions, mais l'égoïsme de cette petite cour se refusait à pleurer d'avance un malheur qui l'atteignait spécialement. On voit dans Boisjourdain que madame de Maintenon et Fagon traitèrent de visionnaire, à ce propos, le chirurgien Maréchal, qui étant plus désintéressé, était plus clairvoyant.

De tout temps, du reste, l'époque de la mort du roi avait

été le problème favori, la préoccupation essentielle des courtisans et des astrologues. Ce fut durant tout le règne un véritable assaut de conjectures plus ou moins précoces, plus ou moins justes. Dès l'an 1693, nous trouvons une *Relation exacte et curieuse des malheurs extrêmes et prochains, tant de Louis XIV que de toute la France, prédits par Nostradamus, avec l'histoire de la maladie et de la mort extraordinaire de ce monarque, laquelle n'est pas fort éloignée*, par J. Massard. Amsterdam, imprimé pour l'auteur. Tous les beaux esprits du temps composaient volontiers de ces centuries. A la suite du voyage de MM. de Bachaumont et La Chapelle, 1698, in-12, on en trouve « faites par Monseigneur le Duc et envoyées à madame de La Fayette, qui les a expliquées. » Le roi Louis XIV était fort superstitieux et donnait lui-même l'exemple de la crédulité. On sait l'histoire du fameux maréchal de Salon. Dès 1673, bien avant Massard, le chevalier de Jant, garde des médailles de Monsieur, avait publié une *Explication des centuries de Nostradamus, qui se peuvent appliquer à la guerre actuelle.* « En pâlissant sur les énigmatiques quatrains de l'astrologue provençal, il crut découvrir que Louis XIV vivrait soixante-seize ans. Le roi avait alors trente-cinq ans. » (Note de M. Brunet.) Il ne se trompait pas de beaucoup, Louis XIV n'avait pas, en effet, à l'époque de sa mort, soixante-dix-sept ans accomplis. Un homme fameux plus que célèbre, le comte de Boulainvilliers, qui avait rempli à la cour l'ancien emploi d'astrologue, se trouva plus près encore de la vérité : il avait prédit que Louis XIV mourrait le 25 août ou le 3 septembre 1715. Il ne se trompa, comme on voit, que de deux jours. Quant à sa propre mort et à celle de son fils, il rencontra tout à fait juste. (Lemontey, t. II, 305.) On trouve au *Recueil Maurepas*, sous la date de 1715, une prophétie chiffrée qui nous paraît faite après coup.

STROPHE XIII

(19) Allusion à ce qu'une note du *Recueil Maurepas* appelle « les commencements spécieux de la Régence. » Le Régent, dans les premiers temps de son gouvernement, agit en homme dont toute la vie a été un programme. Chef de cette opposition muette qui entourait Louis XIV de la vaine protestation de ses projets et de ses espérances, « il était animé contre le gouvernement précé-

dent des mêmes passions que le peuple. » (Lemontey.) Le prince, « qui aimoit fort la liberté, autant pour les autres que pour lui-même; » (Saint-Simon) « l'admirateur et le grand ami de Fénelon, » (Madame) le politique de l'école du Télémaque, « s'empressa de montrer partout la main d'un gouvernement paternel. » (Lemontey.) Le testament du feu roi avait ordonné que son successeur serait élevé à Vincennes. C'était, sous un prétexte d'hygiène, dérober la répugnance, opiniâtre comme une rancune, que Louis XIV, depuis la Fronde, avait gardée pour Paris. Le Régent rendit aux Parisiens la vue et la garde de cet enfant dont la France était folle, car c'est trop peu dire idolâtre. « Quelques essais d'économie parurent une nouveauté bien touchante. On réforma une partie de la maison du feu roi et de son faste si cruel pendant nos malheurs. On rendit à l'agriculture vingt-cinq mille soldats, et on augmenta d'environ un septième la paie de ceux qui restaient. » (Lemontey.) Le duc d'Orléans, qui était arrivé à la régence par l'appui des parlementaires et des jansénistes, donna aux premiers, pour gages, la nomination de d'Aguesseau, la promesse d'admettre dans ses conseils des magistrats indépendants et de les consulter sur le choix du confesseur du Roi. Aux jansénistes, il offrit, pour preuve de ses sentiments, le rappel à la cour du vertueux et faible cardinal de Noailles, la dissolution de l'Assemblée du Clergé, la défense de publier ses censures, la protection des appelants, et son attitude respectueuse, mais ferme, vis-à-vis des exigences de la cour de Rome. Un arrêt du conseil invita même les citoyens à communiquer leurs idées sur les améliorations des affaires publiques. Toutes ces mesures concilièrent au prince l'affection de tous les mécontents (et ils étaient nombreux) de l'ancien règne, et le peuple accabla de ses bénédictions celui que naguère il poursuivait de ses menaces.

STROPHE XIV

(20) Peu s'en fallut que les Jésuites ne fussent congédiés non-seulement de Paris, mais même de la France, et que le Régent n'inaugurât son pouvoir en pratiquant le conseil que milord Douglas avait en vain donné au Prétendant. « Que puis-je faire, lui demandoit ce prince, pour acquérir les sympathies de mon peuple? Douglas lui répondit : Embarquez-vous, prenez douze

Jésuites avec vous, et aussitôt que vous serez arrivé, faites-les pendre publiquement. Rien ne sauroit être plus agréable aux Anglois. » (Madame.) Selon Duclos, d'Aguesseau, Noailles et Fleury proposèrent de chasser absolument du royaume toute la Société des Jésuites, comme on venait de faire en Sicile. Le duc de Saint-Simon, qui ne les aimait pas, prétend, dans ses *Mémoires*, que ce fut lui qui fit rejeter le projet, comme dangereux, dans un temps de régence où l'on devait ménager Rome et l'Espagne. Ce plan ne fut donc pas adopté ; mais on le suivit en ce qui concernait le père Tellier. Celui-ci ayant demandé au Régent quelle était sa destination présente : « Cela ne me regarde pas, répondit le prince ; adressez-vous à vos supérieurs. » (Duclos.) Selon Marais, « quatre jésuites s'étant présentés chez lui, au nombre desquels était le père Tellier, il les reçut au pied levé dans son antichambre, leur dit qu'il avoit beaucoup d'affaires et se déroba à eux en se recommandant ironiquement à leurs prières. Quelques jours après, on en renvoya deux qui se présentoient sans billet du capitaine des gardes. Bientôt le père Tellier fut relégué à La Flèche avec une pension de 6000 livres. » « Il rappela les exilés et rouvrit les prisons d'Etat. Les cachots rendirent à la lumière les martyrs du Jansénisme pris dans toutes les classes de la société. Leur nombre étonna et leur état fit horreur. » (Lemontey. Voy. les détails curieux et navrants donnés par Duclos et Saint-Simon) ; ces premières mesures furent saluées de bénédictions universelles.

« Pontchartrain, l'eusses-tu crû ?
Don Jérosme est revenu.
On revoit icy
Thierry, d'Albissy,
Turquois, Hubert, Witasse,
Bragelongne et Bidal aussi
Qui reprendront leur place. »

Les Jésuites s'en vengèrent en favorisant les prétentions du duc du Maine, en participant à ses manœuvres (Barbier, t. I, p. 29) et en propageant les *Philippiques*. Peu après ils reprirent leur ancien empire, comme le pressentait le prophétique chansonnier :

« Père Tellier, ne craignez rien,
Je vous le dis, tout ira bien.
Oreguingué,
Votre doctrine est trop commode
Pour n'être pas toujours de mode. »

(21) En 1715, le cardinal de Noailles, si l'on eût écouté Tellier, eût été enlevé, conduit à Pierre-Encise, puis dégradé à Rome en plein consistoire.

(22) Pour d'Aguesseau, il fut au moment de se voir, ainsi que Fleury, privé de sa charge. C'est donc avec bonheur que le public, « touché de la vertu et de la persécution qu'avoit éprouvée le cardinal, applaudit à sa nomination de chef du conseil de conscience ; » (Duclos) « et apprit qu'il étoit tous les jours au Palais-Royal. » (Marais.) C'est avec les mêmes acclamations que l'on vit bientôt, (février 1717) le Régent confier les sceaux à cet homme intègre, dont l'honnêteté semblait répondre de celle du gouvernement tout entier. Joly de Fleury fut nommé procureur général. Tous deux étaient du conseil de conscience. Quant à ce titre de Caton que La Grange donne au chancelier, et dont il veut faire une menace, l'histoire ne le confirme pas. D'Aguesseau au pouvoir passa sa vie à se contredire. Parlementaire, il malmena le Parlement. Janséniste, il fit enregistrer la Constitution. Désintéressé, il souffrit l'amitié de Law. Chaste, il fut accusé de galanterie avec la maréchale d'Estrées et assista tout comme un autre à la toilette de madame d'Averne. D'Aguesseau eut de Caton la probité ; mais il n'en eut pas l'énergie, et celui qui différait les réformes qu'il désirait dans l'expédition des procès, de crainte de mettre trop d'huissiers et de procureurs sur le pavé, n'était pas de nature à faire sentir bien vivement sa haine aux Jésuites.

STROPHE XVI

(23) « Le duc d'Orléans, vainqueur, flatta le peuple et en fut aussi sottement adoré qu'il en avoit été injustement haï. On étoit fatigué du règne précédent, on ne l'appeloit plus que l'âge de fer. On avoit besoin de soulagement, on l'espéroit, on se prenoit aux ombres de la félicité publique. » (La Beaumelle.) Les chansonniers se firent l'écho de ces espérances populaires dont les Recueils contiennent de nombreux et naïfs temoignages. Les mêmes bourgeois qui, en 1707, après la prise de Lerida, chantaient :

« Revenez vite dans Paris,
Les bourgeois sont de vos amis ;
Ils l'étoient bien de votre père ; »

chantèrent :

« Enfin le grand duc d'Orléans
N'aime que les honnêtes gens.
Oh ! le bon Régent que voilà !
Alleluia ! »

Les Halles s'en mêlèrent et Philippe reçut des adresses dans ce genre :

« Les Harengères de Paris,
Plus maîtresses que leurs maris,
Viennent faire leur révérence
Au nouveau Régent de la France.
. . . . . .
Prions Votre Altesse Royale
De passer un jour par la Halle,
Et vous aurez assurément
Un magnifique compliment. »

(*Recueil Maurepas*, 1745.)

STROPHE XVII

(24) « Dès le 15, M. le chancelier a remis au Régent la charge de secrétaire d'Etat de la guerre. Il a remontré qu'il avoit un brevet de retenue de 400,000 livres; mais on lui a fait entendre l'invalidité de ce brevet. Les trois autres secrétaires d'Etat ont aussi été remerciés, et on verra ce qu'ils seront dans les conseils. » (Math. Marais.) Marais attribue la disgrâce du chancelier à son refus de révéler le testament de Louis XIV, et Lemontey l'accuse de l'avoir fait. Qu'il eût été trahi par madame de Maintenon, ce que nie La Beaumelle, par Noailles ou par M. des Voisins, toujours est-il que le duc d'Orléans connaissait le secret des dispositions du feu roi. Je n'en veux pour preuve que son insistance à se faire adjuger la régence avant toute lecture. Torcy entra au conseil de régence pour y faire le rapport des placets, et garda la surintendance des postes où son espionnage était utile. La Vrillière en fut le secrétaire, et Pontchartrain, le *borgne*, ou, poétiquement parlant, le *Cyclope*, y fut admis, mais sans fonction et sans voix. Saint-Simon, qui le détestait, le montre « assis au bout de la table, essuyant avec une cynique impudence les injures qui tomboient à plomb sur cet ancien satrape, et on ne les lui épargnoit pas... Il enrageoit, il rongeoit son frein. Il s'étoit

donné, à faute d'autre, l'occupation de moucher les bougies du conseil. » « Torcy avait été immolé au maréchal d'Huxelles ; Noailles eut aussi sa victime. Ce fut Desmarets, son maître, à qui un ministère rigoureux avait suscité beaucoup d'ennemis. Renvoyé avec menace, le neveu du grand Colbert ne refusa pas le combat et publia ce compte-rendu, si fameux dans l'histoire de nos finances. » (Lemontey.) On peut lire ce compte-rendu à la fin du t. I des *Mémoires de la Régence* (par le chevalier de Piossens). Voir aussi, sur Desmarets, les *Mémoires* de Maurepas, t. I, p. 71.

STROPHE XVIII

(25) Desmarets n'avait soutenu qu'à force d'expédients les finances croulantes de Louis XIV. Quand ce prince mourut, la France était ruinée. Crozat prêta un million au Régent pour mettre en train le gouvernement, ce qui ne l'empêcha pas d'être taxé à 6,600,000 fr. On alla jusqu'à proposer en plein conseil la banqueroute de la France. Une fausse pudeur fit rejeter ce moyen odieux mais définitif, qu'on remplaça par une série de banqueroutes partielles. Noailles, ministre des finances, arriva avec un système d'économies minutieuses et de *grapillage* indéfini, pour nous servir d'un de ses termes. En même temps, pour parer au présent, il imagina la refonte générale des monnaies, dont les rognures devraient donner une soixantaine de millions, et le *visa*. Tous ces remèdes paraissaient encore trop modérés. On en revint aux chambres ardentes, employées sans profit par Sully, Richelieu et Colbert. La chambre de justice fut installée au couvent des Vieux-Augustins, par édit du 12 mars 1716, et tomba le 22 mars 1717, sous le mépris universel. Elle se composait de Lamoignon, président, qui y souilla son nom, Portail, Fourqueux, Desforts, Rouillé et Fagon. Les bonnes intentions de Noailles et la justification spécieuse de ses *Mémoires* n'ont pu réhabiliter ce tribunal, que Saint-Simon, Duclos et Lemontey ont flétri éloquemment. « On érigea contre les traitants, dit La Beaumelle, une commission qui eût été fort utile si on en eût érigé une ensuite contre les commissaires. » Le *Recueil Maurepas*, la *Vie privée de Louis XV*, la *Galerie de l'ancienne Cour*, les *Mémoires de la Régence* eux-mêmes, si fadement adulateurs, les *Mémoires* de Maurepas, les *Mélanges* de Boisjourdain, ne tarissent

pas en anecdotes scandaleuses et en révoltantes révélations. Gruet, Le Normand, Paparel, Bourvalais et plusieurs autres traitants furent atteints non seulement dans leur fortune mais dans leur liberté, et menacés dans leur vie. Les provinces firent, comme Paris, la chasse aux gens d'affaires. Lemontey, dépassant de beaucoup le total des listes publiées par Mouffle d'Angerville et par Forbonnais, affirme qu'on rechercha la fortune de 4,470 chefs de famille, taxés à 220 millions. De tout cet argent, le trésor royal ne recueillit que quelques épaves, 170 millions à peine, Tout le reste alla aux juges, aux roués et aux maîtresses. Les délateurs, plus favorisés encore qu'aux jours maudits par Tacite, avaient un cinquième de la confiscation, et la simple *médisance* contre eux était punie de mort. Madame de Parabère, suivant les *Mémoires de Richelieu* (Soulavie), sauva Hesnault moyennant 400,000 francs. Nocé opéra aussi à forfait plus d'un sauvetage. Le comte d'Evreux reçut une partie de la taxe de Crozat, son beau-père, et La Fare, gendre de Paparel, fut enrichi de sa dépouille. On pactisa avec Miotte et Bourvalais. Les juges eux-mêmes firent enchère de leur indulgence et se firent la part du lion. Rouillé prenait aux traitants leurs maîtresses, et Fourqueux fut appelé ironiquement le *garde des seaux*, pour s'être approprié les seaux d'argent à rafraîchir les vins de Bourvalais.

STROPHE XIX

(26) Le lieutenant de police d'Argenson (né en 1652, mort le 8 mai 1721), que les *Mémoires* de son fils comparent à Richelieu, jugement que confirme Barbier, et dont on peut faire, selon Duclos et Marais, tant de portraits différents et tous vrais, était né à Venise où son père était ambassadeur, et était filleul de la sérénissime République. C'est le Marc-René de la pièce de Voltaire, intitulée *La Bastille*. En mettant de côté l'homme privé, peu scrupuleux et de mœurs plus que suspectes, il est impossible de ne pas voir un grand ministre dans cet ennemi de Law et du Parlement, dans cet inflexible défenseur des droits et des traditions monarchiques. C'est là la part inattaquable de sa gloire. La satire garde pour elle une assez riche moisson d'anecdotes sur le violateur des tombes de Port-Royal, le complaisant protecteur des premières débauches du Régent, l'inventeur des lettres de cachet,

l'introducteur officiel de l'espionnage dans le gouvernement, et le voluptueux pacha du sérail de Notre-Dame-du-Tresnel. Le peuple qu'il dominait par son aspect sévère, sa perruque noire et ses yeux étincelants, détestait en lui l'administrateur infatigable, épouvantail de l'émeute, inflexible sur les réglements de la salubrité et de la voirie, qui avait mis partout ses agents et ses réverbères. Le Parlement janséniste lui reprochait cette exécution militaire de Port-Royal « détruit avec la fureur qu'on emploie contre une ville rebelle et le scandale qu'on déploie dans un mauvais lieu. » (Duclos.) Le Parlement, ambitieux et usurpateur de l'autorité royale, ne lui pardonnait pas son indépendance, ses mesures arbitraires; il l'accusait de substituer la police à la justice, de pratiquer des séquestrations, des vexations et même des concussions. Le premier président de Harlay l'avait mandé à la barre et l'avait rappelé brutalement aux vulgaires devoirs de sa charge. La chambre de justice avait fait arrêter tout son entourage. Le Normand et Gruet avaient été, l'un emprisonné, l'autre pilorié, malgré sa protection. Son exempt Pomereu avait été appréhendé et arraché par lui à la justice. Il avait été interrogé lui-même. On avait été sur le point de le décréter, et sous prétexte d'un ajournement, on lui refusait l'enregistrement de ses lettres de chancelier. Le 9 juin 1717, on arrêtait encore le commissaire Cailly, Chantepie, Lecouturier et Bourlon, et l'on instruisait leur procès que la mort de M. d'Argenson rendit sans but et qui fut étouffé. Tel était l'homme dont Saint-Simon et Duclos vantent la vigilance et l'énergie, dont La Beaumelle et Lemontey ont exalté à l'envi les grandes qualités, et auquel Barbier ne trouvait à reprocher que ce lit de justice de 1718, qui fut son chef-d'œuvre politique. (V. Lemontey, t. I, p. 77, et le beau portrait de La Beaumelle, *Mémoires,* etc., t. V. p. 263.) V. p. les détails *Mémoires* de Maurepas, t. I, p. 153.

STROPHE XX

(27) L'élévation de d'Argenson, comme nous l'avons dit, parut à tout le monde la récompense de secrets services. Ce n'était pas lui qui pouvait échapper à ces soupçons qui s'acharnent si volontiers sur tout ce qui touche à la police, mystérieuse administration « où M. de Marville disoit qu'il ne pouvoit y avoir

d'honnête homme que le lieutenant-général tout au plus. » (Chamfort.)

Les contemporains de d'Argenson ne l'exceptaient même pas. On lui attribuait surtout une grande part à cette détermination de Louis XIV, qui après avoir été sur le point de faire faire le procès à son neveu étouffa soudain l'affaire :

« Paulmy, ce magistrat si sage
N'ignoroit pas à quel usage
On employoit le cordelier.
Il a su garder le silence
Et sur ce moine et sur Boyer. (Empirique et chimiste.)
Il a les sceaux pour récompense. »

Après avoir entendu l'opinion populaire, passons à l'histoire. Duclos, qui a lu toute l'instruction et qui déclare que d'Argenson n'a pu dire que la vérité, ajoute : « Il lui en fit pourtant sa cour, en lui faisant entendre qu'il avoit saisi cette occasion de détruire dans l'esprit du roi beaucoup d'autres préventions fâcheuses. » Saint-Simon laisse entendre que dans cette circonstance il tint le prince au courant des manœuvres de ses ennemis. Selon le marquis d'Argenson, « à l'époque où on disoit que le duc l'Orléans en vouloit à la couronne, à la femme et à la personne de Philippe V, » son père, qui interrogeait le cordelier à la Bastille en présence de Chalais et rendait directement compte au roi, aurait, « tout en gardant la foi qu'il lui devoit, tourné la persuasion de telle sorte, que M. le duc d'Orléans fut sauvé et innocenté. » Le même auteur confirme les desseins du duc sur la couronne d'Espagne, mais seulement en cas d'abdication de Philippe. Barbier, (t. I, p. 15 et 308) est beaucoup plus explicite. A l'époque de la chambre de justice, M. d'Argenson craignant d'être arrêté et compromis par les révélations d'une certaine cassette, fit sentir au prince que leurs positions étaient solidaires et qu'il l'entraînerait avec lui si on découvrait, dans les perquisitions, certaine autre cassette contenant toutes les pièces de l'affaire du cordelier. Le Régent sentit le danger, fit enlever de la Conciergerie l'exempt Pomereu, fit retirer la cassette des mains de M. de Fourqueux, procureur-général de la chambre de justice, et selon d'Angerville, donna même les sceaux en sa présence à d'Argenson pour le mieux inviter au silence.

STROPHE XXI

(28) Chamfort dit : « Il ne faut pas regarder Burrhus comme un homme vertueux absolument; il ne l'est qu'en opposition avec Narcisse. Sénèque et Burrhus sont les honnêtes gens d'un siècle où il n'y en avoit pas.» Ce mot peut s'appliquer à d'Aguesseau, dont la vie publique fut une série d'incertitudes et de contradictions, dont nous avons exposé, à la note de la strophe XV, les principales. Génie purement spéculatif, il était de ces hommes pour qui gouverner c'est déchoir. Garde des sceaux du Régent, il ne sut pas faire le bien qu'il voulait et aida à faire le mal qu'il ne voulait pas. Il cessa alors d'être un grand homme; il ne fut plus qu'un brave homme, comme le chantait naïvement le peuple :

« Dans tout le royaume
Chacun dit tout haut:
Nous croyons brave homme
Monsieur d'Aguesseau. »

Ce brave homme, perdit à la cour la lucidité de son cerveau et quelque peu de celle de sa conscience. Sublime par moments dans sa résistance, il fut souvent dans les actes qu'on lui arrachait, faible jusqu'à paraître hypocrite. Ce sacrifice de sa réputation dont il se faisait, du reste, un héroïque devoir, le Régent lui-même ne lui en tint pas compte, et partageant l'erreur des ennemis du chancelier, il admira ironiquement en lui cet art des accommodements qui distingue les dévots. Pauvre chancelier! qu'allait-il faire dans cette galère? Quand il revint à Fresnes pour la troisième fois, il avait perdu, dans une lutte inégale, la fleur de sa réputation et la fleur de sa vertu. Il avait perdu la virginité de sa gloire. Les chansonniers disaient lors de son premier exil :

« Il est passé comme un trait de lumière! »

C'est bien là d'Aguesseau au pouvoir; un trait de lumière inutile, un éclair... sans tonnerre.

(29) D'Argenson était loin d'avoir des mœurs irréprochables. (Voir dans Marais les anecdotes assez nombreuses qui concernent sa liaison avec l'abbesse du Tresnel, en faveur de laquelle il passa pour

avoir frustré ses enfants d'un part de leur héritage. — V. Barbier. — V. dans Maurepas (*Mémoires*, t. I, p. 159-165), la liste de ses maîtresses; V. les *Mémoires de Richelieu*, par Soulavie; voir enfin les *Mémoires* de d'Argenson, son fils: « Il disoit force bons mots à table. Il avoit affaire à toutes les femmes qu'il pouvoit, séculières ou régulières, un peu plus de goût pour celles-ci, camuses ou à grand nez, grosses ou maigres. Il buvoit beaucoup sans s'incommoder. » (T. I, p. 172.)

STROPHE XXII

(30) C'était là l'opinion populaire dont la frêle santé du jeune roi, les solennelles défiances de Villeroy, le dévouement plein d'ostentation de madame de Ventadour, les perfides insinuations de la coterie des princes légitimés, redoublaient et irritaient sans cesse l'animosité. Si le roi était bien portant, ce n'était plus qu'un doute. Dès que le roi tombait malade, c'était un cri. Lors de la fameuse maladie de 1721, lors de la translation à Versailles, les mêmes accusations circulèrent qui avaient salué l'installation du Régent au Louvre. Mais il ne faut s'étonner de rien de la part d'un peuple qui, lorsque la diligence de Lyon fut arrêtée par des voleurs, accusa hautement le duc d'Orléans d'avoir fait faire le coup. La misère rendait la nation injuste. Médire, après tout, n'était-ce pas sa seule vengeance? — Saint-Simon, Madame et Duclos ont raconté fort en détail les manèges de Villeroy et ses précautions outrageantes. « Il portoit sur lui la clef d'une armoire où il faisoit mettre le pain et le beurre de la Muette, que le roi mangeoit, avec le même soin et bien plus d'apparat que le garde des sceaux celle de la cassette qui les renferme, et fit un jour une sortie d'éclat parce que le roi en avoit mangé d'autres. Il fit une autre fois le même vacarme pour les mouchoirs du roi qu'il gardoit aussi. C'étoient ainsi des superfluités d'impudentes précautions, vides de sens, pleines de vues les plus intéressées et les plus noires, qui indignoient les honnêtes gens, qui faisoient rire les autres, mais qui frappoient le peuple et les sots. » (Saint-Simon.) « Le peuple de la cour, plus peuple qu'un autre, accréditoit les soupçons. Ceux même qui, ne le croyant pas, étoient ennemis du Régent, fomentèrent ces bruits de tout leur pouvoir. La duchesse de La Ferté, qui étoit de la cabale, avoit affecté de

dire : « Hélas ! tout ce qu'on fait est inutile, le pauvre enfant est empoisonné ! » (Duclos.)

C'est le cas de répéter le mot du Régent : « Une preuve que je ne l'ai pas voulu, disait-il souvent, c'est que je ne l'ai pas fait. » Et celui de Duclos : « La vie de Louis XV est la démonstration de l'innocence du duc d'Orléans. »

STROPHE XXIII

(31) Les plus grandes popularités ont le plus triste revers ; le Régent le prouva. A peine avait-il eu le temps de savourer les acclamations qui avaient accueilli son pouvoir, et déjà, il pouvait entendre chanter :

« Nous avons du Régent
De reste, de reste. »

Le chansonnier lui-même s'indigne de ce brusque revirement :

« Qu'un peuple soit prompt à médire,
Sot et changeant ;
Qu'à belles dents Pasquin déchire
Notre Régent.... »

Il faut lire dans les *Lettres* de Madame avec quelle amertume elle constate ce changement de l'amour en haine et de la joie en douleur. Dès la fin de 1715, le miel de la coupe est bu et le fiel ne s'épuisera plus. L'insouciance du Régent, et son goût pour les plaisirs, fournissent matière à la première satire :

« Quel spectacle étonnant se présente à mes yeux ?
Je vois le régent de la France
Ne s'occuper que de bals et de dance (sic),
Et sans cesse avilir son rang et ses aïeux.
Cet esprit qu'on croyoit sublime,
Dont les projets étoient si beaux
Pour nous redonner le repos.
Va nous replonger dans l'abîme. »

(*Recueil Maurepas.*)

STROPHE XXIV

(32) Une des promesses du Régent qui lui avaient concilié le plus de partisans, surtout dans le parlement, était le mode du gouvernement par conseils et non plus par ministères. Ce système ralliait à lui tous les rêveurs, tous les mécontents, tous les ambitieux, heureux du bruit et de la confusion parlementaires. Cette forme délibérative ne déplaisait pas trop au Régent, qui y voyait un moyen d'appliquer ses principes favoris : multiplier et diviser ses créatures. « Le nom des six conseils particuliers, de conscience, de guerre, de finances, de la marine, des affaires étrangères et du dedans du royaume, auquel on ajouta un conseil de commerce, indiquait leurs attributions. Le cardinal de Noailles, le maréchal de Villars, le duc de Noailles, le maréchal d'Estrées, le maréchal d'Uxelles, le duc d'Antin et le duc de La Force, les présidaient. » Le conseil de régence, dans lequel étaient « rapportées les affaires étudiées dans chaque conseil particulier, décidait seul à la pluralité des voix et formait ainsi le centre et la clef de l'édifice. » (Lemontey.) Dès que cette machine compliquée commença de fonctionner, il fut facile de voir qu'elle ne marcherait pas longtemps. De grands seigneurs, « vieux dans les intrigues, novices dans les affaires, » l'élite des roués « esprits frondeurs et pervers, ignorants et spirituels, » des maîtres des requêtes, des conseillers au parlement, des conseillers d'état, tout ce pêle-mêle était peu fait pour s'entendre. Les conseillers d'état et les maîtres des requêtes soulevaient des difficultés de préséance qui arrêtèrent net le premier élan de ces assemblées qui n'eurent pas de jeunesse. Le Régent n'osant obliger les maîtres des requêtes à rapporter debout, confia leur mission aux présidents et vice-présidents des conseils eux-mêmes « et la plupart s'en acquittèrent fort mal. Le maréchal de Villars écrivoit de façon que personne, ni lui-même, ne pouvoit lire de son écriture. Le maréchal d'Estrées s'embrouilloit si fort en rapportant, qu'il rendoit souvent l'affaire inintelligible. » (Duclos.) Les affaires souffraient de tous ces embarras et le public s'impatientait, et passait à l'avis si pratique et si sensé de Louis XIV, qui, ayant trouvé le projet des conseils dans la cassette du duc de Bourgogne, dit au duc d'Antin, en faisant allusion aux auteurs présumés de ces innovations dignes de Sa-

lente : « Ces gens-là ne connaissent guère les François ni la manière dont il faut les gouverner. » L'influence prépondérante de Law et de Dubois fit congédier ces soixante-dix ministres, dont « le plus maladroit des bons citoyens, » l'abbé de Saint-Pierre, acheva de perdre la cause en la défendant dans cette *Polysynodie* qui le fit exclure de l'Académie française.

Personne ne se plaignit de la disparition des conseils ; ni le public qui perd toujours au nombre des maîtres, ni les conseillers qui gardèrent leurs appointemeuts, et n'eurent plus même à feindre de les gagner.

STROPHE XXV

(33) Le satirique fait ici allusion à une de ces innombrables querelles de préséance qui semblent les seuls évènements intérieurs de la Régence, véritable Fronde d'orgueil, où tout le monde se disputait les honneurs de rangs dont personne n'avait le mérite. Les ducs et pairs, appelés *Bonnetiers* de la querelle du salut du bonnet, qu'ils voulaient exiger des présidents, avaient troublé de leurs protestations l'assemblée qui décerna la régence au duc d'Orléans. Les ducs de Saint-Simon et de La Force s'étaient surtout distingués dans cette escarmouche, à laquelle le président de Novion avait riposté vivement. Les ducs et pairs, dont le différend avait été ajourné à la majorité du roi, essayèrent de faire porter à la noblesse le poids de leur impatience et de leurs rancunes. Ils prétendirent ne point faire corps avec la noblesse, qui leur reprocha alors une prétention ridicule à des gens qui, mêlés au parlement, consentaient à faire partie du tiers-état. Les princes légitimés essayèrent de profiter de cette division dans l'intérêt de leur cause, et l'intrigante duchesse du Maine rallia à elle les chefs de la noblesse mécontente. La querelle s'envenima. « Les gentilshommes prirent aisément feu, et sonnèrent l'alarme ; leur nombre s'augmenta bientôt ; chacun s'empressa de s'y joindre, les principaux par jalousie contre les ducs, les autres pour faire acte de noblesse. » (Duclos.) Les chevaliers de Malte, excités par le grand-prieur de Vendôme, entrèrent dans l'association. On se réunit tumultueusement, on rédigea un mémoire où la prétention des pairs à former un corps séparé de la noblesse et à représenter exclusivement le anciens pairs au sacre des rois était

vivement attaquée. Alarmé, avec raison, d'une entreprise qui ne tendait à rien moins qu'à faire de la noblesse française un corps délibérant, le Régent réprimanda les six députés qui lui présentèrent cet écrit, et un arrêt du conseil défendit aux nobles de s'assembler de nouveau. Ceux-ci répondirent par une protestation contre l'édit qui destituait de leur droit de successibilité les princes légitimés et les réduisait au rang de leur pairie. Ils demandaient la convocation des États généraux. Cette protestation fut supprimée, le greffier décrété de prise de corps, et l'huissier interdit pour un mois. Quant aux chefs de la cabale, à laquelle le marquis de Châtillon, logé au Palais-Royal, donnait une ingrate hospitalité, ils furent arrêtés le 19 juin et conduits, trois à la Bastille et trois à Vincennes. Leurs noms sont une éloquente protestation contre la prétention des ducs et pairs. C'étaient messieurs de Châtillon, de Rieux, de Pons, d'O (selon Madame), de Laval, de Beaufremont, de Clermont-Tonnerre, (Marais dit Clermont-Gallerande.) «Ils furent élargis dès le milieu de juillet, sur la prière du duc de Chartres. » — Sauf Laval. (V. Marais.)

STROPHE XXVI

(34) « En France et en Angleterre, les ducs et les lords ont un orgueil tellement excessif, qu'ils croient être au-dessus de tout. Si on les laissoit faire, ils se regarderoient comme supérieurs aux princes du sang, et la plupart d'entre eux ne sont pas même véritablement nobles. » (*Correspondance* de Madame, t. II, p. 339.) La caustique princesse attaque même la généalogie des Noailles (T. I, p. 231) et de Villars : « Il y a en France une insolence extrême, surtout parmi les ducs et pairs ; ils se figurent être les égaux du roi, et le grand-père de ce Villars étoit un simple procureur de village. » (T. II, p. 114.) Saint-Simon reçut d'elle, à ce propos, une leçon de savoir-vivre dont il ne se vante pas. Cette querelle de la noblesse et des ducs, des ducs avec le parlement, donna lieu à d'innombrables chansons et surtout à un manifeste mordant, attribué, selon Lemontey, au président de Novion, dont, cependant, les satiriques n'épargnent guère les prétentions nobiliaires. Ce manifeste, fort curieux, se trouve en manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal. Il a été imprimé à la fin du tome I de la *Vie privée de Louis XV*, et plus récemment à la fin du tome III

du *Journal* de Barbier. On en trouve la réfutation assez peu concluante au tome II des *Mémoires* de Richelieu (par Soulavie). Les *Mémoires* de Maurepas et surtout le *Journal* de Marais (20 juin et 15 juillet 1720) contiennent des critiques fort vives et spécieuses des titres de ce duc et pair. Marais affirme même que le cardinal se fit faire, par Duchesne, une fausse généalogie (septembre 1722). Le tome III de ce curieux *Journal* manuscrit contient une analyse des *Mémoires* d'Amelot de La Houssaye, qui froisserait, de nos jours même, bien des susceptibilités. L'orgueil de certaines grandes maisons a eu, après ces atteintes du président de Novion, ce pamphlétaire fourré d'hermine, à subir de rudes coups assénés par la main par trop égalitaire de Dulaure, dont il existe un factum heureusement trop violent pour être écouté. (*Liste des noms de famille et patronymiques des ci-devant ducs, marquis*, etc. 1790.) M. Paul Lacroix en a entrepris une réfutation forte de science et de faits. (*Dissertations sur quelques points curieux*, etc. 1841.) Pour en revenir à nos prisonniers, il est certain qu'ils portaient des noms dignes du respect même de la pairie. Les Bauffremont drapaient à la mort des rois ; les Rieux recevaient du roi le titre de mon cousin. Les Châtillon étaient de la meilleure souche, bien que Madame (T. I, p. 245) et Amelot de La Houssaye s'inscrivent en faux contre leur filiation. Il avaient aussi drapé à la mort de Louis XIV. Clermont avait le titre de premier baron du Dauphiné. (V. *Mémoires* de Maurepas, IV, 73.) Châtillon fut quelques années après duc et pair, et adora ce qu'il avait brûlé.

STROPHE XXVII

(35) L'annotateur de l'édition de 1797 voit dans ce vers une allusion aux *Mémoires du chevalier de Ravannes*. Nous ne saurions voir dans ce livre ni de l'histoire fidèle ni même de l'histoire.

(36) Les comédiens Italiens avaient été chassés pour avoir joué *La Fausse Prude*, comédie en un acte, en prose, qui leur rapporta beaucoup d'argent et cette disgrâce (mai 1797). « Le public, dit Duclos, en fit l'application (de la pièce) à madame de Maintenon.» Le public ne se trompait pas, s'il faut en croire la curieuse lettre de Madame, du 20 décembre 1720. Saint-Simon (T. III, 36) raconte le fait sans témoigner grande sympathie, ni à madame

de Maintenon qui « n'y gagna point par la licence avec laquelle ce ridicule évènement donna sujet d'en parler, » ni aux comédiens habitués « à se déborder en ordures et en impiétés. » « Le Régent rappela les comédiens Italiens au milieu des rigueurs de la Chambre de justice, de même que Henri III les avait fait venir en France pour la première fois dans le dessein d'amuser les Etats de Blois, fameux par le massacre du duc de Guise. (Lemontey.) Le même auteur relève singulièrement l'importance de cette troupe Italienne (T. II, p. 479), et dans une autre note de son ouvrage, venge ses membres, au moins dans leurs mœurs et dans leur vie privée, des reproches qu'on pouvait assez justement faire à une partie de son répertoire. La nouvelle troupe réinstallée le 16 ou 18 mai 1716, prit le titre de *Comédiens du Régent*. Ce prince affectionnait beaucoup ce théâtre et le combla de faveurs que lui reprochait même le Parlement, un moment admis au contrôle de ses dépenses. Marais nous montre le président de Blamont, gourmandant le duc d'Orléans au sujet de 4,000 livres de pension données aux comédiens Italiens. En 1723 cette libéralité fut portée à 15,000 livres. « Cette nouveauté fit un moment déserter le Théâtre François, et les farces italiennes éclipsèrent les chefs-d'œuvre de notre scène ; » dit Duclos avec une humeur que partage Voltaire :

« Que tout Paris est enchanté
Des attraits de la nouveauté !
Que son goût délicat préfère,
L'enjouement agréable et fin
De Scaramouche et d'Arlequin
Au pesant et fade Molière !» (1717.)

La Grange-Chancel, comme on voit, ne traite pas mieux les comédiens Italiens, vis-à-vis desquels il se radoucira singulièrement dans son prologue des *Jeux Olympiques* qui furent représentés sur leur théâtre, le 12 novembre 1729. (V. *Œuvres*, 1758, t. III, p. 240.)

(37) Cette crainte n'était pas si imaginaire. Voltaire avait longtemps fait au Régent et à sa fille, qui le détestait, la guerre sournoise de l'épigramme et de l'allusion. Cette satirique campagne dont le *Recueil Maurepas* cite plusieurs témoignages, aussi peu favorables au talent qu'au caractère du poète, fut close par l'*Œdipe* dont le public trouva l'application si naturelle au Régent que Vol-

taire, qui venait de renoncer à son nom d'Arouet et de rompre avec son passé, fut obligé de désavouer dans sa préface toutes les malignes intentions qu'on lui prêtait au sujet du Régent. Tout cela n'empêche pas que c'est à Voltaire que l'inceste, sous sa forme la plus hideuse, doit son élévation au rang de passion dramatique, et que le public qui trouvait tant d'allusions dans *Britannicus* n'en dût trouver encore plus dans *Œdipe*. Ecoutez-le murmurer ces vers anonymes :

« Ils ont déjà fait *Etéocle ;*
Et s'il vient à perdre les yeux
C'est le vrai sujet de Sophocle. »

Allusion à une grossesse, prétendue incestueuse, de la duchesse de Berry. (V. aussi, dans Lemontey, t. I, p. 79, les quatre vers que le Régent raya lui-même dans un opéra.) Voltaire doit s'accuser d'avoir popularisé tout le premier ces accusations infâmes qui ont souillé jusqu'ici d'un doute indigne la mémoire du Régent. Je sais bien que beaucoup des couplets attribués à Arouet par le public, ne sont pas de lui, mais dans l'édition Beuchot il reste assez de fiel authentique pour mériter à un auteur la Bastille, et pis. Le Régent fut encore plus indulgent pour Voltaire que pour La Grange, qui n'avait guère fait pis que lui. La pièce qui commence par ces mots : *Puero regnante*, vaut, en raccourci, toutes les *Philippiques*. C'est cette pièce qui fut la cause de la détention de Voltaire, et non comme on l'a dit, une *Naissance d'Adonis* ou le couplet sur l'air de *Joconde* (V. *Recueil Maurepas*), encore moins les *J'ay vu*, qui n'attaquent que Louis XIV, et qui ne sont pas de Voltaire. (V. Voltaire. *Œuvres*, éd. Beuchot, t. I, p. 128.) (V. aussi l'*Histoire de la détention des Philosophes et gens de lettres*, par J. Delort ; Paris, Didot, 1829, t. II, p. 21.)

(38) Ce dernier vers, véritablement satirique, qui fait coup double, et défend La Grange tout en accusant ses confrères, s'applique à Roy, selon le plus grand nombre, d'autres disent à Nadal ; Marais dit à Saurin.

STROPHE XXIX

(39) Nous connaissons ces remèdes pires que le mal que le Régent appliqua de concert avec Law, ce financier empirique, à la

France épuisée. De 1716 à 1720, se creuse de plus en plus cet abîme de la banqueroute. Le commerce et les arts, qui ne peuvent vivre sans crédit, tombent les premiers dans cette ruine de la fortune publique. Il faut lire dans Barbier, et dans Marais, le détail des doléances du bourgeois parisien, littéralement mis à sec, et dans les *Mémoires de la Régence*, les admirables remontrances du Parlement. Pour nous, à qui le détail est interdit, nous ne pouvons que citer quelques vers d'un *Etat de la France satirique* (daté de 1716, mais qui pourrait bien mieux s'appliquer à l'année 1720) :

« L'argent s'anéantit
Le banquier manque de crédit,
Le marchand demande répit,
Le courtisan languit,
Le soldat réformé périt,
La noblesse s'avilit,
Tout le monde pâtit,
Le Régent rit, etc.... »

(40) Le poète fait allusion au traité de la Triple-Alliance, conclu le 4 janvier 1717 entre la France, la Hollande et l'Angleterre. La nécessité pour Dubois d'un protecteur couronné, et l'incertitude où se trouvait le Régent sur les projets de l'Empire, dont il ignorait l'engagement de neutralité, furent les deux principaux mobiles de cette alliance qui modifiait tout le système fédéral de Louis XIV. La correspondance de Madame, Duclos, Berwick, et Lemontey établissent que si le Régent fut obligé de sacrifier le Prétendant à sa nouvelle politique, il le fit avec tous les ménagements d'un ami secret et une véritable délicatesse de procédés. Des lettres de Jacques III, citées par Lemontey, sont un témoignage irrécusable de la reconnaissance du prince proscrit. Quant aux autres conditions du traité, la défense aux sujets du roi Très-Chrétien de commercer dans la mer du Sud, l'abandon du titre de roi de France porté, dans le traité même, par le roi d'Angleterre, les concessions douanières et autres, faites à la Hollande, elles sont moins justifiables, bien qu'elles aient toujours l'excuse des circonstances.

STROPHE XXX

(41) Allusion à une des principales conditions du traité de la Triple-Alliance, la destruction du canal de Mardyk, qui pouvait suppléer au port de Dunkerque, détruit par Louis XIV, à la suite de la paix d'Utrecht. « Cet ouvrage, disent les *Mémoires de la Régence*, étoit beaucoup plus avantageux que l'ancien port. » C'est Le Blanc qui avait entrepris cette hardie compensation aux dures exigences des alliés.

(42) Les *Mémoires du cardinal Dubois* (par de Sevelinges), et Lemontey, donnent quelques explications qui pallient un peu cette concession du Régent. « On se consola de la perte de Mardyk, dit ce dernier, en calculant qu'il en aurait coûté trente-cinq millions et une guerre pour l'achever. » Il fallait bien céder à l'Angleterre pour que l'Angleterre nous cédât. Si le Régent avait connu l'article secret du traité de Radstadt que lui cacha Villars, il eût pu tenir la dragée haute à l'Angleterre. Il ne put rien lui refuser, dominé par les exigences d'une situation qui, en présence des intentions de l'Espagne, toujours prête à renier ses renonciations, pouvait être, bien que légitime, assimilée à celle de Georges violemment substitué aux Stuarts. Ces deux princes, également traités d'usurpateurs, devaient forcément faire cause commune. Ce fut là la considération la plus décisive en faveur d'une alliance à laquelle le Régent répugnait. (V. Duclos, éd. Michaud, t. XXXIV, p. 501, 507, 578. Lemontey, t I, p. 30, 78, et suivantes.) En dépit de la détresse universelle, on but et dansa beaucoup à Paris ; les recettes des bals de l'Opéra semblent monter à mesure que descend la fortune publique. Ce fut comme un délire général auquel durent céder d'Aguesseau lui-même, et Noailles, tour à tour dévot et libertin, qui après avoir suivi « madame de Maintenon à l'église, entretint une fille d'Opéra au commencement de la Régence, pour être au ton régnant. » (Duclos.)

STROPHE XXXI

(43) Philippe d'Orléans, nous le savons, était de mœurs plus que faciles, mais le satirique le charge par trop personnellement

des iniquités de son temps. C'est surtout vue en général que la Régence paraît corrompue et digne des anathèmes du moraliste. Si l'on descend au détail, si l'on s'arrête aux personnes, on y trouve le vice si spirituel, la folie si aimable, qu'on se prend à sourire comme devant le brillant et unique carnaval de notre histoire. Il ne faut néanmoins pas regarder trop longtemps, sous peine de tomber, de cette indulgence, dans les exagérations vertueusement brutales de Madame : « Tout ce qu'on lit dans la Bible sur les excès que punit le déluge, et sur les débordements de Sodôme et de Gomorrhe, n'approche pas de la vie qu'on mène à Paris... Toutes les fois qu'il tonne, j'ai peur pour cette ville. »

Quant à l'accusation qui fait l'objet des derniers vers de la strophe, et les empoisonne de son venin, nous aurons au nom de la vérité historique, si souvent souillée d'imputations impunies, le courage de la discuter. Nous le ferons à part avec tous les développements que comporte une justification si importante pour la mémoire du Régent, avec tous les ménagements et toute la pudeur qu'exige une calomnie qui a compté sans doute, pour faire son chemin, sur le dédain des honnêtes gens. (V. Note de la strophe XXXII.)

STROPHE XXXII

(44) Dans cette strophe, belle de noirceur, et qui en déshonorant l'homme dans La Grange, fait honneur au poète, même en lui tenant compte de son imitation flagrante de Juvénal, nous le voyons tourner et retourner dans la blessure son arme empoisonnée. Certes, s'il est au pouvoir de certaines calomnies de faire pleurer certains hommes, celle-là devait faire jaillir des yeux d'un père outragé des larmes bien amères. Il n'en fut rien et le poète fut déçu dans son attente. Le Régent ni sa fille ne daignèrent pas même rougir de cet insolent écho des médisances populaires. Ce fut un tort peut-être, car l'opinion publique eût vu dans ce triomphe apparent du poète la plus éloquente protestation ou au moins le plus habile des hommages rendus à la vertu domestique. En tout cas, l'indifférence calculée des deux personnages insultés, ne fut pas inutile au succès de l'insulte, et c'est ce qu'il fallait éviter. Du reste, cette insouciance fut plutôt dans les faits que dans les paroles. « Le duc

d'Orléans, dit Duclos, s'en indigna d'horreur; sa fille n'en fut révoltée que d'orgueil, et ni l'un ni l'autre ne se contraignirent pas davantage. » On conçoit l'effet désastreux de cette conduite à propos de deux personnes qui n'avaient « pour se justifier, que l'excès d'une folle imprudence. » On conçoit aussi que Duclos, à la date de l'année 1719, atténue encore le démenti si faible donné par lui à la calomnie, et qu'il se borne à regretter que « tout fût croyable de la part de personnes si dégagées de scrupules et de principes. » Il est vrai que cet historien, honnête homme, mais malin avant tout et comme par système, n'exprime ainsi que la peine qu'il a de renoncer au *ragoût* que de semblables anecdotes donnent toujours à des Mémoires. Ce doute de Duclos est devenu de l'histoire entre les mains de compilateurs plus malins que Duclos, sans être aussi honnêtes.

Pour nous, nous ne pouvons croire, dans un homme moins pervers que fanfaron de perversité, (le mot de Louis XIV nous revient avec son implacable justesse) à un si coupable oubli du plus saint des devoirs, que l'antiquité, pour se l'expliquer, avait recours à la fatalité, et par respect de la dignité humaine, changeait le criminel en victime. Nous disons volontiers comme Marie-Antoinette indignée d'un soupçon identique : J'en appelle à tous les pères qui me lisent! J'en apppelle à cet amour idolâtre que Philippe avait voué à ses enfants, et que ses enfants lui rendirent. Ni chez un père, ni chez des enfants indignes, le cœur violé n'eût eu de ces accents!

Philippe, j'en conviens, dut être un père prodigue, aimant ses enfants à la diable, comme on dit; mais de cette indulgence aveugle, de cette tolérance exagérée à un crime, et au plus vil de tous, il y a un abîme qu'il n'a jamais franchi.

Ayons le courage de lever le voile qui couvre ces honteux mystères; et si la pudeur domestique souffrait quelque peu de nos investigations, souvenons-nous, pour lui résister, que la pudeur publique attend une réhabilitation.

Nous procéderons comme nous l'avons déjà fait. Pour juger une accusation, jugeons les accusateurs. Au nom de qui parlent-ils, ces stoïques outrés, ces censeurs farouches de toutes les faiblesses du cœur? Est-ce au nom d'une vertu exagérée, mais respectable encore et dont, sans doute, ils donnent l'exemple? — Non, le motif secret, bientôt apparent, de cette intolérance d'un genre nouveau, c'est la haine, c'est la jalousie. La fille aînée du

duc d'Orléans va devenir la belle-fille du roi; Mademoiselle va être duchesse de Berry. Déshonorons, au moment solennel, le père et la fille, d'un de ces soupçons monstrueux qui écrasent toute une vie, et de dessous lesquels on ne se relève jamais. Crions à l'inceste! et que la pudeur conjugale épouvantée s'enfuie en se voilant le front. Voilà ce que dirent les ennemis du duc d'Orléans et ce qu'ils firent. Saint-Simon nous initie profondément au manège de la Cabale dont l'avant-garde est formée par la duchesse du Maine, étourdie frivole, et madame la duchesse de Bourbon, étourdie cynique. Ecoutons-le raconter sa conversation avec madame de Fontaine-Martel : « Elle me dit confidemment qu'il feroit bien (le duc d'Orléans,) de hâter ce mariage, s'il voyoit jour à le faire, parce qu'il n'y avoit rien d'atroce qu'on n'inventât pour l'empêcher, et elle m'apprit qu'il se débitoit les choses les plus horribles de l'amitié du père et de la fille. Les cheveux m'en dressèrent sur la tête; je sentis en ce moment bien plus vivement que jamais à quels démons nous avions affaire et combien il étoit pressé d'achever. » (Saint-Simon, VIII, 278.)

Voilà l'accusation. De quelle bouche partira le premier cri de protestation et d'horreur? De la bouche la plus autorisée pour le faire. De cette bouche dont le premier mot devrait faire rougir la calomnie, si la calomnie rougissait.

C'est la mère, la mère qu'on dit outragée dans ses doubles droits, qui se révolte la première. « Elle me protesta que l'apparence n'y étoit même point. » (Saint-Simon.)

La duchesse d'Orléans se trompait; il faut tout dire, l'apparence y était, et par sa faute. Mais développons l'accusation et voyons sur quels faits elle portait.

L'accusation disait « que de tout temps, » la duchesse de Berry avait été pour son père l'objet d'idolâtres préférences, et que depuis son mariage, son empire sur son père n'avait plus connu de bornes et de bienséances.

Jeune fille, il l'avait compromise par des familiarités par trop publiques, (les caresses permises elles-mêmes perdent en public de leur chasteté). « Monsieur son père avoit eu pour elle, dès sa naissance, une amitié singulière, et à mesure qu'elle avançoit en âge, il lui confioit ses goûts, et la rendoit témoin de toutes ses actions. Elle le voyoit avec ses maîtresses; il la faisoit souvent venir en tiers entre madame d'Argenton et lui, et comme il avoit

le goût de la peinture, il peignit lui-même sa fille toute nue. » (Madame de Caylus.)

Une seule influence dans la famille eût pu lutter contre le mauvais effet de ces tendresses aveugles, de ces complaisances imprudentes du père : celle de la mère. Madame la duchesse d'Orléans seule eût pu tempérer par une douce autorité le vice d'une éducation « bien propre à porter les mauvaises qualités de sa fille aussi loin qu'elle pouvoient aller. » Elle ne le fit pas. Elle était incapable d'acquérir sur ses enfants, à force de patience et de dévoûment, cet ascendant que leur précoce et irrespectueux orgueil lui avait refusé; car les filles de la duchesse d'Orléans, surtout la duchesse de Berry, ne pardonnèrent pas à leur mère, dès qu'elles furent en âge de la comprendre, cette honte de la bâtardise qu'elle avait mêlée à leur sang. « Madame d'Orléans eut été un prodige d'orgueil, dit Saint-Simon, si elle n'eût eu une fille; mais cette fille la surpassa de beaucoup. » Cet orgueil, dont sous la Régence madame de Berry devait donner de si étranges preuves, une mère énergique et sage l'eût dompté. Mais si la duchesse d'Orléans n'était guère sage, elle était encore moins énergique. Madame, sa belle-mère, qui nous a laissé de si curieuses et de si brutales révélations sur cet intérieur, ne tarit pas en plaintes sur la négligente indolence et l'insouciance coupable de sa bru. C'est elle qui nous apprend que madame d'Orléans, qu'elle appelle sans façon une *bonne à rien*, passait sa vie couchée sur un canapé, y jouant, lisant et mangeant. Ecoutez-la s'écrier à tout moment : « Tous ces princes, garçons ou filles, ont été très mal élevés. On les a toujours laissés faire toutes leurs volontés..... De toute ma vie, je n'ai vu fils de princes, ou même fils de nobles, élevés aussi mal que le sont ces enfants..... Madame de Berry a été fort mal élevée..... Depuis que la duchesse de Berry a sa huitième année, on la laisse faire toutes ses volontés; il ne faut donc pas s'étonner si elle est comme un cheval échappé. » — Madame d'Orléans n'essaya jamais de lutter contre ce système dépravateur d'indulgence et de liberté. « Madame d'Orléans ne s'inquiète pas de ses enfants. » Elle ne voulait pas même prêter à la gouvernante, à qui elle avait délégué son autorité, l'appui de son approbation. Elle aimait mieux rire des incartades dont elle venait se plaindre, et quand elle se sentait fatiguée de la fréquence de ces désordres que son indifférence lui faisait trouver monotones, « elle souhaitoit, dit Madame, que ses filles se fissent toutes religieuses » pour n'avoir pas la peine de s'en occuper. »

Une fois mariée, madame de Berry ne garda plus de mesure dans son mépris pour sa mère et dans sa tyrannie pour son père; son mari, jeune, dévot, borné, livré à elle par l'amour et par l'ignorance, ne fut, au lieu d'un maître, qu'un esclave de plus. C'est alors que cette fougueuse princesse, dégagée de toute contrainte, se crut dispensée même des bienséances, et s'abandonna à tous les excès d'un tempérament de feu, encore excité, dit Saint-Simon, par de mauvaises lectures. Sa première victime fut sa mère elle-même. — Elle ne perdit aucune occasion « de se *rebéquer* contre elle avec aigreur » et sûre de faire du duc d'Orléans et de son mari tout ce qu'elle voudrait, « elle ne balança pas de faire l'étrangère et la fille de France avec madame sa mère, » jusqu'à interdire un huissier, qui croyant lui être agréable en violant l'étiquette vis-à-vis d'une personne pour laquelle il n'en doit pas exister, avait ouvert les deux battants à la duchesse d'Orléans.

Elle fit la fille de France avec tout le monde, même avec la duchesse de Bourgogne, n'oubliant son rang qu'avec ses amants, mais avec eux l'oubliant tout-à-fait, et jusqu'à faire les premiers pas.

C'est alors que commencèrent avec son père « qui passoit beaucoup de temps par jour avec elle, tête à tête, dans son cabinet, ces particuliers journaliers et sans fin ou tout languissoit pour le moins, surtout quand le mari y étoit en tiers. » (Saint-Simon.) Deux jours après le mariage, le père et la fille avaient scellé dans un repas dont les suites furent scandaleuses, le redoublement de leur amitié. A ce fameux dîner de Saint-Cloud, tous les deux s'enivrèrent, « mais elle, bien plus que lui, » au point que tout ce qui était là ne sut que devenir. Le duc de Berry, étourdi d'un pareil spectacle, n'avait trop su que dire et s'était borné à froncer le sourcil. Mais que dut-il devenir, quand il se vit chaque jour chassé en quelque sorte, par son beau-père, d'auprès de sa femme, et réduit, lui le maître, au rôle d'importun? C'est alors que la Cabale, vaincue une première fois, essaya de prendre sa revanche et « que la jalousie d'un si grand mariage se tourna à le rendre infructueux. L'assiduité d'un père malheureusement désœuvré et dont l'amitié naturelle et de tout temps trouvoit de l'amusement dans l'esprit et la conversation de sa fille, donna beau jeu aux langues de Satan. » (Saint-Simon, IX, 394.)

Saint-Simon raconte qu'il tâcha de détourner le prince de cette assiduité auprès de sa fille, en lui disant les motifs de ce conseil. « Il en fut étourdi ; il s'écria sur l'horreur d'une imputation si noire et la scélératesse d'en avoir parlé jusqu'au duc de Berry. »

Et ce qui peint l'empire étrange que la duchesse avait su prendre sur lui et combien elle en était maîtresse, n'épargnant pas même les injures pour maintenir son autorité, le traitant quand il s'avisait d'être d'un autre avis que le sien « comme un chien, » dit Saint-Simon, et le forçant à venir « acheter chèrement son pardon, » c'est qu'une heure après cette conversation, madame de Berry la savait jusque dans ses moindres détails et la répétait à madame de Saint-Simon.

Saint-Simon prit le parti de se taire vis-à-vis d'un prince qui le savait si peu, et les choses allèrent leur train, jusqu'à ces scènes odieuses qui remplirent la Cour de scandaleux débats. L'affaire des pendants d'oreilles combla la mesure et acheva de rendre plausibles des accusations dont vraiment le duc d'Orléans et sa fille ne tenaient pas assez de compte. Cette affaire, dégagée de tous les accessoires dont la charge le prolixe compilateur des *Mémoires* de Maurepas, et telle que la racontent Saint-Simon et madame de Caylus, la voici. Madame la duchesse de Berry, au moment du fameux bal donné par madame de Pontchartrain, eut envie d'une parure de diamants jaunes et de boucles d'oreilles qui provenaient de la reine Anne d'Autriche, et que Monsieur, selon les uns, Louis XIV, selon les autres, avaient donné à la duchesse d'Orléans. Le père idolâtre ne sut pas résister à cet indiscret caprice de sa fille, et elle parut en triomphatrice au bal, brillante de la dépouille maternelle. Madame la duchesse d'Orléans ne sut pas retenir non plus l'explosion de sa vanité blessée. Elle cria, pleura et se plaignit au roi, donnant ainsi à une querelle toute domestique les proportions d'une rivalité publique. Le roi tança vertement sa fille, réprimanda sévèrement le père, et chassa de la Cour une femme de chambre par trop dégourdie, mademoiselle de Vienne qui, par ses complaisances exagérées, cherchait à afficher un commerce qui ne pouvait devenir lucratif pour elle qu'en devenant criminel.

Il ne le fut jamais, mais c'en était assez pour que le duc de Berry le pût croire, et s'il n'osa jamais le penser tout-à-fait, du moins il est permis de répéter, après Saint-Simon, que ce singulier conflit d'influences, entre son beau-père et lui, s'envenima de

plus en plus, jusqu'à cette fameuse scène de la terrasse de Marly, (où les *Mémoires* de Maurepas ont voulu voir un duel avec le duc d'Orléans), qui se passa à Rambouillet et non à Marly, et « attira, par un fâcheux contre-temps un coup de pied dans le c.. à madame de Berry et la menace de l'enfermer dans un couvent pour le reste de sa vie. »

Le duc d'Orléans et sa fille étaient enfin punis par où ils avaient péché. Le duc de Berry avait fini par s'effrayer « des discours impies que le père et la fille affectoient devant lui. C'étoit entre eux un assaut d'irreligion et de mépris des mœurs. Leur impiété étoit autant une manie qu'un vice. La princesse railloit imprudemment son mari sur une dévotion qui étoit pourtant l'unique préservatif qu'il eût contre des soupçons qu'elle devoit tâcher de détruire. » (Duclos.) Ce fait, répété en deux endroits par Saint-Simon (XI, 88; XII, 128), est surtout ce qui donna beau jeu, comme dit Saint-Simon, « aux langues de Satan. » On pouvait croire, en effet, qu'il n'était pas de frein pour ceux par qui Dieu même n'était pas respecté.

Et on oubliait que tout cela n'était qu'un jeu dangereux, il est vrai, et coupable, et que la duchesse de Berry, qui affectait de n'avoir pas peur de Dieu, avait peur même du tonnerre.

On le voit, nous avons voulu laisser à l'accusation toute sa force et tous ses moyens, par justice d'abord, par dédain ensuite. Ce dédain sera justifié si nous montrons en peu de mots que toute notre défense est dans l'accusation même.

Qu'on le remarque bien, cette accusation ne reposa jamais que sur des apparences, et des apparences dénaturées. Elle ne fut répandue qu'en vue de faire manquer ce fameux mariage, et par des personnes sans la haine et l'envie *enragées* desquelles « cette amitié de père, dit Saint-Simon, n'auroit jamais été attaquée de personne. »

Quelques circonstances malheureuses, et qui ne semblèrent inexplicables qu'à ceux qui avaient intérêt à ne les pas comprendre, autorisèrent, pour des ennemis toujours faciles à contenter, d'injurieux soupçons; mais ces soupçons tombent devant tout examen impartial.

Il est facile aujourd'hui d'expliquer ce goût aveugle du duc d'Orléans pour la duchesse de Berry, et l'empire exclusif de cette fille préférée.

Madame et Saint-Simon nous donnent en même temps la raison

de cette faiblesse, et elle est respectable comme tous les excès qui partent du cœur. « M. le duc d'Orléans l'avoit plus tendrement aimée dès l'âge de deux ans, où il pensa se désespérer dans une grande maladie qu'elle eut, pendant laquelle il la veilloit jour et nuit, et toujours, depuis, cette tendresse avoit été la même et fort au-dessus de celle qu'il avoit pour son fils. » (Saint-Simon, VIII, 279.)

Madame ajoute quelques traits : « Lorsqu'elle étoit encore toute petite, elle fut extrêmement malade et abandonnée de tous les médecins. Mon fils, désolé de voir mourir cette enfant, entreprit de la guérir. Il la traita lui-même, et si bien qu'il la sauva. Depuis, il a eu plus d'affection pour elle que pour ses autres enfants. » (Madame, II, 41.)

Voilà la vraie raison de cette préférence, dont on retrouve dans tant de familles l'exemple moins justifié. Le Régent aimait doublement sa fille : il l'aimait pour l'avoir mise au monde et pour l'y avoir conservée ; il l'aimait d'amour et d'amour-propre ; il l'aimait en père et en sauveur.

Faut-il donc faire un crime de cette légère injustice, et tout enfant privilégié doit-il donc acheter cette préférence de son honneur ?

Mais les orgies communes, nous dit-on ; mais les familiarités de la fille et des maîtresses ; mais l'histoire des pendants d'oreille ?

Je ne prétends pas tout excuser, certes, dans la conduite du duc d'Orléans et de sa fille. Qu'il y ait eu souvent entre eux de ces occasions qui ressemblent à des fautes, même lorsque l'on n'en profite pas ; qu'on ait pu tout croire à une époque où il était à peu près permis de tout faire, soit. Mais il faudrait d'autres preuves à l'histoire qu'à la chronique, et ce n'est pas sur des anecdotes et des chansons que la postérité peut se prononcer. Ce qui suffit à rendre une calomnie probable ne peut suffire à motiver un jugement, et cette question est de celles où il vaut mieux dix fois absoudre un coupable que condamner un innocent.

Dans ces familiarités imprudentes, dans cette liberté de paroles et de mœurs, je ne vois que l'effet naturel d'une mauvaise éducation. Quant à l'histoire des pendants d'oreilles, je suis de l'avis de madame de Caylus qu'on n'accusera pas de partialité : « Madame la duchesse d'Orléans en fit trop de bruit. » Dans ses larmes,

je vois surtout, avec Madame, des larmes de coquetterie, et je ne saurais plaindre une mère malheureuse de voir sa fille plus belle qu'elle. Si madame la duchesse de Berry eut le tort de vouloir l'être à ses dépens, ce n'est pas une raison pour faire une querelle de rivalité de ce qui ne fut qu'un conflit de toilette. Si madame de Berry voulut triompher de la duchesse d'Orléans, ce qui n'est pas sûr, car d'autres lui prêtent surtout l'intention d'être désagréable à la duchesse de Bourgogne, c'est la bâtarde qu'elle songea à humilier et non l'épouse.

Madame d'Orléans n'avait, du reste, que ce qu'elle méritait C'était à elle à porter, la première, la peine de son indolence. En dépit de ses efforts pour l'écarter, la responsabilité de la mauvaise éducation de la duchesse de Berry doit retomber sur elle, au moins autant que sur son mari.

Madame de Berry avait au fond un excellent cœur. Elle en avait donné des preuves à sa mère elle-même, lorsque, au témoignage de Madame, elle l'avait soignée durant une maladie « avec le dévouement d'une sœur grise. »

« Au fond, dit Madame, c'étoit une excellente personne, et si sa mère en avoit pris plus de soin et l'avoit mieux élevée, il n'y auroit rien à dire. »

Avouons enfin que si la duchesse de Berry avait pu inspirer à son père cet amour coupable qu'on lui prête, et en vue duquel on rend criminelles jusqu'aux larmes que lui arrachait sa perte, avouons que ce sentiment aurait été bien facile à contenter, et qu'il n'eût rien eu du caractère exclusif et jaloux de ces passions criminelles qui absorbent et dévorent une vie. C'est là une triste excuse à donner et en tout digne d'un temps qu'elle ne peint que trop; mais il est impossible, pour qui connaît le cœur humain et le sait surtout égoïste dans ses fautes et logique dans ses excès, de croire à un amour que la duchesse de Berry aurait dû partager avec vingt maîtresses et le duc d'Orléans avec autant d'amants.

« Si le duc d'Orléans fut amoureux de sa fille, dit Duclos, du moins il n'en fut pas jaloux, car il vit avec une grande indifférence ses débordements ; » et Madame nous apprend, par un fait trop significatif, que la duchesse de Berry se montrait, vis-à-vis de son père, d'une tolérance plus complaisante encore. (10 mars 1718).

Il est juste que ce qui condamne d'un côté absolve de l'autre.

Laissons donc aux *Mémoires* de Maurepas, à la *Vie privée de Louis XV*, à la *Vie privée de Richelieu* et aux *Mélanges* de Boisjourdain ces insinuations scandaleuses dont n'a même pas voulu le pamphlétaire auteur de la *Vie de Philippe d'Orléans*, et sans lesquelles on ne les lirait point.

Et avec Madame, si impitoyablement véridique; avec Saint-Simon surtout, l'honnête homme par excellence; avec Voltaire, qui eut honte de sa complicité et la désavoua éloquemment; avec Lemontey, mais surtout avec la conscience révoltée par une calomnie odieuse, refusons de faire l'humanité plus mauvaise qu'elle n'est, et de souiller l'histoire d'un mensonge, indigne même de la satire.

STROPHE XXXIII

(47) Cette apostrophe flatteuse s'adresse selon les uns à la princesse douairière de Conti, protectrice dévouée de l'auteur, et qui termina en effet, dans une pieuse retraite, une vie qui n'avait pas été sans faiblesses; selon d'autres, l'auteur aurait ici en vue la duchesse d'Orléans, cette hautaine et paresseuse princesse qui sacrifia son mari et sa famille aux préjugés d'un ridicule orgueil. Cette princesse, dont il faut lire le portrait dans madame de Caylus, et dans Saint-Simon, mais dont Madame, dans d'indiscrets aperçus sur son intérieur, donne une si maussade idée, avait épousé sans amour Philippe d'Orléans, et prêta aux prétentions et même aux calomnies des bâtards légitimés le plus aveugle appui. Elle ne paraît pas avoir mérité les éloges suspects, comme tous éloges de satirique, que lui donne le poète, surtout si l'on s'en rapporte à la trop franche et vindicative Princesse Palatine : « Madame d'Orléans se pique d'être dévote; mais elle ne considère pas que mentir et tromper sont des œuvres du diable, et non de Notre Seigneur Dieu. » « Elle va souvent au salut aux Quinze-Vingts, et ses femmes de chambre vont répétant qu'elle est une sainte, et qu'elle a de grands chagrins, parce que mon fils a des maîtresses. Cela attendrit le peuple. » La vérité est que madame la duchesse d'Orléans se souciait assez peu que son mari lui fût fidèle ou non.

STROPHE XXXIV

(48) Nous avions raison de dire qu'il faut se méfier des éloges des satiriques. En voici une preuve. Celui qui n'a pas assez d'injures pour le Régent n'a pas assez de flatteries, disons mieux, de flagorneries, pour le duc du Maine. Il faut lire dans Saint-Simon et dans Madame le portrait de cet illustre boiteux, au caractère aussi indécis que sa démarche, qui aspirait à l'Académie pendant que sa femme visait au trône, et pétri de l'amour de la médiocrité, suivait en soupirant, dans les âpres sentiers de l'ambition, cette naine fantasque, aux projets gigantesques. Lemontey trace une esquisse peu flattée de ce personnage vulgaire en dépit de tout, qu'un caprice de Louis XIV fit grand, sans pouvoir lui donner seulement l'air de la grandeur. « Comblé de dignités, il n'avait su mériter aucun respect; tout puissant par son crédit, il n'avait obligé personne. Enfin, il était affligé d'une maladie mortelle en France, même pour les vertus; il était sans courage. » Il est certain, selon La Beaumelle, qu'à un moment donné le duc du Maine pouvait jouer un rôle décisif, mais il ne sut être ni le chef du parti qui comptait sur lui, ni même son instrument. L'habileté de Philippe et de ses conseillers fit tourner à sa perte ces faveurs même de sa position, et le duc du Maine tomba non comme un homme, mais comme un mannequin. Il faut lire dans le *Journal* de Marais le seul récit exact et minutieusement détaillé de cette fameuse séance du Parlement d'où Philippe d'Orléans sortit régent. Le duc du Maine y commit faute sur faute. Non seulement il ne sut point y parler, mais même il ne sut point s'y tenir selon son rang. « Le duc du Maine, dit Berwick, poussa la faiblesse jusqu'à voter lui-même la régence qui le dépouillait. » « Le duc du Maine, dit Lemontey, emporta la double honte d'avoir abandonné, sans résistance, ce qu'on voulut lui ôter, et gardé sans honneur ce qu'on daigna lui laisser. » Après s'être ainsi laissé berner solennellement, il n'eut pas même le courage de l'obscurité. La conspiration de Cellamare, dont il fut le plastron, mit une dernière fois en évidence sa timidité farouche et son trivial égoïsme. Dès ce moment, il fut ridicule et put l'être tranquillement. Madame et Saint-Simon lui trouvent des défauts et même des vices. Pour nous,

nous ne lui trouvons que l'absence de toute qualité. Madame de Caylus et madame de Staal en font un portrait qui atténue un peu ce jugement, et fait regretter qu'un homme si bien fait pour la vie privée en soit jamais sorti.

—

ODE DEUXIÈME

—

I

Je vais rentrer dans la carrière.
Silence! lyre d'Apollon ;
C'est à toi, trompette guerrière,
De frapper le sacré vallon;
C'est à vous, belliqueuses fées,
D'inspirer à tous nos Orphées
Des chants mâles et pénétrants,
Dignes de verser dans nos âmes
Cet esprit d'intrigue et de trames
Qui fait la chute des tyrans.

II

Toi, qui, par la pourpre romaine (1),
Brillas moins que par tes vertus,
Retz, dont l'audace plus qu'humaine
Relevoit les cœurs abattus,
Sur ton troupeau qui te réclame,
Sur un sénat dont tu fus l'âme,
Daigne encore jeter les yeux ;
Tends-leur d'en haut un bras propice
Qui les sauve du précipice
Dont tu garantis leurs aïeux.

III

Sacrilége faim des richesses,
Osez-vous inventer des lois
Pour donner trois fois aux espèces
Un prix au-dessus de leur poids (2) *?*
Toi qui fus longtemps gémissante
Sous l'autorité ravissante
Des Vespasiens, des Galbas,
Vis-tu dans ces princes avares
Ni des rapines si barbares,
Ni des artifices si bas ?

IV

Mortels, qui tenez la balance (3)
Entre le prince et ses sujets,

Pouvez-vous garder un silence
Qui favorise ses projets ?
Craignez-vous, par des voix soumises,
Par des remontrances permises,
D'armer les griffes du lion,
Et de voir la force et la fraude
Joindre les cruautés d'Hérode
Aux vices de Pygmalion ?

V

Mais non, leur voix est entendue
De l'inflexible Léopard ;
De sa retraite défendue
Ils percent le dernier rempart.
Quelles réponses ! quels blasphèmes (4) *!*
Des Mézences, des Polyphêmes
La bouche a vomi moins d'horreurs.
Jamais Ajax, bravant la foudre,
De celle qui le mit en poudre
N'a tant mérité les fureurs.

VI

Tremble, Paris, tu vas apprendre
A quel maître tu t'es donné.
De la vengeance qu'il va prendre
Tu seras longtemps étonné.
Réduite à souffrir sans se plaindre,
Rome n'eut jamais tant à craindre

Des fureurs de Caligula ;
Jamais tant de têtes proscrites (5)
Ne lassèrent les satellites
De Marius et de Sylla.

VII

Quels nouveaux bataillons accourent (6)
Sur nos rivages pleins d'effroi ?
D'où vient que tant d'armes entourent
Le sacré séjour de mon Roi ?
L'étranger est-il à nos portes ;
Par de fanatiques cohortes
Nos temples sont-ils menacés ?
Et l'État, voisin de sa chute,
Craint-il de se revoir en butte
Aux horreurs des siècles passés ?

VIII

Quel est cet appareil sinistre
Dont le jour découvre l'horreur (7) ?
Sur qui Philippe et son ministre
Vont-ils déployer leur fureur ?
J'y vois un innocent monarque
Conduit par la main de la Parque
Comme une victime à l'autel,
Par ses regards, par son silence (8),
Autoriser la violence
Qui le condamne au coup mortel.

IX

Pour entendre les lois injustes
Que vont dicter ses ennemis,
Je vois deux colonnes augustes
Sortir du temple de Thémis (9).
Dans leur marche majestueuse
Une douleur respectueuse
Règne sur leurs fronts généreux,
Et le zèle qui les inspire
Leur fait craindre pour cet empire
Ce qu'ils ne craignent pas pour eux.

X

Tels s'avancèrent vers un homme (10)
Que moins de colère emporta
Les graves pontifes de Rome
Et les prêtresses de Vesta;
Tels, dans leurs murs réduits en cendre,
A ceux dont on nous fait descendre
S'offrirent jadis ces grands cœurs,
Ces vieux confrères de Camille
Qui, par leur port noble et tranquille,
Épouvantèrent leurs vainqueurs.

XI

Digne chef d'un corps plus illustre (11),
En quel état je t'aperçois!

Ta gloire tire un nouveau lustre
Des outrages que tu reçois.
En vain, dans sa lâche colère,
Aux pieds de son Dieu tutélaire,
Le tyran te laisse abattu ;
Les blasphèmes dont il t'accable,
Dictés par sa haine implacable,
Font l'éloge de ta vertu.

XII

Mais toi, qu'un arrêt plus indigne (12)
Perce encor de traits plus aigus,
Prince, qui d'un trésor insigne
Étois l'infatigable Argus,
C'est peu qu'une injuste puissance,
Avec les droits de ta naissance,
Ait le front de te l'enlever ;
Dans le coup fatal qui t'opprime,
Nous voyons le genre de crime
Qu'elle est sur le point d'achever.

XIII

Ainsi, ta vigilance exacte,
Tes vertus, tes soins infinis,
Ont produit ce malheureux pacte
Entre deux Cyclopes unis.
Ta tendresse, au gré d'un barbare,
Fut trop soigneusement avare

D'un sang dont on veut se rougir.
Bourbon, plus dur et moins austère (13),
Prêtera mieux son ministère
Au maître qui le fait agir.

XIV

Monstres d'Argos et de Mycène,
Ne vantez plus vos attentats;
Celui que médite la Seine,
Passe tous ceux de l'Eurotas.
Toi qui, pour ta famille entière (14),
N'as fait qu'un vaste cimetière,
De tes neiges, de tes glaçons,
Ton fils, que ta fureur immole,
Nous fait reconnoître l'école
Où tu vins prendre des leçons.

XV

Oh! si Louis, des noirs rivages,
Pouvoit revenir dans sa Cour,
Que penseroit-il des ravages
Qui la désolent chaque jour?
Mais de quelques objets terribles,
De quelques changements horribles,
Qu'elle épouvantât ses regards,
Apprêts d'une affreuse entreprise,
Vous causeriez moins sa surprise,
Que la disgrâce de Villars (15).

XVI

O toi qu'un double parricide
Joint pour jamais à ton époux,
Tendre et fidèle Adélaïde (16),
Reviens un moment parmi nous.
Arme-toi des mêmes furies,
Que pour de moindres barbaries
Inventa la mère d'Hector ;
Ne cède pas à la luxure (17),
L'honneur de venger ton injure,
Sur ce nouveau Polymnestor.

XVII

Aimable enfant, tu vois le gouffre
Qui doit te rendre à tes aïeux ;
On connaît ce que ton cœur souffre,
Aux pleurs qui coulent de tes yeux (18) ;
Mais malgré ta douleur amère,
N'espère plus revoir ce père (19)
Que tes cris appellent en vain :
On estime trop peu ta vie,
Pour avoir la pieuse envie
De te ramener dans son sein.

XVIII

Noble compagne de sa couche (20),
Pour qui la gloire a tant d'appas,

Je vois que ce malheur te touche,
Plus que l'approche du trépas.
Un avorton de la nature (21)
Qui, malgré sa naissance obscure,
Porte un cœur plus fier que le tien,
Vient d'une bouche impitoyable
T'annoncer l'arrêt effroyable
Qui confond ton rang et le sien.

XIX

Lâches, dont la paix ni la guerre
N'ont jamais distingué le nom;
Inutile poids de la terre,
Guiche, La Force et Saint-Simon (22),
Votre orgueil et votre ignorance,
Feront le destin de la France,
Tout sentira votre pouvoir;
Et l'on accablera des princes,
De nos malheureuses provinces
Et tout l'amour et tout l'espoir.

XX

Princesse, de la tyrannie (23),
Souffre le coup sans t'émouvoir;
Elle sera bientôt finie,
Ses excès nous le font prévoir.
Vois quelles nouvelles tempêtes (24),
Vont chercher les plus nobles têtes,

Jusque dans le sein de Thémis,
Et que, réduits à cet ouvrage (25),
Nos guerriers n'ont plus de courage
Que contre de tels ennemis.

XXI

Tandis que la mort et la crainte
Assiègent tes persécuteurs
Fuis, princesse, sors d'une enceinte (26)
Ou d'assassins ou de flatteurs;
Les arts marcheront sur tes traces;
Dans tes faveurs, dans tes disgrâces,
Ton destin doit régler le leur;
Ils ont partagé ta fortune:
D'une constance peu commune (27),
Ils partageront ton malheur.

XXII

Cependant un grand Roi s'apprête
A te rétablir dans tes droits;
L'Espagne forme une tempête
Vengeresse du sang des Rois (28) *:*
Objet de notre idolâtrie
Cher prince, sauve ta patrie,
Songe qu'elle fut ton soutien,
Et que, dans son besoin extrême,
Tu dois rendre à son diadême
Tout ce qu'elle a fait pour le tien.

XXIII

En vain un pouvoir tyrannique
Pense t'en fermer les chemins,
Avec le secours Britannique
Et l'alliance des Germains.
Ouvre seulement la carrière ;
La France n'a point de barrière
Qui ne s'abaisse sous tes pas,
Ni son sein d'enfants dignes d'elle,
Qui n'affrontent pour ta querelle
Toutes les horreurs du trépas (29).

XXIV

Poursuis ce prince sans courage
Par ses frayeurs déjà vaincu ;
Fais que dans l'opprobre et la rage
Il meure comme il a vécu (30) ;
Que sur sa tête scélérate
Tombe le sort de Mithridate
Pressé des armes des Romains,
Et que son désespoir extrême (31)
Ait recours à ses poisons même
Pour se garantir de tes mains.

—

NOTES DE L'ODE DEUXIÈME

—

STROPHE II

(1) Peu de gens avaient osé faire un héros de l'intrigant cardinal. Mais il appartenait à un poète d'en faire un sauveur. La Grange n'est ici du reste que l'écho de l'enthousiasme universel qui, en 1717, salua la première édition des *Mémoires* du grand agitateur. Par un singulier hasard, la Régence est l'époque privilégiée de toutes ces résurrections. C'est ainsi que de 1717 à 1720, on peut signaler l'apparition presque simultanée des *Mémoires* de Retz, de Joly, de Gourville, de madame de Motteville, du comte de Brienne, de l'Estoile, et des *Lettres* du comte d'Estrades : « Jamais la tombe des hommes publics et des confidents des princes n'avait été si indiscrète.... Les témoins oculaires peignent la vive sensation que produisirent ces écrits ; la presse les multipliait trop lentement, on les rencontrait sur la toilette des femmes et sur le comptoir des marchands. C'était le roman de toutes les têtes, le rêve de toutes les nuits. » Le Régent, ce prince libéral qui publiait les rêveries platoniciennes de Télémaque, vit un peu plus de danger pour les têtes de son temps, ivres de ce commencement de liberté, dans ce commerce passionné des hommes de la Fronde. De l'admiration à l'imitation, il n'y avait qu'un pas, et le parlement semblait disposé à le faire. Quant à la duchesse du Maine, chacun sait bien que ce n'est pas par sa faute si la conspiration de Cellamare ne fut qu'une Fronde manquée. Dès 1718,

on recourut au contre-poison, et on publia comme antidote aux *Mémoires* de Retz les *Mémoires* de Joly, son secrétaire, beaucoup moins attrayants et fort sévères pour le coadjuteur. L'un et l'autre manuscrit étaient sortis de la bibliothèque de Caumartin, riche en trésors inédits. L'expédient, selon les *Mémoires* de d'Argenson, n'eut pas le succès qu'on en espérait, et on lut Joly sans cesser de relire Retz. Voir *Lettres* de Madame, (T. I, 272.) — d'Argenson, *Mémoires*, Ed. Jannet, (T. I, p. 84 à 87.) — Lemontey, (T. I, 183, II, 475.)

STROPHE III

(2) Ceci s'applique aux trois grandes mesures qui paralysèrent le crédit public que Law réussit un moment à galvaniser, la refonte des monnaies, le visa, et les chambres de justice. Il faudrait un volume pour expliquer les expédients financiers de la Régence aux abois et pour guider le lecteur dans ce dédale d'arrêts contradictoires, où le législateur lui-même ne se reconnaît plus. On peut suivre, pièces en main, dans les *Mémoires de la Régence* (Piossens), les diverses phases de ce système frauduleux qui souleva l'indignation des parlements, d'accord cette fois avec leur devoir, qui ruina la France, et n'enrichit pas même ses auteurs. Ce fut d'abord le duc de Noailles qui inaugura par la refonte des monnaies, le règne du *grapillage*. « Il ne changeait ni le titre ni le poids des espèces, mais seulement l'effigie, il élevait à 20 livres le louis de 14, et à 5 livres l'écu de 3 livres 10 sous, et recevait aux hôtels des Monnaies, le premier pour seize livres, le second pour quatre livres. » « Le bénéfice n'excéda pas pour la France 72 millions; il fut incalculable pour l'étranger, » et, pour si peu, notre crédit monétaire fut déshonoré. La réduction des billets par le visa suivit la refonte des monnaies; enfin arriva Law, qui brochant sur le tout, stimula par l'agiotage le crédit, et livra à une spéculation dévorante ce qui restait de la fortune de la France. Le succès de ses opérations fut tel d'abord, qu'il se crut tout permis; il commença par créer, à force d'artifices, une supériorité apparente de la monnaie fiduciaire sur toute autre. « Pour discréditer l'or et l'argent, il tourmenta leur valeur par des lois fréquentes, effrayant ainsi les capitalistes, se réservant le droit alternatif de recevoir plus

et de donner moins. Près de *cinquante variations* se succédèrent en peu de temps, » Tout l'or de la France afflua à la banque. Quel capitaliste eût osé garder ses fonds alors que pour 500 livres il pouvait avoir une action qui alla jusqu'à 18,000 livres? *Avez-vous de l'or? Rien de fait!* Telle fut la formule laconique des affaires. Mais bientôt les billets et les actions perdirent jusqu'aux deux tiers. L'argent monnayé, par une réaction inévitable, reprit son empire avec d'autant plus d'énergie qu'il était plus rare. On essaya d'arrêter par une proscription cette revanche du métal méprisé; il se cacha, il fut poursuivi jusque dans les derniers recoins des maisons, et même des consciences. Sous Law tout puissant, on avait permis aux créanciers de le refuser en paiement, défendu aux messageries de le transporter. On proscrivit l'usage des diamants et des perles. On interdit l'orfévrerie; la possession d'une parcelle d'or ou d'argent devint un crime puni par la confiscation des biens, etc.... Le poète cette fois a raison de dire : *auri sacra fames*.

STROPHE IV

(3) Le parlement ne fut que trop prodigue de remontrances. Il en fit à propos de tout, et même de rien, lassant par ses reproches inutiles et solennels l'attente de ses partisans et la patience de ses ennemis. Peut-être qu'au milieu du désordre général le silence eût été plus éloquent que tout le reste. Le Régent eût peut-être tremblé de n'avoir point à lutter et de gouverner un peuple muet. Si l'on s'en rapporte aux discours, l'opposition parlementaire, la seule possible alors, ne manqua, par moments, ni de dignité ni de grandeur, mais elle manqua d'efficacité, parce qu'elle fut plus politique que sincère, comme si, à cette époque de décadence, la raison elle-même eût cessé d'être désintéressée. Si nous regardons aux faits, ne nous est-il pas difficile de croire aux paroles? Law tour à tour flétri et caressé, selon qu'est propice ou fatal le hasard qui gouverne la fortune publique; la bulle Unigenitus combattue avec une énergie stérile qui ne semble reculer sa défaite que pour la rendre plus éclatante, ne sont-ce pas là de frappants exemples de l'impuissance des corps judiciaires à agir et même à décider? Ces tumultueuses délibérations, ces députations majestueuses et vaines, ces discours d'une humi-

lité pompeuse, finirent par tomber à l'état de cérémonie, et par faire en quelque sorte partie du spectacle de la royauté. Les temps étaient passés des préjugés opiniâtres et des enthousiasmes héroïques. On lisait les *Mémoires* de Retz avec des pensées toutes différentes des siennes, et on l'admirait trop pour être tenté de l'imiter. Louis XIV avait plié la nation et les parlements eux-mêmes à la servilité. Les premiers présidents et les présidents à mortier avaient trop été à la cour. Sur cette cohue des enquêtes toujours enflée de mouvements séditieux, planaient les de Mesmes, les Joly de Fleury, les Lamoignon, les Blamont, les Verthamont, secrètement vendus au pouvoir ,et tous quelque peu, comme dit Saint-Simon, « les pigeons privés de M. le Régent. »

Le résultat de ces divisions intestines, de ces rivalités d'ambition, de ces graves intrigues, fut l'anéantissement de l'esprit de corps et de toutes les vertus qu'il comporte et qu'il inspire. Le parlement perdit la foi en sa mission et en sa destinée, et il escompta le présent. Le peuple perdit le respect et le gouvernement perdit la crainte de ces faux tribuns fourrés d'hermine. En 1715, le Régent avait tout donné au Parlement, en 1723, il lui avait tout repris et ne lui laissa, au dire de Saint-Simon, l'existence, que de crainte de lui rendre, en le supprimant, quelque importance.

STROPHE V

(4) Le Régent avait appris de Dubois qui « juroit et sacroit comme un païen, » à faire de même et ne s'en gênait pas. « Autrefois, dit Madame, on juroit beaucoup en France. Le roi a fait cesser cette habitude qu'il ne pouvoit souffrir. » Dès 1715, on s'aperçoit bien que le roi n'est plus. Lorsque le Parlement se présenta au Régent, le 18 juillet 1720, en pleine ruine du Système, le « Régent leur répondit qu'ils eussent à prendre leur parti promptement, sinon que le sien étoit tout pris. » Ce n'était qu'énergique ; les jours suivants son insouciance s'aigrit et nous arrivons aux brutalités. Nous remarquons, du reste, que ces violences sont toutes postérieures au fameux lit de justice d'août 1718. Alors le Régent était le plus fort. En 1720 il avait raison de craindre le contraire. Aussi, comme il est d'usage, cherchant à

se faire par la violence l'illusion de la force, il ne met plus de frein à ses emportements :

« Allez vous faire f..... au bout.
Quand il est saoûl comme une beste,
C'est ainsi qu'il se rit de vous. »

C'est ainsi qu'en août, recevant les six corps des marchands, il leur dit « qu'ils étoient des voleurs, des fripons, des b... de gueux et qu'ils s'allassent faire f. .; ces pauvres marchands demeurèrent tout stupéfaits, » et ne comprirent rien aux raisons subtiles par lesquelles le maréchal de Villeroy voulait leur persuader qu'ils avaient mal entendu. D'Aguesseau eut de la peine à les empêcher de consigner dans leur procès-verbal les épithètes peu parlementaires dont les avait assaillis le Régent. (Barbier, I, 64. Mathieu Marais, 20 septembre 1720.) Il n'épargnait ni le caractère sacré du prêtre dans le cardinal de Noailles, ni celui du magistrat dans d'Aguesseau. Il traitait le premier de *grand benêt* et *f... bête*. (Barbier, I, 77.) Le cardinal se retira en pleurant. (Mathieu Marais, 7 et 9 octobre 1720.) Quant à d'Aguesseau, il l'appelait *trigaud*, et lui dit un jour qu'il lui offrait les sceaux : « Va te faire f... avec tes sceaux. C'est une manière assez nouvelle de laisser les sceaux à son chancelier. » (Mathieu Marais, 14 novembre 1720.) Quant au Parlement, il le traitait non moins cavalièrement : « Allez vous faire f... vous et votre compagnie, » dit-il en avril 1722 au président de Mesmes. Celui-ci, selon Barbier, releva énergiquement ces termes indignes d'un prince (Barbier, I, 211. *Vie privée de Louis XV*, I, 53), mais moins fièrement encore que ce grand-père du duc de Choiseul, à qui le Régent disait un jour : « Je crois en vérité que votre maître se f... de moi. » « Monseigneur, répliqua l'envoyé lorrain, le duc mon maître ne m'a pas chargé d'en informer V. A. R. » (*Mémoires* de la baronne d'Oberkirch.)

STROPHE VI

(5) Il s'agit tout simplement du lit de justice du 26 août et des quelques arrestations qui suivirent ce triomphe du duc d'Orléans, contre lequel la haine ne put plus que conspirer. L'échauffourée de Cellamare ne tarda pas en effet à éclater. Chacun sait que jamais complot ne fut plus débonnairement puni. Il s'agissait ce-

pendant de haute trahison, et le Régent avait dans sa poche de quoi faire couper dix têtes à Richelieu et aux autres acteurs de cette comédie, qui ne dégénéra en drame que pour les quatre malheureux gentilshommes bretons décapités à Nantes.

C'est dans le lit de justice du 26 août 1720 que fut consommée la déchéance des princes légitimes. « Le Régent, le moins vindicatif des hommes, ne songeait point à disputer aux enfants naturels de Louis XIV les honneurs excessifs dont ce père asservi les avait accablés. Mais cette générosité touchait peu le duc de Bourbon. » « Le Conseil de régence, après trois séances secrètes, dépouilla les légitimés du droit de succéder au trône et de la qualité de prince du sang, mais leur conserva, pendant leur vie, les honneurs du Parlement, c'est-à-dire la prérogative d'y prendre leur place en traversant la petite enceinte de bois qu'on nomme le parquet. L'édit fut enregistré au Parlement, le 8 juillet 1717, à la pluralité de cent voix contre soixante. » Dubois, revenu de Londres, fort du traité de la quadruple alliance, « fit passer la résolution de châtier l'audace parlementaire et d'abattre les restes de la puissance du duc du Maine. » Saint-Simon, d'Argenson et le duc de Bourbon emportèrent l'approbation indécise du Régent, en jetant dans la balance, l'un son orgueil, l'autre ses rancunes, le troisième son ambition. Favorisé par un secret inviolable et par la crainte anticipée de ceux qui devaient en être les victimes, et qui ne gardèrent pas même le courage de résister, le complot réussit et put s'appeler un coup d'état.

STROPHE VII

(6) Si on veut se convaincre de ce que le regard du génie peut ajouter à l'aspect de la réalité, que l'on compare le verbeux procès-verbal de Piossens et le maigre croquis de Barbier au tableau palpitant de passion et de vie que Saint-Simon trace de cette grande scène historique qui n'était qu'une cérémonie à l'extérieur, et qui était un drame dans les cœurs.

« Comme c'étoit là un coup de partie, et que le Régent craignoit, la Cour prit des sûretés. Tout le régiment des Gardes-Françoises marcha dès le matin; une partie fut au Louvre, et l'autre se rangea dans différents quartiers de Paris, dans des endroits cachés, comme dans la cour de la Foire-Saint-Germain.

Les gendarmes étoient tout prêts dans l'hôtel de M. le prince de Soubise, les chevau-légers de même, les Mousquetaires gris étoient à cheval dans l'hôtel, et les Mousquetaires noirs, dont l'hôtel est trop éloigné, étoient dans la cour de la Foire-Saint-Germain. Il y avoit un mousquetaire à cheval à la porte des Tuileries, du côté du Pont-Royal, et un au Carrousel, pour recevoir les ordres dont on auroit pu avoir besoin. » (Barbier, I, 12.)

STOPHE VIII

(7) Les ordres ne furent donnés aux commandants des troupes de la maison du roi que le 26, à quatre heures du matin... A cinq heures, les troupes prirent leurs postes, et à six heures le Parlement et tous ceux qui devoient se trouver au lit de justice, déjà éveillés par le bruit des tambours, reçurent les lettres de cachet et les billets d'invitation. A huit heures, le conseil de régence étoit déjà assemblé aux Tuileries. » (Duclos.)

« Le lit de justice étoit préparé dans la grande antichambre où le roi avoit accoutumé de manger. Je m'y arrêtai un peu, à bien considérer si tout y étoit dans l'ordre, et j'en félicitai l'architecte Fontanieu à l'oreille. Il me dit de même qu'il n'étoit arrivé qu'à six heures du matin aux Tuileries avec ses ouvriers et ses matériaux ; que tout s'y étoit si heureusement construit et passé, que le roi n'en avoit rien entendu du tout. » (Saint-Simon.)

(8) L'attitude du roi fut passive, comme il falloit s'y attendre d'un enfant maladif, et par nature, indifférent, mais elle ne fut point triste : « J'avois fort observé le roi lorsqu'il fut question de son éducation. Je ne remarquai en lui aucune sorte d'altération, de changement, pas même de contrainte... Il se mit à rire avec ceux qui se trouvèrent à portée de lui, à s'amuser de tout, jusqu'à remarquer que le duc de Louvigny, quoique assez éloigné de son trône, avoit un habit de velours, à se moquer de la chaleur qu'il en avoit, et tout cela avec grâce. » (Saint-Simon.)

STROPHE IX

(9) « A onze heures, le Parlement partit à pied, en robes rouges, du Palais, au nombre de cent-cinquante-trois, et alla au Louvre

par la rue Saint-Honoré. Comme le peuple n'étoit point averti de cela, cette marche ne fit aucun effet. » (Barbier, I, 12.) « Le peuple... le vit passer avec indifférence. » (Lemontey.) « La consternation avoit gagné depuis le duc du Maine jusqu'au dernier huissier du Parlement. Plusieurs conseillers avoient déserté pendant la marche. Le président de Blamont, qui avoit tant fait le tribun dans les assemblées du Parlement, se trouva mal sur l'escalier des Tuileries; on le transporta dans la chapelle où l'on employa le vin des burettes pour lui rendre la connaissance. Enfin hors d'état de paroître en séance, il se fit conduire chez lui. » (Duclos). Saint-Simon renchérit à tout moment, avec de nouvelles délices, sur cet abattement et sur cette humiliation, « sans que la populace, pour qui cette procession étoit faite, daigne compatir aux douleurs de ces pères de la patrie. » « Je la promenois sur le Parlement (sa prunelle étincelante), j'y vis un étonnement, un silence, une consternation, auxquels je ne me serois pas attendu, qui me furent de bonne augure. » Barbier et Marais, avocats et parlementaires, ne peuvent s'empêcher de convenir de cet abattement du Parlement et de l'indifférence populaire, et les constatent en les déplorant.

STROPHE X

(10) Ecoutons maintenant Saint-Simon ; après la satire en vers, la satire en prose : « Le premier président, simplement abattu, les présidents déconcertés, attentifs à tout considérer, formoient le spectacle le plus agréable... Le premier président, ne voyant point là son maître le duc du Maine, jeta un regard affreux sur M. de Sully et sur moi, qui occupions les places des deux frères précisément... On voyoit ces vains présidents détourner leurs regards de dessus cet homme (d'Argenson) qui imposoit si fort à leur morgue, et qui anéantissoit leur arrogance dans le lieu même d'où ils la tiroient, et rendus stupides par les succès qu'ils ne pouvoient soutenir... Ce premier acte fini, le second fut annoncé par le discours du garde-des-sceaux... Une consternation générale se répandit sur tous leurs visages. Presque aucun de tant de membres n'osa parler à son voisin... Ce fut bien pis à la lecture de la déclaration. Chaque période sembloit redoubler à la fois l'attention et la désolation de tous les officiers du Parle-

ment, et ces magistrats si altiers, dont les remontrances superbes ne satisfaisoient pas encore l'orgueil et l'ambition, frappés d'un châtiment si fort et si public, se virent ramenés au vrai de leur état avec cette ignominie, sans être plaints que de leur petite cabale. » (Saint-Simon.)

STROPHE XI

(11) Jean-Antoine de Mesmes, né à Paris en 1661, conseiller au Parlement, fut nommé, en 1703, prévôt et grand maître des cérémonies des ordres. Il devint, en 1710, membre de l'Académie française et premier président en 1712. Il mourut, en 1723, âgé de 62 ans. Il joua un grand et double rôle sous la Régence, tour à tour, selon le vent, adoré ou honni de la cohue des enquêtes, ami ou ennemi du pouvoir. « C'étoit un gros homme de figure colossale, dont les manières avoient beaucoup de grâce, et avec l'âge quelque chose de majestueux. Toute son étude fut celle du grand monde auquel il plut. Il fut mêlé dans les meilleures compagnies et les plus gaillardes. » (Saint-Simon.) « Il avait joué la comédie à Sceaux, d'où les malins du temps prirent occasion de l'appeler le Crispin de Sceaux. Il n'en rougissait point, et s'était fait peindre dans le costume de ses rôles. » (Lemontey.) C'était un homme d'esprit, mais sans conscience. Ce qu'il tira d'argent du Régent pour vendre sa compagnie est prodigieux. En 1717, le premier président, dit Duclos, avait déjà reçu deux fois son brevet de retenue de 500 mille livres, et ne prétendait pas encore avoir donné quittance. La comédie de l'exil de Pontoise coûta encore au Régent plus de 500 mille livres. Cela n'empêchait pas M. de Mesmes de trahir son maitre, et de tremper dans la conspiration de Cellamare pour se vendre de nouveau, après avoir été pardonné d'une assez rude façon, s'il faut en croire la scène racontée par Duclos. (Ed. Michaud, 559.) Il mourut d'une attaque d'apoplexie, mangé de gouttes et perdu de dettes, regretté de ceux qui le méprisaient et imposant à ceux même qui le connaissaient le plus, ce faux respect qu'inspirent une corruption fastueuse et des vices magnifiques. (Barbier, I, 245, 298.) Saint-Simon se repaît avec délices de l'humiliation de cet homme faux et vain dont l'inconstance était proverbiale :

« A l'écho, ce matin, je demandois comment
Iroit le gouvernement
Après le vif discours du président de Mesmes.
L'écho m'a répondu : de mesmes. »

« Je vis ce prétendu grand banc s'émouvoir. C'étoit le premier président qui vouloit parler et faire la remontrance. Le scélérat trembloit en la prononçant. Sa voix entrecoupée, la contrainte de ses yeux, le saisissement et le trouble visible de toute sa personne démentoient certes le venin dont il ne put refuser la libation à lui-même et à la compagnie, etc. » Et plus bas : « Le premier président, assommé de ce dernier coup de foudre, se démonta le visage à vis, et je crus un moment son menton tombé sur ses genoux. » (Saint-Simon.) Le chancelier et le premier président sollicitaient, à genoux, du Roi, la permission de parler. Saint-Simon se mourait de bonheur à chaque génuflexion.

STROPHE XII

(12) « La séance ainsi réglée, après avoir appelé les princes, les grands du royaume et le Parlement, selon l'usage, on commença par la lecture des lettres patentes qui établissoient M. d'Argenson garde des sceaux, et on lut ensuité un arrêt du conseil d'Etat qui défendoit au Parlement de prendre connaissance des affaires d'Etat, en quoi on suivit la conduite du roi Charles IX, qui avoit fait la même défense au Parlement de Paris... Le Parlement poussa encore quelques soupirs, et le premier président osa représenter que la matière lui sembloit être d'une telle importance qu'avec le respect et la soumission que lui et la Cour avoient pour la volonté du Roi, il croyoit devoir demander à S. M. la permission de se retirer pour en délibérer. Mais cette remontrance ne servit de rien. Son Altesse Royale ayant dit un mot au Roi à l'oreille, le garde-des-sceaux répondit un instant après que Sa Majesté vouloit être obéie et *sur-le-champ*. Cette affaire fut suivie de trois déclarations : l'une portant que les ducs et pairs auroient séance au Parlement immédiatement après les princes du sang; l'autre abolissant celle du 5 mai 1694, qui restreignoit les princes légitimés aux seuls rang, honneurs et prérogatives qui leur étoient dus, suivant l'érection de leur pairie, et la troisième par laquelle

le comte de Toulouse étoit rétabli, avec éloge, dans ses droits, honneurs et prérogatives, mais pour sa personne seulement. »

La surintendance de l'éducation du Roi fut ensuite enlevée au duc du Maine pour être confiée, sur sa demande, à M. le Duc. « La séance finit à deux heures et se termina par la requête que présentèrent les ducs et pairs pour être rétablis dans leur droit de prééminence sur les présidents à mortier, ce qui leur fut accordé. » (Piossens, *Mémoires sur la Régence,* t. III, 121 et suivantes.)

STROPHE XIII

(13) Il n'y eut jamais de pacte entre le Régent et le duc de Bourbon, qui s'entendaient à peine sur leurs intérêts communs et se contentèrent, pour le reste, de vivre dans les termes d'une neutralité polie, « sans amitié, estime, ni ressentiment, dit Duclos. » Le poète les compare à des cyclopes, par allusion à ce malencontreux coup de fusil, dont le duc de Berry, en 1711, creva à peu près l'œil du duc de Bourbon. Quant au Régent, on trouve dans Madame, à tout propos, des doléances sur l'état d'inflammation où se trouve un œil de son fils, endommagé selon les uns par un coup de coude de la duchesse de La Rochefoucault vis-à-vis de laquelle le prince s'émancipait par trop, selon les autres par un coup d'éventail de la marquise d'Arpajon provoqué par des libertés du même genre, selon d'autres enfin, par un coup reçu au jeu de paume. Le Régent, qui n'avait jamais eu la vue très-bonne, faillit devenir borgne et même aveugle, grâce au régime irritant dont il compliquait et envenimait son état. Il fut même un moment question de le déclarer, par suite d'incapacité physique, déchu de la Régence, et madame la duchesse d'Orléans joua dans toute cette intrigue un rôle peu conjugal.

Le portrait du duc de Bourbon, par Madame, n'a rien qui démente cette « férocité naturelle » dont parle Duclos : « Il est très-grand, maigre comme un éclat de bois; il marche voûté, il a des jambes longues comme une cigogne, le corps très-court, point de mollets, les deux yeux si rouges qu'on ne sauroit distinguer lequel est le mauvais et lequel est le bon, des joues creuses, un menton si long qu'on ne croiroit pas qu'il appartient à son visage,

de grosses lèvres; en somme il est très-laid, et je n'en ai guère vu de pareil. » On voit que le duc, s'il n'avait pas le moral du rôle que lui prête La Grange, en avait assez le physique. (V. aussi Saint-Simon, édit. in-12, t. XIII, p. 37 et suiv.)

STROPHE XIV

(14) Certes, si Pierre le Grand put prendre quelque part l'idée de faire mourir son fils, ce n'est point en France, dont la sympathique civilisation l'eût converti à l'humanité, si c'eût été possible. Les Mémoires du temps sont unanimes à constater l'adoucissement progressif qu'insinuait dans ce cœur farouche l'aménité des mœurs françaises. « Il est venu en France, dit Marais, et y a pris toutes les idées du grand. » « Le czar, dit Madame, n'est pas aussi barbare qu'il l'étoit, avant d'avoir voyagé ici et dans d'autres cours. » Sur les débauches et les cruautés de ce fondateur de la Russie, V. Duclos, *Mémoires*, p. 612 et suiv. *Correspondance* de Madame, I, 397, 455. II, 176; Lemontey, II, 185.

STROPHE XV

(15) L'édition de 1797, porte « *que le silence de Villars.* » Nous ne voyons pas en quoi le silence de Villars eût pu étonner Louis XIV, et surtout en quoi cet étonnement eût pu être à son éloge. Nous aimons mieux « *disgrâce* » car il est certain que le maréchal fut en disgrâce sous la Régence, autant du moins que pouvait l'être le seul grand capitaine du temps, l'ami de Louis XIV et le sauveur de la France. Duclos donne les motifs de cette disgrâce : « Par un article secret du traité de Radstadt l'Empereur donna à Louis XIV sa parole d'honneur de n'entrer directement ni indirectement dans aucune guerre contre la France pendant la minorité. Le Régent n'eut connaissance que fort tard de ce secret, et depuis qu'il le sut, ne pardonna jamais au maréchal de Villars. Si le Régent en eût été plus tôt instruit, peut-être eût-il moins recherché les Anglais; au lieu de se livrer à eux comme il fit, il auroit pu se faire acheter lui-même. » Le roman satirique *Les Aventures de Pomponius*, prétend que Villars

(Sallira) avait été plus loin et avait même stipulé de l'indignité du trône pour le duc d'Orléans. La découverte de cette intrigue eût pu lui coûter cher, sous un gouvernement mieux assis; il en fut quitte pour quelques éclats d'une colère qui s'éteignait facilement. Il eut ordre de se retirer dans son gouvernement de Provence (Janvier 1716), mais n'y resta pas longtemps. Les charmes de sa femme lui valurent même, selon les chansonniers et selon Madame, qui en prête formellement à son fils les bonnes grâces, un pardon complet. C'est le destin :

« Ton vieil époux, belle Varangeville,
N'est qu'un Vulcain, quoiqu'il se dise Mars. »

Il y eut néanmoins encore plus d'un froissement entre le Régent et le maréchal; il n'assista point au conseil de régence qui suivit la découverte de la conspiration de Cellamare (Barbier, I, 22), et le 1er janvier 1719, le même Barbier annonce qu'on répandait le bruit de son arrestation. En novembre 1720, Mathieu Marais nous le montre usant de son crédit renaissant pour tenter, en qualité de médiateur, la réconciliation du cardinal de Noailles et du Parlement avec le Régent.

STROPHE XVI

(16) « *Tendre et fidèle Adelaïde.* » En dépit d'une ingénieuse tentative de réhabilitation, œuvre délicate d'une femme, il nous est impossible de juger avec autant d'indulgence que le poète les écarts de cette enfant gâtée de la vieillesse du grand roi. Je sais qu'elle vint très-jeune à la cour, et que la cour la gâta. Je sais que tout fut permis à cette princesse assez heureuse pour dérider Louis XIV. On lui laissa tous ses défauts, parce qu'ils étaient amusants, et on ne lui donna aucune vertu parce que la vertu est ennuyeuse. Une grande partie des fautes de la seconde Dauphine doit donc retomber sur certaines indulgences intéressées, dont madame de Maintenon eut sa part. Ce qui a ajouté à la sympathie invincible qui s'attache à cette princesse, c'est qu'elle mourut jeune, sans avoir eu le temps de se corriger, bien qu'elle y songeât, de l'aveu même de Madame. Ces défauts aimables, ce goût de la vertu qu'elle conserva sans pouvoir le réaliser, cette mort précoce et singulièrement touchante, donnent à cette prin-

cesse je ne sais quel charme attendrissant. On la plaint trop pour oser la juger. Il est difficile cependant, lorsqu'on examine sa conduite, de la trouver irréprochable. Si elle n'eut pas de vices, ses étourderies touchèrent jusque-là. Si elle n'eut pas de fautes à se reprocher, du moins peut-on compter plus d'un de ces caprices qui leur ressemblent. Les plus indulgents le reconnaissent. La Beaumelle l'avoue joueuse et coquette, « se faisant un amusement de la jalousie de son mari, et se plaisant à lui échapper. » Il n'a jamais eu d'attachement que pour sa femme (le Dauphin), dit la trop véridique Madame, « mais cet amour étoit le partage de Montgommery, tout d'un côté, rien de l'autre, car elle n'aimoit pas son mari. » Que dire de ces indiscrétions qui nous la montrent cyniquement sale, « courant la nuit à Marly avec tous les jeunes gens, jusqu'à trois ou quatre heures du matin, » ou, enfin, se faisant traîner par terre par des laquais qui la prenaient par les pieds? Madame de Caylus ne lui prête pas moins formellement que Madame une passion pour Nangis. « La seule chose dont je doute, c'est que cette affaire soit allée aussi loin qu'on le croit. » Saint-Simon ajoute à la liste l'abbé de Polignac. Richelieu dans ses *Mémoires*, affirme qu'il n'a jamais été complétement heureux avec la princesse, mais de façon à laisser croire qu'il aurait pu l'être. Les *Mémoires* de Maurepas racontent aussi des faits bien compromettants. (T. I, p. 45.)

(17) « On ne vouloit faire aucun mal à mon fils... (on disait) qu'il ne pouvoit vivre longtemps, parce qu'il mène une vie trop désordonnée. » « Par là (ses courses nocturnes), je crois aussi que sa santé est en grand péril. Mon fils est devenu effroyablement délicat ; il ne pourroit se mettre à genoux sans tomber en faiblesse. » (1716.) Madame ne tarit pas de doléances et de pressentiments semblables.

STROPHES XVII

(18) Louis XV fut, dès l'enfance, le roi égoïste et indifférent. Il ne pleura guère son gouverneur, Villeroy, lorsqu'on le lui prit, mais pour le duc du Maine il ne le pleura pas du tout. « Cette indifférence pour M. du Maine frappa tout le monde, et démentit publiquement ce que ses partisans essayèrent de répandre, que les yeux lui avoient rougi, mais que, ni au lit de justice, ni de-

puis, il n'en avoit osé rien témoigner. Or, dans la vérité, il eut toujours les yeux secs et sereins, et il ne prononça le nom du duc du Maine qu'une seule fois depuis, qui fut l'après-dînée du même jour qu'il demanda où il alloit, d'un air très-indifférent, sans en rien dire davantage, ni depuis, ni nommer ses enfants. » (Saint-Simon.)

(19) A chaque changement important, quand le jeune roi vient à Paris, et en dépit de l'ordre méfiant du feu roi, renonce au séjour de Vincennes, quand le Régent va loger au Louvre, quand le roi est malade, quand il va à Versailles, en toutes ces occasions l'amour de la France pour le jeune prince éclate avec des transports et des redoublements enthousiastes. La France est tour à tour folle de joie ou de crainte. Les réjouissances populaires multiplient pour lui les symboles les plus naïfs, les manifestations les plus touchantes. « Les rues ont retenti jour et nuit des cris de Vive le Roi ! On alloit danser au Palais-Royal et boire à la santé du roi, et en se battant la fesse, on disait : et voilà pour le Régent. » Barbier, le grave avocat au Parlement, à propos d'un remède qui a soulagé l'enfant malade, s'écrie naïvement : « Il a pris de l'émétique qui a fait une évacuation *charmante !* » Si le roi retombait, les chansonniers eux-mêmes prenaient le deuil, et à force de patriotisme, se trouvaient éloquents :

« Dieu tout-puissant, sauvez le Roi,
Je vois venir le maléfice ;
Le Régent n'a ni foi, ni loi,
Dieu tout-puissant, sauvez le Roi.
D'Argenson n'attend que *Dubois*
Pour consommer le sacrifice ;
Dieu tout-puissant, sauvez le Roi,
Je vois venir le maléfice. »

STROPHES XVIII

(20) La duchesse du Maine, dans cette funeste journée, fut presque belle de colère et de mépris. Tandis que le duc du Maine, retiré dans son cabinet avec ses familiers, attendait patiemment qu'on lui annonçât sa déchéance, la duchesse allait, venait, interrogeait, apostrophait, accompagnée de ses enfants comme la lionne de ses petits, de plus en plus furieuse à mesure « que de jeunes laquais, suspendus par les mains en dehors des fenê-

tres de la chambre du dais, transmettaient dans leur langage les décrets de la redoutable assemblée. » (Lemontey.) « La disgrâce du duc du Maine le trouva préparé et comme indifférent. Il n'en fut pas de même de madame de Maintenon qu'elle tua, et de madame du Maine qu'elle faillit tuer. » Dans « ces convulsions de fureur » que nous dépeint Duclos, elle alla, selon Madame, jusqu'à frapper son indolent mari. Le fait, si l'on en croit certains détails intimes donnés par Saint-Simon, n'aurait rien d'invraisemblable. « Quelques personnes disent qu'elle a battu son mari et mis en pièce les tiroirs qui étoient dans sa chambre, ainsi que tout ce qui s'y trouvoit de fragile ; d'autres disent qu'elle n'a pas proféré un seul mot et qu'elle n'a fait que pleurer. » (Madame.) « Madame du Maine a failli mourir de colère; elle étoit dans une époque critique lorsque sa chute survint. Cela l'arrêta tout net et faillit l'étouffer ; mais c'est revenu. » « La petite naine a dit que son mari, son beau-père et son fils avoient des cœurs de laquais, et que, comme un autre Jaël, elle tueroit mon fils de sa main, en lui enfonçant un clou dans la la tête. » (Madame.)

(21) Selon notre manuscrit, et selon l'édition de 1797, Saint-Simon, aussi fier que petit, aurait été chargé de la mission, qui dut lui paraître un prolongement de sa vengeance, d'annoncer le résultat du lit de justice à madame du Maine. Duclos dit seulement à madame la duchesse d'Orléans et à Madame.

STROPHE XIX

(22) Une chose à remarquer, c'est que le *Recueil Maurepas* et les *Sottisiers* de la bibliothèque Mazarine sont bourrés d'épigrammes contre Saint-Simon et Voltaire, les deux grands railleurs du siècle. Cette lecture serait à coup sûr, consolante pour leurs victimes. Chacun en passant, lance sa flèche, comme pour se faire la main ou pour gagner son titre, semblable à ces enfants des Baléares qui ne peuvent déjeuner qu'en détachant du but, à coups d'arc ou de fronde, les provisions que leurs pères y ont fixées. Il n'est pas étonnant que Saint-Simon ait eu des ennemis. Il passa sa vie non à s'en faire, mais à en mériter. Orgueilleux et dévot, honnête et intolérant, il avait les défauts et les vertus les plus inopportuns qu'on pût avoir sous la Régence. Ecoutez les chansons :

« D'où te vient tant de gloire,
Dis-moi, petit Simon,
Boudrillon ?
Nous n'avons, dans l'histoire,
Jamais trouvé ton nom.

» Régent, que veux-tu faire
De ce petit Simon,
Boudrillon,
Vil insecte de terre,
Vrai gibier de lardon ?

» Pour calmer sa colère,
Dit Mazarin bouffon,
Boudrillon,
Fais-lui voir son grand-père !
. . . . . .

» Il remue, il cabale,
Fait le fin, et le bon,
Boudrillon,
Il jappe avec scandale
En toute occasion. »

En reprochant à l'altier duc et pair le manque d'aïeux, les satiriques punissaient Saint-Simon par son faible, lui qui avait des idées si absolues sur la haute aristocratie, et qui les inculquait à son fils, au point que celui-ci appelait le duc de Modène un « gentilhomme de campagne. » S'il faut en croire cependant les Mémoires du temps, ces prétentions incroyables étaient peu justifiées. « Cette famille, qui n'est pas ancienne et qui se pique d'une noblesse fausse, a bien besoin d'honneurs. » (Mathieu Marais, mai 1722.) Marais parle à un autre endroit de cette maison « qui avoit besoin d être relevée » (6 février 1722).

Il s'agit de ce duc de Guiche, agioteur et poltron, accusé d'avoir fui à Malplaquet, et qui, après avoir fait des ouvertures à Cellamare, vendit au duc d'Orléans, pour 500,000 fr., sa foi et son régiment des gardes françaises. Le duc de Guiche et Louvigny, son frère, se distinguèrent parmi les plus forcenés agioteurs, et ne sont pas épargnés par les chansons.

STROPHE XX

(23) Notre manuscrit porte « *Toi, France de la tyrannie* » ainsi que la *Vie privée de Louis XV.* » L'édition de Hollande dit « *Du Maine.* »

(24) Allusion aux arrestations faites dans le sein du parlement et à son exil à Pontoise. « Quand M. le garde des sceaux eût appris les assemblées du parlement du vendredi et du samedi, la nuit du dimanche au lundi, qui était le 29... » (Barbier, T. I, 16.) « A trois heures du matin, le président de Blamont, Feydeau de Calendre et Saint-Martin, conseillers, furent enlevés de chez eux, chacun par huit mousquetaires et un officier, et conduits, le premier aux îles d'Hyères, le second à Belle-Isle, le troisième dans l'île d'Oléron. » (Duclos. V. aussi *Mémoires de la Régence*, T. III, 125.) « Le dimanche 21, sans que rien eût transpiré, plusieurs compagnies des gardes s'emparèrent, dès quatre heures du matin, des cours et des dehors du Palais; une partie des mousquetaires occupa la Grand-Chambre, et d'autres l'hôtel du premier président, tandis que leurs camarades portoient à tous les magistrats l'ordre de se rendre à Pontoise. » (Duclos; V. aussi Barbier, I, 52.) Cet exil de Pontoise fut une comédie. « Dès le soir, le Régent fit porter au procureur général cent mille livres en argent et autant en billets, pour en aider ceux qui en auroient besoin. Le premier président eut une somme encore plus forte pour soutenir sa table, et tira à diverses reprises plus de cinq cent mille livres du Régent, de sorte que la séance de Pontoise devint une sorte de vacance de plaisir; » (Duclos) « les fêtes, les concerts se succédoient perpétuellement. » (Duclos.) Marais donne de curieux détails sur cet exil de Pontoise « où on ne fait que boire et manger, jouer un jeu énorme, et pendre par-ci par-là quelques criminels. (V. Mathieu Marais, 31 juillet, 16 août, 16 novembre 1720; v. Barbier, I, 56, 69, 81.) Les plaideurs seuls souffraient de l'aventure : « les criminels ne seront pas jugés, dit Marais, et auront ce temps-là de bon, mais il peut y avoir beaucoup d'innocents qui languissent dans les prisons. N'importe; pourquoi sont-ils innocents? » (2-10 septembre 1720.)

(25) Les soldats chargés d'investir et de garder le Palais s'y livrèrent à toute espèce de désordres et d'outrageantes parodies. Barbier nous montre les mousquetaires buvant et jouant, couchés tout le long des bancs de la Grand-Chambre; faisant des farces, les uns jugeant, les autres plaidant. Marais s'indigne de ce qu'ils se sont réjouis très-indécemment à faire le procès au chien du buvetier (Pincemaille) qu'ils ont pendu avec sa grâce au cou. Ces expéditions firent appeler le Régent le Cromwel des Français et les mousquetaires « les pousse-culs du Régent. » C'étaient, du

reste, de piètres soldats. Dangeau nous apprend qu'il avait fallu leur donner un valet pour porter leur cuirasse.

STROPHE XXI

(26) La duchesse du Maine se retira à Sceaux, mais non pour y attendre un sort meilleur. La patience n'était pas son fort, et il fallut, pour la distraire de ses chagrins, lui donner le spectacle d'une conspiration en raccourci.... Quant à la *mort* et à la *crainte*, il s'agit de la duchesse de Berry enlevée à vingt-quatre ans (20 juillet 1719) par des excès de tout genre, même de boisson. Sa perte fut surtout cruelle au cœur de son père : « Sa mère et son aïeule apprirent cette mort avec plus de bienséance que de douleur. Le père fut dans la plus grande désolation. » (Duclos.) « S'il lui arrivoit quelque chose de fâcheux, avait dit Madame dès le 2 avril, mon fils seroit inconsolable, car c'est au monde la personne qu'il aime le mieux. » « Mon fils est resté auprès d'elle jusqu'à ce qu'elle ait perdu connaissance. C'étoit son enfant chéri. » (17 juillet 1719) « Mon fils a perdu le sommeil. » (20 juillet 1719) « J'ai trouvé mon pauvre fils dans un état qui auroit attendri un rocher. » (22 juillet) « Mon fils est affligé dans l'âme. » (1er août.)

(27) A part du Mesnil et mademoiselle de Launay, les complices de la duchesse furent peu dignes au cinquième acte de leur rôle du premier. Le cardinal de Polignac protesta humblement et patelinement de son innocence ; Brigault dit tout ce qu'on voulut ; Pompadour, prétextant sa misère, demanda humblement aumône et pardon ; Malézieu ambitionna les faveurs du Régent après avoir tout dû aux faveurs de la duchesse du Maine, qui de son côté dut mettre de l'eau dans son vin et convenir qu'elle n'était qu'une auguste brouillonne. (V. Lemontey. I, 236, et II, Notes.)

STROPHE XXII

(28) Cette tempête vengeresse du sang des rois fut d'abord assez menaçante, mais l'orage finit par crever sur son auteur. Alberoni tomba écrasé par des projets aussi contradictoires que gigan-

tesques. « L'imprévoyance d'Alberoni parut au grand jour, et le provocateur de la guerre ne se trouva prêt que pour l'intrigue. Il avait fait peindre sur ses drapeaux des fleurs de lys que nos soldats ne virent pas parce que son armée, de moitié trop faible, n'osa jamais se montrer. Les revers se succédèrent rapidement.» La prise de Fontarabie et celle de Saint-Sébastien décidèrent du sort de cette campagne « où il n'y eut de gloire pour personne, où l'Espagne essuya par imprévoyance des pertes irréparables, et où la France obtint, par quatre-vingt-deux millions de dépenses, des succès inutiles. » (Lemontey.) Quant à Alberoni, qui dans des lettres au duc de Parme, osait attribuer aux seules passions de son maître une guerre dont il doit garder la responsabilité, cette fourberie causa sa disgrâce, et avec lui tomba la dernière espérance du parti des légitimés, si toutefois ces princes, qui n'osèrent pas avoir une opinion, purent avoir un parti

Du reste, Philippe V avait toujours été plus dévoué à son ambition propre, ou à celle qu'on lui inspirait, qu'à l'ambition des légitimés. Ce roi irrésolu n'eut qu'un désir bien arrêté dans toute sa vie : revenir en France pour y régner. Ce fut sa pensée dominante, son dada. Il préférait hautement cette espérance à la réalité de son pouvoir en Espagne, et à chaque lueur propice, il abandonnait à son fils la couronne certaine pour courir après l'incertaine. Louis XV ayant eu la petite vérole au mois de juin 1728, et le courrier ayant manqué un jour en Espagne, Philippe V supposa que son neveu était mort. Aussitôt, il abdiqua pour l'aller remplacer. Mais il n'eut pas même le temps de partir, en dépit de sa précipitation; informé bientôt que son neveu se portait très-bien, il reprit tristement sa royauté d'adoption.

STROPHE XXIII

(29) Prédiction aussi malencontreuse que les éloges du satirique : « Alberoni avait amené de Madrid, au milieu des sarcasmes publics, le roi, la reine enceinte, et le prince des Asturies, en leur persuadant que les Français allaient tomber aux pieds du petit fils de Louis XIV. Mais la foi militaire et l'attachement pour leurs drapeaux n'étaient pas si faciles à déraciner du sein de ces vieilles cohortes, qui se souvenaient de Turenne et de Catinat. Un malheu-

reux officier en fit l'épreuve. Venu d'Espagne, comme déserteur, il apportait quelques lettres des réfugiés français qui engageaient leurs amis à les imiter; il fut aussitôt dénoncé par ceux qu'il voulait séduire et attaché à un gibet au milieu du camp. » (Lemontey, I, 265.)

STROPHE XXIV

(30) Ce vœu sanguinaire ne fut pas exaucé, bien qu'il se trouve reproduit dans bien des pamphlets du temps et *fictivement réalisé* dans un d'entre eux, qui nous montre le supplice du Régent aux Enfers. Pluton décide qu'il faut garrotter

« Cet insatiable Régent
Avecque des chaînes d'argent,
De feu et de poison brûlantes. »

Le courage militaire du Régent n'a été contesté par personne. Sa conduite en Italie, où il reçut deux blessures graves, et où, « s'il n'eût pas porté de cuirasse, il aurait reçu quinze blessures mortelles, » (Madame) est attestée par La Beaumelle qui le montre « couvert du sang ennemi et du sien, désespéré de voir fuir son armée, réduit à défendre sa vie, tuant de sa main tout ce qui se présente à lui, et enfin emporté hors de la mêlée; (T. V, 60) et par Saint-Simon qui lui accorde « toutes les qualités d'un général et surtout une bravouve que ses ennemis n'ont pas contestée. » « La bravoure militaire, dit Lemontey, n'avait pas de juge plus compétent ni plus implacable que lui. »

(31) Madame, d'un autre côté, nous le montre riant de tous les libelles homicides et de toutes les menaces atroces que lui envoyaient des correspondants anonymes, et qui la faisaient pleurer: « Alors, je ne puis rester tranquille; lui, ne fait qu'en rire. » «Mon fils ne craint rien; » et elle donne la raison de ce sang-froid: « Il dit qu'il ne peut lui arriver que ce que Dieu a décrété pour lui; et il ne redoute rien en ce monde. » « Mon fils croit à la prédestination autant que s'il avoit été pendant vingt ans de la religion réformée. » Quand on nomme à mon fils les gens qui le haïssent et qui en veulent à sa vie, il ne fait qu'en rire et il dit: « Ils n'oseroient! Je ne suis pas si faible que je ne puisse

me défendre. » Le prince, qui répétait sans cesse le défi téméraire du duc de Guise, ne devait pas être lâche. Je sais bien que Barbier nous le montre, en présence de la terrible émeute du 17 juillet 1720 grondant sous les fenêtres du Palais-Royal, « ayant peur, et blanc comme sa cravate, ne sachant ce qu'il demandoit. » Mais Saint-Simon le montre à la même heure « fort tranquille et montrant que ce n'étoit pas lui plaire que de ne l'être pas. »

ODE TROISIÈME

—

I

Coupable reine d'Amathonte,
Dont les excès impétueux
Ne laissent ni remords ni honte,
Dans un tyran voluptueux,
C'est à toi, source d'infamie,
Que ma lyre, ton ennemie,
Veut adresser ses nouveaux sons,
Pour célébrer une victoire,
Digne d'éterniser la gloire
Du plus cher de tes nourrissons (1).

II

En vain l'Espagne s'émancipe,
De porter trop haut son pouvoir ;
Albion se vend à Philippe,
Pour la ranger à son devoir.
Après cet exploit authentique,
Fais venir la prêtresse antique,
Les honteux restes de Therra,
Et que sa main incestueuse,
Dresse une couche somptueuse,
Pour joindre Cynire à Myrrha (2).

III

Suis-le dans cette autre Caprée,
Où non loin des yeux de Paris
Tu te vois bien mieux célébrée
Que dans l'île que tu chéris.
Vers cet impudique Tibère,
Conduis Sabran et Parabère,
Rivales sans dissension,
Et pour achever l'allégresse,
Mène Priape à la princesse,
Sous la figure de Riom (3).

IV

Que parmi les lascives troupes,
De tes sujets les plus zélés,

Le vin se verse à pleines coupes
Par la main des enfants ailés ;
Que la nature, sans nuages,
Montre en eux tous ses avantages,
Comme dans nos premiers aïeux,
Qu'ils tournent leurs mains effrontées
Contre des modes inventées
Pour le supplice de leurs yeux (4).

V

Vainqueur de l'Inde, Dieu d'Érice,
Soyez les âmes du festin ;
Faites que tout y renchérisse
Sur Pétrone et sur l'Arétin ;
Que plus d'une infâme posture,
Plus d'un outrage à la nature,
Excitent d'impudiques ris,
Et que chaque digne convive
Y trace une peinture vive
De Capoue et de Sybaris (5).

VI

Dans ces saturnales augustes
Mettez au rang de vos égaux,
Et vos gardes les plus robustes
Et vos esclaves les plus beaux ;
Que la faveur ni la puissance,
La fortune ni la naissance

Ni puissent remporter le prix;
Mais que sur tout autre préside,
Quiconque a la vigueur d'Alcide
Sous un visage de Pâris (6).

VII

Sommeil donne enfin quelque trève
A tant d'agréables travaux;
Il faut que la fête s'achève
Par la douceur de tes pavots;
Que chacun, content de soi-même,
Entre les bras de ce qu'il aime,
Se laisse tomber mollement,
Et que, dans l'un et l'autre sexe,
La fin de cette pièce implexe,
Soit digne du commencement (7).

VIII

Rome, tu n'es pas moins en proie
A ton implacable ennemi;
Tibère dort, ivre de joie,
Mais Séjan n'est pas endormi.
Dans ses pareils et ses complices,
Il sait, aux plus justes supplices,
Ravir poisons, vols et duels,
Et contre des cœurs purs et justes,
Les Busiris et les Procustes
N'ont jamais paru si cruels (8).

IX

Sa barbare persévérance
A suivre son cruel penchant,
Du dernier soleil de la France
Avoit obscurci le couchant;
Aujourd'hui, son pouvoir plus vaste
Porte sa fureur et son faste
Dans un excès encor plus grand,
Et de tant d'horreurs qu'il prodigue,
Le fer seroit la seule digue
Qui pût arrêter le torrent.

X

Quoi! Thémis, ta brillante épée
Est inutile dans ta main!
Pourquoi n'est-elle pas trempée
Dans le sang de cet inhumain (10)*?*
Pourquoi, pour prévenir leur chute,
Sous tant de bras qu'il persécute,
N'est-il pas encore abattu?
Soit par force ou par industrie,
Tout crime fait pour la patrie
Devient un acte de vertu (11).

XI

La patrie en vain vous implore (12),
Vils Français! tremblez que sur vous

Le ciel n'appesantisse encore
Les fers dont vous semblez jaloux.
Qui vit esclave est né pour l'être ;
Armez-vous ! dans le sang du traître
Effacez votre déshonneur;
Dieu suspend souvent son tonnerre,
Mais il mit le fer dans la terre
Pour en frapper l'usurpateur.

XII

Déserteur de ton évangile (13),
Geai paré des plumes d'autrui,
La Force, où sera ton asile,
Lorsque tu perdras cet appui ?
Chez qui pourras-tu t'introduire ?
Quand tu n'auras pour te produire
Que le secours de tes clartés (14),
Quelques missions séraphiques,
Peu de campagnes pacifiques,
Et beaucoup de vers empruntés ?

XIII

Mais, comme dans la tragédie
Les acteurs muets sont permis,
Ne crains pas qu'on te congédie
Du rang où le tyran t'a mis (15).
Pour t'approcher de sa victime,
Dans un rang encor plus sublime,

Il va te créer un emploi ;
Tes pareils lui sont nécessaires,
Qui trahit le Dieu de ses pères,
Est digne de trahir son Roi.

XIV

Poursuis, Néron, de tels ministres
Sont propres à te signaler ;
Tant d'apprêts, tant de pas sinistres
Ne sont pas faits pour reculer.
Veux-tu t'assurer de l'Espagne ?
Cède l'Alsace à l'Allemagne,
Les trois Évêchés aux Lorrains,
Et, sourd aux cris de ta patrie,
Rends l'Aquitaine et la Neustrie
A leurs antiques souverains (16).

—

NOTES DE L'ODE TROISIÈME

—

STROPHE I

(1) Voilà un début qui promet, comme on dit. Notre qualité d'annotateur nous impose le triste devoir de suivre le satirique à *la source d'infamie* où il a puisé. Nous le ferons sans fausse honte. Nous demanderons aux pamphlétaires la clef de ces allusions mordantes, impénétrables pour la plupart des lecteurs. Mais nous n'accepterons que cette part infime de leur témoignage qui confirme l'historien et justifie le moraliste. Les brocards manuscrits qui coururent les ruelles et les cafés du temps, sous forme de *chroniques*, pastiches parfois ingénieux des meilleurs passages de Rabelais et de Marot, nous fourniront le sommaire macaronique de cette histoire piquante quelquefois, le plus souvent dégoûtante, de la vie privée du prince et de ses roués :

« *Comme quoi don Philippus d'Aurélie passoit joyeusement son temps et ne manquoit pas de trépudice à l'assemblée nocturne.* » (*Chronique de don Philippus d'Aurélie,* chap. IX.)

« *Où le lecteur verra le prince Papyrius prendre ses ébats avec gentes donzelles, et passer les nuits à moult manger et à grandement boire, et d'autant dormir la grasse matinée.* » (*Histoire du prince Papyrius, dit Pille-Argent,* chap. III.)

« *Comment Sotermelec, malgré misère, menoit bombance et joyeuseté, marchandoit filles, achetoit femmes, consoloit veuves et se solacioit.* » (*Chron. de Sotermelec*, chap. XVII.)

« *Comment Julie, fille de Sotermelec, avoit force taboureurs.*

Comme les auteurs de ces médisances à forme rétrospective, nous ne donnerons guère qne des têtes de chapitre. Le lecteur curieux les remplira au moyen des *Mélanges* de Boisjourdain, des *Mémoires* de Maurepas, de la *Correspondance* de Madame, de la *Vie privée de Richelieu* (par Faure), des *Mémoires de Richelieu* (par Soulavie), du *Journal* de Barbier, de celui de Mathieu Marais, des chansonniers, et de son imagination.

STROPHE II

(2) Le ministre espagnol (Alberoni), resté sans plans et sans alliés, s'abandonna avec une sorte de vertige « aux chances de la fortune et à la fougue de son caractère opiniâtre. » La conquête de la Sardaigne, juste punition de la fourberie du duc de Savoie (22 août 1717), et l'invasion de la Sicile (1er juillet 1718), témoignèrent hautement de l'ambition et du bonheur du cardinal-ministre. Le 2 août, Dubois signait à Londres le traité de la Quadruple Alliance (devenu définitif le 16 février 1719, par l'accession de la Hollande), ménagé avec toutes sortes d'habiletés et obtenu par toutes sortes de complaisances. Tandis que le colonel Stanhope et le marquis de Nancré tentaient à Madrid un dernier effort de conciliation, la destruction inopinée, par l'amiral Byng, de la flotte espagnole, rendit la guerre inévitable. La tempête, devenue l'alliée de la France et de l'Angleterre, engloutit les derniers débris de l'*Invincible Armada* d'Alberoni. Bientôt la prise de Fontarabie et de Messine et l'incendie de Vigo, qui éclaira l'anéantissement complet de la marine espagnole, précipitèrent la disgrâce d'Alberoni, qui succomba sous le fardeau de ses projets. Durant toute cette campagne, Dubois se montra l'auxiliaire servile de la politique anglaise et le zélé pensionnaire du roi Georges. C'est pour célébrer ce succès que, selon une assertion un peu téméraire de notre manuscrit, la princesse de Montauban aurait dressé, à La Muette, la couche incestueuse dont parle le poète. Pour la princesse de Montauban (Bautru-Nogent), indigne épouse d'un indigne Rohan, elle semble toute faite pour un pareil rôle, « femme de grand appétit et digne sœur de madame de Rambures, » dit *La France galante*, et dans son impénitence finale fouettée par toutes les verges de la chanson :

« Vieille mâchoire édentée,
Dit-il à la Montauban,
Que je te trouve effrontée, etc. »
(*Recueil Maurepas.*)

Elle mourut à Paris, le 10 décembre 1725, âgée de 84 ans. Therra, dont elle avait été la maîtresse, était chancelier du Régent.

STROPHE III

(3) La Muette, Saint-Cloud, mais surtout le Luxembourg et le Palais-Royal étaient tour-à-tour le rendez-vous des maîtresses et des roués, de ces « jeunes gens de traverse et de ces dames de moyenne vertu » qui formaient, avec quelques gens obscurs, encore sans nom, brillants par leur esprit ou leur débauche, « la compagnie fort étrange » des soupers du Régent. « L'imagination du peuple, dit Lemontey, irritée par le mystère, exagérait la licence de ces orgies. Le Palais-Royal, sourd et impénétrable, apparaissait comme une île infâme retranchée au milieu des misères publiques : véritable Caprée où cependant manquait un Tibère. » Là, avec les Broglie, qu'on y appelait Brouglion, Nocé, le Braquemardus de Nocendo de la chronique de Papyrius, le beau Fargis, La Fare le bon garçon, Biron, d'Effiat, Brancas et Canillac, l'un la caillette gaie, l'autre la caillette triste, et quelquefois « ce petit drôle de Richelieu, » comme dit Madame, se rencontraient la seconde duchesse de Gesvres, digne femme du duc qui écrivait en marge du programme des fêtes du 5 août 1721 : « Beaucoup boire ; » madame du Deffant, madame de Parabère, que le Régent appelait « son petit corbeau noir » quand il était au premier verre de champagne et « le gigot » aux suivants ; madame de Sabran, madame d'Averne et madame de Berry, que les sottisiers appellent *Joufflotte*, et qui, avec sa taille massive, son teint rouge, « sa chair ferme et ses joues dures comme une pierre, » était si bien assortie avec Riom, « ce gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne ressembloit pas mal à un abcès. » Tout ce petit monde railleur et gourmand, mêlé de quelques filles d'opéra, Emilie, Souris, la petite Leroi, vivoit en assez bonne intelligence, sauf les intrigues et les indigestions. La jalousie, en tout cas, n'y troublait le cœur à personne. « Ces

dames, disent les *Mémoires de Richelieu*, n'étoient ni jalouses ni ennemies; elles s'invitoient à des fêtes mutuellement, se donnoient des rendez-vous, se prêtoient même leurs amants, et cherchoient de nouvelles maîtresses au Régent.» Madame de Sabran y présenta successivement madame de Phalaris, mademoiselle Houel et madame de Nicolaï. Madame de Parabère, sous les yeux du Régent, qui vivait avec ses maîtresses comme les patriarches avec leurs femmes, y recevait les inconstants hommages de Nocé, et madame de Brossay, maîtresse de Fargis, comptait jusqu'à cinquante-trois amants. (Voy. Marais.)

STROPHE IV

(4) Les *Mémoires de Richelieu* (par Soulavie) donnent sur ces fêtes, dites d'*Adam*, dans l'organisation desquelles madame de Tencin montra tout le génie de la lubricité, des détails curieux. « D'autres fois on choisissoit les plus beaux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui dansoient à l'Opéra, pour répéter les ballets, que le ton aisé de la société pendant la Régence avoit rendus si lascifs, et que ces jeunes gens exécutoient dans cet état primitif où étoient les hommes avant qu'ils connussent les voiles ou les vêtements. » De la collaboration de cette femme dépravée, qui traitait la débauche comme une sorte de politique, avec Dubois, sortirent de nouvelles inventions non moins heureuses; le divertissement des *Flagellants*, par exemple. Tous ces ébats étaient copieusement arrosés de vin de champagne, le seul, au dire de Madame, avec lequel le Régent s'enivrât volontiers. Marais nous apprend que pour n'en jamais manquer, il avait donné au grand prieur d'Orléans, son fils naturel, « l'abbaye d'Hauvillers où croît le bon vin de Champagne. » Ce vin émoustillant donnait aux paroles et aux gestes une liberté que les modes efféminées du temps ne devaient pas gêner beaucoup. La tête frisée ras et poudrée, « le corset échancré à l'excès, l'extrémité du pied jouant dans une mule, et pour robe cette étoffe impalpable de l'Inde, qui sert de papier aux manuscrits orientaux; telles furent les conditions de ce que la Régence appela, la première, un négligé. » Ajoutez-y l'usage du masque qui préserve à la fois du soleil et de la pudeur, et des robes rabattues, vous conviendrez

que des femmes ainsi déshabillées, fussent-elles des vertus, ne valaient pas, comme dit Sterne, la sentinelle. Le moyen de n'être pas légère avec un habillement dont un contemporain évalue le poids à douze onces !

STROPHE V

(5) Saint-Simon, qui se faisait justement honneur de n'être pas admis à ces soupers, et qui, comme le sage d'Ibagnet, que Duclos nous montre refusant d'y suivre son maître, ne les voyait que de la porte, Saint-Simon nous laisse deviner, par le peu qu'il a entendu, ce qui devait s'y dire. « On buvoit d'autant, on s'échauffoit, on disoit des ordures à gorge déployée et des impiétés à qui mieux mieux. » La duchesse de Berry, quand la scène était au Luxembourg ou à La Muette, admettait parmi les convives « le P. Riglet, jésuite, qui en savoit dire des meilleures, et d'autres espèces de canailles. » En faisant de son confesseur le témoin de toutes ses fautes, la duchesse s'en épargnait le difficile aveu. Après Saint-Simon, tous les Mémoires insistent particulièrement sur le ton d'égalité qui régnait dans cette société où la débauche confondait les rangs. Les laquais et les cuisiniers étaient congédiés et remplacés à merveille, si l'on en juge par le Régent, qui, selon Madame, avait appris en Espagne à faire la cuisine. On se figure aisément les impiétés, et, comme dit Saint-Simon, les *gueulées* qui assaisonnaient ces divertissements. C'était là la spécialité de Nocé « qui disoit sur le compte de tout le monde tout ce qui lui passoit par la tête. » Quant à Broglie, « Madame de Berry m'a dit, raconte Madame, que les plaisanteries de Broglie consistent à dire grossièrement les plus grandes ordures, etc... » C'est au bruit de ces médisances et de ces blasphèmes que l'on représentait, selon les *Mémoires de Richelieu,* « ce que les Romains, ce que les Grecs, ce que les cours d'Italie les plus corrompues avoient imaginé de plus piquant, de plus voluptueux ou de plus infâme. On l'exécuta ou bien on en fit des essais ; on mit en action Messaline et Cléopâtre. »

STROPHE VI

(6) « Il n'y avait plus alors dans la compagnie, ni princes ni comédiens, ni maîtresses, ni ton, ni cérémonial ; les rangs confondus y étaient dans une égalité parfaite ; celui qui pouvait dire les choses les plus piquantes était celui qui y dominait ; quelquefois même, oserai-je le dire ? on éteignait les bougies, et le duc d'Orléans qui, de son naturel, était fort curieux des anecdotes scandaleuses, ayant placé une fois des flambeaux allumés dans une grande armoire disposée favorablement, en ouvrit les deux battants à la fois et dévoila dans l'instant de grands secrets à la compagnie. » Quant aux gardes les plus robustes, c'est une allusion aux gardes de la duchesse de Berry, aux fameux *Mirbalais*. « *Comment la dame de Biturgie choisit pour sa garde cinquante monstres appelés Mirbalais*. (Chronique de Don Philippe d'Aurelie). Quant à ce qui est de leurs fonctions, nous sommes forcés de renvoyer le lecteur au tome XIII, p. 253, du *Recueil Maurepas*. Page 87 du tome XIV, on peut voir aussi, en raccourci, ce que c'était qu'une orgie à La Muette. Mathieu Marais, à la date du 28 février 1722, raconte aussi une débauche faite chez le Régent et dont la princesse de Léon fut l'héroïne. Le Régent, loin d'être jaloux de cette promiscuité, y trouvait le seul plaisir auquel fût sensible son âme blasée. « Tout de la part de ces femmes lui est égal, pourvu qu'elles le divertissent. Il y a aussi une chose que je ne puis comprendre : il souffre que ses propres serviteurs soient en rapport avec ses maîtresses, etc. » (Madame). C'est en présence de ces scènes de dépravation et d'abaissement systématiques, que madame de Sabran, comme le faisait déjà Fontenelle aux premières orgies de Saint-Cloud, ne trouvant aucune différence entre l'âme des princes et des laquais, les disait pétries par Dieu d'un reste de la même boue.

STROPHE VII

(7) Lorsque les convives rassasiés ne souriaient plus que médiocrement aux lazzis de Nocé, lorsque la Parabère, l'œil miclos, laissait tomber sur l'épaule du premier venu sa tête alour-

die, lorsque madame de Sabran bâillait entre deux saillies, et que le Régent, encore outré de la résistance opiniâtre de la belle La Rochefoucauld, portait la main à son œil malade des suites de la lutte, lorsque enfin La Fare avait montré cette lanterne magique de sa composition, où dansaient les gravures de l'Arétin, l'obscurité succédait à la lumière, et de silencieuses saturnales succédaient aux saturnales bruyantes. Parfois aussi, au lieu de demeurer à La Muette ou à Saint-Cloud, le Régent rentrait au Palais-Royal, et dans les transports de son ivresse voulait forcer La Fare, aussi gris que lui, à lui couper la main droite.

Finissons, ne fût-ce que pour purifier ces quelques pages, par ce couplet naïf et touchant qui, dès 1716, sort comme un soupir de quelque âme naïve et candidement indignée :

HONTES DE LA RÉGENCE, (dès 1716).

« Ah ! prions tous le doux Sauveur
Que nous laissant un peu de cœur,
Il oste aux estrangers la veüe
De nostre honte toute nüe
Qui fait rougir sincèrement
Le plus petit et le plus grand. »

STROPHE VIII

(8) Le « *paru* » est excellent. C'est la première fois que le satirique ose hésiter dans ses calomnies. On ne pouvait en effet reprocher à d'Argenson qu'une seule circonstance où il s'était montré plus sévère que ses ordres. Je parle de la répression brutale de cette innocente rébellion de Port-Royal. Il avait une figure sombre et une perruque noire, ce qui lui donnait un air terrible dont il usait pour pouvoir être ensuite indulgent impunément. « Il prévint ou calma plus de désordres par la crainte qu'il inspirait que par ses châtiments. » (Duclos.) Saint-Simon le montre également penchant toujours aux partis les plus doux, avec l'art de faire trembler les plus innocents devant lui. » Mais le peuple s'en faisait une idée effrayante et chercha à se dédommager, en insultant ses restes, de la terreur que lui avait inspirée cet homme qui à ses yeux avait « l'âme aussi noire que sa perruque. » (Marais). On trouve dans la *Chronique de Papy*

rius un portrait digne de celui de Barbe-Bleue ou de Croquemitaine. « Un certain grand nègre ayant mine et figure de Pluton, *Papyrius* lui donna une toute belle robe de satin cramoisi et une cassette dans quoi il y avoit de quoi sceller et brider les Francs-Sots, et disoit le grand nègre, ne voir que du noir, et venoit et alloit et ne parloit que de nuit et huis clos, chambrettes closes, etc.» Après la mort de ce « grand magistrat » que Barbier compare à Richelieu, ses ennemis eux-mêmes lui rendirent justice et personne n'osa, même le Parlement, «arracher sa barbe au lion mort.» Quoiqu'il soit mort peu riche, qu'il ait été l'adversaire de Law, et que certains auteurs, comme La Beaumelle, l'aient dit désintéressé, il est permis de croire que les contemporains qui l'accusèrent d'avarice et de concussion, ne se trompaient pas tout-à-fait. S'il n'accepta jamais le prix de l'impunité du crime, Duclos le dit « fiscal plus qu'un magistrat ne doit l'être, » et Saint-Simon dit que « pour sa fortune, il s'accommodoit à tout. » Ses fonctions lui permettaient de rendre aux gens bien des bons ou mauvais services. « Il avoit, dit Saint-Simon, sans cesse obligé des gens de qualité, en cachant au feu roi et à Pontchartrain des aventures de leurs enfants et parents qui n'étoient guère que des jeunesses, mais qui les auroient perdus sans retour, s'il ne les eût accommodées d'autorité, et subitement passé le rideau dessus. » Si ces complaisances ne l'enrichirent pas, du moins ne furent-elles pas inutiles à son crédit. Ce crédit fut assez fort pour balancer l'autorité de la chambre de justice, qui l'inquiétait fort, et n'épargna pas des hommes que l'on disait ses complices, Gruet, Lenormand, Bourlon, Lecouturier, Le Roux, Cailly, et qui eût bien voulu garder Pomereu, que l'ex-lieutenant de police lui arracha pour lui arracher certaine cassette compromettante. Ce Pomereu était un drôle, fort compromettant lui-même, s'il faut en croire Saint-Simon. (Tome XXVII, p. 32.)

STROPHE IX

(9) « Ce Pomereu étoit, dit Saint-Simon, un drôle intelligent et adroit, qui étoit fort à sa main pour faire des découvertes, pour faire arrêter des gens, et quelquefois les garder chez lui quelque temps. »

Le 25 ou 26 juin 1720, le Parlement, après la mort de d'Ar-

genson, relâcha le commissaire Cailly, sous réserve de plus amplement informé. Il étoit accusé, dit Marais, « de plusieurs concussions et oppressions, faites sous les ordres de M. d'Argenson à ce qu'il disoit. » Il est donc bien possible, bien que les accusateurs ne spécifient aucun fait, que d'Argenson ait quelquefois non-seulement usé, mais abusé de l'arbitraire des lettres de cachet, inventées par lui. Le Parlement, toutes les fois qu'on en appela à lui de ces arrestations préventives, leva l'écrou. Une affaire beaucoup plus grave, et demeurée mystérieuse suffirait à autoriser des doutes sur l'impartialité du lieutenant de police, quand bien même on refuserait de tenir compte de ses complaisances pour le duc d'Orléans, trop serviles parfois pour être tout à fait désintéressées, de ses rigueurs contre les jansénistes et le Parlement, de cette fameuse cassette de Pomereu dont la découverte « l'eût perdu » selon Barbier, et de son indulgence peut-être excessive « pour les frasques de jeunesse » de certains jeunes gens de qualité. Cette affaire est l'assassinat de Vergier dans la rue du Bout-du-Monde. D'après Barbier (I, 221) deux exempts, que M. d'Argenson le fils essaya de faire enlever, mais qui furent remis au Parlement, réclamés impérieusement par lui, furent « furieusement chargés et accusés d'avoir été complices de l'assassinat d'un certain poète qui avait fait les *Philippiques* » On prétendit en effet, lors de l'assassinat de Vergier, qu'on avait voulu faire périr La Grange-Chancel. Marais penche d'abord lui-même à voir dans la mort de ce poète inoffensif quoique satirique, et auteur de la parodie de *Mithridate,* une exécution d'Etat, et une vengeance qui s'est méprise. Puis il en revient, non sans quelque hésitation, à la version la plus naturelle, adoptée aussi par les *Mémoires* de Maurepas, un crime destiné à favoriser un vol. Il n'en est pas moins plausible de voir dans l'acharnement de La Grange-Chancel une rancune personnelle. On n'oublie pas facilement, surtout quand on a le malheur d'être un pamphlétaire, qu'on a failli être assassiné par deux exempts.

STROPHE X

(10) La Grange-Chancel, on le voit, avait la rancune vive. Œil pour œil, dent pour dent, la formule sanguinaire de l'antique

talion, voilà le résumé de cette strophe forcenée, où le poète n'hésite ni devant une faute de morale, ni devant les fautes de français :

« Pourquoi pour prevenir *leur chute*
Sous tant de *bras* qu'il persécute. »

On pourrait lire *ta chute* (de Thémis).

Les chansonniers eux-mêmes, plus modérés, ne demandaient que la pendaison légale :

« D'Argenson veut qu'on enregistre
Incessamment son nouveau titre.
Halte-là ! dit le Parlement ;
Cette affaire il nous faut suspendre :
Jugeons si préalablement
Il ne faut pas le faire pendre ! »

Le peuple, lui, n'osa s'en prendre qu'à la dépouille mortelle de celui qu'il eût tremblé de regarder pendant sa vie. Les harengères et les polissons se ruèrent sur le cortège. « La foule accompagnoit la pompe en maudissant le défunt ; les femmes se jettoient sur les chevaux en criant : Ah ! voilà le fripon ! le chien qui nous a fait tant de mal ! Le peuple lui a attribué sans sujet la chute du Système. » (Barbier, I, 127.) V. Mathieu Marais, 8 mai 1721, et surtout les *Mémoires* de Maurepas, I, 154, qui donnent des détails navrants sur cette émeute sacrilège.

« On a fait une estampe contre M. d'Argenson, qu'on appelle *L'Ombre inique qui fait son entrée aux Enfers*. Elle est triste pour la mémoire de ce grand magistrat. » (Barbier.) V. dans Marais la description de cette estampe. (juin 1721)

(11) La conscience de certains pamphlétaires eux-mêmes, nous devons le dire, se révolta contre de pareils excès, et au bas des deux derniers vers de la strophe, imitée sans le savoir du cardinal de Richelieu,

« Pour tromper un rival l'artifice est permis ;
On peut tout employer contre ses ennemis ; »

(*Mirame*, tragédie.)

l'annotateur de l'édition anonyme de Hollande a mis cette réserve : « *la maxime est un peu hardie.* »

STROPHE XI

(12) Nous devons le dire tout de suite, cette strophe n'est ni dans notre manuscrit, ni dans celui de la bibliothèque de Vesoul, ni dans l'édition de Hollande, ni dans celle de 1797. L'éditeur de 1795 l'a trouvée dans le manuscrit dit *de Mirabeau,* appartenant au célèbre orateur, et vendu en 1792. Elle y était écrite de sa main, et fut imprimée pour la première fois en 1795 (An V). Où Mirabeau l'avait-il trouvée, puisqu'elle n'était pas dans son manuscrit? Voilà une question qu'il n'est pas facile de résoudre. En 1792, Mirabeau s'était déjà posé comme l'Hercule protecteur de la monarchie, et ne semblait avoir soulevé la Révolution que pour se donner, en la pacifiant, une victoire plus digne de lui. Cette prétendue restauration d'une strophe inconnue avant lui, ne fut-elle qu'un caprice, qu'un jeu de sa puissante imagination et le désir d'avoir les *Philippiques* complètes en fit-il le plus téméraire des poètes? Fut-elle bien écrite de sa main, et ce brevet de satirique ne fut-il pas une supposition intéressée, destinée à donner plus de valeur au manuscrit? Le grand homme était mort alors, et la tombe est muette. Peut-être est-ce pour nous un devoir de protester contre cette calomnie posthume et de venger d'un affront impuni une grande mémoire. Nous déclarons donc, jusqu'à preuve contraire, ne pas croire à l'authenticité de cette strophe, indigne de Mirabeau; nous avons même grande répugnance à en charger La Grange-Chancel, qui n'a osé attaquer que dans d'Argenson l'inviolabilité de la vie humaine. Les vers respirent d'ailleurs un accent plus moderne que l'archaïque colère d'un poète qui dans ses satires s'est surtout souvenu de Juvénal. Cette haine si brutalement exprimée respire je ne sais quelle atroce résolution, quelle pratique énergie qui revèle de sanglantes expériences. Il a fallu un siècle pour aguerrir, même les méchants, à la pensée du régicide, et si on a pu avant la Révolution, admettre l'assassinat comme possible, ce n'est qu'après elle qu'on a osé le glorifier. Laissons donc à l'inconnu qui l'a hasardée cette sinistre apothéose du poignard, et flétrissons à la fois en lui le scélérat et le poète. Du reste, il faut le dire, à la honte de l'humanité, on trouve dans les Mémoires et les Sottisiers du temps, des pièces qui si elles sont moins littéraires ne sont pas moins achar-

nées. En août 1720, on jette dans les carrosses des billets burinés où il y a : « Sauvez le roi, tuez le tyran, et ne vous embarrassez pas du trouble. » Si cela est, ajoute Barbier, c'est bien hardi. Les mêmes appels sinistres, les mêmes féroces défis, se renouvelaient souvent. Un jour on trouve à la porte du Palais-Royal cette inscription :

DEVOIR DES FRANÇAIS :

« Roi à couronner,
Banque à redouter,
Régent à brûler,
Law à rouer. »

(Mathieu Marais, 5 août 1720.)

Dans le *Recueil Maurepas*, on trouve des vers tels que ceux-ci :

« Vous nous ôtez nos usages,
Nos coutumes et nos lois;
Ma foy! vous n'êtes pas sages,
En nous traitant en Anglois.
Redoutez le sort sinistre
Et craignez tout à la fois
Ce qu'ils font à leurs ministres,
Et *ce qu'ils font à leurs rois.* »

Ailleurs :

« Celui qui détruit la maison
Doit craindre le sort de Samson. »

V. aussi t. XV, p. 273, la pièce intitulée *Tocsin* (1720).

« Il n'y a pas de semaine, écrit Madame, que je ne reçoive par la poste des lettres remplies d'affreuses menaces, où mon fils est traité comme le plus scélérat des tyrans. » (V. les *Lettres* du 6 septembre 1720, 4 octobre, 18 décembre.)

STROPHE XII

(13) Le sens des strophes précédentes, qui s'appliquent à Séjan, semblerait faire entendre que le duc de La Force fut bien avec d'Argenson. Il n'y a là rien d'invraisemblable, bien que les Mémoires n'en parlent pas. Tous deux se rencontrèrent, en tout cas,

dans la haine des Jansénistes et du Parlement. Peut-être se soutinrent-ils plus tard mutuellement, surtout à l'origine du système, où tout le monde, même d'Argenson, souriait à Law. — Tous deux rusés, avides, âpres au but, et peu scrupuleux sur les moyens, ils étaient faits pour se comprendre. Il ne saurait être d'ailleurs question ici de l'appui du Régent, qui avait trop besoin, pour soutenir qui que ce soit, d'être soutenu lui-même. Lors du naufrage de Law, ce prince insoucieux s'inquiéta peu de son commis, et l'abandonna à la tempête populaire. Barbier raconte qu'il mit au bas d'une requête du duc : « Bon voyage au suppliant. » Un couplet manuscrit de Rousseau, trouvé dans le *Recueil* de la bibliothèque Mazarine, semblerait impliquer, entre La Force et d'Argenson, les rapports dont nous avons émis la probabilité :

« Prends la hallebarde,
Va monter la garde
Chez le d'Argenson;
Sers lui plutôt de suisse
Que d'être recors,
Passant en malice
Fourqueux et Desforts.
Au manoir infernal
Que dit de ta prudence,
Le grand maréchal
De te voir en France
Commis de finance
Et sergent fiscal ? »

(14) « *Que le secours de tes clartés.* » Il ne faudrait pas cependant prendre le duc de La Force pour un imbécile. Barbier le dit « homme d'esprit et savant. » Il faut plutôt voir dans ce vers une allusion ironique au monopole de la chandelle, pratiqué par le duc, et que, selon Madame, les jeunes gens lui reprochaient au sortir de l'Opéra, en chantant le chœur de *Phaëton* :

« Allez répandre la lumière, etc. »

STROPHE XIII

(15) Le *tyran* avait placé successivement le duc de La Force au conseil de régence et au conseil des finances. Il fit plus tard également partie du conseil de commerce, et fut un des directeurs

de la compagnie des Indes. Quant *au rang encor plus sublime* que le Régent lui destinait, nous ne pouvons voir dans cette assertion que l'écho d'un de ces mille bruits de cour qui n'arrivent pas à l'histoire. Les notes des anciennes éditions sont loin d'être précises à cet égard. L'édition de Hollande (1723) dit qu'on avait parlé de lui donner la place de Villeroy. Ceci nous semble un anachronisme, eu égard à la date des trois premières Philippiques. Le maréchal ne fut exilé qu'en 1722. Du reste, il ne fut jamais question pour ce poste du duc de La Force, qui y était impossible. Marais ne mentionne, comme candidats, que le prince de Rohan, le maréchal de Berwick et le duc de Charost, (17 août 1722). L'annotateur de l'édition de 1797 prétend « que le duc de La Force avait prié le Régent de lui créer une charge de surintendant des plaisirs du Roi. » Nous n'avons rien trouvé en faveur de cette assertion qui demeure seulement la plus plausible.

STROPHE XIV

(16) La Quadruple Alliance, à laquelle le Régent fit de si grands sacrifices, trouva dans les cœurs français, honteux d'acheter la paix à un tel prix, d'énergiques répugnances. Le sentiment public se révolta contre la destruction de Mardyk, l'abaissement de notre commerce, et contre les concessions de toutes sortes qu'arracha au prince l'intérêt de sa sécurité.

Les deux premiers vers de la strophe sont imités de *Britannicus*. Une note de l'édition de 1797 nous apprend que lorsque l'actrice les récita sur le théâtre du Palais-Royal, tous les spectateurs se tournèrent vers le Régent entouré de ses favoris. Les complaisances intéressées de Dubois pour l'Angleterre trouvèrent d'assez spirituels contradicteurs :

TRAITEZ AVEC L'ANGLETERRE ET L'EMPIRE.

« Dubois dit : Ce qui m'embarrasse
C'est que l'Empereur veut l'Alsace ;
Son envoyé me fait damner.
Le Régent dit : C'est trop prétendre ;
Plutôt mourir que la donner,
Mais il faudra la laisser prendre. »

(Recueil Maurepas.)

ODE QUATRIÈME

—

I

Quelles vastes métamorphoses,
Tandis que j'étois dans les fers,
Changeoient l'ordre de toutes choses,
Même jusqu'au fond des enfers!
La discorde y reprend ses chaînes;
Les deux Philippes à leurs haines
Font succéder des nœuds si beaux,
Que pour tant de cérémonies,
Les deux puissances réunies
N'auront pas assez de flambeaux (1).

II

Roi trop pieux, tels sont les pièges,
Qu'un directeur vénal te tend,
Lorsqu'à ses genoux sacrilèges,
Tu répands ton cœur pénitent.
C'est dans ce tribunal suprême
Qu'il abuse du diadême
Que lui soumet ta piété,
Et que les faux pas qu'il t'inspire,
Par la chute de ton Empire,
Relèvent la Société (2).

III

Cependant ma muse, affranchie
De ces triples portes d'airain,
Dans un coin de ta monarchie
Croit respirer un air serein;
Je crois revoir le temps célèbre
Où les bords du Tage et de l'Ebre
Recevoient les fameux proscrits,
Quand Sylla pratiquoit dans Rome
Les mêmes excès qu'un autre homme
A renouvelés dans Paris.

IV

Mais de cet asile équivoque,
Je commence à peine à jouir,

Que l'Ebre esclave le révoque,
Quand la Seine s'est fait ouïr.
Pour fuir un second esclavage,
Irai-je voir sur le rivage
Ou d'Ispahan, ou de Memphis,
Si des rois chrétiens rejetée,
La vertu sera mieux traitée
Chez les Sultans ou les Sophis ?

V

Toi, dont l'or meut toute la terre,
Par l'espoir d'un bandeau royal,
Te parais-je un foudre de guerre ?
Me prends-tu pour un Annibal ?
Veux-tu partout qu'on me dénie
L'asile de la Bithynie
Ou de la cour d'Antiochus ?
Veux-tu, du Midi jusqu'à l'Ourse
Me prescrire la même course
Que prit la fille d'Inachus ?

VI

Je vois un peuple à qui le Tibre
A transmis sa gloire et ses lois,
Peuple à qui l'ardeur d'être libre
A coûté de si longs exploits.
C'est là qu'un lion secourable
M'offre une égide impénétrable

Contre un lion persécuteur ;
Que je puis, libre et philosophe,
Attendre en paix la catastrophe
Ou du pupille ou du tuteur.

VII

Tu célèbres tes funérailles
Par des danses et par des chants,
Roi qui déchires nos entrailles
Par des spectacles si touchants.
Victime au milieu de ces fêtes,
D'un monstre armé de quatre têtes,
Par qui ton sort est achevé,
Ne fais-tu briller tant de charmes
Que pour nous coûter plus de larmes
Quand tu nous seras enlevé (4) *?*

VIII

Quel autel, quel trône s'élève (5) *?*
Pourquoi, prêtres de l'Éternel,
Portez-vous cette huile et ce glaive ?
Pour qui ce bandeau solennel?
Sur quel front voulez-vous qu'il brille ?
Est-ce Jephté, qui, pour sa fille,
Me glace d'un mortel effroi ?
Est-ce Joas que je contemple ?
Le couronnez-vous dans ce temple
Comme victime ou comme roi ?

IX

Ne soupçonne plus d'artifice
Ce mémorable évènement;
France, où tu crains un sacrifice,
Tu ne vois qu'un couronnement.
L'on y mettroit de vains obstacles,
Celui qui fait les grands spectacles
Te répond des jours de ton Roi;
Toujours ouverts sur cette pompe,
Ses yeux qu'aucun piège ne trompe,
Remplacent ceux de Villeroy (6).

X

D'une insolente dictature,
Sylla, justement dépouillé,
Va rendre compte à la nature
Des crimes dont il s'est souillé (7).
Déjà, vers le jeune Pompée,
Vole la foule détrompée :
Méchants! vos beaux jours sont passés !
Tremblez ! par une fuite prompte,
Prévenez la mort et la honte
Dont vos forfaits sont menacés.

XI

Soleil, dissipe ce fantôme
Qui paraît dans un si grand jour;

A ton départ, c'est un atome,
C'est un colosse à ton retour.
Rome ! que veux-tu que je croie
De voir que ta pourpre est la proie
De cet infâme scélérat (8),
Par qui l'obscurité de Brive
Pour tenir la Gaule captive,
Achève le triumvirat ?

XII

Duc, que nul opprobre ne touche
Et qui, pour l'exemple du temps,
Méritois, mieux qu'Horn et Cartouche,
D'expier tes vols éclatants,
Un nouvel arrêt te menace
D'envoyer ton ombre tenace,
Porter ton tribut au nocher,
Où d'Argenson, près de Sisyphe,
Attend le secours de ta griffe
Pour rouler le même rocher (9).

XIII

Revenez briller dans vos places (10)
Héros indignement chassés,
Plus célèbres par vos disgrâces
Que par vos triomphes passés.
D'Aguesseau, hâte ton hommage;
Villeroy, que malgré ton âge,

Ton zèle redouble tes pas;
Noailles, à ce jeune Auguste,
Rends un ami sincère et juste
Qu'Antoine ne méritoit pas.

XIV

Nouvelle reine de Palmyre,
Époux, domestiques, enfants,
Moderne Longin que j'admire,
Montrez-lui vos fers triomphants (41).
Roi, voilà ceux que tu dois croire;
Sans eux, ton pouvoir ni ta gloire
Ne sauroient bien se rétablir;
Par eux, tu puniras l'offense
Qui dans une éternelle enfance
A voulu te faire vieillir.

XV

Romps le charme qui t'environne,
Tire-toi d'un piège mortel;
Brise un joug qui mit ta couronne
Dans la famille de Martel.
Que ton bras, formidable aux crimes,
Vienne achever ce que mes rimes
Ont eu l'honneur de commencer,
Et d'avoir, comme aigles légères,
Porté les foudres messagères
De celles que tu dois lancer.

XVI

Alors, Thèbes, Troie et Mycène
Vous cesserez de vous vanter
Que mon luth, amant de la scène,
N'eut que vos crimes à chanter.
L'ambition et la vengeance,
Filles d'une longue régence,
Qui surpassèrent vos horreurs,
Sans remuer vos cimetières,
Fourniront assez de matières
A mes poétiques fureurs.

—

NOTES DE L'ODE QUATRIÈME

—

STROPHE I

(1) « Tandis que la banque et la peste associaient leurs ravages, le Régent travaillait à conjurer un troisième fléau par la réconciliation de l'Espagne. Il n'avait, à la vérité, combattu qu'à regret, mais Philippe V n'avait signé la paix que par force... C'est alors que Dubois, assuré de la confiance de son maître par d'importants services, résolut de conquérir comme alliée, cette cour qu'il avait déconcertée comme intrigante, et vaincue comme ennemie... Ce n'était pas la première fois que le Régent séparait ses intérêts de ceux de l'Etat, et dans cette circonstance, tout ce que la France perdait par d'aveugles traités, la maison d'Orléans le regagnait par des mariages. La politique devenait en quelque sorte domestique... L'Infante, âgée de quatre ans, épousait Louis XV qui en avait douze, et elle venait recevoir son éducation en France. Un mariage dont les fruits devaient être si tardifs, laissait pour longtemps au Régent l'espoir de succéder au trône... Le second mariage entre la fille du Régent (mademoiselle de Montpensier) et le prince des Asturies, n'était pas d'une politique moins habile que celui du roi... La princesse fut échangée avec l'Infante dans l'île des Faisans. On observa que la maison élevée pour cette cérémonie toute fraternelle, fut construite des mêmes bois que peu de temps auparavant la haine avait enlevés du port du passage, le fer et la torche à la main... On tâcha aussi

d'enchaîner l'avenir par un troisième mariage entre deux enfants, mademoiselle de Beaujolais, fille du Régent, et don Carlos, second fils de Philippe V. » (Lemontey, t. I, ch. XII.)

C'est bien le cas de répéter avec Barbier : « M. le Régent ne s'endort pas sur l'établissement de ses enfants. » (Août 1712.)

Tous ces événements se succédèrent à partir d'octobre 1721.

STROPHE II

(2) « Le père d'Aubenton montrait en Espagne jusqu'où peut s'étendre, sous un prince faible, ce ministère secret et sans limites qui, avec un art médiocre, transforme en cas de conscience toutes les questions politiques, prosterne le maître aux genoux du sujet, et règne tour à tour par l'insinuation et par l'autorité. Dubois jugea sainement de la puissance du jésuite et de la manière de le séduire. Ce vieillard, d'un caractère doux et modeste, d'un esprit commun, mais trempé dès longtemps dans les manéges de sa profession, conservait un cœur français et une seule passion : celle de l'agrandissement de sa société. Dès qu'on lui laissa entrevoir pour elle le triomphe de la Bulle et la restitution du confessionnal du jeune roi de France, il travailla sans relâche, non-seulement à l'alliance des deux royaumes, mais au triple mariage qui ne tarda pas à unir les maisons d'Espagne et d'Orléans. » (Lemontey, t. I, ch. XII, p. 422.)

Voir pour les détails, Saint-Simon et Duclos, éd. Michaud, 580, et suivantes.

Mémoires de Maurepas, t. I, 196.

STROPHE III

(3) Nous avons analysé et commenté cette strophe et les suivantes, dans notre *Essai biographique*. Voir page 148.

STROPHE VII

(4) Il semblait à la France, habituée par des manéges perfides à une crainte de tous les jours, que le jour où elle allait jouir de

son roi, était celui où elle devait le perdre. L'amour maternel a de ces aveugles angoisses et de ces faux pressentiments. A chaque occasion, sous tous les prétextes, se renouvellent et s'enveniment les anxiétés populaires. Si le roi est malade, il est mort ; s'il se porte bien, il va être malade. Si le roi danse dans un ballet, à ce bal triomphal du mois de mars 1722, aux Tuileries, sa bonne grâce et sa joie, pâle comme sa figure, font mal au cœur :

« Les enfants que la mort regarde
Ont un charme qui fait pleurer. »

(SOUMET.)

C'en est fait, on ne l'a vu si beau que pour ne le plus voir. Si le roi va à Versailles, au mois de juin, un homme s'écrie : « On va mener le roi à Versailles, et de là à Saint-Denis ; » cette injure est regardée comme une prédiction. Les *Philippiques* avaient beau jeu à multiplier ces insinuations qui ne trouvaient les esprits que trop prévenus. D'un autre côté, de toutes les calomnies qui pleuvaient sur le Régent, celle-là seule avait paru l'affecter. Le trait empoisonné avait trouvé, à travers son indifférence, le chemin de son cœur. Voilà pourquoi La Grange le retourne si souvent.

STROPHE VIII

(5) Enfin le roi va être sacré à Reims. On ose encore douter... que dis-je ? on n'a jamais plus douté. L'éloquente satisfaction du duc d'Orléans, remettant à la France l'enfant de la France, l'enfant de l'Europe même, comme disait Massillon, ne semble à beaucoup qu'une habile et dernière hypocrisie. On tremble encore, on tremble toujours. Que voulez-vous ? le roi est si beau ! « Le roi s'est acquitté de toutes ses fonctions avec une grâce merveilleuse, et en habit de novice il ressembloit à l'Amour. » (Mathieu Marais, octobre 1722.) « Le roi étoit alors d'une charmante figure. On se souvient combien il ressembloit à l'Amour, lors de son sacre à Reims, le matin, avec son habit long et sa toque d'argent, en costume de néophyte ou de roi candidat. Sa Majesté en parle encore volontiers, même aujourd'hui. Je n'ai jamais rien vu de si attendrissant qu'étoit alors cette figure. Les yeux en devenoient humides de tendresse pour ce pauvre petit prince, échappé

à tant de dangers dans sa jeunesse, seul rejeton d'une famille nombreuse, qui tout entière avoit péri, non sans soupçon d'empoisonnement. » (*Mémoires* de d'Argenson, éd. Jannet, I, 193.)

STROPHE IX

(6) « Le Régent avoit toujours témoigné au maréchal de Villeroy une considération à laquelle celui-ci ne répondoit qu'avec la morgue d'une haine difficilement contenue, et souvent la manifestoit par les précautions qu'il affectoit de prendre pour la conservation du roi contre de prétendus mauvais desseins du Régent, et s'étoit rendu par là le point de ralliement des frondeurs, la dérision des gens sensés et l'idole de la populace... Il avoit quelquefois craint sa disgrâce et passoit alors de l'audace à la frayeur. Cependant, à force de succès dans ses sottises, il en étoit venu à se croire inattaquable. » (Duclos.) A la suite d'une scène scandaleuse où il couvrit Dubois de ses mépris, et d'une altercation avec le Régent lui-même, il devint impossible de le tolérer davantage. Il fut arrêté par La Fare, capitaine des gardes du Régent, jeté dans une chaise à porteurs, de là dans un carrosse, et conduit à Lyon, où il trouva un ordre d'exil. (Voir Duclos, éd. Michaud, 594, 595, 596; Lemontey, II, 69; Barbier, I, 223, et surtout Saint-Simon.) Le jeune roi, à la nouvelle de cet enlèvement dont il avait pourtant signé l'ordre, « se mit à pleurer et ne proféra pas une parole. » (Duclos.) Selon Barbier : « Le jour du départ du maréchal, le roi monta deux fois tout au haut du Louvre, pour regarder marcher son gouverneur avec une lunette, et le soir, au souper, il dit d'un air triste qu'il l'avoit vu de loin. » Saint-Simon et Lemontey conviennent aussi d'une douleur réelle, quoique passagère, car le premier acte de Louis XV roi (16 février 1723), fut de signer l'exil de son gouverneur. Mathieu Marais rapporte cependant, qu'à la date d'août 1722, il n'était pas encore oublié. « On a apporté des figues au roi ; il en a envoyé à madame de Ventadour, il a dit : J'en veux envoyer aussi au pauvre duc de Villeroy. » Le peuple, lui, vit comme toujours de funèbres présages dans l'éloignement du vieux serviteur :

« Villeroy, ton exil met le comble à nos maux.
Pour nous en consoler, je demande aux échos
Qui plaindrons-nous le plus ? l'Etat ou Villeroy ?
De leurs mourantes voix, ils répondent : le roy. »

STROPHE X

(7) Il est certain que le Régent eût été fort embarrassé si on lui eût demandé compte de son administration, non pas tant à cause des fautes qu'il avait commises, que de celles qu'il avait laissé commettre. Il est non moins certain que plus d'une ambition ou d'une rancune se flattèrent un moment de l'espoir de lui ménager l'obstacle de pareille justification. Nous voyons dans Mathieu Marais, que le 28 février 1721, le Parlement assemblé, et les trois princes du sang étant venus, on rédigea en commun (à propos de l'évocation au conseil de l'affaire du duc de La Force), une remontrance protestant contre un acte attentatoire aux droits des princes du sang, des ducs et du Parlement.. Dans cette remontrance, on menaçait indirectement le Régent de comptes à rendre pour sa régence, « ce qui a été mis exprès pour lui faire entendre qu'il pouvoit craindre la justice. » Lorsque le duc d'Orléans, traqué par l'opiniâtre Saint-Simon jusque dans les derniers retranchements de son insouciance et de sa paresse se redresse sur sa chaise et lui dit : « Eh bien! j'irai planter mes choux à Villers-Cotterets..; » l'inexorable conseiller lui demande : « qui le pouvoit assurer qu'on les lui laisseroit planter en paix et en repos, même en sûreté, qu'on ne lui chercheroit pas mille noises sur son administration, etc... »

« Le Régent ne voyant pas sans inquiétude une union si nouvelle entre les princes, la plus grande partie de pairs, et le Parlement, craignit d'en devenir un jour l'objet. » (Duclos, 575.)

STROPHE XI

(8) Il faut bien se garder de ne voir dans Dubois qu'un prêtre indigne, qu'un précepteur dépravé. Il fut aussi un ministre habile et dévoué, un diplomate consommé, et son œuvre ne doit pas être étouffée par la réprobation que mérite sa vie. Voir pour l'élévation de Dubois jusqu'au rang de cardinal et de premier ministre, fantaisie qui coûta huit millions à la France, Saint-Simon, Duclos, 568, 577; Barbier, 141 et suiv., et surtout Lemontey, t. II, ch. XIII, p. 147 et suiv.

La France toute entière se souleva contre ce scandale qui justifie au moins, en ce qu'il s'applique à Dubois, la définition de Chamfort : « Qu'est-ce qu'un cardinal? C'est un prêtre habillé de rouge qui a cent mille écus du roi, pour se moquer de lui au nom du pape. » Dubois, en effet, sur la fin de sa vie, ne s'occupait plus que de la Constitution. Les brocards plurent de tous côtés. Voici les moins cités :

« Que chacun se réjouisse;
Admirons Sa Sainteté
Qui transforme en écrevisse
Ce vilain crapaud crotté.

» Après un si beau miracle,
Son infaillibilité
Ne sauroit trouver obstacle
Dans aucune faculté.

» Les mœurs de Son Éminence,
Son esprit de probité,
Sont aussi connus en France
Que sa grande qualité.

» On sait d'ailleurs les services
Qu'il a rendus au Régent.
Aussi, pour pareils offices,
Fillon au chapeau prétend.» [Célèbre entremetteuse ou comme on disait, *appareilleuse*.]

(Mathieu Marais, 25 juillet 1721.)

Du reste, ces réserves d'humilité faites vis-à-vis du Régent, de Madame, et de quelques autres, on ne peut assez s'étonner du sang-froid goguenard, de l'aplomb spirituel de Dubois sous ses nouvelles dignités :

« Cette scandaleuse Eminence
Ce champignon de la Régence,
Ce champignon empoisonné... »

se carre sans frayeur dans le logement de Louvois, rudoye l'orgueil intraitable de Baufremont, gagne jusqu'à l'austère Charost, adresse au cardinal de Rohan des compliments ironiques, fait des devises et s'entend, sans sourciller, comparer à Richelieu par les harangueurs de l'Académie française.

STROPHE XII

(9) Sous la Régence, comme du temps de Dante, la vengeance la plus commode aux satiriques était d'envoyer d'avance leurs ennemis en enfer. Les *Sottisiers* sont pleins de ces condamnations, et l'histoire n'a pas appelé de tous les jugements. A côté du Régent, de Law, de Dubois, de la duchesse de Berry, dont les charmes dangereux séduisent jusqu'à Pluton, nous trouvons, poussés par d'invisibles verges, La Force et d'Argenson. Marais donne, à la date de juin 1721, la description d'une de ces estampes satiriques, sorte de brevet *illustré* de damnation, libéralement accordé au défunt ministre ; ces excès finirent par provoquer les rigueurs d'une chambre spécialement établie à cet effet à l'Arsenal. La Force ne fut pas plus ménagé que d'Argenson, convaincu comme lui de haïr le Parlement, et soupçonné aussi de concussion. Comme le remarque le poète, l'arrêt qu'il prononce n'est qu'une confirmation pour l'éternité du jugement des hommes. Le duc de La Force, comme nous l'avons vu dans l'Introduction, avait été flétri par arrêt du Parlement. L'acharnement fut même porté contre lui à ce point, que ses ennemis et ses juges, dans leur haine commune et leur commune ignorance, crurent possible de punir d'une peine capitale un crime non défini quant aux particuliers dans l'ancienne législation, et qu'elle ne frappait, en ce qui touche les marchands, que d'une amende tout au plus. « On rapporte qu'un duc demanda à un juge si la peine du monopole étoit capitale. Le juge répondit que oui. Sur quoi le duc dit : Ne pourroit-on pas adoucir cette rigueur, et la réduire à la peine du pilori ? » (Mathieu Marais, 13 février 1721.)

Le *Recueil Maurepas* donne une variante de cette strophe. (Voir page 202).

STROPHE XIII

(10) « Le 16 février, Philippe, quittant le titre de Régent de France, remit au roi le dépôt apparent de l'autorité souveraine, et par un sinistre présage, le premier emploi qu'en fit le mo-

narque adolescent, fût de signer le même jour l'exil de son gouverneur ; » (Lemontey) et de son chancelier.

Noailles seul fut rappelé : « Le duc d'Orléans rappela d'exil le duc de Noailles, qu'il avoit toujours aimé autant qu'il l'estimoit. A la première entrevue, il l'embrasse tendrement, lui proteste que sa disgrâce n'est *venue que de ce coquin de cardinal Dubois,* pour me servir de ses propres termes. Hé bien, que dirons-nous? ajoute-t-il avec une sorte d'embarras. *Pax vivis, requies defunctis*, répond Noailles en homme d'esprit. » (*Mémoires politiques et militaires du duc de Noailles,* éd. Michaud, p. 280.)

STROPHE XIV

(11) Hélas ! hélas ! toutes ces louanges furent peu méritées. La duchesse du Maine mit elle-même de l'eau dans son vin, se soumit humblement, et supplia humblement le Régent de la reconcilier avec son mari, qui la considérait, non sans raison, comme la cause de tous ses malheurs. Le duc du Maine, dès le 4 juillet 1722, était retourné à la cour voir le Régent, et au mois de juin 1722 le cardinal Dubois était allé à Sceaux, « et ce n'est pas pour rien, » ajoute Marais. Quant à Malezieu, le moderne Longin, il ne démentit pas dans cette circonstance le portrait sévère de Lemontey. « Poète improvisateur, chancelier de Dombes, intendant des spectacles, (il) rassemblait dans son état servile les avantages d'une médiocrité universelle. A quelque conspiration qu'on l'employât, il ne pouvoit craindre que d'en être le valet et jamais le complice. » Le 16 janvier 1721, Mathieu Marais nous le montre en effet, osant se présenter au Palais-Royal, sans être invité. « Le Régent a dit à son fils, qui se présentoit le premier : Vous êtes bien insolent de venir ici. Je ne sais à quoi il tient que je ne vous fasse mettre dans un autre endroit où il ne soit plus parlé de vous. Sortez, et que je ne vous voie jamais. — Ils sont sortis, et on a été bien étonné de leur impudence. »

—

ODE CINQUIÈME

—

I

Enfin, la mort de Capanée (1)
Sert d'exemple aux ambitieux,
Et la foudre de Salmonée
Cède à celle qui part des cieux.
Qui veut trop s'élever, trébuche;
Le crime, dans sa propre embûche,
Se trouve souvent abattu,
Et Clothos, à nos vœux propice,
Le pousse dans le précipice
Dont il menaçoit la vertu.

II

Que vois-je? A peine son pied touche
Le sombre bord du Phlégeton
Que pour son trône et pour sa couche
Je vois les frayeurs de Pluton.
Je vois, sur la rive infernale,
Pygmalion, Sardanapale
Ravis de pouvoir l'embrasser,
Et Cacus, Sysiphe et Tantale
Donner à cette ombre royale,
La gloire de les surpasser (2).

III

Biblis n'est plus tant occupée
A faire un ruisseau de ses pleurs;
Phèdre, Jocaste et Pélopée
N'ont plus ni remords ni douleurs.
Des sanguinaires Danaïdes
Et des lascives Propétides,
Les hommages lui sont rendus;
Et sa fille qui les amène (3)
Lui promet un plus grand domaine
Que les états qu'il a perdus.

IV

J'aperçois la reine d'Ithaque (4)
Chercher les plus creux monuments

Pour fuir une plus vive attaque
Que celle de tous ses amants.
Je vois, dans les bras d'Hector même,
Andromaque tremblante et blême
Craindre de s'en voir arracher,
Et dans l'effroi qui la possède,
Didon appeler à son aide
Les flammes d'un nouveau bûcher.

V

Plus noir que le reste des ombres,
D'Argenson (5) *vole à son secours,*
Plus terrible aux rivages sombres
Qu'à ceux où la Seine a son cours.
Avec sa fureur ordinaire
Il prend le poste sanguinaire
Qu'Eaque tient près de Pluton,
Dubois succède à Rhadamante,
Et Minos, saisi d'épouvante
Cède sa place à Daubenton.

VI

Ravi que la France ait vu naître
Un Prince plus mauvais que lui,
Des poisons qui l'ont fait connaître,
Charles (6) *lui vient offrir l'appui.*
Celui (7) *qui s'acquit l'avantage*
De mettre nos Rois hors de page,

L'observe d'un œil attentif,
Et reconnaît qu'en tyrannie,
Auprès d'un si rare génie,
Il ne fut qu'un simple apprentif.

VII

Chez toi vois descendre la guerre,
Pluton, on va te mettre aux fers;
Il n'a pu régner sur la terre,
Il régnera dans les enfers.
Crains pour ton honneur, chaste Reine;
Ce que vit autrefois la Seine,
Le Styx le verra sur ses bords;
Tu seras en butte à sa flamme;
Tout cède aux transports de son âme:
Sa passion vit chez les morts.

VIII

Prince, rends ton règne célèbre,
Sur le rivage souterrain,
Sans craindre que la Seine et l'Ebre
Regrettent un tel souverain.
Contents que leurs deux monarchies
Soient heureusement affranchies
De tels exécrables projets,
Ils te verront, sans jalousie,
Par les lois de la frénésie,
Gouverner tes nouveaux sujets.

NOTES DE L'ODE CINQUIÈME

—

STROPHE I

(1) Le 2 décembre 1723, le duc d'Orléans rentrait dans son cabinet tenant à la main, par une singularité remarquable, la dédicace d'un livre que l'auteur lui adressait de son lit de mort. C'était une *Histoire de la danse sacrée et profane*, par Bonnet, que l'abbé Richard venait de lui remettre. « L'apoplexie le frappa devant sa cheminée et sa tête tomba sur les genoux de la duchesse de Phalaris qui était assise auprès de lui. C'est ainsi que finit, d'une façon trop digne de sa vie, ce prince spirituel et généreux, auquel il ne manqua pour être grand « que des vertus de prince. » Il mourut les yeux fixés sur un livre frivole, et tomba entre les bras « de son confesseur ordinaire, » comme le dirent les plaisants de l'époque. Du reste, jamais mort subite ne fut plus prévue. Depuis un an le duc d'Orléans l'attendait en la bravant, et dès le mois d'août 1720, des Anglais avaient ouvert des paris sur la prochaine mort du Régent, qui se contenta de dire à ce propos : « Cela réveille ceux qui dorment; » et qui n'en prit pas une précaution de plus.

Voir sur cette mort, et sur madame de Phalaris, notre livre des *Maîtresses du Régent*, complément naturel de celui-ci, l'histoire des scandales de la Régence, à côté de leur satire; Paris, Dentu, 1858.

STROPHE II

(2) On a fait un livre spirituel et curieux, intitulé *La Divine Comédie avant Dante,* sorte de galerie de tous les enfers satiriques. La Régence pourrait fournir à ce *Recueil* une volumineuse suite. On trouve, sans compter les pamphlets plus connus, et notamment la *Prosopopée sur le Régent, la Duchesse de Berry et le cardinal Dubois,* dans le *Recueil Maurepas* et dans Boisjourdain, une foule d'épigrammes et de brocards consacrés à l'entrée aux enfers du Régent et de ses ministres. Tandis que Mgr de Tressan, archevêque de Rouen, digne apologiste d'un tel prince, répandait, sur un catafalque aux armes de France, les larmes pompeuses de l'oraison funèbre et reprochait à la mort d'avoir ravi « ce héros qu'on peut regarder comme le père de la patrie, le modèle des plus grands souverains, et le plus parfait de tous les siècles, » les chansonniers, dans une contre-partie ironique de ces solennelles fadeurs, immolaient l'ombre trop vantée à la vindicte publique, et l'envoyaient à Pluton, non sans lui conseiller de prendre garde à Proserpine :

« Philippe est mort à la sourdine,
Et lorsqu'il entre dans l'Enfer,
C'est pour débaucher Proserpine,
Ou pour détrôner Lucifer. »

Traduction latine du temps :

« Expertum regni rapuit libidina Philippum.
Est salvus Lodoix; at tibi, Pluto, cave. »

STROPHE III

(3) L'auteur de la *Prosopopée* débute par mettre en scène Pluton avouant aux trois juges infernaux qu'il est épris de la duchesse de Berry :

MINOS A PLUTON. (Air des Rochelois.)

« Que dites-vous? c'est la Berry
Aimée mille fois par *Rirry*, (*sic*)

Par Rochefoucauld, par Falvère,
Par ses pages et ses laquais,
Même à leur défaut, par son père,
Et ses gardes les plus épais, etc. »

STROPHE IV

(4) D'autres chansonniers, plus facétieux que La Grange, ont fait arriver le Régent aux enfers avec sa compagnie ordinaire. Ils ont compris à merveille que l'amant de la Parabère et de la Phalaris ne s'y amuserait pas à attenter à la vertu de Pénélope et d'Andromaque :

« Sans tambour, ni sans trompette,
Le Régent s'en est allé,
Il a laissé sa lorgnette
Au Parlement, pour chercher
Les beaux mirlitons, etc.

» Dubois, gardé par Cerbère,
Dit, en voyant le Régent :
Monsieur, que venez-vous faire ?
Ce païs est sans argent
Et sans mirlitons, etc. »

» Falaris, votre dernière,
Viendra dans notre couvent ;
Qu'est-ce qu'elle y pourra faire,
Si vous êtes sans argent? etc.

» A l'égard de Parabère,
Dont vous n'étiez pas content,
Notre bon ami Cerbère
Fera tout son passe-temps, etc. »

STROPHE V

(5) Nous aurions été fort étonné si d'Argenson n'avait pas été incorporé dans cette infernale mascarade, lui qui, par sa figure et au dire de ses ennemis par ses actions, semblait prédestiné à succéder à Eaque. Les chansonniers ne se contentent pas de faire mourir aux enfers « le lugubre d'Argenson, » ils l'y font naître :

« Quelle étoit donc ta mère,
Indigne d'Argenson ?
Étoit-ce une mégère
Caressée de Pluton ;
Ou Bacchus étant ivre
Et mal avec l'Amour,
Te fit pour le détruire
En te donnant le jour. »

Comme on le voit, il n'y a pas plus de rime que de raison.

STROPHE VI

(6) Charles le Mauvais, roi de Navarre.
(7) Louis XV.

APPENDICE

APPENDICE

—

APPENDICE N° 1, PAGE 12

—

ACTES DE NAISSANCE ET DE DÉCES DE LA GRANGE-CHANCEL.

ACTE DE NAISSANCE.

« Le premier jour de janvier 1677 a esté baptisé, dans l'église insigne de Saint-Étienne et de Saint-Front, François-Joseph Chancel, fils naturel et légitime de Léonard Chancel, escuyer, sieur de La Grange, et d'Anne Bertin, conjoints, et est né le mesme jour et an. A esté parrain Guillaume Peirou, et marraine Louise Devaux, pauvres mendiants. » (*Registre de la paroisse de Saint-Front*, à l'hôtel-de-ville de Périgueux.)

Montaigne et Montesquieu ont été, comme La Grange Chancel, tenus par des pauvres sur les fonts baptismaux.

ACTE DE DÉCÈS.

« Le 29 décembre 1758 est décédé, au château d'Antoniat, messire François-Joseph de Sancel (*sic*), âgé de 87 ans ou environ, et a été inhumé dans l'église de Razac. » (*Registre de la paroisse de Razac*, au greffe du tribunal civil de Périgueux.)

Il serait possible que le 29 décembre fût le jour de l'inhumation de La Grange-Chancel, et que le 26 décembre, date donnée dans la notice de 1797, fût le jour du décès.

La Grange-Chancel est mort âgé de 81 ans moins quelques jours, et non pas, comme dit l'acte de décès, de 87.

Razac est un village à 11 kilomètres de Périgueux.

Antoniat est à 8 ou 9 kilomètres de Périgueux, dans la paroisse de Razac. Ce château appartenait à une des branches de la famille Bertin, et c'est par sa mère que La Grange-Chancel était devenu propriétaire de ce manoir.

La Grange, située près de Périgueux, dans la commune de Champuvinel, était une grande propriété maintenant fort divisée.

(*Renseignements communiqués par M. Léon Lapeyre, bibliothécaire à Périgueux.*)

APPENDICE N° 2, PAGE 71

—

NOTICE SUR LA FAMILLE DU CLUZEL DE LA CHABRERIE.

(*Renseignements tirés des papiers de l'abbé de Lespine, et communiqués par M. L. Lacabane, de la Bibliothèque Impériale.*)

« Quoique cette famille n'ait rien de bien illustre à produire, et que même des mariages de cadets aient réduit quelques-unes de ses branches à la pauvreté la plus obscure, il n'est pas moins vrai qu'elle est une des plus anciennes du Périgord. Nous avons des actes du XIIe siècle, qui en constatent la noblesse. Elle tire son origine de l'ancien château du Cluzel, fief noble, assis dans la paroisse de Cubzac, et relevant en suzeraineté des comtes de Périgord, à cause de leur châtellenie d'Auberoche. Ce château ayant été réuni à la seigneurie de Cubzac, perdit enfin son ancien nom du Cluzel, et n'est plus aujourd'hui connu que sous celui de Cubzac. »

Madame de La Grange, femme du satirique, était *sœur* et non *fille* du fermier général de ce nom. Rien ne prouve qu'il y en ait eu deux, ce que semblerait faire croire ce nom de *La Chaussée,* accolé par Mouffle d'Angerville, à celui de du Cluzel. D'après la nomenclature de Lespine, il n'y a pas eu de du Cluzel de la Chaussée. Tous les renseignements donnés par la *Vie privée de Louis XV* se rapportent parfaitement à du Cluzel de La Chabrerie. Il est donc permis de croire que ce nom de la Chaussée est une erreur.

Il est question dans les *Mémoires* de d'Argenson (IV, 119),

à la date du 21 décembre 1752, de ce fermier-général, du Cluzel de la Chabrerie, qui releva la maison.

Léonard du Cluzel était le fils aîné de François du Cluzel, écuyer, seigneur de La Chabrerie, et de Marie de Montozon.

« Né avec toutes les grâces de l'esprit et de la figure, il dut sa fortune, dit la notice, au talent heureux qu'il eut de se faire des amis. » Protégé, dès son enfance, par Mademoiselle de Foix, sœur du dernier duc de ce nom, plus tard, par M. de Bezons, ami de son père, et enfin, par M. Lepelletier des Forts, avec lequel il était lié de longue date, il fut appelé par ce dernier, aussitôt qu'il fut contrôleur-général, au poste de fermier-général. Il épousa, le 6 novembre 1725, Thérèse Thousard, d'une famille parlementaire, et en eut cinq filles et un garçon, qui firent de fort belles alliances.

Léonard du Cluzel eut sept frères ou sœurs parmi lesquels nous trouvons madame de La Grange, femme du poète. Voici leurs noms par ordre de naissance : 1° Marie du Cluzel, mariée à M. du Cheyron, écuyer, sieur de La Loubarie; 2° Robert, jésuite; 3° Pierre, abbé de Cercanceaux; 4° Jeanne, mariée à N... Chancel, seigneur de la Grange et d'Antoniat (c'est la femme de notre poète); 5° Catherine, mariée à N... du Castaing; 6° François, chanoine de Périgueux; 7° François, ancien officier des Mousquetaires noirs.

Thérèse Thousard, belle-sœur de madame de La Grange, mourut à Paris, en sa maison, rue Saint-Honoré, au milieu d'avril 1755. Son mari, frère de madame de La Grange, mourut en son hôtel, place de Louis-le-Grand, fin novembre 1765. La première fut inhumée à Saint-Roch, l'autre aux Dames Capucines.

L'abbé commendataire de Cercanceaux, dit abbé de la Chabrerie, frère de madame de La Grange, mourut à Paris, rue des Capucines, au milieu de juin 1767.

APPENDICE N° 3, PAGE 96

—

La Grange ne se borna pas à critiquer *OEdipe*. Il voulut, pour l'opposer à l'*OEdipe* de Voltaire, refaire ou du moins restaurer la tragédie de Corneille de ce nom. La *Revue Rétrospective,* t. XI, pag. 16 (juillet — septembre 1837), contient à ce sujet une lettre de La Grange-Chancel à MM. les Comédiens Français, que voici :

Au château d'Antoniat, près Périgueux, ce 24 avril 1744.

MESSIEURS,

« La vénération que nous devons tous à la mémoire du grand Corneille, et le cas infini que je fais des talents de M. de Voltaire, m'ont engagé à faire quelques observations sur la tragédie d'*OEdipe* et sur celle que le grand maître du théâtre avoit faite longtemps avant lui. On ne peut disconvenir qu'il n'y ait de grandes beautés dans l'une comme dans l'autre, et qu'il n'y ait de plus grands défauts dans celle de M. de Voltaire. Il les a si pompeusement revêtus qu'on peut lui attribuer ce qu'il dit lui-même dans la Henriade :

Briller par ses vertus et même par ses vices.

» En effet, sa versification est aussi harmonieuse et diffuse que l'autre est mâle et serrée. Le grand Corneille a trouvé le secret de rendre nécessaires les épisodes de Thésée et de Dircé, qui ont pourtant encouru la censure de quelques écrivains, au lieu que le Philoctète et l'amour

de Jocaste, chez M. de Voltaire, ne contribuent ni au nœud ni au dénoûment de la pièce. Les deux derniers actes de cet auteur, où commence véritablement l'action de la tragédie, sont plus brillants que ceux de l'ancien *OEdipe,* mais les deux reconnaissances de celui-ci y sont plus ingénieusèment menées ; enfin les incidents qui y conduisent sont mieux préparés, et l'unité d'action beaucoup mieux observée que dans la pièce de son émule, de sorte qu'en retranchant quelques longueurs qui la font languir et quelques termes que notre langue a proscrits, il me paraît qu'on pourrait rendre à une des plus belles tragédies de ce grand homme l'éclat qu'elle a si longtemps conservé sur notre théâtre, et la tirer, pour ainsi dire, de l'oubli où elle ne mérite pas d'être ensevelie. C'est ce que j'ai tâché de faire sans y rien ajouter que quelques vers de liaison. Si vous la jugez digne de votre curiosité, vous n'aurez qu'à me faire savoir vos intentions. J'aurai l'honneur de vous l'envoyer sans en prétendre ni d'autre rétribution ni d'autre mérite que la satisfaction du public, et celle de vous marquer que je suis avec respect, Messieurs,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LA GRANGE-CHANCEL. »

APPENDICE N° 4, PAGE 101

—

Véritable cause de la haine mutuelle de La Grange et du duc de La Force. La Grange la donne lui-même dans ses ŒUVRES MÊLÉES (La Haye, 1724), *sous forme de note s'appliquant à ce vers* (édit. de 1758, t. V., p. 224) :

» T'immole à des sujets qui ne te valent pas. »

Voici cette note : « L'auteur veut ici parler du duc de La F***, avec lequel il a eu de grands démêlés, à l'occasion de la tragédie d'*Ino*. Ce seigneur se trouvant alors obligé, par le dérangement de ses affaires, de passer quelques années dans les terres qu'il a en Périgord, engagea l'auteur, dont les terres étoient voisines des siennes, de venir passer quelques jours chez lui. M. de La Grange apporta sa tragédie d'*Ino*, à laquelle il ne venoit que de mettre la dernière main. M. le duc de La F*** l'ayant prié de la lui laisser pour quelque temps, l'emporta à Paris, et la fit représenter, comme s'il en avoit été l'auteur. Mais le public en ayant su la vérité, il se contenta de se la dédier, en la faisant imprimer ; ce que ne put souffrir M. de La Grange qui ne se croyoit pas d'une naissance à rendre à M. de La F*** un hommage si solennel. C'est de là que sont venues toutes les persécutions qu'il a souffertes et même la longueur de sa prison que la clémence du Régent auroit abrégée, sans les oppositions de cet ennemi alors dans le comble de la faveur dont il ne se servoit pas moins pour se venger que pour s'enrichir. »

Nous possédons un exemplaire de cette tragédie d'*Ino*, publiée par le duc de La Force, et nous avons cité, page 73, quelques passages de cette curieuse dédicace dans laquelle ne pouvant conserver la propriété de l'ouvrage volé, il s'en offrait du moins l'hommage.

APPENDICE N° 5, PAGE 141

—

ODE

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS

RÉGENT

Dans un antre voisin de l'infernale rive,
Privé depuis un an de la clarté des cieux,
J'attendois le moment où mon âme plaintive,
Alloit rejoindre mes ayeux.

Lorsque, de mon destin plus favorable arbitre,
Je vis venir à moi ce roi (1) *si vertueux,*
Que, Père de son peuple, il préfera ce titre
A tous les titres fastueux.

Tous ceux dont les vertus, par un si long prodige,
Ont été l'apanage et le lot du lambel,
Comme autant d'immortels amoureux d'une tige,
Environnoient cet immortel.

Charles (2), *dont le grand cœur, inutile à la France,*
Dans les champs d'Azincourt ne fit qu'un vain effort,
Me montroit par ses fers, avec quelle constance
Je dois subir le même sort.

(1) Louis XII.
(2) Charles, duc d'Orléans, pris à la bataille d'Azincourt, demeura vingt-cinq ans prisonnier en Angleterre.

Son frère (1), *plus heureux, pour avoir eu la gloire*
D'être, dans Angoulême, au rang des immortels,
Vouloit que, sur mes sens remportant la victoire,
Je partageasse ses autels.

François (2), *qui transporta sur les bords de la Seine*
La gloire du Permesse et du sacré vallon,
Pour braver, comme lui, la fortune inhumaine,
M'offroit le secours d'Apollon.

Mais de quels sons divins, de quelle voix flatteuse
Le vainqueur de Cassel (3) *ranima mon espoir!*
Lève-toi, me dit-il, la barque ténébreuse
N'est pas prête à te recevoir.

Je connois trop mon sang pour douter de ta grâce;
Et ce rõi, qui pour toi se déclare aujourd'hui,
Ne verroit pas mon fils, ni son nom, ni sa race,
S'il ne pardonnoit comme lui.

Mais il faut qu'aujourd'hui l'histoire de sa vie
Empruntant de ton crime un mémorable trait,
De tant d'honneur pour lui ta faute soit suivie,
Qu'elle t'en ôte le regret.

(1) Jean, comte d'Angoulême.
(2) François I.
(3) Philippe de France, duc d'Orléans.

APPENDICE N° 6, PAGE 142

ÉPITRE

AU ROI DE SARDAIGNE

Dans une île barbare, aux portes de la France,
Où la force en triomphe opprime l'innocence,
Depuis près de trois ans, sans espoir de secours,
Je voyois consumer le flambeau de mes jours,
Et du sacré vallon les Nymphes immobiles
Ne donnoient à mes maux que des pleurs inutiles;
Lorsqu'un brillant nuage a paru dans les airs,
Qui, venu jusqu'à moi plus prompt que les éclairs,
A mes yeux éblouis présente (1) *Adélaïde,*
Divine, et triomphant de la Parque homicide,
Par qui, dans leur printems, ses jours infortunés
Comme une fleur nouvelle ont été moissonnés.
Que fais-tu, me dit-elle, en ce séjour terrible?
Depuis quand à ta lyre est-il rien d'impossible?
Si l'époux de Niobé, à l'aide de ses sons,
En superbes remparts changea d'humbles buissons,
Et si la voix d'Orphée eut jadis l'avantage
De le porter vivant sur l'infernal rivage,
N'as-tu, pour t'éloigner de ces bords inhumains,
Ni l'aile des zéphirs, ni le dos des dauphins?
Que dis-je? pour marcher sur les traces d'Ulisse,
Manques-tu de valeur? manques-tu d'artifice?
Et si d'une Déesse il mérita l'appui,
Ne suis-je pas pour toi ce qu'elle fut pour lui?

(1) Adélaïde de Savoye, dauphine de France.

Tourne les yeux, et vois quelle foible distance
Sépare cet écueil des lieux de ma naissance ;
Va chercher chez mon père un autre Alcinoüs,
Ami de l'équité, protecteur des vertus ;
Va recueillir le prix des pleurs que sur ma cendre
Ton juste désespoir te força de répandre :
D'un pareil suppliant la gémissante voix
A droit d'intéresser et les Dieux et les Rois.
Ton amour pour mon fils, qu'on traite ici de crime,
Passera pour vertu chez un roi magnanime,
Où tu ne craindras plus qu'un indigne trépas
T'immole à des sujets qui ne te valent pas.
Elle dit, et plus prompt, mais plus heureux qu'Icare,
Je pénètre aussitôt cette enceinte barbare ;
Et les vents et les flots secondant mes efforts,
Du rivage promis me font toucher les bords.
Grand roi, si de ton sang la mémoire t'est chère,
Si d'un Lys jeune et tendre, à qui tu sers de père,
Les fidèles sujets trouvent des protecteurs,
Ne m'abandonne pas à mes persécuteurs.
Dérobe à leur vengeance une plume sincère,
Qui ne sait point donner un encens mercenaire.
J'adore les vertus dans un roi tel que toi ;
Mais je hais les excès partout où je les voi ;
Et si l'ambition me plaît dans ta grande âme,
Où je la crois injuste, il faut que je la blâme.
Toi, qui de mes pareils ne crains point les écrits,
Qui, loin de les proscrire, en connois tout le prix,
Héros, digne du trône où ta valeur te place,
De l'orage (1) voisin ne crains plus la menace :

(1) La contagion ne passa point les limites de la France.

Ta clémence royale, en des tems corrompus
Où dans les autres cours on ne la connoît plus,
Engage trop le ciel à prendre ta défense
Contre un fléau vengeur, qui n'en veut qu'à la France.

APPENDICE N° 7, PAGE 152

—

ODE

A MADAME LA PRINCESSE DE CONTI

PREMIÈRE DOUAIRIÈRE

Profanes Nymphes du Permesse,
Je ne veux plus suivre vos pas.
Trop long-tems vos trompeurs appas
Ont séduit ma folle jeunesse.
Plus j'approche du monument,
Plus je vois, sans déguisement,
Combien vos faveurs sont à craindre,
Et ma raison est un flambeau
Dont l'éclat n'est jamais si beau
Que lorsqu'il est près de s'éteindre.

Tantôt sur un ton langoureux,
Vous avez ajusté ma lyre,
Dont souvent mon tendre délire
A tiré des sons dangereux ;
Tantôt plus charmé pour Athènes
Des traits lancés par Démosthènes
Qu'intimidé par ses malheurs,
Je n'ai pas craint, sous vos auspices,
De parcourir des précipices
Que vous m'aviez semés de fleurs.

Que de jours remplis d'amertume
M'attira le courroux du ciel,
Quand je laissai couler le fiel
Où vous aviez trempé ma plume!
N'aurois-je pas perdu le jour
Dans l'horreur d'un affreux séjour,
Voisin de l'empire des mânes,
Si mes vœux s'étoient reposés
Sur vos Hercules supposés,
Ou sur vos feintes Arianes?

J'adressai mes humbles regrets
Au Dieu qu'adore une Princesse,
Dont on prise autant la sagesse
Qu'on fut charmé de ses attraits.
Alors, agréable surprise!
L'airain de mes portes se brise,
Ma fuite devance les vents,
Et je vois la plaine liquide
M'ouvrir une route solide
A travers deux remparts mouvants.

Compare, ô chantre de la Grèce!
A ces secours miraculeux
Ceux que ton héros fabuleux
Reçut d'une fausse déesse.
Quiconque a Dieu pour son appui,
Et ne met son espoir qu'en lui,
Brave les fureurs de l'envie;
Parmi les pièges des méchants,
Au milieu des glaives tranchants,
Il ne tremble point pour sa vie.

Armé d'un si puissant secours,
J'ai rendu ma course célèbre,
Depuis le Pô, le Tage et l'Èbre,
Jusqu'où l'Amstel finit son cours.
De l'Apennin aux Pyrénées
J'ai vu des têtes couronnées
Relever mon sort abattu.
Souvent les âmes généreuses
Donnent aux fautes courageuses
Les éloges de la vertu.

Sorti des terres étrangères,
Où j'ai vu dix ans s'écouler,
Qu'il m'est doux de ne plus fouler
Que l'héritage de mes pères !
Je vis sous leurs antiques toits
Qu'aux superbes palais des Rois
Préfère mon âme charmée;
Ou plus heureux, ou plus chrétien,
Mon cœur ne se plaint plus de rien,
Que d'un peu trop de renommée.

C'est dans cet asyle assuré
Que, souvent, mes erreurs passées
Se sont en foule retracées
A mon esprit plus épuré.
C'est là qu'à ma lyre profane,
D'un roi que Dieu prit pour organe,
Préférant les sacrés accords,
J'ai cru que, par de saintes rimes,
Je devois expier les crimes,
De celles qui font mes remords.

Vous que vers lui, par tant de grâces,
Le Seigneur s'est plu d'attirer,
Vous, qu'on peut bien plus admirer
Qu'on ne peut marcher sur vos traces,
Princesse, versez dans mon cœur,
Pour en ranimer la vigueur,
Le feu divin qui vous éclaire,
Et favorisez un projet
Qui, peut-être, a trop pour objet,
Un nouveau désir de vous plaire.

Tandis qu'à l'enfant de Cypris
Ma jeunesse a rendu les armes,
J'ai de vous emprunté les charmes
Que j'ai dépeint dans mes écrits.
Aujourd'hui qu'ennemi des fables,
C'est aux vérités ineffables
Que mon luth veut se consacrer,
Je prends sur vos vertus augustes
Celles que des rimes plus justes,
Ont entrepris de célébrer.

APPENDICE N° 8, PAGE 186

—

Lettre de La Grange-Chancel à M. de Cablans, écrite d'Antoniat (probablement vers 1738), *au sujet de leurs travaux historiques communs. Nous la donnons, avec son orthographe, telle que M. L. Lapeyre a eu l'obligeance de la transcrire pour nous.*

« Je conte trop, Monsieur, sur votre amitié, pour douter que vous n'ayes soin de mes interets comme des votres. Pour cet effet, je m'assure que vous voudres bien faire signifier l'acte qui m'est demandé par arrêt du Conseil, et le mettre dans les termes dont nous sommes convenus. Je suis trés affligé de ne pouvoir me rendre à Périgueux pour faire ma cour à M. l'Intendant; mais outre la goute qui me tient depuis deux mois, comme vous l'aves vu vous-même, je n'oserais quitter en l'absence de ma femme, qui est allée ce matin à la Chabrerie, pour voir sa mère qui se meurt. Si vous aves quelque chose à me faire savoir touchant nos affaires, je vous serai trés obligé de m'en faire part. Je vous envoie ce que j'ai mis par écrit touchant notre Histoire, et je suis aux comtes heréditaires, qui commencent sous le régne de Charles-le-Chauve. Vous voyez que tous les sujets d'affliction que je puis avoir ne me détournent pas de notre commune entreprise. J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait et le plus sincère attachement, Monsieur,

Votre trés humble et trés obeissant serviteur,

LA GRANGE-CHANCEL.

Suscription : A M. de Cablans, à Périgueux.

APPENDICE N° 9, PAGE 183

—

Madame de La Grange vivait encore en 1758. Nous trouvons, à la date du 17 juillet, un contrat de mariage entre Jean du Cluzel-Brouillaud, ancien capitaine au régiment de Piémont, et Françoise Chancel, fille et assistée de François-Joseph Chancel, sieur de la Grange et d'Antoniat, et de Jeanne-Marie du Cluzel de la Chabrerie.

Le poète constitue en dot à sa fille, 9500 livres qui lui seront payées seulement au décès de lui et de son épouse. La mère lui constitue 2000 livres.

Cette fille de La Grange mourut le 14 septembre 1793.

La bru que La Grange eut malgré lui, et qui fut la cause innocente de tous ces orages domestiques, mourut le 19 mai 1782, quelques années avant son mari, messire François-Victor de Chancel de La Grange, (de Nizor, avant la mort de son père.)

APPENDICE N° 10, PAGE 186

Cette lettre, qui se rapporte probablement aux sujets d'affliction auxquels La Grange fait allusion dans la lettre à M. de Cablans, est importante en ce qu'elle prouve que cet homme inquiet ne goûta jamais le vrai repos, que les persécutions de ses ennemis durèrent toute sa vie, et que leur haine profita de toutes les occasions et de tous les moyens pour lui rendre les amertumes des *Philippiques*.

MONSEIGNEUR,

« J'avais lieu de croire que ma soumission aux ordres qui m'ont été prescrits par M. le marquis de Laxion, de la part du tribunal, et le parti que j'ai pris de me tenir à ma maison de campagne, dans l'attente de votre jugement, Nosseigneurs, auraient dû engager mes ennemis à suspendre leurs artifices ordinaires, mais j'ai vu par une lettre anonyme qu'ils ont eu l'insolence de vous écrire, de même qu'à monseigneur le maréchal de Noailles, et dont M. l'abbé de la Chabrerie vient d'envoyer ici la copie, que rien ne peut ralentir leurs persécutions.

» L'usage des lettres anonymes leur est si familier que c'est par là que mon fils, le sieur de Nizors, fut attiré à Metz, dans la chambre de son ennemi, et pour peu qu'on veuille jeter les yeux sur celle dont on voudroit faire tomber le soupçon sur moi, on la trouvera conçue dans le même esprit d'une autre que M. de la Chabrerie remit dernièrement à M. le marquis de Laxion, par laquelle on le menaçoit de l'assassiner, ou de le brûler dans sa maison, s'il ne se détachoit de mes intérêts; et je présume que si l'on examinoit le papier sur lequel ces deux lettres

sont écrites, on le trouveroit marqué à la même fabrique. Il n'est pas difficile de voir que la lettre dont il s'agit maintenant a deux objets principaux dont le premier est de noircir la réputation de mon fils, en me faisant dire qu'il est *déshonoré* par la justice (1). Tels sont les termes impropres dont on se sert et qui sont aussi éloignés de la vérité et de mes sentiments que de la justice authentique qui lui est rendue par le public.

Le second objet est de m'attirer l'indignation des premières personnes de l'Etat et principalement de monseigneur le maréchal de Noailles, auquel il seroit aisé de me perdre, s'il paraissoit, de quelque façon que ce pût être, que je me fusse écarté du respect que je lui dois ; mais je suis si peu capable de former de si indignes sentiments que si j'avais cru que mes lettres lui fussent agréables, je lui aurais demandé, comme une grâce signalée, de vouloir bien approfondir ce mystère d'iniquité, pour faire un châtiment exemplaire de quiconque se trouveroit en être l'auteur. Permettez-moi cependant, Monseigneur, de recourir à votre générosité accoutumée pour vous supplier très-humblement, aussi bien que monseigneur le maréchal de Noailles, de ne pas laisser surprendre votre religion par une continuité de stratagèmes si recherchés qu'ils en paraissent incroyables.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LA GRANGE-CHANCEL.

A Antoniat, près de Périgueux, ce 3 mars 1739.

(1) Allusion à l'affaire pour laquelle le fils de La Grange-Chancel fut obligé de s'expatrier. Ce fut un duel dont le but paraît avoir été de venger une insulte faite à son père. Cette lettre, provenant de la vente Chassiron et appartenant à M. Chambry, nous a été communiquée par lui.

REQUÊTES

On ne trouve, dans aucun recueil des œuvres de La Grange, les requêtes en vers que lui et son fils présentèrent au Parlement de Bordeaux, à l'occasion du procès qu'ils eurent ensemble. Si l'on est curieux de connaître ces pièces extrêmement rares, les voici :

A NOSSEIGNEURS DU PARLEMENT DE GUIENNE

Vous chez qui la nature est toujours assurée
De faire triompher ses droits,
Et qui nous consolez de l'absence d'Astrée
Par la justice de vos lois,

Concevez la rigueur extrême
Dont le sort m'accable aujourd'hui,
Puisque j'implore votre appui
Contre la moitié de moi-même.

Mais puis-je mieux avoir recours
Pour soulager mon infortune
Qu'à ceux avec qui tous les jours
Le même événement peut la rendre commune?

Père de deux fils généreux
Je croyois mon destin plus heureux que le vôtre,
Lorsque, me condamnant à les pleurer tous deux,
Mars m'a privé de l'un, et Vénus m'ôte l'autre.

L'un, qui faisoit tous mes plaisirs,
Sur les rives du Mein conduit par sa vaillance,
Soutint les armes de la France
Jusqu'au dernier de ses soupirs;

L'autre, oubliant les dons que lui fit la nature,
A quitté de l'honneur l'héroïque sentier
Pour s'abandonner tout entier
Aux fureurs d'un amour dont sa gloire murmure.

Encor si son objet, vous étant présenté,
Pouvoit, par ses appas, entraîner vos suffrages!
Je connois le prix des hommages
Qu'on rend partout à la beauté.

Quand au Conseil de Troye on fit venir Hélène,
Chaque juge envia le bonheur de Pâris;
Mais dans quel tribunal peut-on au même prix,
Voir un jeune guerrier que la laideur enchaîne?

Laideur! poison des yeux, mère du repentir,
Quelle est la science terrible
Qui t'apprend l'art d'assujettir
Un cœur qu'à la beauté tu sais rendre insensible?

L'amour, le tendre amour, n'a point formé ces nœuds;
Ennemi du dieu de Cythère,
C'est un monstre échappé du séjour ténébreux,
Dont au lieu de Vénus, Alecton est la mère;

C'est par lui que les fils, pour de folles ardeurs
Se révoltent contre leurs pères,
Et que l'hymen, au lieu de fleurs,
N'est couronné que de vipères.

Des plus saints droits des nations,
C'est lui dont la fureur se joue
Pour prétexter des unions
Que le juste ciel désavoue.

Que dis-je? C'est par lui qu'un fils déshérité,
Quand sa manie est satisfaite,
Dans le sein de la pauvreté,
Pleure inutilement la faute qu'il a faite.

Vous seuls, par un arrêt qui dessille ses yeux,
Pouvez rompre le charme auteur de ma ruine,
Où ce nouveau Roger dans les pièges d'Alcine
Flétrit le nom de ses ayeux.

Rendez-lui ce noble courage
Qui l'a signalé tant de fois,
Avant qu'un indigne naufrage
De sa raison captive eût étouffé la voix.

Entre ce fils et moi mon âme désolée
Sollicite votre pouvoir
De soumettre les droits que chacun croit avoir
A notre famille assemblée.

Il est certains secrets qu'on ne peut déposer
Que dans l'enclos de ses murailles,
Et qu'un père au dehors ne saurait exposer
Sans se déchirer les entrailles.

Si les Grecs de Chrysès exaucèrent les vœux,
En brisant les fers de sa fille,
Vous pouvez détourner comme eux
Le déshonneur de ma famille.

Des lauriers d'Apollon si longtemps couronné,
Que me sert ma gloire passée,
Si mon déclin est condamné
A voir, comme Priam, ma maison renversée?

Enfin, quand de mes pleurs j'arrose vos genoux,
Arbitres de mon sort, songez que je suis père,
Et qu'à la plupart d'entre vous
Les Dieux ont imprimé ce sacré caractère.

Ainsi puissent vos fils, plus pleins de piété,
Ne vous point exposer au chagrin que j'éprouve
En formant un nœud détesté
Par la loi même qui l'approuve.

LA GRANGE-CHANCEL.

RÉPONSE DU FILS

—

A NOSSEIGNEURS DU PARLEMENT DE GUIENNE

Vous, dont les arrêts équitables
Sont rendus sur des faits et non sur des discours,
Et de qui les mains charitables
Aux humains opprimés accordent leur secours,
Ayez pitié d'un fils digne de quelque estime,
Qu'un nouvel Abraham conduit sur un bûcher;
Le ciel n'exige point une telle victime....
Anges libérateurs, venez m'en arracher!
Mais que dis-je, Abraham? cette cérémonie
A ses pieux desseins m'auroit trouvé soumis,
C'est un Agamemnon qui livre Iphigénie
Pour les frivoles biens que Calchas a promis.

En nouveau Marsyas je ne prends point la lyre
Pour disputer un prix dont je suis peu jaloux;
Mon cœur par mes vers ne désire
Que d'émousser les traits qu'à lancés son courroux;
Je cède volontiers le funeste avantage
D'imiter ce peintre fameux
Qui, pour faire une belle image,
Perça sur une croix un mortel malheureux.
Le chef-d'œuvre de ce délire
N'en peut effacer la fureur,
Au moment même qu'on l'admire,
On sent une secrète horreur.

Ah! loin d'être un enfant rebelle
Tel qu'il me dépeint à vos yeux,
Au péril de mes jours il a vu de mon zèle
Des témoignages glorieux.
L'amour, si fidèle et si tendre,
Dont ils déteste le pouvoir,
Quand il s'agit de le défendre,
L'emporta-t-il sur mon devoir?

Écoutai-je sa voix, lorsqu'une main perfide
Eût flétri les lauriers qui lui ceignent le front?
Ma propre piété, prenant l'honneur pour guide,
Vola pour laver cet affront.
Tous les maux que m'a faits cette illustre vengeance,
Ne sauroient-ils toucher son cœur?
Croit-il affermir sa puissance
En coupant son bras défenseur?

Ma liberté devant être enchaînée
Sous un joug éternel dont je fus alarmé,
Avant de me soumettre aux lois de l'hymenée,
Je voulus être sûr d'aimer et d'être aimé.
Je me rendis à la puissance
D'un objet qui sait me charmer,
Et qui joint à l'éclat d'une noble naissance
Toutes les qualités qui la font estimer;
Sa vertu, sa douceur que jamais rien n'altère,
Son esprit, sa tendresse et sa fidélité
Sont les trésors que je préfère
Aux attraits passagers dont brille la beauté.

Dans mes adversités, cette nouvelle Alceste
Immola sa fortune au soin de mon amour;
Sur le point de sortir d'un abîme funeste,
Je voulus me montrer généreux à mon tour.

Après plus de dix ans d'une constante flamme,
Je fis part de mon choix à l'auteur de mes jours;
Il approuva les feux qui remplissoient mon âme;
Sur son consentement ma foi suivit leur cours.

Noble imitateur de Rodrigue,
Mon exil me tenoit sur les bords africains,
Animé par l'espoir qu'un père me prodigue,
J'intéressai Thémis à m'ouvrir les chemins.
Déplorable secours que j'arrosai de larmes!
Je ne fus pas en liberté
Que le sein paternel, qui m'offroit tant de charmes,
M'accueille en m'accablant de son autorité.
Armé d'une rigueur extrême
Pour me payer du sang que pour lui j'ai versé,
Il veut, en m'arrachant des bras de ce que j'aime,
Assujettir mon cœur dans un hymen forcé.

Ma probité s'oppose à mon obéissance;
Je lui demande, pour tout bien,
Si je dois renoncer au prix de ma constance,
Qu'il ne m'opprime point sous un nouveau lien;
La liberté que je désire,
A ses yeux prévenus est encore un forfait,
Me deshériter, me proscrire,
De son injuste haine est le funeste effet..

Un fils qui l'aime et le révère
Se jette en vain à ses genoux ;
Mes pleurs, loin d'émouvoir ses entrailles de père
Ne font que redoubler ses coups ;
Sa colère semble s'accroître
Par les chagrins dont je gémis,
Et le porte à m'offrir le parjure ou le cloître ;
Et pour les éviter je vole vers Thémis.

Célèbres Sénateurs d'un Parlement illustre,
Ouvrez vos cœurs à mes soupirs,
Et daignez confirmer à mon septième lustre
Le droit pour mon hymen de suivre mes désirs ;
L'approbation paternelle
M'auroit sans doute plus flatté,
Mais ne pouvant compter sur elle,
J'attends tout de votre équité.

CHANCEL FILS.

Le père inexorable adressa l'Ode qui suit à M. Bouquier, célèbre avocat au Parlement de Guienne, pour le prier de plaider sa cause :

ODE

Toi qui, du fameux Cicéron,
As l'éloquence naturelle,
Fais-en briller quelque étincelle
Pour un disciple d'Apollon.

Devant un tribunal auguste,
Défends un père infortuné,
Que poursuit un fils suborné
Par une amoureuse Locuste.

Quel sujet de joie et d'orgueil
Pour celle que rien n'effarouche
D'entraîner le fils dans sa couche
Et le père dans le cercueil !

Plus humain fut l'art d'une Scythe,
Par qui le père de Jason
Recouvrant sa jeune saison,
S'éloigna des bords du Cocyte.

Jadis, pour défendre mes jours,
Je rendis ma course célèbre
Depuis le Pô, le Tage et l'Ebre,
Jusqu'où l'Amstel finit son cours.

J'ai bravé, nouveau roi d'Ithaque,
Les monstres qui m'ont combattu,
Mais je perds toute ma vertu
Quand je vois la main qui m'attaque.

Souvent aux auteurs de leurs jours,
A leurs avis les plus utiles
On a vu des fils indociles
Préférer de folles amours.

Mais jamais dans les coups sensibles
Par qui mon cœur est déchiré,
Le soleil n'avoit éclairé
Des circonstances si terribles.

Jamais un hymen malheureux,
Augmentant les causes célèbres,
N'alluma ses torches funèbres
Sous des auspices plus affreux.

D'une famille désolée
Préviens le malheur assuré,
En imposant un frein sacré
A la nature violée.

Fais sentir les indignités
De cette longue tolérance
Qui ne fait plus voir dans la France
Que des Absalons révoltés.

Ennemi des femmes hardies
Montre qu'il n'appartient qu'à toi
De faire rétracter la loi
Qui couronne leurs perfidies.

Prête-moi tes soins généreux
Pour tirer de cet esclavage
Un fils dont le jeune courage
Méritoit un sort plus heureux.

Pour lui rendre son premier lustre,
J'irois au bout de l'univers,
Malgré les glaçons des hivers
Et ceux de mon quinzième lustre.

Ainsi par ses vers triomphants,
Sophocle, au déclin de son âge,
Confondit dans l'Aréopage
La révolte de ses enfants.

D'un Sénat qui par ses maximes
Se fait encor plus révérer,
Que ne dois-je point espérer,
Quand ton art soutiendra mes rimes ?

Faisons triompher en ce jour
La Poésie et l'Éloquence;
Elles sont trop d'intelligence
Pour ne pas s'aider tour à tour.

Bouquier, sois sûr que pour tes peines,
Je rendrai ton nom si fameux,
Qu'il sera cher à nos neveux
Comme celui de Démosthènes.

LA GRANGE-CHANCEL.

Essais, Variétés Historiques et Littéraires sur la ville de Libourne et des environs, par Souffrain. Bordeaux, 1806, 4 vol. in-8°, t. III-IV, pag. 432 et suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

—

Mémoires historiques et littéraires sur La Grange-Chancel, sa vie, ses œuvres et son temps, en partie écrits par lui-même. 1

Bibliographie des Œuvres de La Grange-Chancel. 191

Les Philippiques. 193

Œuvres dramatiques et Œuvres complètes. 225

Odes Phillippiques. 237

Ode première. 239

Notes de l'ode première. 255

Ode deuxième. 309

Notes de l'ode deuxième. 321

Ode troisième. 343

Notes de l'ode troisième. 351

Ode quatrième. 365

Notes de l'ode quatrième. 373

Ode cinquième. 381

Notes de l'ode cinquième. 385

Appendice. 389

Actes de naissance et de décès de La Grange-Chancel. 391

Notice sur la famille du Cluzel de La Chabrerie. 393

Lettre de La Grange à MM. les Comédiens français. 396

Véritable cause de la haine mutuelle de La Grange et du duc de La Force. 398

Ode à Monseigneur le duc d'Orléans, régent. 400
Epître au roi de Sardaigne. 402
Ode à Madame la princesse de Conti. 405
Lettre de La Grange-Chancel à M. de Cablans. 409
Note sur la famille de La Grange-Chancel. 410
Lettre de La Grange-Chancel, relative aux persécutions qu'il éprouve. 411
Requête à Nosseigneurs du Parlement de Guienne. 413
Réponse du fils. 417
Ode à M. Bouquier. 424

FIN

CONCORDIAE
FRUCTUS

263. E

263. E

[illegible]

OCT 5 1945